

ÉTATS GÉNÉRAUX DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS LA SOCIÉTÉ ACADIENNE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Stratégie globale

pour l'intégration
des arts et de la culture
dans la société acadienne
au Nouveau-Brunswick



JEAN-CLAUDE BLANCHARD

Sur la couverture :
Raymonde Fortin, *Rupture* (détail), 2005.

Stratégie globale

pour l'intégration
des arts et de la culture
dans la société acadienne
au Nouveau-Brunswick

Équipe de production :

Conceptualisation et encadrement de la rédaction

Rachel Gauvin, René Cormier

Rédaction

Rachel Gauvin, Monique Gauvin, Jacinthe Comeau, René Cormier

Recherche visuelle et coordination

Florian Levesque

Révisure

Murielle Marie

Graphiste et conseiller à l'édition

Raymond Thériault, assisté de Guy Vaillancourt

ISBN 978-2-9811309-0-7

© Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, 2009

Centre culturel Aberdeen

140, rue Botsford, bureau 17

Moncton (Nouveau-Brunswick)

E1C 4X5

Téléphone : (506) 852-3313

Télécopieur : (506) 852-3401

Courriel : info@aaapnb.ca

Site Web : <http://www.aaapnb.ca>

Dépôt légal : 3^e trimestre 2009, BAC, BNQ, CÉAAC



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

LES ARTISTES sont celles et ceux qui, par leur création, enrichissent notre patrimoine culturel et notre imaginaire collectif. Leur travail est on ne peut plus rassembleur dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le milieu artistique acadien du Nouveau-Brunswick regorge de talents et de créativité. Ses membres contribuent de belle façon à la vie culturelle des résidents de la province tout en mettant le français à l'avant-plan. Pour pouvoir continuer à créer et à s'épanouir, ces artistes doivent pouvoir compter sur des organismes qui voient à leurs intérêts. Voilà précisément ce qu'accomplit l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick depuis maintenant près de 20 ans.

Notre gouvernement est fier d'appuyer ces organismes qui, comme l'Association, jouent un rôle clé au sein de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick en contribuant de multiples façons à son épanouissement.

Au nom du Premier ministre Stephen Harper et du gouvernement du Canada, je tiens à saluer l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. L'excellent travail que vous accomplissez mérite d'être souligné.

James Moore
Ministre du Patrimoine canadien
et des Langues officielles



LA PROVINCE du Nouveau-Brunswick a été un partenaire clé dans la tenue des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-

Brunswick et elle le demeure dans la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

La culture contribue à la vitalité de nos communautés de nombreuses façons : sur le plan économique, par le travail de nombreux artistes, créatrices, créateurs, travailleuses et travailleurs culturels; sur le plan touristique, par la mise en valeur de notre mode de vie, nos traditions, notre joie de vivre et des attraits touristiques de qualité; et sur le plan social, par le rehaussement de la qualité de vie dans nos communautés, le renforcement des liens entre nos citoyens et citoyennes et par l'effusion de la beauté dans notre entourage et dans nos cœurs.

Le gouvernement provincial croit fermement que les arts et la culture jouent un rôle important dans la réalisation de notre vision d'autosuffisance, et c'est pour cette raison que nous continuerons à les appuyer.

Au nom de la population du Nouveau-Brunswick, je transmets nos meilleurs vœux à tous les membres de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et à ses partenaires.

Shawn Graham
Premier ministre



YVON CORMIER



YVON CORMIER



À TITRE DE MINISTRE du Mieux-être, de la Culture et du Sport et ministre responsable de la Francophonie, je suis l'un de ceux qui croient que l'excellence artistique commence d'abord par le

développement d'une passion chez un individu et souvent, cette passion surgit grâce à un milieu de vie stimulant et inspirant.

L'autosuffisance du Nouveau-Brunswick passe par l'innovation, la créativité et surtout, par une culture affirmée et un fort sentiment d'appartenance à sa communauté. Intégrer davantage l'art et la culture dans notre quotidien contribuera certainement à atteindre cet objectif.

Le leadership de l'Acadie dans les arts et la culture agit comme un moteur de développement pour tous les secteurs de la société et pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la province.

J'invite tous les Néo-Brunswickois et toutes les Néo-Brunswickoises à se joindre à nous pour célébrer la contribution des arts et de la culture à l'épanouissement de nos communautés et reconnaître le rôle crucial que jouent les artistes professionnels à créer de la beauté et à rehausser la qualité de vie dans notre province.

Hédard Albert
Ministre du Mieux-être,
de la Culture et du Sport



Les arts et le renouvellement de l'âme acadienne

DÈS 1606, MARC LESCARBOT produisait à Port-Royal la première pièce de théâtre écrite en Acadie, donc en Amérique du Nord. Que de chemin parcouru depuis ce temps-là !

La création artistique a été et sera toujours au cœur de l'Acadie. Sans elle, l'âme acadienne n'aurait pu se renouveler, grandir et évoluer afin de continuer à façonner la culture acadienne d'aujourd'hui et de demain. C'est ce que la société civile acadienne a affirmé en participant aux États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

Il n'est pas faux de dire que depuis notre révolution tranquille à la Robichaud en 1960, le secteur des arts et de la culture en Acadie a été parmi les plus florissants. Et ce n'est pas abaisser l'évolution et le rôle des autres secteurs, c'est tout simplement reconnaître que ce secteur a particulièrement brillé.

Il est fascinant de constater qu'avec le peu de moyens financiers mis à leur disposition, les artistes ont su, non seulement créer et produire aussi bien et autant qu'ailleurs, faisant ainsi rayonner l'Acadie dans le monde, mais ils ont aussi réussi à mobiliser toute la communauté acadienne dans l'élaboration d'une stratégie globale d'intégration des arts et de la culture dans toutes les sphères de notre société. Nous devons les en remercier. Et nous devons nous engager à poursuivre ce travail. C'est d'autant plus important pour un peuple comme le nôtre, en perpétuel mouvement d'affirmation nationale, aux prises continues avec

l'adversité anglo-nord-américaine, quand ce n'est tout simplement pas à l'intérieur de la francophonie canadienne et québécoise. L'affirmation de l'âme acadienne ne doit surtout pas passer par la négation des autres cultures, bien au contraire. Cela doit être le don à l'autre de ce que l'on est et de ce que l'on fait de mieux et de meilleur pour que les autres peuples se nourrissent à notre culture, la respectent et célèbrent cette différence qui fait notre spécificité.

Je salue bien haut l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick qui a eu le génie créateur d'organiser les États généraux des arts et de la culture, et l'en remercie du plus profond de mon cœur au nom des 20 000 membres individuels de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et des plus de 35 organismes acadiens qui la composent. J'exhorte tous les partenaires à poursuivre le travail si bien engagé afin que le peuple acadien renouvelle continuellement son âme et sa culture, et pour que jamais il ne meurt !

Jean-Marie Nadeau
Président de la Société de l'Acadie
du Nouveau-Brunswick



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick



C'EST AVEC UNE TRÈS GRANDE FIERTÉ et une profonde gratitude envers toutes les personnes impliquées dans ce vaste projet sociétal que nous vous remettons

la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*. Ce document, qui ressemble à une *carte de navigation artistique et culturelle* guidera l'ensemble de la société acadienne et servira de *boussole* à celles et ceux qui souhaitent s'engager pour une réelle intégration des arts et de la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Les nombreuses étapes de recherche, de consultation, de concertation, de mise en commun et de rédaction effectuées depuis cinq ans dans le cadre des États généraux des arts et de la culture, témoignent de l'ampleur de la démarche choisie par les citoyennes et les citoyens de cette société pour atteindre la vision imaginée au départ, soit celle *d'inscrire les arts et la culture au cœur du projet de société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Il convient d'applaudir tous ceux et celles qui ont accepté avec enthousiasme et engagement d'effectuer ce travail collectif dans un esprit d'ouverture et de solidarité permettant ainsi de poser un regard neuf sur le développement de la société acadienne. Ensemble, nous sommes sortis de nos silos respectifs pour trouver des pistes de solution propices à la transformation de notre société que les arts et la culture viennent enrichir. Pour les artistes professionnel.le.s, les gestionnaires et toutes les personnes qui travaillent dans le secteur culturel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, cette démarche donne un nouveau sens au travail de création et d'action culturelle qu'ils accomplissent quotidiennement avec passion.

À titre de présidente de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) et des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, je désire remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont travaillé à ce grand projet, et plus particulièrement les membres du comité d'orientation et des divers chantiers. Un merci tout spécial aux artistes professionnel.le.s, au personnel et à la direction générale de l'AAAPNB qui se sont engagés et qui ont porté avec enthousiasme et détermination ce projet colossal.

La *Stratégie globale* est maintenant entre les mains de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la société acadienne du Nouveau-Brunswick et de ses nombreux partenaires. Elle propose des actions très inspirantes pour assurer l'épanouissement de cette société par les arts et la culture. Il n'en tient qu'à nous toutes et tous de la mettre en œuvre pour le bénéfice de l'Acadie toute entière.

Louise Lemieux

Présidente
de l'Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick et des
États généraux des arts et de la culture



DOLORES BREAU



IL Y A CINQ ANS, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick recevait le mandat de porter le projet des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick. Nous étions alors loin de nous imaginer que cette démarche prendrait une telle ampleur et susciterait un tel enthousiasme dans la population acadienne et auprès de nos partenaires publics et communautaires.

Alors que la planète est plus que jamais aux prises avec des conflits de toutes sortes, nous avons entrepris ici, un exercice sociétal qui a la noble vertu de vouloir favoriser une culture de la paix. Car si les arts ont une valeur intrinsèque, ils ont aussi l'immense mérite, pour toute société qui les valorise, de favoriser la cohésion sociale.

En tant que directrice générale d'une association d'artistes professionnel.le.s, c'est avec beaucoup d'espoir que nous remettons cette *Stratégie globale* à la société acadienne. Ce document qui se veut un legs à l'Acadie toute entière, contribuera à l'épanouissement de notre peuple afin qu'il puisse continuer de se démarquer à travers sa richesse artistique et culturelle, par sa force de résilience et par son apport unique à l'ensemble de la Francophonie.

Un remerciement sincère à tous nos partenaires pour la confiance et le soutien accordés à la réalisation de ce projet. Merci aux artistes, au personnel de l'AAAPNB et aux nombreuses personnes ressources qui ont œuvré avec ténacité et engagement à la réalisation de cet immense projet sociétal.

Carmen Gibbs
Directrice générale, AAAPNB



KARINE WADE



LES ÉTATS GÉNÉRAUX des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick ont été un des rendez-vous citoyens les plus inspirants

auquel l'Acadie a été convié au cours des dernières années. Quand toute une société se mobilise pour imaginer, rêver et construire son avenir, tout devient possible. En tant qu'artiste et gestionnaire culturel, j'éprouve une profonde admiration envers mes collègues et mes compatriotes pour la détermination avec laquelle ils se sont engagés dans ce projet novateur, et je les remercie du fonds du cœur.

Nous espérons que cette stratégie guidera tous ceux et celles qui ont la conviction profonde que les arts et la culture contribuent au développement d'une société créative, capable d'assurer l'épanouissement de ses citoyennes et citoyens. Le chemin parcouru depuis cinq ans est prometteur et la route est maintenant tracée. Que le voyage commence...

René Cormier
Directeur,
États généraux des arts
et de la culture dans la société
acadienne au Nouveau-Brunswick

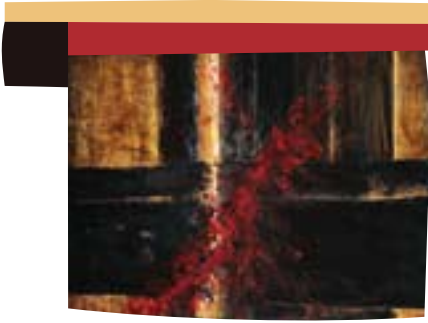


Table des matières

Préface	12
Première partie : Mise en contexte et genèse.....	15
Introduction.....	17
Survol de l'Acadie	20
Genèse des États généraux	29
Origines du projet.....	29
Idéation et élaboration de la démarche	32
Recherche, consultation, concertation et communications.....	35
<i>L'artiste créateur.....</i>	<i>36</i>
<i>Les infrastructures culturelles.....</i>	<i>42</i>
<i>Les industries et entreprises culturelles.....</i>	<i>43</i>
<i>L'éducation, les arts et la culture</i>	<i>44</i>
<i>Les communautés, les arts et la culture</i>	<i>46</i>
<i>Les communications, les arts et la culture.....</i>	<i>48</i>
<i>Le chantier pan-atlantique</i>	<i>49</i>
La promotion de la démarche.....	50
Grand rassemblement.....	51
Suivis.....	61
Conclusion.....	65
Réflexion : « L'audace d'une <i>artsphère</i> en Acadie »	66

Deuxième partie : La Stratégie globale	69
Introduction	71
Grands fondements.....	73
Analyse de l'environnement en 2009.....	75
Stratégies sectorielles.....	81
1 Développement de l'artiste professionnel	83
2 Développement de l'organisation artistique et culturelle.....	99
3 Intégration des arts et de la culture en éducation.....	117
4 Intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire	132
5 Amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels.....	145
6 Développement de la recherche en arts et culture	165
7 Amélioration du positionnement et du rayonnement des arts et de la culture.....	174
Acronymes.....	188
Liste des participantes et des participants	190



Préface

Lettre à un jeune artiste acadien

Si tu peins, chantes, danses, contes, écris ou joues sur une scène juste assez grande pour te permettre de réinventer le monde, si tu en rêves la nuit et y consacres les trente-six plus belles heures de ta journée, si tu es paré à renoncer à tout... mettons, à quasiment tout... pour continuer à croire qu'avec un peu de chance, une foi et une persévérance à tout casser, tu pourrais peut-être un jour parvenir à transposer tes visions en quelque chose de neuf, original et beau... et si, par surcroît, tu es Acadien...

... salut, frère de combat, c'est à toi que je parle.

Tout ce charabia pour te dire que nous avons besoin l'un de l'autre, les uns des autres; que l'artiste, contrairement à la croyance, ne loge pas dans une tour d'ivoire ou de planches pourries, ne vit pas isolé de ses semblables et encore moins à l'écart du monde. Il est sans doute le plus incarné des milliards d'habitants de la planète, précisément parce qu'il a fait de cette planète, son habitat. Disons, pour parler comme les grands, que l'univers est le pays de l'artiste. Mais entre toi et moi, nous savons que cet univers ne saurait déborder la portée de nos perceptions, de nos rêves, de notre imagination. Autrement dit, ni toi ni moi ne pourrions jamais atteindre à l'universel sans d'abord fouiller le sol qui porte la marque de nos chaussures.

Le jour où l'on découvre que l'eau enfermée dans une goutte est tout aussi eau que celle que contient l'océan, que le temps est le même dans une seconde qu'en une heure, on comprend avec stupeur et ravissement qu'il y a autant de vie dans un seul être humain que dans l'humanité tout entière. L'on s'émerveille alors à l'idée que le moindre territoire puisse devenir le microcosme de l'univers, pire... on s'engotte sur l'image d'une Acadie qui, au même titre que tous les pays ou peuples de la terre, autant que la Grèce antique, l'Occident, la France, l'Amérique, nommez-les tous, que cette Acadie à peine sortie de sa propre légende possède déjà sa culture et une expression artistique unique et irremplaçable.

Irremplaçable, indispensable, nécessaire. Si ni toi, ni moi, ni aucun de ces musiciens, sculpteurs, scribouilleurs, conteurs de belles histoires ou inventeurs de corde à virer le vent, si aucun artiste héritier de ce carré d'espace-temps qui s'appelle l'Acadie d'aujourd'hui n'assume le destin qui est le sien, l'univers et l'histoire seront privés à jamais d'une note unique appelée comme toutes les autres à compléter la symphonie du monde.

Ne te ronge jamais les sangs sur ton passé turbulent, ton présent nuageux et ton avenir incertain. Personne n'est à l'abri des vicissitudes ni des soubresauts de l'histoire. Mais de l'humble roseau qui traverse mieux la tempête que le chêne superbe, on peut apprendre à survivre à la tempête. Puis j'ajoute le conseil que m'avait donné mon père quand j'avais à peu près ton âge : « Si jamais tu tombes à l'eau et ne sais pas nager, fais confiance à la mer et elle te portera. »

Je me permets de te parler sur ce ton confidentiel, à la fois familier et légèrement paternel, précisément parce j'appartiens à cette famille élargie de la grande Acadie, et que du haut de mes quatre fois vingt ans, j'éprouve une tendresse quasi maternelle pour chacun des artistes, écrivains, défenseurs de la culture d'un peuple qui continuera à se raconter longtemps après que toi et moi... nous le regarderons de très haut s'ébattre, se débattre, se battre contre des moulins à vent, puis s'égosiller à hucher à la génération suivante que l'Acadie n'a pas fini de faire des siennes... Ce que nous faisons allègrement aujourd'hui, toi et moi et les autres, chers complices qui, avec un pinceau, une spatule, une flûte, un masque, un crayon, avec des gestes, des sons, des couleurs et des mots, partons à la quête et à la conquête du monde.

Antonine Maillet

Antonine Maillet
Montréal, le 17 juin 2009



PAUL LABELLE PHOTOGRAPHE INC.

LÉO BLANCHARD, UNIVERSITÉ DE MONCTON



Marie Ulmer, *Le verdict* (détail), 2007.




PREMIÈRE PARTIE

Mise en contexte et genèse

RAYMOND THÉRIAULT

Marie Ulmer, *Présence d'absence*, 2006-2007.



« Tels les battements du cœur, les arts et la culture sont la première manifestation de la vitalité d'un peuple. Dans cette optique, les États Généraux représentent pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick une occasion de dresser le bilan de santé de ce secteur fondamental, en même temps que d'être un lieu de convergence pour définir et articuler la suite de notre histoire collective. »

*Cécile Chevrier
membre du comité d'orientation
des États généraux et présidente
des Productions Phare Est*



Introduction

La *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, que nous vous présentons, est à la fois un document pédagogique, un instrument de travail et un legs à l'ensemble de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Conçue dans une perspective d'efficacité et de cohérence, la stratégie énoncée est axée sur des principes qui mettent en valeur la concertation et la collaboration intersectorielle et pluridisciplinaire, conditions essentielles au maintien des arts et de la culture au cœur même de l'évolution de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Par respect pour tous celles et ceux qui se sont investis dans la démarche, nous avons pris bien soin d'inclure dans ce document tout ce qui a été réalisé à ce jour et tout ce qui est proposé à l'avenir pour assurer la pleine réalisation de ce projet.

La *Stratégie globale* est divisée en deux parties. La première, de nature pédagogique, présente une carte géographique qui permet de mieux comprendre où se trouvent les Acadiennes et les Acadiens sur la côte atlantique du Canada. Le *Survol de l'Acadie* dresse un portrait de l'évolution de la société

acadienne des quatre provinces de l'Atlantique et, plus particulièrement, celui de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. La *Genèse* décrit, quant à elle, les origines du projet, son contexte et les raisons qui ont mené à la décision de tenir des États généraux des arts et de culture dans l'Acadie au Nouveau-Brunswick, dont les trois grandes étapes de réalisation sont : 1) l'idéation du concept et l'élaboration de la démarche ; 2) la recherche, la consultation, la concertation et les communications ; et 3) la tenue du Grand rassemblement. Celui-ci est constitué de deux volets : les assises des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick et l'événement Éloizes qui fait une place de choix aux manifestations artistiques, en vue de rapprocher les artistes et les communautés. Ces manifestations nourrissent les débats et les plénières où est réunie une importante délégation.

Les suivis et une *Conclusion* terminent cette première partie en présentant sommairement les travaux réalisés depuis le Grand rassemblement et qui ont mené à l'élaboration de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

Enfin, une **Réflexion** proposée par Marie-Linda Lord nous invite à imaginer un espace propice à l'épanouissement des arts et de la culture en Acadie.

La deuxième partie de ce document décrit la **Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick**, comme outil de travail qui permettra à tous les secteurs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick d'atteindre les objectifs stratégiques visés par le projet. Celle-ci met en valeur les grands fondements auxquels adhéreront toutes les personnes appelées à s'investir dans la mise en œuvre des recommandations issues du Grand rassemblement. Elle offre également une **analyse de l'environnement** dans lequel les arts et la culture évoluent en 2009. Les sept stratégies sectorielles, rattachées à sept axes de développement, viennent compléter le portrait en présentant les énoncés de vision, les principaux enjeux, les résultats visés à court, moyen et long termes, les moyens et les actions privilégiés, ainsi que les porteurs d'actions et les principaux partenaires interpellés dans chaque secteur.

La réussite de ce projet sociétal unique repose largement sur la capacité des citoyennes et des citoyens impliqués de comprendre les enjeux soulevés tout au long du processus et de se reconnaître comme partie prenante de la mise en œuvre des actions identifiées. Toutes et tous sont interpellés par ce projet d'insertion des arts et de la culture dans la société acadienne.

En répondant par l'affirmative à cette invitation, la population acadienne du Nouveau-Brunswick s'embarque dans une belle aventure, celle de léguer à la génération actuelle et future une Acadie résolument tournée vers l'avenir, capable d'affirmer haut et fort ses valeurs et ses aspirations, et confiante de son apport unique à l'ensemble de la Francophonie.



Francis Gaudet, *Joyce III*, 1999.





Survol de l'Acadie

« Être Acadien, ce n'est pas être un, mais multiple, car il existe plusieurs acadianités, comme il existe plusieurs Acadie, une Acadie historique, une Acadie que nous pourrions qualifier de territoriale, qui serait le Nouveau-Brunswick, mais il y a aussi une Acadie que nous pourrions qualifier de virtuelle, qui est l'Acadie de la diaspora, l'Acadie généalogique, l'Acadie idéalisée.¹ »

Albert Jacquard

*auteur scientifique, essayiste,
généticien et grand humaniste français*

Qu'est-ce qu'on entend par l'Acadie? Où se situe-t-elle? À quoi ressemble son territoire? Comment les Acadiennes et les Acadiens se distinguent-ils des autres entités francophones de la planète? Voilà autant de questions que l'on est à même de se poser si on ne connaît pas ces femmes et ces hommes qui crient haut et fort leur appartenance au peuple acadien.

L'Acadie n'est pas un État ou une province, et elle n'est pas restreinte à un territoire

géopolitique. L'Acadie contemporaine relève plutôt d'un concept virtuel qui s'étend partout sur la planète et qui a pour point d'ancrage principal les quatre provinces de l'Atlantique. Pour ceux et celles qui vivent à l'extérieur de cette région du Canada, le fait de se considérer comme Acadienne ou Acadien ne dépend ni de leur lieu de naissance ni de celui où ils vivent : il relève plutôt des origines de leurs ancêtres, de l'attachement à leur culture, à leur histoire et à leurs coutumes, de même qu'à l'évolution et aux avancées du peuple acadien depuis son arrivée en sol d'Amérique du Nord. Par ailleurs, l'histoire démontre bien à quel point, malgré de nombreuses migrations,

1. JACQUARD, Albert (scientifique), « Le sens de l'identité », dans *Le Congrès mondial acadien. L'Acadie en 2004. Actes des conférences et des tables rondes*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1996, p. 71.

la population acadienne des provinces de l'Atlantique cherche, par tous les moyens, à maintenir les liens très étroits tissés avec les Acadiennes et Acadiens de souche, qu'ils habitent la côte sud de la Gaspésie et les îles de la Madeleine au Québec, qu'ils soient répartis dans toutes les provinces canadiennes, ou bien qu'ils soient à l'extérieur du pays, de la Louisiane et sur la côte est des États-Unis jusqu'en Europe, et plus particulièrement en France. D'ailleurs, ce besoin de se reconnaître et de se rencontrer est en grande partie ce qui explique l'engouement pour les congrès mondiaux acadiens, qui, depuis 1994, réunissent plusieurs milliers de personnes tous les cinq ans.

Venue de partout au monde, la population acadienne se donne rendez-vous à divers endroits pour une période de deux semaines.

L'événement sert de tribune pour les échanges de nature sociopolitique tout en permettant aux participantes et participants de se revoir et de fêter ensemble dans le contexte de *grandes retrouvailles* dont font partie les très populaires rencontres de familles et les nombreuses manifestations artistiques et culturelles.

Il apparaît toutefois que la société acadienne organisée, celle où l'*acadianité* se vit au quotidien, se situe principalement dans la région du Canada atlantique où plus de 300 000 Acadiennes et Acadiens sont répartis au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Ils représentent 15,8 % de la



Lancement de la programmation officielle du CMA 2009.

population totale de cette région.² Et peu importe son statut de minoritaire dans chacune de ces provinces, la population acadienne est regroupée dans des zones bien définies comme en témoigne la répartition suivante.

Au Nouveau-Brunswick, où le le peuple acadien représente approximativement 33 % de la population totale, les communautés acadiennes sont regroupées : a) le long du littoral

de la côte est, notamment dans les comtés de Northumberland, de Westmorland et de Kent au sud-est, b) dans la Péninsule acadienne au nord-est, c) dans les régions Chaleur et Restigouche, dans le nord, d) dans la région du Madawaska dans le nord-ouest de la province, e) dans les centres urbains majoritairement anglophones de Moncton, Fredericton Saint-Jean et Miramichi.

En Nouvelle-Écosse, la population acadienne se trouve principalement dans la région de Chéticamp à l'île du Cap-Breton et de l'île Madame au sud-est, la Baie Sainte-Marie au sud-ouest et la région d'Halifax.

Pour ce qui est de l'Île-du-Prince-Édouard, les Acadiennes et les Acadiens habitent surtout les régions Évangeline et de Summerside au sud-est et celle de la capitale provinciale de Charlottetown. Enfin, on les retrouve à Terre-Neuve-et-Labrador principalement installés dans la Péninsule de Port-au-Port au sud-ouest, à Labrador City au nord-est et dans la capitale de St. John's.

Cependant, pour être en mesure de bien comprendre la détermination du peuple acadien à réclamer sa différence et son apport unique à l'ensemble de la francophonie mondiale, il faut se familiariser un peu avec ses sources, d'où...

2. Statistique Canada, recensement de 2001.



Harmonie de l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, 1956.

Un brin d'histoire

« C'est en 1604 que débute l'aventure acadienne avec l'établissement d'un premier poste de traite français à l'île Sainte-Croix. L'année suivante, ce poste est transféré à Port-Royal, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse actuelle. C'est là que Marc Lescarbot écrit et fait jouer en 1606 ce qui est considéré comme la première pièce de théâtre en Amérique du Nord, le Théâtre de Neptune. Dans les années 1630, c'est dans cette région de Port-Royal que vont s'établir les premières familles pionnières de France. Vers la fin du 17^e siècle, l'Acadie sera souvent la cible d'attaques provenant surtout des colonies anglaises voisines de la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, en 1713, par le traité

d'Utrecht, l'Acadie devient une colonie britannique qui prend le nom de Nova Scotia, la Nouvelle-Écosse.

La population acadienne doit maintenant composer avec des administrateurs militaires britanniques. Les leaders acadiens de l'époque refusent de prêter un serment d'allégeance inconditionnelle au monarque de Londres et proposent plutôt une politique de neutralité. Les autorités britanniques n'ont pas confiance en cette neutralité des Acadiennes et Acadiens, qu'ils soupçonnent entre autres de commercer activement avec leurs ennemis, les Français établis dans la forteresse voisine de Louisbourg au Cap-Breton.



CENTRE D'ÉTUDES ACADIENNES ANSELME-CHASSON (CÉAAC), UNIVERSITÉ DE MONCTON

Chorale Notre-Dame d'Acadie, 1959.

En 1755, alors que les empires coloniaux britanniques et français d'Amérique du Nord commencent une guerre à en finir, les Acadiennes et Acadiens sont en quelque sorte pris entre le fer et l'enclume. Une mesure radicale est adoptée par les Britanniques : déporter la population acadienne de la Nouvelle-Écosse vers les colonies britanniques de la façade atlantique de l'Amérique du Nord afin de les assimiler et en faire de bons sujets du monarque de Londres. C'est le début des années du Grand Dérangement, qui va toucher près de 14 000 Acadiennes et Acadiens.

Les dures années de la Déportation de 1755 à 1764 ne vont cependant pas détruire la société acadienne. À la fin du 18^e siècle, de nombreux villages sont constitués dans les Provinces maritimes. Vers le

milieu du 19^e siècle, certains leaders de ces communautés acadiennes aspirent à une meilleure place au soleil pour leurs compatriotes. Une nouvelle période assez dynamique, qualifiée de Renaissance acadienne, va donc marquer l'évolution de l'Acadie dans la deuxième moitié du 19^e et dans les premières décennies du 20^e siècle. Écoles, collèges et couvents sont créés, plusieurs journaux sont fondés et on remarque une plus grande participation politique, tant au niveau provincial que fédéral. De plus, de grandes conventions nationales sont organisées. En plus de fouetter l'ardeur nationaliste, ces conventions choisissent les premiers grands symboles nationaux acadiens, tels qu'une fête nationale : le 15 août; un drapeau national : le tricolore étoilé, et un hymne national : l'Ave Maris Stella. Sur le plan culturel, les collèges



CENTRE D'ÉTUDES ACADIENNES ANSELME-CHIASSON (CÉAAC), UNIVERSITÉ DE MONCTON

Arthur LeBlanc, violoniste de réputation internationale, né à Saint-Anselme (N.-B.), s'est produit sur les grandes scènes du monde.

et les couvents encouragent l'enseignement de la musique, du chant choral et montent des pièces de théâtre.

Au Nouveau-Brunswick, la population acadienne représente déjà le tiers de la province, et nombreux sont les leaders acadiens, femmes et hommes, qui exigent que la langue française ait droit de cité dans la province. De nouveaux établissements scolaires sont créés, le mouvement coopératif acadien prend forme et de nouvelles associations font la promotion de la langue française et de l'identité acadienne dans plusieurs sphères d'activités de la société, particulièrement dans les domaines de la culture, de l'éducation, et de la religion.

L'arrivée au pouvoir de l'équipe de Louis J. Robichaud en 1960 constituera le début d'une véritable révolution tranquille acadienne au Nouveau-Brunswick. Le programme « Chances égales pour tous » permet aux régions acadiennes rurales de la province de rattraper, en partie, le retard socioéconomique qu'elles accusaient sur les régions plus urbanisées. Mais plus important encore pour la langue française, le gouvernement Robichaud fait du Nouveau-Brunswick la seule province bilingue au Canada. Ce statut de province bilingue va permettre à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick de consolider ses droits linguistiques; aujourd'hui, ces droits sont reconnus par la constitution du Canada.

À partir des années 1960, l'Acadie du Nouveau-Brunswick, comme les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard est en transition entre la tradition et la modernité. On assiste à toute une série de premières dans le monde artistique et culturel. Premiers écrivains modernes, premières troupes de danse et compagnies professionnelles de théâtre, premiers artistes visuels et cinéastes, etc. On a qu'à penser, par exemple, à Antonine Maillet, Raymond Guy LeBlanc, Herménégilde Chiasson, Gérald Leblanc, Donat Lacroix, Calixte Duguay, Édith Butler, Angèle Arsenault, Léonard Forest et bien d'autres.

Du côté économique, les gens d'affaires acadiens et francophones s'organisent et deviennent beaucoup plus présents comme acteurs de premier plan dans le développement de la communauté acadienne et provinciale. La création de l'Université de Moncton en 1963 n'est pas étrangère à ce dynamisme, car elle va devenir le fer de lance de la modernité en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Malgré les grands défis socioéconomiques de ces décennies des années 1960 à 1980, les Acadiennes et les Acadiens du Nouveau-Brunswick créent de plus en plus d'associations de langue française, délaissant ainsi un milieu associatif qui se voulait bilingue, souvent ciblé comme milieu assimilateur.



Anna Malenfant, née à Shédiac (N.-B.), a fait sa marque en tant que contralto avec une voix qu'on disait d'une « justesse [...] phénoménale. »

Haut et fort, ces femmes et ces hommes revendiquent une véritable égalité linguistique pour la langue française dans la fonction publique provinciale, dans les cours de justice, dans les écoles, dans les services hospitaliers et sociaux, dans les municipalités, etc. C'est une nouvelle Acadie du Nouveau-Brunswick qui s'affirme et dont l'exemple encourage les communautés voisines de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Au début des années 1990, l'Acadie de l'Atlantique connaît une effervescence culturelle appuyée par un dynamisme associatif et légitimée, en quelque sorte, par l'apparition des grands Congrès mondiaux acadiens à partir de 1994. Les artistes acadiens se font de plus en plus connaître sur la

scène internationale. Aujourd'hui, les Acadiennes et Acadiens sont présents dans toutes les sphères d'activités. Avec une population de quelque 300 000 francophones, l'Acadie de l'Atlantique produit une culture dynamique, originale et plurielle en langue française, aux accents acadiens, une culture qui s'exporte dans la Francophonie et ailleurs. Comme jamais auparavant, des leaders acadiens participent activement à la gestion de la chose publique, d'Ottawa jusqu'aux districts de services locaux. Des athlètes acadiens participent maintenant aux jeux olympiques, des scientifiques acadiens sont reconnus de par le monde pour leur expertise et leurs recherches, et des artistes acadiens font carrière et rayonnent dans un vaste espace francophone.

Cependant, les défis à relever sont nombreux pour la société acadienne contemporaine. Le déplacement d'une partie des populations rurales vers les centres urbains font craindre à plusieurs que l'Acadie est peut-être en train de perdre le nord. Aussi, la langue de Shakespeare est toujours omniprésente dans l'univers acadien, sans parler du difficile contexte économique de plusieurs régions acadiennes de l'Atlantique qui doit être repensé afin de permettre aux populations locales de se développer dans le dynamisme et la dignité. L'Acadie d'aujourd'hui formule le souhait que ses acquis culturels, juridiques, politiques et socioéconomiques constituent des digues suffisamment puissantes afin de lui garantir un bon avenir. Les aboiteaux d'hier ont permis à l'Acadie de se développer et de s'épanouir. Ceux d'aujourd'hui seront-ils garants de demain ?

Les arts et la culture constituent-ils aujourd'hui des remparts solides afin de contrer l'assimilation et sont-ils de réels instruments favorisant le maintien d'une identité culturelle forte et l'épanouissement de communautés acadiennes modernes, créatives et inclusives?³ »

3. BASQUE, Maurice, directeur de l'Institut d'études acadiennes, Université de Moncton, juin 2007. [Texte présenté dans le cadre du Grand rassemblement].



Roméo Savoie, *Grand rouge*, 1997.

MATHIEU LÉGER / GALÉRIE D'ART LOUISE-ET-REUBEN-COHEN, UNIVERSITÉ DE MONCTON

La suite

Comme en témoigne le texte qui précède, le peuple acadien a été de toutes les luttes : en refusant de prêter le serment d'allégeance à la couronne britannique, en organisant de grandes conventions qui ont permis d'affirmer le concept d'*acadianité* et d'identifier ses propres symboles et valeurs, en cherchant à se doter d'un parti politique et à délimiter son propre territoire, et enfin, en revendiquant à juste titre ses droits et sa liberté de parole en tant que peuple.

« L'Acadie a quelque chose à dire à la Francophonie en matière de solidarité, de résilience et d'engagement. Nous foulons tous des sols différents. Mais c'est en mélangeant ces terreaux aux multiples fertilités et abreuvés à la source commune de la langue française que nous construisons la Francophonie de demain. Une Francophonie plurielle, solidaire et inclusive. Et je veux appartenir à cette francophonie-là. »

*Yvon Fontaine
recteur de l'Université de Moncton,
lors de son élection à la présidence
de l'Agence universitaire
de la Francophonie, 2006*

Par ailleurs, si toutes ces réalisations ont porté fruit, c'est surtout depuis les quarante dernières années que l'on enregistre les gains les plus importants en Acadie de l'Atlantique. Force est de constater toutefois que c'est dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick où les Acadiennes et les Acadiens sont plus nombreux que les avancées sont les plus évidentes. En 1969, l'Assemblée législative de cette province adopte la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* laquelle établit le français et l'anglais comme langues officielles de la législature et de l'administration.⁴

Le 17 juillet 1981, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopte la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick (Loi 88)*⁵. Enfin, c'est par le biais de l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés⁶, adoptée en 1982, que les dispositions de la *Loi 88* sont enchâssées dans la constitution canadienne en 1993.

Par ailleurs, la présence sur le territoire du Nouveau-Brunswick de deux géants de la finance – Assomption Vie et la Fédération des caisses populaires acadiennes – de même que le rôle primordial assumé par l'Université de Moncton dans la formation supérieure et la professionnalisation de bon nombre d'Acadiennes et d'Acadiens, l'acquisition de la dualité en éducation en 1974, le développement de collèges communautaires francophones, d'institutions de santé francophones et d'une panoplie d'organisations professionnelles et communautaires de langue française témoignent de la densité de la toile organisationnelle acadienne et francophone de cette province et de la force de son pouvoir politique.

Aujourd'hui, celles et ceux qui réclament un nouveau projet de société qui cadre avec l'Acadie contemporaine sont de plus en plus nombreux. Selon Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et artiste multidisciplinaire, « il se prépare... ce projet de société, longtemps désiré, difficilement identifiable mais assurément nécessaire⁷ ».

C'est dans ce contexte que le projet des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick voit le jour et que la société acadienne du Nouveau-Brunswick se définit de la manière suivante :

La société acadienne du Nouveau-Brunswick est composée de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de langue française qui habitent cette province, qui s'identifient à cette société et qui participent à son épanouissement. Elle se veut inclusive et réunit les différentes cultures régionales d'expression française et les nouveaux arrivants parlant français qui habitent ce territoire géopolitique.

4. Cette loi sera modifiée en 2002.

5. La *Loi 88* stipule que le gouvernement provincial s'engage à promouvoir le développement de la communauté acadienne.

6. L'article 16.1 de la Charte des droits et libertés stipule que « la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion ».

7. Préface dans PICHETTE, Robert. *Le pays appelé l'Acadie*, Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, 2006.



Claude Roussel, *Hommage à Duchamp et Marilyn*, 1975.



Genèse des États généraux

Origines du projet

Les États généraux des arts et la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick émanent de la Convention 2004 organisée par la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) pour faire le point sur l'évolution de ladite société depuis la Convention nationale d'orientation de l'Acadie (CONA) de 1979. Au terme de cette rencontre, les 600 déléguées et délégués, issus de toutes les sphères de la société acadienne, reconnaissent unanimement le rôle fondamental des arts et de la culture dans l'évolution de cette société en adoptant la recommandation suivante :

« Compte tenu du fait que les arts et la culture sont un vecteur fondamental du développement de l'Acadie, il est recommandé que la SAANB, en collaboration avec le comité de suivi de la Convention, la table de concertation des organismes et les intervenants du secteur des arts et de la culture, soit mandatée pour organiser des États généraux des arts et de

la culture afin que soient élaborées une vision et des stratégies d'action communes qui tiennent compte des éléments discutés pendant la Convention. »

Très rapidement, les membres du Forum de concertation des organismes acadiens, responsable d'assurer les suivis à la Convention, comprennent que la tenue des États généraux devient une étape essentielle à l'élaboration d'un projet de société pour solidifier l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Reconnaisant le rôle fondamental que joue l'**Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB)** dans le développement des arts et de la culture en Acadie, ils lui demandent, à l'unanimité, de porter ce vaste projet sociétal. Reconnue comme un organisme phare pour le milieu artistique acadien du Nouveau-Brunswick et, en premier lieu, pour les artistes professionnel.le.s de toutes les disciplines artistiques qui se regroupent en son sein, l'AAAPNB est un carrefour essentiel pour les artistes professionnels, leur assurant un lieu de rencontre et de concertation, leur



RODOLPHE CARON

Marie-Hélène Allain, sculpteur, avec une de ses œuvres dans son atelier.

offrant des services d'accompagnement professionnel, défendant leurs droits et appuyant le rayonnement de leur travail et de leurs œuvres. En tant qu'organisme de veille, elle est aussi la voix politique des artistes et, par extension, du milieu des arts, en étant le porte-parole de leurs revendications auprès des différentes instances responsables, aux paliers municipal, provincial

et fédéral. Elle est enfin un organisme de développement qui s'assure de suivre l'évolution des arts dans la communauté, qui encourage des partenariats et appuie les initiatives favorables à leur rayonnement dans les différents secteurs de la société. Par ces actions, l'AAAPNB fait la promotion de la profession d'artiste, contribue à améliorer le statut socio-économique des

artistes et fait valoir leur apport à la société. Plus largement, elle fait avancer la reconnaissance des arts au sein de la population et favorise ultimement l'épanouissement culturel de la communauté acadienne. C'est donc avec enthousiasme et détermination qu'elle accepte le large mandat qui lui est confié.

D'entrée de jeu, l'Association reconnaît que l'organisation d'États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick est, sans aucun doute, le projet le plus ambitieux jamais entrepris au sein de cette société depuis la Convention d'orientation nationale de 1979. Elle prend conscience qu'à la lumière des nombreux changements provoqués par une évolution rapide de l'ensemble de cette société et du milieu artistique, cette initiative s'avère nécessaire.

En 2004, la communauté artistique professionnelle acadienne est à la croisée des chemins : elle a besoin de se sentir pleinement intégrée au milieu qui l'entoure et elle cherche à se doter d'une vision d'avenir porteuse d'initiatives structurantes transmises par son art et arrimées à toutes les composantes de la société acadienne auxquelles elle s'identifie. Devant l'intérêt manifesté à l'égard des États généraux, la communauté artistique et culturelle est confiante que l'ancrage des arts et de la culture dans toutes les sphères de la société acadienne provoquera un virage important, qui favorisera le rapprochement entre les artistes et la population.

Ce rapprochement est d'autant plus important que c'est d'abord et avant tout par le biais des arts et de la culture que la société acadienne se définit en tant que société distincte, créative, capable d'innover et d'affirmer en toute confiance son apport unique à l'ensemble de la Francophonie. Pour leur part, les artistes comptent sur ce rapprochement pour être en mesure de bénéficier d'un nouveau statut plus respectueux de la valeur réelle de leur contribution unique à l'évolution de la société, qui devrait se traduire par de meilleures conditions de création, de production, de diffusion et de conservation, et, par conséquent, une meilleure qualité de vie.

Fort de l'appui de l'ensemble du milieu associatif acadien, l'AAAPNB tient toutefois à s'assurer de l'implication de tous les secteurs de la société pour que les États généraux des arts et de la culture deviennent un réel projet de société. À cet effet, elle procède à la mise sur pied d'un **comité d'orientation**, responsable d'encadrer le processus. Celui-ci regroupe des personnes-clés de tous les secteurs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Les chefs de file qui y siègent sont issus : a) du secteur socioéconomique qui regroupe l'éducation, l'éducation primaire et secondaire, l'éducation post-secondaire, l'économie, les municipalités, la jeunesse, les femmes, la santé et le mieux-être et les communications, b) du secteur des arts et de la culture représenté par les artistes créateurs, les organismes de création,

de production et de diffusion, les industries culturelles, les festivals et événements et les musées et patrimoine.¹ Louise Lemieux, siège à ce comité à titre de présidente de l'AAAPNB et présidente des États généraux des arts et de la culture, et la directrice générale de l'Association, Carmen Gibbs, à titre de membre ex-officio.

La vision fondamentale d'« inscrire les arts et la culture au cœur du projet de société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick » et la mission qui en découle de « mobiliser l'ensemble des forces vives de tous les secteurs de la société acadienne et engager les instances politiques et les partenaires gouvernementaux », articulées par l'AAAPNB et adoptées à la fin mai 2005 par le comité d'orientation, sont les moyens privilégiés utilisés par ces instances pour élaborer le projet. C'est également cette vision qui inspire le choix de l'approche multisectorielle retenue tout au long de la démarche menant aux États généraux qui se veut inclusive de tous les secteurs de la société.

« [...] C'est d'abord et avant tout par le biais des arts et de la culture que la société acadienne se définit en tant que société distincte, créative, capable d'innover et d'affirmer en toute confiance son apport unique à l'ensemble de la Francophonie. »

La crédibilité des membres du comité d'orientation et la forte capacité de négociation de l'Association acadiennes des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick qui agit comme porteur du projet permet d'obtenir

un engagement financier et politique de la part des gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick. L'Association procède alors à la mise sur pied d'un bureau composé d'une équipe de professionnels pour effectuer l'ensemble des tâches à accomplir et soutenir le comité d'orientation dans la poursuite de ses objectifs.

Il est convenu que Carmen Gibbs, directrice générale de l'AAAPNB, assurera le lien entre l'équipe de travail, les membres du comité d'orientation, le conseil d'administration de l'Association et les partenaires financiers et politiques. Sept personnes sont embauchées pour mener à terme le projet. La direction du bureau des États généraux est confiée à René Cormier, artiste pluridisciplinaire et gestionnaire culturel, appuyé par quatre coordonnatrices et coordonnateurs de chantiers, une personne responsable des communications et une adjointe à la direction.²

1. Voir la Liste des participantes et des participants (page 190) pour connaître les membres du comité d'orientation.

2. Voir la Liste des participantes et des participants, page 190, pour connaître les membres du conseil d'administration de l'AAAPNB et le personnel des États généraux.



Isabelle Bonnin au travail à la Librairie Pélagie de Caraquet.

Les étapes de réalisation

Le processus des États généraux menant au Grand rassemblement 2007 se déroule sur une période de plus de deux ans, de janvier 2005 à mai 2007. La conception et l'élaboration de la démarche reposent sur la certitude qu'à l'ère des communications et du savoir, ce sont les communautés et les sociétés les plus créatives qui se démarquent par leur capacité de trouver des solutions novatrices et d'entreprendre des initiatives structurantes aptes à répondre aux attentes et au mieux-être de leurs citoyens et citoyennes.

Qui plus est, le contact avec l'imaginaire et la force créatrice de la communauté artistique joue un rôle de premier plan dans le développement de la créativité individuelle de chaque citoyen et citoyenne, d'où l'importance de placer toute la démarche des États généraux au cœur même du projet de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Pour atteindre cet objectif, trois étapes de réalisation sont définies : 1) l'idéation du concept et l'élaboration de la démarche, 2) la recherche, la consultation, la concertation et les communications, 3) la tenue de l'événement.

Idéation et élaboration de la démarche

Deux prémisses sont à l'origine de la démarche choisie pour la réalisation des États généraux. On constate d'une part que le succès de cette démarche repose sur l'engagement de l'ensemble des secteurs de la société et, d'autre part, sur la connaissance et la compréhension des éléments qui composent *la chaîne des arts et de la culture*. Les définitions suivantes ont donc servi de cadre à l'ensemble de la démarche. Celles-ci sont principalement tirées de la *Politique culturelle du Nouveau-Brunswick*, sauf celle de l'artiste créateur qui a été définie par l'UNESCO, et certaines autres articulées par l'équipe des États généraux des arts et de la culture.

L'art est tout ce qui résulte d'un processus de création ou d'invention à partir d'une idée originale à contenu esthétique. Dans le contexte des États généraux des arts et de la culture, le mot art comprend les arts visuels, les arts littéraires, la musique, le théâtre, la danse, le spectacle, les arts médiatiques, les arts interdisciplinaires et les métiers d'art. Une œuvre d'art est le produit de la transformation d'une idée originale grâce aux aptitudes, aux techniques et au savoir-faire de l'artiste.

L'artiste créateur : « On entend par *artiste* toute personne qui crée ou participe, par son interprétation, à la création ou à la recreation d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque⁴. »

L'artiste professionnel est une personne qui pratique un art, qui souhaite en vivre, qui offre ses services de création, d'interprétation ou d'exécution dans une ou plusieurs disciplines artistiques moyennant rétribution et qui est reconnue comme tel par ses pairs.

L'organisation artistique et culturelle est composée de l'ensemble des infrastructures culturelles physiques et organisationnelles incluant les industries et entreprises culturelles et les festivals et événements. Par définition, les *infrastructures culturelles* sont les ressources qui facilitent l'accès du public aux arts et au patrimoine, y compris l'accès pour les artistes et les autres personnes dont le travail est lié à la création, à la production, à la diffusion, à la promotion et à la conservation des produits artistiques et culturels. Ces ressources comprennent notamment :

- a) Les installations artistiques, culturelles et patrimoniales (espaces physiques de création, de production, de diffusion et de conservation) ;
- b) Les structures organisationnelles (organismes artistiques et culturels professionnels sans but lucratif et entreprises à but lucratif qui se consacrent à la création, la production, la diffusion, la promotion et la conservation d'œuvres d'art) ;
- c) Les organismes de développement culturel qui œuvrent au sein des communautés par l'action culturelle communautaire et la diffusion de spectacles ;
- d) Les organismes de service aux arts, à la culture et au patrimoine (les associations professionnelles d'artistes vouées à l'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes, les associations regroupant les organismes de développement culturel, les réseaux de diffusion et les associations professionnelles du patrimoine) ;
- e) Les industries et entreprises culturelles. On entend par *industrie culturelle* l'ensemble des activités économiques qui touchent surtout à des produits symboliques dont la valeur économique est principalement dérivée de leur valeur culturelle. Les entreprises culturelles, qu'elles soient privées ou sans but lucratif, s'occupent de la promotion, de la distribution et de la vente de produits culturels incluant le livre, le film, la vidéo, le disque, les œuvres d'art et ceux issus des métiers d'art. Ces produits culturels sont souvent disponibles pour la vente ou la consommation par le biais des festivals, des spectacles, des sites Internet, des musées, des bibliothèques, etc. ;
- f) Les festivals et événements artistiques professionnels qui offrent une programmation artistique et un encadrement professionnel.

4. Définition adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO tenue à Belgrade en octobre 1980.

La culture au sens large est tout ce qui renvoie au mode de vie d'un peuple, d'un groupe donné ou d'une civilisation. Cela peut comprendre, sans s'y limiter, la langue, les croyances, les coutumes, les traditions et l'expression artistique. Pour les États généraux, et telle que décrite dans la *Politique culturelle du Nouveau-Brunswick*, « la culture comprend le patrimoine naturel et humain, les arts, les industries culturelles et les entreprises culturelles ».

Le patrimoine est constitué d'éléments concrets et abstraits de l'héritage naturel et culturel de la préhistoire jusqu'à nos jours. Les éléments concrets comprennent les bâtiments et les structures, les sites archéologiques et historiques, les cimetières, les lieux sacrés, les monuments, les artefacts, les échantillons et les collections. Les éléments abstraits incluent les croyances, les idées, les coutumes, la langue, la religion, la tradition orale, etc.

Le loisir culturel est composé d'activités stimulant l'expression et la créativité (théâtre communautaire, chorale, danse sociale, etc.), la critique et l'appréciation de la production artistique, qui font appel à la participation de la population.

Le tourisme culturel se définit par toute activité ou expérience touristique visant à connaître d'autres gens, d'autres endroits, d'autres cultures. Ce type de tourisme se caractérise par la visite de musées, de galeries d'art ou par des activités liées aux festivals et événements artistiques et culturels, aux sites historiques, au folklore, au patrimoine, à l'architecture, à la cuisine et aux coutumes locales.

C'est par le biais de la communauté que toute la démarche d'intégration des arts et de la culture doit se faire, et dans le cadre de cet **écosystème culturel**, il faut aussi s'entendre sur certaines notions fondamentales :

La société acadienne du Nouveau-Brunswick est composée de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de langue française qui habitent dans cette province, qui s'identifient à cette société et qui participent à son épanouissement. Elle se veut inclusive et réunit les différentes cultures régionales d'expression française et les nouveaux arrivants parlant français qui habitent sur ce territoire géopolitique.

La langue fait évidemment référence à la langue française, incluant les variantes linguistiques qui l'enrichissent. On reconnaît ici que la langue française joue un rôle fondamental dans l'expression artistique et la transmission de la culture et que les variations régionales de cette langue sont les fondements de l'expression de la culture acadienne.

La communauté dans le cadre des États généraux se définit tant par la société acadienne du Nouveau-Brunswick que par les différents milieux de vie où sont établis les citoyens et les citoyennes qui composent cette société : région, ville, village, etc.

Le territoire, tel que le suggèrent les États généraux, se définit de diverses manières, afin de laisser le concept le plus ouvert possible. Il semblerait toutefois que la citation suivante sous-tend une bonne compréhension des enjeux liés à la notion de territoire pour la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

« Le territoire apparaît comme la première condition de l'unité et de l'identité d'une communauté. La communauté politique est d'abord la mise en commun d'un territoire. Le territoire, par définition limité, ne doit être ni trop grand, ni trop petit. S'il est trop petit, il ne se suffit pas économiquement à lui-même. S'il est trop grand, il manque aux citoyens la conscience d'appartenir à la même communauté; il peut s'agir alors d'un peuple (ethnos), mais non d'une ville (polis) [...] La continuité territoriale ne suffit donc pas à assurer la communauté de destin sans laquelle il n'y a pas de cité. L'idéal est celui d'un «territoire qu'on peut embrasser d'un seul coup d'œil.⁵ »

5. ARISTOTE. *La politique*, [En ligne], VII, 5, 1327 à 2 sq., <http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/philo/rech/bstages/ccommu.htm>

Recherche, consultation, concertation et communications

Cette étape représente le cœur de cet important projet et les organisatrices et organisateurs font preuve d'ingéniosité. En utilisant l'image d'un grand chantier de construction, la démarche s'avère accessible à toutes et à tous et met en relief la dimension active et constructive du processus. Dès les premières instances, la population est à même de comprendre que les arts et la culture façonnent la pensée et la réflexion et, de ce fait, jouent un rôle de premier plan pour propulser toute la société acadienne du Nouveau-Brunswick vers un avenir prometteur.

L'approche par grands chantiers, chantiers thématiques et projets spéciaux, permet d'engager activement près de 600 personnes, issues de toutes les sphères de la société acadienne investies qui, dans la consultation, qui, dans la recherche, qui, dans la concertation. Pendant les deux années qui précèdent la tenue du Grand rassemblement des États généraux, ces personnes se réunissent à maintes reprises pour étudier et définir *l'état des lieux* de chaque chantier, identifier les *principaux enjeux* qui affectent le développement des arts et de la culture en lien avec les travaux entrepris par chaque chantier, et pour mettre de l'avant des *pistes d'actions concrètes* en vue d'améliorer l'intégration des arts et de la culture dans toutes les sphères de la société acadienne. Chaque chantier reçoit le soutien du personnel des États



René Cormier, directeur des États généraux au cours de la conférence de presse pour lancer les grands chantiers.

généraux qui assume plusieurs rôles : préparation de la documentation, coordination et animation des rencontres, production de rapports portant sur l'avancement des travaux, analyse de l'information, etc.

Pour faciliter les échanges et la compréhension des enjeux présents dans l'ensemble de l'écosystème culturel dans lequel les artistes évoluent, les membres des chantiers doivent avoir accès à des éléments de recherche. Or, très tôt dans le processus, on constate l'absence de recherches et de documentation concernant les arts et la culture. Cette lacune n'entrave cependant pas les travaux puisque que l'on fait appel au personnel et à quelques personnes spécialisées en arts et culture pour la production

de données et d'informations qualitatives qui viennent appuyer les travaux effectués au sein des chantiers. Sept grands chantiers sont mis sur pied pour couvrir toutes les sphères qui influencent le développement de la communauté artistique et culturelle et, par conséquent, l'ensemble de la société acadienne. Il s'agit de :

- L'artiste créateur
- Les infrastructures culturelles
- Les industries et entreprises culturelles
- L'éducation, les arts et la culture
- Les communautés, les arts et la culture
- Les communications, les arts et la culture
- Le chantier pan-atlantique

LES GRANDS CHANTIERS

L'artiste créateur

« Être artiste, c'est avoir le courage de s'inventer un monde à soi et faire en sorte qu'on puisse le donner aux autres avec générosité sans savoir si ce qu'on fait intéressera quelqu'un, sans savoir si quelque part, un jour, un autre regard viendra vers nous pour nous dire que le monde ressemble à celui qu'on a imaginé, à celui qu'on a peint, imprimé, sculpté, photographié, modelé ou dessiné. »

Herménégilde Chiasson
allocution présentée aux artistes
lors du Forum sur l'artiste
créateur, mai 2006

C'est le **Forum sur l'artiste créateur**, organisé en mai 2006 dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'AAAPNB, qui donne le coup d'envoi à la démarche de consultation et de concertation des États généraux. Intitulé *L'artiste dans tous ses états*, ce forum, destiné aux artistes professionnels, invite les personnes participantes à se questionner et à réfléchir sur ce dont elles ont besoin pour « continuer à inventer leur monde », pour imaginer les conditions qui permettront de « nourrir leur élan créateur en terre d'Acadie », et celles qui feront en sorte que « leurs peintures, leurs sculptures, leurs chansons, leurs œuvres littéraires, leurs pièces de théâtre, leurs films et leurs chorégraphies touchent le public à qui ils s'adressent⁶ ». Pour nourrir la réflexion des personnes participantes, on fait appel à des invités de marque : en l'occurrence, l'honorable Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et artiste pluridisciplinaire, qui partage ses réflexions sur *Le sens et la portée des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, Louise Lemieux, présidente de l'Association et des États généraux des arts et de la culture, qui explique la raison d'être du *Forum sur l'artiste créateur : parole aux artistes* et, Pierre Raphaël Pelletier, artiste multidisciplinaire franco-ontarien, qui partage ses idées à travers une allocution intitulée *L'artiste dans tous ses états – parcours d'un artiste engagé*.

Pour obtenir un portrait de l'ensemble des facteurs qui influencent les artistes et leur production artistique, cinq thèmes orientent les échanges : la formation et le perfectionnement professionnel; l'accès aux infrastructures de création, de production, de diffusion, de distribution et de promotion; l'artiste et sa communauté : rôles et responsabilités réciproques; l'identification de ce que la communauté artistique attend comme résultats au terme des États généraux; et le statut socioéconomique de l'artiste.

En ce qui concerne les quatre premiers thèmes, les membres de chaque discipline artistique se réunissent en ateliers. En matière de formation et de développement professionnel, ils sont appelés à identifier les lacunes qui affectent leur capacité de maîtriser leur art et d'améliorer leurs techniques et leur pratique artistique. Il en va de même en ce qui concerne les conditions qui freinent l'accès au perfectionnement professionnel et, par conséquent, leur capacité de mieux vivre de leur art et de bien gérer leur carrière. Cependant, au-delà de l'identification de problèmes, les personnes en ateliers sont également invitées à proposer des pistes de solutions mieux adaptées à leurs milieux et à leurs besoins en tant qu'artistes qui choisissent de vivre et de créer en Acadie du Nouveau-Brunswick.

6. Louise Lemieux, message à l'ouverture du Forum sur l'artiste créateur, mai 2006.

Pour ce qui est de l'accès aux infrastructures de création, de production, de diffusion, de distribution et de promotion, les artistes réfléchissent à tout ce dont ils ont besoin pour créer ou produire leurs œuvres, en assurer la diffusion et la distribution et générer les conditions qui favoriseront la mise en valeur de leur discipline artistique respective. En plus d'identifier les manques et les besoins, ils définissent des pistes de solutions capables d'améliorer l'accessibilité à ces infrastructures.

Les ateliers portant sur L'artiste et la communauté, rôles et responsabilités réciproques évoquent la notion d'« artiste citoyen » et de son rôle dans la société. Les artistes sont invités à puiser leurs réflexions à partir de la réalité, de leur vécu au quotidien, au sein de leurs communautés. Ils réfléchissent aux conditions les plus favorables pour faire en sorte que les communautés reconnaissent leur contribution et les appuient dans leurs démarches. À l'inverse, les personnes participantes explorent comment elles peuvent s'engager dans le développement de leur communauté respective.

Les ateliers intitulés Mon désir le plus cher, qui évoquent ce que la communauté artistique attend comme résultats au terme des États généraux, cherchent à dégager un consensus sur les aspirations prioritaires des artistes et le legs que ces derniers souhaitent recevoir des États généraux des arts et de la culture. Trois sous-thèmes servent de point de départ aux échanges : le vœu, le souhait (ce que l'on veut et que



MATHIEU LÉGER / GALERIE D'ART LOUISE ET REUBEN COHEN, UNIVERSITÉ DE MONCTON

Herménégilde Chiasson, *Ange vert* – de la série *Variations monochromes*, 2004.

l'on n'a pas) et le legs (ce que l'on n'a pas mais que l'on aura). Au terme de ces rencontres, le principal souhait exprimé par les artistes est la reconnaissance de leur statut de professionnels. Et cette reconnaissance passe par l'adoption d'une loi sur le Statut de l'artiste et une réelle

valorisation de l'art comme moteur jouant un rôle fondamental dans la construction identitaire, dans l'épanouissement des communautés et dans l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyennes et concitoyens.

La dernière partie du forum est consacrée à une question de taille : le statut de l'artiste. Et puisque celle-ci est transversale – les artistes de toutes les disciplines sont concernés par cette question – les participantes et les participants se réunissent en session plénière. Dans un premier temps, on présente les résultats d'un sondage effectué par l'AAAPNB. Un panel, composé de six artistes représentant chacune des disciplines artistiques associées à l'Association, accepte de répondre à la question suivante : Est-ce possible de gagner sa vie comme artiste en Acadie, et si oui, comment et dans quelles conditions ? À l'aide des témoignages livrés par Calixte Duguay (chanson-musique), Marie-Pierre Valay Nadeau (théâtre), Hélène Harbec (arts littéraires), Julie Duguay (danse), Renée Blanchar (cinéma-vidéo) et Gilbert LeBlanc (arts visuels), l'assemblée est appelée à dégager

les enjeux associés au statut socioéconomique de l'artiste et à proposer des mesures concrètes capables d'améliorer ses conditions de vie. Trois des six panélistes affirment qu'en acceptant de vivre très modestement, ils peuvent vivre de leur art. Les trois autres conjuguent – ou l'ont fait par le passé – la pratique de leur art et un travail supplémentaire qui s'avère souvent une source de revenus, sinon plus élevée, du moins équivalente à celle générée par la pratique artistique. En termes de conclusion, les participantes et les participants souhaitent que les États généraux agissent comme point de départ pour aboutir à la pleine reconnaissance de l'apport professionnel des artistes à l'évolution et au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Les artistes présents veulent que leur statut soit reconnu au même titre que les autres professionnels de manière à ce que leur rémunération soit plus respectueuse de leur

profession et de leur apport vital à la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

L'ensemble des enjeux formulés lors du Forum sur l'artiste créateur sont pris en charge par les 27 membres qui composent le **grand chantier sur l'artiste créateur** et qui regroupe des artistes professionnel.le.s de toutes les disciplines artistiques provenant des quatre coins de la province du Nouveau-Brunswick. À ces derniers s'ajoutent des experts en économie, en fiscalité et en droit, ainsi que des représentantes et des représentants des gouvernements provincial et fédéral, du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) et d'établissements postsecondaires.

Ce grand chantier est structuré en trois sous-chantiers thématiques responsables d'approfondir : a) le statut socioéconomique de l'artiste, b) la formation et le perfectionnement,



MATHIEU LÉGER

Paul-Édouard Bourque, *Sphinx – Détail #3*, 1997.

c) l'accès aux infrastructures de création, de production, de promotion et de diffusion. Il en découlera des propositions à partir desquelles les membres du grand chantier accorderont un ordre de priorité.

Par ailleurs, d'autres considérations méritent l'attention du grand chantier sur l'artiste créateur. Il s'agit notamment des enjeux spécifiques liés aux artistes en émergence, à la communauté artistique ethnoculturelle et aux artistes des communautés anglophones et autochtones. Pour être en mesure de bien cerner leurs situations, on procède à l'organisation d'un Forum des émergences, d'une **Table ronde ethnoculturelle** et d'un Chantier interculturel.

« Être artiste c'est vouloir sauver le monde, c'est le prendre de ceux qui nous ont précédés pour le redonner à ceux qui nous suivent. »

*Marie-Hélène Allain
sculptrice*

Le **Forum des émergences** est organisé dans le but de faire ressortir la dynamique et les enjeux propres aux jeunes artistes professionnels.le.s qui cherchent à se faire une place au sein de la communauté artistique professionnelle et de la société en général. Pour alimenter la réflexion, les responsables de l'organisation font appel à René Daniel Dubois, dramaturge québécois, metteur en scène, comédien, scénariste,

professeur, poète et pamphlétaire, qui livre une conférence très stimulante et riche en inspiration sur la fonction de l'art et le rôle de l'artiste dans la société. Par ailleurs, ces jeunes artistes ont accès, pour la première fois, à des présentations du Conseil des arts du Canada, du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) et du ministère du Patrimoine canadien sur les bourses et programmes qui leur sont accessibles.

Les participantes et participants au Forum des émergences reconnaissent qu'ils peuvent compter sur la présence d'infrastructures professionnelles, sur l'accès à de la formation post-secondaire dans plusieurs disciplines artistiques et sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies, plus particulièrement en matière de réseautage et de distribution. Malgré ces acquis, les jeunes artistes sont aux prises avec un problème d'endettement élevé⁷ et ils n'ont pas suffisamment de connaissances sur le fonctionnement entourant leur pratique professionnelle. Pour bien connaître les rouages de leur profession, ils cherchent à être mieux informés, mieux accompagnés dans leur démarche professionnelle et mieux représentés au sein des instances de concertation, de décision et de financement des arts et de la culture.

Enfin, ces artistes souhaitent trouver leur place dans la société acadienne du Nouveau-

7. En 2005-2006, la dette étudiante s'élevait à plus de 37 018 \$. Source : FÉECUM, *Établir un système de prêt et bourse à partir d'un système de prêt et rembourse.* [Rapport]. Annexe 2, mars 2007



Jean-Pierre Morin, guitariste de Moncton, lors du 15 août des fous.

Brunswick. À cet effet, ils démontrent, par leur réflexion et leur engagement, une volonté ferme d'agir en ce sens. Partant de leurs expériences variées, ils expriment leurs ambitions et leurs besoins ainsi que les types de soutien qu'ils jugent appropriés pour eux-mêmes et pour les générations émergentes.

La **Table ronde ethnoculturelle** est proposée par Chedly Belkhodja, directeur du Centre Métropolis Atlantique et par Annette Boudreau, directrice du volet *Culture, langue et identité* de l'Université de Moncton. Dans un contexte où la population de l'Acadie du Nouveau-Brunswick se diversifie, cette table s'interroge sur les dynamiques complexes que sont : l'immigration, l'inclusion sociale et l'identité collective. Issus du Mali, de la Belgique, du Maroc et de l'Algérie, les artistes professionnels qui participent à cette table notent qu'ils rencontrent les mêmes difficultés que leurs homologues acadiens. Par ailleurs, les artistes issus d'ailleurs doivent également affronter un défi supplémentaire qui se traduit par une certaine marginalisation au sein de la société acadienne, même si celle-ci s'ouvre de plus en plus à la diversité et à la modernité. Les artistes ethnoculturel.le.s affirment que leur participation se résume trop souvent à des événements comme la *Semaine de la francophonie*, le *mois des Noirs*, et le *Festival multiculturel*. Pour ces artistes, ce qui compte avant tout c'est d'être reconnus pour leur art et non pour leurs lieux d'origines, mais peu d'entre eux sont intégrés aux manifestations artistiques acadiennes. Enfin, ils souhaitent que la définition du terme acadien soit révisée – qu'elle devienne inclusive de toutes les personnes qui parlent la langue française et qui choisissent de vivre ici – et qui contribuent à l'avancement des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

Le **Chantier interculturel** vise à identifier les préoccupations et les actions communes qui peuvent être partagées par les artistes des trois communautés culturelles du Nouveau-Brunswick et à combler le fossé qui existe entre ces différentes cultures. Sous la gouverne du Bureau du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, cinq rencontres disciplinaires réunissent chacune une vingtaine de participantes et participants de tous âges, sexes, régions et cultures, ce qui favorise la participation d'un large éventail d'artistes et de personnes œuvrant dans les disciplines suivantes : arts littéraires, arts médiatiques, arts visuels, musique, théâtre et danse.

Réunis en cercle inspiré de la tradition autochtone du « cercle de parole », pratique reconnue pour favoriser une prise de parole plus organique, Acadiennes, Acadiens, Autochtones et anglophones sont invités à réfléchir sur le pouvoir des arts comme instrument privilégié pour se doter d'une vision partagée sur l'avenir de la population de la province, sur la dimension fondamentale du rôle des arts dans l'évolution de la société et sur les mesures nécessaires qui permettraient aux disciplines artistiques de contribuer pleinement à la société du Nouveau-Brunswick.

La situation d'ensemble démontre que les artistes professionnels sont avant tout préoccupés par le besoin de reconnaissance de leur statut qui passe par une rémunération convenable



YVON CORMIER

Khalid El Idrissi, luthiste.

en tant que travailleuses et travailleurs autonomes, par une offre de formation et de perfectionnement artistique, par un statut de *complices naturels* des infrastructures de création, de production, de promotion et de diffusion, par une adaptation des programmes de soutien fédéraux aux besoins des artistes qui vivent au N.-B., et enfin, par la reconnaissance de leurs liens avec la communauté.

Le **grand chantier sur l'artiste créateur** examine de près toutes les questions soulevées et les actions recommandées par les deux forums, la table ronde et le chantier interculturel. Une étude approfondie de l'état des lieux permet de faire ressortir les acquis mais aussi les défis



Marie Cadieux et Carlos Gomez annoncent un gagnant lors de la Soirée des Éloizes 2007.

auxquels sont confrontés les artistes professionnel.le.s. Les principaux enjeux liés directement à la création et à la qualité de vie des artistes professionnel.le.s sont définis et présentés comme suit :

a) Pour l'ensemble des artistes

- le statut socioéconomique des artistes professionnel.le.s,
- la formation et le perfectionnement professionnel,
- l'accès aux outils et aux infrastructures de création, de production, de promotion et de diffusion,
- les liens avec leurs communautés.

b) Pour les artistes en émergence

- le manque d'accès à l'information entourant la pratique professionnelle,
- l'absence de réseautage,
- la représentation de la relève auprès des instances de concertation et de décision ainsi qu'auprès des organismes de financement.

c) Pour les artistes ethnoculturel.le.s

- la reconnaissance et l'intégration dans le milieu artistique et culturel acadien,
- la reconnaissance et la présence dans l'espace médiatique et public de l'Acadie du Nouveau-Brunswick,

- l'accessibilité aux outils et aux programmes dont bénéficie le milieu artistique et culturel,
- la reconnaissance de leurs besoins spécifiques.

d) Pour les artistes du chantier interculturel

- la construction d'une communauté artistique unifiée grâce à l'augmentation des opportunités de rencontres, d'interaction et d'apprentissage en commun,
- l'intégration des arts et de la culture dans la vie de tous les jours et que l'art ne soit plus perçu comme périphérique aux activités centrales d'une société, mais plutôt comme une composante essentielle d'une société saine et d'une communauté épanouie,
- l'accroissement de l'enseignement des arts dans les écoles de la province pour nourrir l'esprit et la capacité de réflexion et d'analyse des jeunes,
- le développement des compétences entrepreneuriales des artistes dans la province afin qu'ils soient en mesure d'améliorer la mise en marché de leurs créations.

Après 18 mois de travail, les membres du chantier sur l'artiste créateur déposent 20 pistes d'actions qui faciliteront la prise de décision lors du Grand rassemblement des États généraux.

LES GRANDS CHANTIERS

Les infrastructures culturelles

Le grand chantier des infrastructures culturelles regroupe 24 gestionnaires et des travailleuses et travailleurs culturels, dont des directions artistiques et générales d'organismes de création et de production, de diffusion, de promotion, ainsi que des directions et responsables de la coordination de festivals et d'événements. Les membres choisissent d'étudier le fonctionnement des organismes de création et de production (ex. : le Théâtre populaire d'Acadie, le théâtre l'Escaouette, etc.); de diffusion (ex. : les sociétés et les centres culturels, les festivals artistiques, les Loisirs socioculturels de l'Université de Moncton, RADARTS, etc.); de développement culturel (ex. : les sociétés culturelles, les centres scolaires communautaires, etc.); et de promotion (ex. : l'AAAPNB, le CPSC, etc.). Les infrastructures physiques telles que les centres culturels, les galeries d'art, les salles de spectacles, etc. sont également prises en considération.

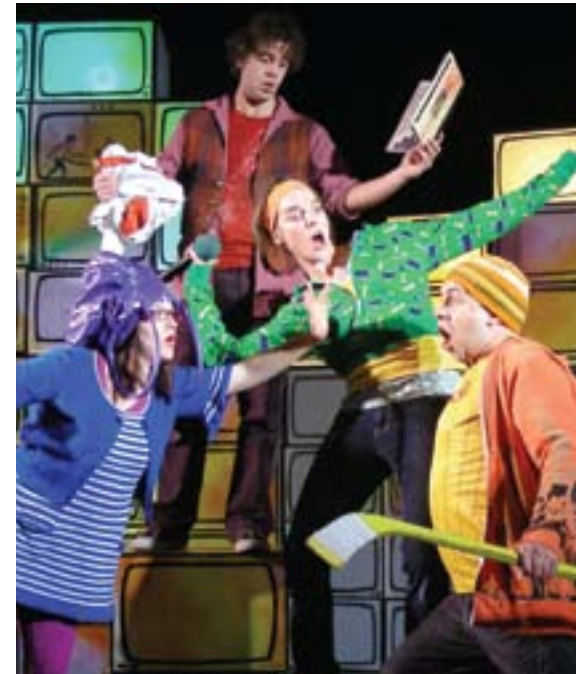
Pour faciliter le travail du grand chantier, trois sous-chantiers thématiques sont mis sur pied pour examiner en profondeur : a) l'accessibilité et la circulation des œuvres, b) la gouvernance et le financement, c) la gestion des ressources humaines et des infrastructures. Durant les mois qui suivent, les membres de tous les chantiers étudient en profondeur l'état des infrastructures culturelles physiques



GILLES LANDRY

Les danseuses Chantal Baudouin, Martine Cadieux et Sylvie Mazerolle dans le spectacle intitulé *Sans frontière*, chorégraphié par Chantal Cadieux.

et organisationnelles, les nouvelles exigences reliées à la pratique artistique, et les conditions nécessaires pour améliorer les lieux et leur accessibilité, tant pour les artistes que le public en général. On se penche également sur l'engagement et l'essoufflement des bénévoles, sur la capacité de soutenir et d'accompagner les artistes, sur le besoin de pouvoir compter sur une relève qualifiée, sur les conditions de travail des gestionnaires aux prises avec un sous-financement chronique qui a des répercussions sur le perfectionnement du personnel en place et sur la capacité de ces infrastructures et organisations à réussir leurs mandats. Au terme de



MARC PAULIN

Karène Chiasson, Kevin Doyle, Lou Poirier et André Roy dans la pièce *Vie d'cheval* du théâtre l'Escaouette avec l'appui du Centre national des Arts.

ce travail d'évaluation, les membres du chantier des infrastructures culturelles retiennent les principaux enjeux suivants :

- la gestion des ressources humaines et des infrastructures organisationnelles et physiques,
- la circulation et l'accès aux œuvres,
- le financement et la gouvernance au sein des organismes.

Au total, six pistes d'actions principales et sept pistes secondaires sont soumises aux participantes et participants du Grand rassemblement des États généraux.

LES GRANDS CHANTIERS

Les industries et entreprises culturelles

Dans le cadre des États généraux des arts et de la culture, les industries et les entreprises culturelles incluent : le livre, le cinéma et la télévision, le multimédia, la musique, les festivals et les événements artistiques et culturels et les métiers d'art. En tout, 31 personnes participent aux travaux du chantier des industries et entreprises culturelles qui se donne pour mandat de réfléchir en profondeur aux défis actuels et à venir des industries culturelles et d'apporter des pistes de solutions réalisables. Pour être en mesure de bien cerner toutes les dimensions, on procède à la création de cinq sous-chantiers segmentés par secteurs : musique, cinéma/télévision/multimédia, livre, festivals et événements et métiers d'art.

Lors des rencontres, on constate la montée en flèche, depuis près de quinze ans, de la production artistique dans la plupart des disciplines et on souligne que les entreprises culturelles acadiennes se voient confier la mise en marché de plus de 90 % de cette production. Ce constat provoque de multiples échanges sur les conditions financières précaires qui entourent ces industries, une situation qui affecte sérieusement leur capacité d'assumer pleinement leur rôle d'accompagnement des artistes à la recherche de marchés existants et potentiels. On se penche sur la difficulté à accéder

à un financement adéquat en provenance des gouvernements et sur les programmes des institutions financières destinés aux petites entreprises souvent mal adaptés aux besoins des industries culturelles.

On étudie également l'impact de la compétition québécoise et américaine sur le marché d'ici et la capacité des industries culturelles situées dans la province de faire de réelles percées sur les marchés national et international. Enfin, on se penche sur l'apport économique important de ces industries à l'économie de la province et sur les conditions nécessaires pour qu'elles puissent évoluer dans des conditions saines, dotées d'un personnel hautement qualifié et de moyens financiers suffisamment adéquats pour être en mesure de développer de nouveaux marchés et de propulser les artistes acadiens sur un marché beaucoup plus large.

Durant la période précédant le Grand rassemblement des États généraux, les grands enjeux qui affectent toutes les industries et entreprises sont révélés à la lumière du travail effectué par chaque sous-chantier. Ils se traduisent comme suit :

- la croissance des entreprises culturelles,
- la promotion et la diffusion des produits culturels,
- le développement des ressources humaines,
- la représentation et la concertation stratégiques,
- la recherche,
- le développement de l'ensemble du secteur culturel.

Neuf pistes d'actions sont présentées dans un rapport remis aux participantes et participants au Grand rassemblement des États généraux.



Une équipe de COJAK Productions lors du tournage du documentaire *Donald McGraw et le cercle des chefs*.

LES GRANDS CHANTIERS

L'éducation, les arts et la culture

Le grand chantier *Éducation, arts et culture* est formé de représentantes et représentants du ministère de l'Éducation, de l'Université de Moncton, des collèges communautaires, des districts scolaires, des écoles publiques, des conseils d'éducation, des comités de parents, des conseils étudiants, des directions d'écoles, du corps professoral, d'étudiantes et étudiants, d'intervenantes et intervenants culturels, d'artistes professionnels et de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. Partant du fait qu'au niveau international et à travers le Canada, « la place des arts et de la culture est devenue un enjeu de société, et encore plus en milieu minoritaire francophone, où les écoles ont le double mandat de la réussite scolaire et de la réussite identitaire⁸ », ce chantier porte une réflexion en profondeur sur :

- a) l'intégration des artistes professionnels et de leurs œuvres en milieu scolaire,
- b) l'enseignement des arts et de la culture dans les écoles,
- c) l'école dans la communauté à titre de foyer d'épanouissement culturel.

Ces axes de réflexion seront les thèmes traités par les trois sous-chantiers mis sur pied pour faciliter la tâche du grand chantier.

Pendant les 18 mois qui précèdent le Grand rassemblement des États généraux, les membres de chaque sous-chantier étudient ce qui est offert aux élèves des niveaux primaire et secondaire en matière de formation artistique. Devant le manque de données, on entame une recherche sommaire qui permet de définir ce qui se fait dans chaque district et dans chaque école acadienne de la province. Les initiatives spéciales, qui permettent d'intégrer les artistes en milieu scolaire telles que *GénieArts*, le réseau *Cerf-Volant*, *Art sur roues* et le concours *Accros de la chanson*, sont étudiées pour déterminer la pertinence de les maintenir ou d'en ajouter. Enfin, on examine le nombre d'engagements pris par certains districts scolaires pour susciter un intérêt à l'égard des arts et de la culture auprès des élèves.

En matière d'**enseignement des arts**, les programmes d'étude sont examinés à la loupe et on se penche sur les défis de recrutement et de maintien d'un personnel spécialisé en enseignement des arts. Une recherche est également effectuée pour déterminer clairement ce qui est disponible à l'Université de Moncton et dans les collèges communautaires en matière de formation initiale dans le domaine des arts et de la culture. On se questionne également

sur la relève et sur le degré de soutien reçu par les élèves qui démontrent un intérêt et des aptitudes pour les arts.

Enfin, on se penche sur le nouveau concept « d'école communautaire » que le ministère de l'Éducation introduit par le biais de projets pilotes qui cherchent à rapprocher les écoles des communautés.

Parmi les défis les plus importants, les membres du chantier constatent que le personnel enseignant spécialisé en arts n'est pas suffisant pour répondre à la demande et que les écoles rurales ont de la difficulté à recruter ces spécialistes à cause de l'éloignement et des conditions de travail peu intéressantes pour ces derniers qui se voient souvent confier plusieurs écoles. La relève est menacée parce que les jeunes qui sont doués pour les arts terminent le secondaire sans posséder les prérequis nécessaires pour s'inscrire dans les disciplines artistiques offertes au niveau universitaire, et ils sont peu encouragés à faire carrière dans l'enseignement des arts. Enfin, on observe des besoins de financement à long terme, capables de soutenir un ensemble d'initiatives en rapport avec la formation des spécialistes, le perfectionnement professionnel, la dotation de postes dans les écoles, une meilleure intégration des artistes et de leurs œuvres et la présence d'intervenantes et d'intervenants culturels dans les écoles.

8. Chantal Abord-Hugon, rapport synthèse du chantier Éducation, arts et culture, mai 2007.

Au terme des 18 mois d'analyse et de réflexion, les principaux enjeux retenus sont les suivants :

- le besoin de se doter d'une vision globale partagée en matière d'éducation,
- le développement des ressources humaines,
- l'établissement de partenariats durables entre la communauté et l'école,
- l'accès des artistes professionnel.le.s aux infrastructures scolaires,
- l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire,
- la consolidation d'un financement adéquat.

Dix pistes d'actions principales sont présentées aux participantes et participants du Grand rassemblement des États généraux.



Œuvre collective réalisée par des élèves de l'École Notre-Dame avec l'artiste Julie Boulianne dans le cadre du programme *GéniesArts*.

LES GRANDS CHANTIERS

Les communautés, les arts et la culture

« Il [l'artiste] est une partie intégrante de la Cité. Son objet est de créer dans celle-ci. Par ses observations, sa sensibilité et ses talents, il tente de saisir les différents courants qui la traversent pour nourrir son énergie créatrice. [...] Sa fonction est de rendre compte de l'âme de la Cité. »

*Charles Pelletier
écrivain et homme de théâtre*

Le chantier *Communautés, arts et culture* regroupe des élu.e.s et des directions générales du monde municipal acadien, des représentantes et représentants du secteur économique acadien, de la santé communautaire en français, des organismes de développement culturel communautaire, des artistes professionnels, ainsi que des fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial, du secteur de l'éducation et d'organismes paragouvernementaux liés au secteur des arts.

Les membres du chantier étudient :

- les habitudes de consommation des produits culturels au Nouveau-Brunswick,
- l'apport financier du gouvernement provincial au secteur des arts et de la culture,
- les retombées économiques engendrées par les manifestations artistiques et culturelles et celles du secteur du développement culturel,
- l'état de la gouvernance locale et régionale,
- les conditions qui entourent le développement culturel communautaire et le développement économique de la province,
- les initiatives en matière de santé et mieux-être entreprises au sein des communautés,
- la place des artistes professionnels et la précarité de leur statut socioéconomique,
- le statut des infrastructures culturelles,
- l'intégration des artistes en milieu scolaire,
- le degré de scolarité des citoyennes et citoyens en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Le chantier se penche plus particulièrement sur les enjeux suivants :

- l'articulation et le besoin d'adhésion à une vision commune de l'intégration des arts et de la culture dans les communautés,
- la mise en place de mécanismes de concertation aux niveaux local, régional et provincial pour assurer l'arrimage permanent des actions en matière culturelle,
- la mise en place d'outils d'accompagnement pour aider les municipalités et les autres secteurs de la société à intégrer les arts et la culture,
- le partage des responsabilités en matière d'action culturelle communautaire,
- l'accès aux ressources financières et humaines,
- le maintien des ressources humaines du secteur artistique et culturel dans les milieux ruraux,
- les défis financiers des gouvernements locaux.

Au terme de cette étape, les membres du chantier endossent un nouveau concept pour la gouverne de tous ceux et celles qui désirent s'investir dans l'intégration des arts et de la culture au sein des communautés. Ce concept connu sous le nom d'« aménagement culturel du territoire » se traduit comme suit :

Concept organisationnel et approche du développement culturel selon lesquels tous les acteurs d'une communauté donnée se concertent pour élaborer les stratégies nécessaires à l'intégration des arts et de la culture. En offrant des espaces, des lieux, des mécanismes, de la formation, des politiques et des projets, une stratégie d'aménagement culturel du territoire démocratise l'accès des citoyennes et des citoyens aux arts et aux manifestations culturelles. Elle améliore leur qualité de vie, leur créativité et leur santé et renforce le tissu social et le développement économique de la communauté dans laquelle ils vivent.

Partant de ce concept, quatre pistes d'actions sont soumises aux participantes et participants au Grand rassemblement des États généraux.



Christian Essiambre et Agnès Zacharie dans une scène de la pièce *Conte de la lune*, une coproduction du Théâtre populaire d'Acadie et du Théâtre des Confettis, en collaboration avec le Théâtre Sortie de Secours.

LOUISE LEBLANC



Roger Lord durant le spectacle classique donné en l'église de Caraquet lors de l'événement Éloizes.

YVON CORMIER

LES GRANDS CHANTIERS

Les communications, les arts et la culture

Le chantier *Communications, arts et culture* regroupe des gestionnaires et des journalistes qui représentent les divers médias francophones du Nouveau-Brunswick que sont *L'Acadie Nouvelle*, la Société Radio-Canada, les radios communautaires, CapAcadie, TVAU, Acadie Net et plusieurs hebdomadaires locaux et régionaux de la presse écrite francophones, ainsi que quelques représentantes et représentants du secteur artistique et culturel.

Les membres de ce chantier se penchent sur l'évolution rapide du paysage médiatique durant la dernière décennie, son impact sur les arts et la culture et sur la population en général, ainsi que les effets des nouvelles technologies qui soulèvent le problème de la propriété intellectuelle et des droits de succession, et qui entraînent une mutation des pratiques artistiques et de nouvelles approches de la part des critiques culturels. Les besoins en formation des ressources humaines (ex. : critique d'art, journalisme culturel, etc.) et la place qu'occupent les artistes de l'Acadie et leurs œuvres dans les médias locaux, régionaux et nationaux sont également abordés.



YVON CORMIER

Un membre de l'équipe de production de la Société Radio-Canada lors de la diffusion de l'émission de la Soirée des Éloïzes 2007.

Les trois principaux enjeux retenus par les membres du chantier sont les suivants :

- les nouveaux médias et l'adaptation des médias traditionnels aux nouvelles technologies de l'information,
- les ressources humaines et la formation,

- les médias comme outils de rayonnement de la culture, des arts et des artistes.

Quatre pistes d'actions sont soumises aux participantes et participants au Grand rassemblement des États généraux.

LES GRANDS CHANTIERS

*Le chantier
pan-atlantique*

Si la tenue des États généraux des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick se justifie par le fait que c'est dans un cadre géopolitique particulier, confiné à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, que se trouvent une grande partie des institutions vouées à l'avancement du peuple acadien, il n'en demeure pas moins qu'un projet global d'intégration des arts et de la culture de l'Acadie d'une telle ampleur ne s'y limite pas.

Par conséquent, on ne peut réfléchir à un tel projet sans tenir compte des communautés acadiennes situées en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, car l'avenir de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et de la Grande Acadie dépend des liens que ces communautés acadiennes entretiennent entre elles.

Devant ce constat, la mise sur pied du *chantier pan-atlantique* devient un instrument incontournable qui permet de briser l'isolement, d'accroître la connaissance et de tisser des liens entre les artistes et les organismes artistiques et culturels des quatre provinces, et d'augmenter la circulation des artistes, de leurs œuvres et des produits culturels. Enfin, et non le moindre, le regroupement de personnes clés qui représentent les intérêts de la communauté artistique permet de se donner une voix politique forte.

Les travaux effectués par ce chantier se déroulent en trois étapes. D'abord, une recherche permet de joindre près d'une centaine de personnes impliquées dans le financement, l'organisation, la représentation des artistes, la diffusion et la promotion de la production artistique. Par la suite, quatre rencontres interprovinciales et une pan-atlantique sont organisées. Elles réunissent une quarantaine d'intervenantes et intervenants, pour la plupart des gestionnaires d'organismes, d'infrastructures

ou d'industries culturelles, des organisatrices et organisateurs d'événements ainsi que des artistes professionnels.

Les interventions visent à documenter les collaborations et les partenariats interprovinciaux existants ou qui ont existé, à déterminer les programmes et les services d'appui aux initiatives pan-atlantiques et à faire ressortir les obstacles au travail interprovincial et à la circulation des œuvres, des artistes et de l'expertise culturelle dans les provinces de l'Atlantique.



YVON CORMIER

Une partie de l'importante délégation qui a participé au Grand rassemblement.

Parmi les principaux enjeux identifiés à travers ces rencontres, on retrouve notamment :

- l'absence d'une structure de concertation qui permettrait d'harmoniser les collaborations et les partenariats pan-atlantiques et de défendre les intérêts du secteur sur les scènes régionale et nationale,
- l'absence d'un financement atlantique adéquat, capable de répondre aux besoins de développement exprimés par les artistes professionnel.le.s, les gestionnaires culturels, les diffuseurs, les bénévoles et les travailleuses et travailleurs professionnels,
- les difficultés d'assurer la pérennité des initiatives artistiques et culturelles entreprises conjointement dans les quatre provinces de l'Atlantique,
- le besoin d'informer et de développer le public visé par les événements artistiques et culturels.

Au terme de ces rencontres, trois recommandations principales sont formulées :

- la création d'une table atlantique de concertation qui portera le nom d'Alliance des arts et de la culture de l'Acadie et qui agira comme voix politique unique et forte pour revendiquer auprès des bailleurs de fonds des ressources adéquates et des programmes gouvernementaux mieux adaptés à la réalité du milieu acadien de l'Atlantique,



YVON CORMIER

Françoise Enguehard, présidente, et Lucie LeBouthillier, directrice générale de la Société nationale de l'Acadie.

- la création d'un fonds atlantique destiné à soutenir les initiatives artistiques et culturelles de l'Acadie de l'Atlantique,
- la création d'outils de communication communs notamment un site web artistique et culturel de l'Acadie.

La promotion de la démarche

En matière de communication, plusieurs outils sont utilisés pour que la population en général soit en mesure de bien capter le rôle et l'impact du secteur des arts et de la culture dans le développement de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Toutes les couches de la société sont interpellées par le biais de

capsules radiophoniques, d'articles de journaux, d'entrevues et de tables rondes diffusées à la radio et à la télévision et sur le site web consacré au projet. Les dirigeants du projet des États généraux des arts et de la culture sillonnent les quatre coins de la province du Nouveau-Brunswick, se rendent ailleurs en Atlantique et assistent à des rencontres nationales, des séances d'informations publiques et, partout, présentent le projet à des groupes ciblés, capables de transmettre l'information dans leurs cercles respectifs. Ces outils s'avèrent efficaces. Ils facilitent la compréhension de la démarche et permettent à l'ensemble des citoyennes et citoyens de se prononcer sur la place qu'ils accordent aux arts et à la culture dans leur vie.



YVON CORMIER

Cœur d'artistes, de citoyens et de citoyennes dans une mise en scène de René Poirier intitulée *Paroles d'artiste*.



YVON CORMIER

Patricia Richard et Monique Poirier, de *Ode à l'Acadie* lors du spectacle présenté à la soirée d'ouverture.

Grand rassemblement

Le **Grand rassemblement**, c'est la combinaison de deux volets essentiels : les assises des *États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* et l'événement *Éloizes* de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. Du 2 au 6 mai 2007, la région du Grand Caraquet, choisie à la suite d'un appel d'offre, accueille une délégation de quatre cents personnes qui assisteront aux assises des États généraux et plus de mille personnes, aux différentes manifestations artistiques de l'événement Éloizes.

Le lieu

En choisissant de tenir l'événement dans un complexe industriel, une infrastructure éloignée de celles habituellement consacrées aux arts et à la culture, les responsables du Grand rassemblement veulent démontrer à quel point ce secteur peut être partout dans la communauté. Pendant toute la durée du Grand rassemblement, la délégation, les visiteurs et les personnes qui participent aux travaux se retrouvent dans une *Agora* et un *Atrium*. L'édifice, aménagé pour créer des espaces de parole inspirants, s'anime de prestations d'artistes, d'expositions d'œuvres d'art et de célébrations d'anniversaires de plusieurs

associations artistiques et culturelles. Une forte présence du multimédia témoigne de l'ampleur des outils de communication utilisés tout au long de l'événement.

La délégation

Les délégations en provenance du Nouveau-Brunswick, des autres provinces atlantiques, du Québec, de la francophonie canadienne et de la France sont principalement constituées d'artistes, de gestionnaires, d'intervenants culturels et de leaders de tous les secteurs de la société acadienne qui ont participé au processus depuis ses débuts. S'y ajoutent un bon



YVON CORMIER

Lise Ouellet, Philippe Beaulieu et Raymonde Boulay-LeBlanc partagent les conclusions du chantier Communauté, arts et culture.

nombre d'élus, des professionnels du secteur des arts et de la culture non impliqués initialement et des citoyennes et citoyens venus pour en apprendre davantage. Des artistes de la communauté anglophone et des Premières Nations du Nouveau-Brunswick sont présents ainsi que des représentantes et des représentants d'organismes culturels nationaux et québécois (la Fédération culturelle canadienne-française, la Conférence canadienne des arts, le réseau Les Arts et la Ville, etc.).

Enfin, des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des représentantes et représentants du Conseil des Arts du Canada et du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) complètent l'ensemble de la délégation.¹ Du côté des médias, on souligne une présence importante de la Société Radio-Canada (télévision et radio), de CBC, d'ARTV, de Rogers, de CHAU-TV, du journal *L'Acadie Nouvelle*, de radios communautaires membres de l'Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick (ARCANB) et de la radio privée CKLE.

8. Voir la Liste des participantes et des participants, p. 190.

Les États généraux des arts et de la culture

LES PRISES DE PAROLE

C'est par un chœur formé d'artistes et de citoyennes et citoyens, dans une mise en espace de René Poirier, intitulée *Parole d'artistes*, que la soirée d'ouverture débute. Dès les premières paroles, on est à même de constater la fébrilité qui règne au sein de la délégation présente. Madame Louise Lemieux, présidente de l'AAAPNB et des États généraux, rappelle aux personnes déléguées qu'elles sont là pour « innover et pour modifier l'état des choses ». Elle souligne que pour atteindre ce but, celles-ci sont invitées à mettre en commun « leurs forces, leurs énergies et leur créativité ». Elle profite de l'occasion pour rappeler que le Grand rassemblement n'est pas une fin en soit, mais une étape, qui, dans une démarche collective, devrait faire ressortir la place des arts et de la culture dans la société acadienne. Elle ajoute que :

« Malgré sa taille modeste, [...] l'Acadie occupe l'espace vital qui est le sien parmi les nombreuses cultures qui s'épanouissent sur la planète ».

En guise de conclusion, la présidente souligne, par les paroles de John Ralston Saul prononcées lors de la cérémonie d'ouverture du Grand rassemblement, que si l'Acadie s'est préoccupée de sa survivance et de la conservation de sa langue et de sa culture, « nous sommes maintenant à une autre étape, celle d'un aménagement culturel qui préfigurera, dans les conclusions de nos assises, et sans présumer de ses conclusions, un avenir placé sous le signe du pluralisme et de l'ouverture à l'Autre. »

John Ralston Saul, philosophe, essayiste et homme politique, affirmait en effet quelques moments plus tôt que « la culture, c'est l'expression de la raison d'être d'une civilisation ». Il ajoutait que « la vraie force de toute société, et plus particulièrement, une société en situation minoritaire, se trouve dans la culture comme expression réelle, celle qui infuse tous les aspects d'une civilisation ». Cette prise de conscience est d'autant plus importante que dans un monde qui valorise la globalisation, on est confronté à « un modèle de gérance de la société basée sur la spécialisation où tout est structuré en silos, ce qui laisse l'impression que la culture n'est que ça ».

Il ajoute « que pour contrecarrer ce phénomène axé uniquement sur la spécialisation des individus, nous devons nous référer à notre force culturelle [...] devenue force politique au grand sens du terme », condition essentielle qui « nous permettra de [...] sortir des silos pour penser de manière inclusive ». Enfin, Monsieur Saul affirme que :



YVON CORMIER

Nancy Juneau, co-animatrice du Grand rassemblement, en discussion avec John Ralston Saul, écrivain, essayiste et philosophe qui a agi comme conférencier invité lors de la soirée d'ouverture du Grand rassemblement.

« [...] une civilisation vit ou meurt par la culture. L'histoire nous le dit, c'est la culture qui détermine la survie, la prospérité et l'expansion de toute société ».

LES TRAVAUX

C'est à partir de ces messages que les délégations sont invitées à se familiariser avec la démarche entamée deux ans plus tôt. La première partie de cette rencontre historique est consacrée à la présentation du cadre de travail à partir duquel tous les membres des chantiers ont travaillé. Chacun se familiarise alors avec



Yvan Vanhecke dans son rôle de facteur.



Lancement du 30^e anniversaire de la Fédération culturelle canadienne-française.

les éléments clés qui forment le **continuum culturel** et qui ont un impact direct sur l'apport des artistes à la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

Par la suite, la journée est consacrée à la présentation des rapports synthèses élaborés par chaque chantier, tels que décrit dans les pages précédentes. La présence de toutes les délégations au moment de la présentation des rapports permet à l'assemblée de mieux saisir l'ensemble de la situation des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Le portrait global dressé aide également à mieux comprendre l'état des lieux et les grands enjeux présents dans toutes les sphères de la société, qui ont un impact sur le développement des arts et de la culture et leur

intégration au cœur de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Les constats apportent une série d'énoncés qui présentent les actions concrètes privilégiées par chaque chantier pour que les arts et la culture soient reconnus comme vecteur de développement de l'ensemble de la société acadienne.

Pendant toute la durée de l'événement animé par Nancy Juneau et René Cormier, les comédiens, Christian Essiambre et Mélanie LeBlanc, commentent l'événement grâce à de petites interventions artistiques offertes au public à intervalles réguliers pendant les plénières. L'artiste multidisciplinaire Yvan Vanhecke, transformé en facteur pour l'occasion, se manifeste subrepticement pour livrer des messages écrits d'une panoplie d'artistes qui décrivent leur définition de l'art.

Le deuxième jour, à l'heure du midi, grâce à une contribution du Consulat général de France dans les Provinces atlantiques, les délégations ont le privilège d'entendre une conférence donnée par Monsieur Guy Saez, professeur à l'université Pierre-Mendès-France, de Grenoble (France), spécialisé dans l'analyse des politiques publiques. Ce chercheur réputé est associé à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) de Grenoble, organisme national français créé pour accompagner la décentralisation, la déconcentration des politiques culturelles, la réflexion sur le développement et l'aménagement culturel du territoire, les dynamiques culturelles et artistiques à travers des missions de formation, d'études, de conseil et d'information.



YVON CORMIER

Pierre Robichaud, un des nombreux participants aux divers ateliers des États généraux.

LES ATELIERS

C'est au cours de la troisième journée que les déléguées et les délégués se regroupent en ateliers afin d'approfondir le travail amorcé par les grands chantiers. Chaque atelier a pour objectif de clarifier et de préciser le contenu des rapports des chantiers, de peaufiner la vision dans le but de dégager un consensus et obtenir l'adhésion de l'ensemble des participantes et participants, d'accueillir de nouvelles pistes d'actions jugées stratégiques, d'accorder un ordre de priorité aux actions retenues en indiquant si elles se situent dans le court, le moyen ou le long terme, et d'établir un consensus autour d'une seule priorité.

LA PLÉNIÈRE

Le lendemain, lors de la plénière consacrée au partage d'informations issues des ateliers et à la prise d'engagements de la part de tous les secteurs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick, **54 recommandations** sont déposées à l'assemblée délibérante.

Dès lors, un constat unanime se dégage : les arts et la culture sont une composante essentielle et primordiale du projet de société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Des mesures importantes et des actions concrètes sont retenues pour assurer la reconnaissance du statut professionnel des artistes et l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques. D'autres actions visent l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire et dans les médias. L'amélioration de la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels apparaît comme incontournable. La consolidation des infrastructures culturelles physiques et organisationnelles, le renforcement des collaborations avec les communautés artistiques et culturelles de l'Acadie de l'Atlantique, tout comme l'appui accru aux industries et aux entreprises culturelles, sont des objectifs jugés prioritaires.

Si les pistes d'actions proposées visent d'abord à procurer aux artistes, aux travailleuses et aux travailleurs culturels de meilleures conditions de création et à améliorer leur situation socioéconomique, il n'en demeure pas moins que le point de chute se situe au cœur même des communautés, là où l'art sera plus accessible à tous les citoyennes et citoyens, leur procurant ainsi une vie culturelle riche et stimulante.

Voilà pourquoi le concept d'aménagement culturel du territoire est perçu comme un instrument de développement culturel innovateur et essentiel pour assurer l'intégration des arts et de la culture dans toutes les communautés acadiennes de la province.



YVON CORMIER

La prise d'engagements au moment de la plénière finale du Grand rassemblement.

LES ENGAGEMENTS

Pour couronner le tout, une pléiade impressionnante de représentantes et de représentants de gouvernements, d'institutions, d'organismes et d'associations sont venus confirmer leur engagement dans le but de concrétiser, au cours des prochains mois et des prochaines années, les pistes d'actions relevant de leur compétence.

Parmi celles et ceux qui confirment leur engagement sur place, on retrouve les personnalités suivantes :

Jean Lanteigne, président de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB),

Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton,

Anne-Marie Gammon, présidente de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCENB),

Claude Joli-Cœur, Commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'Office national du film du Canada,

Françoise Enguehard, présidente de la Société nationale de l'Acadie (SNA),

Carole Boucher, agente de programme et **Claude Shryer**, coordonnateur du Bureau Inter-arts du Conseil des Arts du Canada,

Jean-Bernard Lafontaine, directeur exécutif régional, région de l'Atlantique, ministère du Patrimoine canadien,

Pauline Bourque, directrice générale du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb),

Carmen Gibbs, directrice générale de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB).



FLORIAN LEVESQUE

Carmen Gibbs, directrice générale de l'AAAPNB en compagnie de Réginald Boudreau, président de la Chambre-de-Commerce du Grand Caraquet et Antoine Landry, maire de Caraquet.

L'honorable Shawn Graham, premier ministre du Nouveau-Brunswick, vient couronner cette série d'engagements en annonçant des mesures concrètes que son gouvernement mettra en œuvre au cours des prochains mois. Après avoir souligné l'engagement de 700 000 \$, accordés par la province du Nouveau-Brunswick au cours des deux dernières années pour la réalisation du projet des États généraux et pour l'événement *Éloizes*, le premier ministre annonce l'allocation d'une somme de 100 000 \$ à l'AAAPNB pour lui permettre d'assurer les suivis des États généraux des arts et de la culture. L'honorable Shawn Graham s'engage également à créer rapidement un comité interministériel sur les arts et la culture et à adopter la *Politique du livre*

dès l'automne 2007. Il affirme aussi la volonté de son gouvernement d'améliorer les conditions de vie et de création des artistes, de donner suite au concept d'aménagement culturel du territoire, d'inclure dans son nouveau plan en éducation des actions qui émanent des États généraux et d'élaborer une stratégie de développement des industries culturelles. Enfin, il évoque l'amorce d'un dialogue interculturel à partir de l'automne, à l'Assemblée législative, afin d'encourager les communautés acadiennes, anglophones et des Premières Nations à mieux se connaître. Il conclut en citant Thomas Stearns Eliot : « Seuls ceux qui se risqueront, à peut-être aller trop loin, sauront jusqu'où il est possible d'aller ».

En guise de conclusion et à la lumière du travail accompli, des partenariats établis et des engagements fermes qui ressortent de cette rencontre historique, il est possible d'affirmer que les États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick ont atteint leur pari : dès lors on peut percevoir que les arts et la culture sont au cœur des priorités de la société acadienne.

L'événement Éloizes

Pour le comité d'orientation et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, des États généraux des arts et la culture ne peuvent être tenus sans la présentation de manifestations artistiques. Par conséquent, une formule est choisie qui permettra aux artistes d'être présents et visibles tout au long de l'événement. Il s'agit de **l'événement Éloizes**, qui est produit et coordonné par l'AAAPNB et qui comporte les deux volets suivants :

- a) **La Soirée des Éloizes**, un événement unique en son genre, non seulement au Canada atlantique mais dans l'ensemble du pays et fort probablement outre frontières, qui souligne l'excellence artistique en attribuant des *prix Éloizes* aux artistes de toutes les disciplines et aux intervenantes et intervenants associés directement au développement artistique et culturel en Acadie. Produite par l'AAAPNB depuis 1998, cette soirée, captée par la télévision de Radio-Canada Acadie et diffusée



YVON CORMIER

Marie-Jo Thério lors de la Soirée des Éloizes.



YVON CORMIER

Alex Gravel, Samuel Chiasson et Christian Essiambre, animateurs de la Soirée des Éloizes.

partout en Atlantique, est accessible ailleurs au pays grâce aux satellites. La Soirée des Éloizes contribue ainsi au rayonnement et à la visibilité des arts et de la culture, au rapprochement des Acadiennes et Acadiens répartis dans les quatre provinces de cette région du pays et au rayonnement de l'Acadie toute entière en dehors de ses frontières. Lors du Grand rassemblement, la Soirée des Éloizes a lieu à l'Agora devant plus de mille personnes et met en scène une pléiade d'artistes, de conceptrices et de concepteurs.

b) **Un ensemble de manifestations artistiques** qui se déroulent avant et pendant le Grand rassemblement, ont pour objectif de démystifier la création artistique, d'élargir le bassin de diffusion des œuvres de création, d'augmenter la sensibilité du public face au rôle essentiel des arts et de la culture dans le développement de l'Acadie, et de laisser un legs aux communautés participantes. Un nombre impressionnant d'artistes, dont les noms apparaissent à la fin de cette stratégie, contribuent aux différents volets des activités suivantes :

■ EN ROUTE VERS LES ÉLOIZES

La première initiative spéciale intégrée à l'*événement Éloizes* qui permet aux entreprises du Grand Caraquet de manifester leur appui à la création artistique tout en faisant la promotion des artistes finalistes aux prix Éloizes 2007, est le projet *En route vers Les Éloizes*. De la mi-avril au début mai 2007, vingt-trois commerces participants de cette région affichent leurs couleurs en présentant l'une ou l'un des artistes finalistes dans toutes les disciplines artistiques.



YVON CORMIER

Manon Melanson, Julie Duguay et Sarah Anthony lors d'un numéro de danse.



YVON CORMIER

Étienne Lévesque, jeune percussionniste, lors du concert de musique classique à l'église Saint-Pierre-aux-Liens de Caraquet.

■ CRÉATION D'UNE ŒUVRE COLLECTIVE

À partir de matériaux de récupération offerts par la population locale, l'artiste visuel Joël Boudreau créé une œuvre d'art qui est remise, comme un legs, à la Ville de Caraquet.

■ CERCLE DES CRÉATEURS

Des finalistes des prix Éloïzes 2007 de différentes disciplines (sculpture, cinéma, musique, théâtre, littérature, danse) échangent sur leurs démarches artistiques et présentent des extraits de leurs créations au public qui assiste à cette manifestation artistique dans l'Agora.

■ SOIRÉE ONDULATOIRE

Au Centre culturel de Caraquet, une scène alternative met en contact des artistes de différentes disciplines, issus de courants artistiques variés.

■ CONCERT CLASSIQUE

Un concert classique offert à l'église Saint-Pierre-aux-Liens de Caraquet met en scène certains artistes connus et moins connus de la scène musicale classique de l'Acadie.

■ PROJECTION DE FILMS

Onze productions de cinéastes acadiens (cinq films d'animation et six documentaires) sont présentées par l'Office national du film du Canada durant le Grand rassemblement. Une occasion de découvrir de multiples regards artistiques.



MARC PAULIN

■ EXPOSITIONS ET VERNISSAGES

Les délégations et le grand public sont invités à un nombre impressionnant d'expositions et de vernissages présentés dans des lieux très diversifiés de la Péninsule acadienne : à l'atrium du complexe Industriel, devant la Maison de la culture chrétienne de Caraquet, à la Galerie d'art Bernard-Jean du Centre culturel de Caraquet, dans le foyer de ce centre culturel, aux coopératives de Caraquet, de Maisonnette et de Saint-Léolin, au Marché B. Paulin ltée de Bertrand, à l'édifice municipal de Grande-Anse, au garage Irving, à l'Hôtel Paulin et au Café Phare de Caraquet.

■ PERFORMANCES DANS LA RUE

Pendant l'événement, un groupe de théâtre de rue *Les Automates* sillonne le Grand Caraquet avec sa performance intitulée *Soyez aux aguets*.

■ LECTURES PUBLIQUES

Des lectures de nouvelles écrites dans le cadre d'une résidence au Théâtre populaire d'Acadie et réunies sous le titre *Courtes formes maritimes* sont offertes à la population pendant toute la durée du Grand rassemblement.

■ SPECTACLES DANS LES BARS DE LA RÉGION

Des prestations musicales, mettant en scène des artistes établis et émergents de l'Acadie, sont présentées au grand public de la Péninsule acadienne dans les différents bars de la région.

■ PRESTATION ARTISTIQUE DANS UNE CÉLÉBRATION PASTORALE

Plusieurs artistes participent à une célébration liturgique communautaire offerte à l'église Saint-Pierre-aux-Liens de Caraquet.

■ CONFÉRENCE ET SPECTACLE DE CLÔTURE

Le tout se termine à l'Agora sur une conférence donnée par Monsieur Simon Brault, vice-président du Conseil des Arts du Canada (dont on célèbre le 50^e anniversaire), et par un spectacle gratuit mettant en vedette des artistes de toutes les générations offert à la population du Grand Caraquet en guise de remerciement pour l'accueil formidable reçu lors du Grand rassemblement.

Joël Boudreau, *C'est inck un rêve*, 2002.



Louise Lemieux, présidente de l'AAAPNB et des États généraux.

En terminant...

La participation d'un nombre impressionnant de personnes aux assises et aux différentes manifestations artistiques, ainsi que la force des appuis et la satisfaction de tous ceux et celles qui y ont assisté, feront dire à la présidente de l'AAAPNB et des États généraux, au terme de ce grand événement :

« Il y a quelques jours, j'affirmais que le Grand rassemblement 2007 allait marquer l'histoire culturelle et politique de l'Acadie. Aujourd'hui, j'en ai la certitude absolue ! Nous sommes partis de la prémisse que nous voulions intégrer les arts et la culture au cœur de la communauté. Or, tant le processus des États généraux que les activités entourant ce Grand rassemblement, nous avons permis de mettre l'ensemble de la communauté avec ses représentants au cœur des arts et de la culture. Cela augure bien, très bien pour l'avenir. »

Louise Lemieux

Suivis

Les États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick sont, sans aucun doute, un des projets les plus ambitieux jamais entrepris par l'AAAPNB et la société acadienne du Nouveau-Brunswick. La Genèse décrit bien à quel point ce projet a nécessité un travail colossal de la part des responsables de l'Association, des membres du comité d'orientation, du personnel affecté au projet et de tous ceux et celles qui ont participé aux grands chantiers et au Grand rassemblement. Par ailleurs, on constate très rapidement que le succès d'une réelle mise en œuvre des recommandations issues du Grand rassemblement repose sur deux notions fondamentales : le maintien d'une démarche collective concertée et la prise en charge des recommandations par les différents secteurs de la société acadienne. Pour ce faire, les porteurs d'actions devront tenir compte des défis suivants :

- la capacité des organismes à intégrer les concepts mis de l'avant par les États généraux des arts et de la culture et le besoin d'approfondir les connaissances liées au secteur artistique et culturel (la chaîne des arts et de la culture),
- le besoin collectif d'être accompagné dans la démarche de prise en charge par des ressources humaines professionnelles, pour une durée assez longue,

- le besoin d'outils d'accompagnement pour acquérir une meilleure connaissance et assurer la prise en charge consciente des recommandations,
- le besoin de partager les connaissances acquises grâce à des mécanismes de concertation actifs et coordonnés,
- la possibilité de la part des partenaires publics à adapter leurs programmes et initiatives aux changements proposés par les États généraux des arts et de la culture,
- la capacité des partenaires publics à contribuer au financement de la démarche d'accompagnement à plus long terme.

Afin d'assurer la suite de la démarche, le personnel affecté au projet demeure en place pendant les quatre premiers mois qui suivent le Grand rassemblement pour préparer la documentation qui servira aux étapes subséquentes. On procède à la rédaction de la version finale des rapports de synthèse de chaque chantier, à la compilation de toute la documentation cueillie avant et pendant l'événement et à l'archivage des données. On en fait tout autant en ce qui concerne les communications. En septembre 2007, le bureau des États généraux se transforme en *Bureau de suivis des états généraux* et une nouvelle équipe de trois personnes entre en poste. À partir de ce moment, l'heure est à la mobilisation, à l'engagement et à la prise en charge.

L'approche multisectorielle entamée dès le début du projet est maintenue afin d'éviter le cloisonnement trop souvent présent dans la société moderne, et qui favorise le travail « en silo ». On sait par ailleurs que la mise en œuvre des recommandations est étroitement liée à la capacité des partenaires à prendre en charge les actions qui les concernent et à définir les moyens les mieux appropriés pour atteindre les objectifs visés. Et même s'il y a un désir réel d'implication de la part de nombreux partenaires, cette prise en charge peut s'avérer assez complexe dans certains milieux qui devront procéder à une réorganisation interne, voire, à une restructuration, pour être en mesure de remplir les engagements.

Voilà pourquoi, sur l'avis d'experts-conseils, les organisatrices et les organisateurs se dirigent vers l'élaboration d'une ***Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick***, outil qui privilégie une approche concertée et proactive dans une perspective de cohérence, d'efficacité et de réelle prise en charge par l'ensemble de la société.

Les sept axes stratégiques d'intervention

C'est en regroupant les recommandations sous chacune des composantes de la *chaîne des arts et de la culture*, et selon certains enjeux fondamentaux, que se dessine ce qui va devenir le nouveau ***continuum des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick***. Sept axes d'interventions sont définis. Ils englobent tous

les secteurs de la société, à partir desquels l'ensemble des recommandations et des enjeux peuvent être pris en considération et mis en œuvre.

Les sept axes retenus sont :

- a) le développement de l'artiste professionnel,
- b) le développement de l'organisation artistique et culturelle,
- c) l'intégration des arts et de la culture en éducation,
- d) l'intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire,
- e) la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels,
- f) la recherche et le développement en arts et culture,
- g) le positionnement et le rayonnement des arts et de la culture.

Ces axes représentent la « toile de fond », qui facilite la répartition des enjeux et qui permet d'obtenir un portrait clair de l'ensemble des actions qui seront entreprises pour atteindre la vision et répondre aux besoins et aux attentes mis de l'avant avant et pendant les États généraux. Dès lors, on aperçoit les premiers résultats qui vont mener à l'élaboration de plans de mise en œuvre dans les mois à venir. Le dynamisme provoqué par les États généraux incite plusieurs partenaires à devancer la sortie de la *Stratégie globale* et à amorcer la mise en œuvre de certaines recommandations.

L'accompagnement de la prise en charge

Au cours des deux années qui suivent, tel que souhaité par l'ensemble des secteurs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB et son bureau de suivis des États généraux continuent d'assumer le rôle de catalyseur qui s'avère essentiel pour : 1) maintenir le dynamisme et le momentum provoqués par les États généraux, 2) soutenir les partenaires qui s'engagent à donner suite aux recommandations, 3) assurer le suivi auprès des ministères et institutions interpellés par les actions qui émanent des États généraux, 4) maintenir un dialogue actif avec les instances éducatives, municipales, communautaires, publiques, etc., dans le but d'obtenir des engagements fermes d'ordre financier ou d'autres moyens pour faciliter la mise en œuvre des recommandations, 5) sceller de nouveaux partenariats aux niveaux interprovincial et national.

Ainsi, entre 2007 et 2009, de nombreuses actions visant à assurer l'approfondissement des recommandations et leurs prises en charge ont été réalisées. Elles touchent les sept axes stratégiques d'intervention et apparaissent maintenant dans l'état des lieux des différentes stratégies sectorielles qui font partie de la deuxième partie de ce document. Au cœur de ces réalisations, mentionnons la mise sur pied, l'accompagnement et le maintien de mécanismes de mise en œuvre existants, et de nouveaux mécanismes essentiels à la prise en charge des recommandations.

Mécanismes de concertation

Parmi les mécanismes de concertation, on retrouve notamment :

- le comité du recteur sur les suivis des États généraux, Université de Moncton,
- la table de concertation de l'organisation artistique et culturelle,
- la table de concertation des Festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick,
- le comité des institutions et organismes liés à l'archivage et à la conservation,
- la table de concertation permanente Éducation, arts et culture,
- le comité de travail arts et culture en éducation,
- la table de concertation permanente en aménagement culturel du territoire.

Au cours des deux dernières années, ces regroupements se réunissent à maintes reprises pour : 1) analyser les recommandations de leurs secteurs respectifs, 2) identifier les moyens et les actions les mieux appropriés pour atteindre les objectifs visés dans chacun des secteurs, 3) préparer des plans d'actions basés sur leur capacité respective d'atteindre ces objectifs à court, moyen et long terme, 4) participer à l'élaboration des différentes stratégies sectorielles.

L'accompagnement de la mise en œuvre

Cette démarche met en lumière le besoin d'assurer l'accompagnement de la mise en œuvre de la **Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick** si on veut s'assurer que tout le travail effectué dans le cadre de ce grand projet sociétal soit récompensé par une prise en charge et un ancrage réel au sein de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Tel que souhaité par l'ensemble des leaders de la société acadienne au Nouveau-Brunswick, c'est l'AAAPNB qui agira comme principale accompagnatrice des partenaires engagés dans la démarche. Pour ce faire, elle devra se doter de ressources humaines dont le mandat principal sera orienté vers l'accompagnement de la réalisation des projets par les partenaires et la production d'outils destinés aux porteurs d'action impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie globale.

L'équipe professionnelle affectée à cette tâche devra produire des boîtes à outils sectorielles, des outils de communication et offrir de la formation aux personnes responsables des suivis dans chaque stratégie sectorielle. Cette équipe aura également pour fonction, à court terme, de réaliser certains projets identifiés comme prioritaires dans la *Stratégie globale* mais qui n'ont pas été pris en charge par un porteur spécifique. Elle s'occupera également de l'organisation, de la coordination, de la rédaction

et de l'animation de certaines rencontres essentielles à la réalisation des projets, et ce, jusqu'à ce qu'une bonne prise en charge soit assurée par l'ensemble des partenaires. D'autre part, en lien avec la direction générale de l'AAAPNB, les membres de cette équipe devront effectuer régulièrement des activités de sensibilisation et de promotion auprès de divers organismes et communautés afin de maintenir vivante la démarche d'intégration des arts et de la culture.

Validation de la démarche

Il est important de noter ici que pendant cette étape de travail, toute la démarche de suivi au Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture a été validée par le Forum des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick, membre de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.



Anne-Marie Sirois, *Fer-robinet*, 2007.



Conclusion

En guise de conclusion, nous sommes en mesure d'affirmer que les États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick s'inscrivent dans la foulée des grands événements qui ont permis de construire l'Acadie contemporaine, tels que les conventions nationales dans la deuxième moitié du 19^e siècle, la Convention d'orientation nationale (CONA) de 1979, qui avait lieu au Nouveau-Brunswick et les congrès mondiaux qui, en 1994, 1999, 2004 et 2009 ont réuni des milliers de personnes.

L'adoption à l'unanimité de la recommandation visant à tenir des États généraux sur les arts et la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick lors de la Convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick prouve sans aucun doute combien cette démarche est importante dans le contexte actuel du développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Par ce grand mouvement qui vise l'épanouissement de la société acadienne, la communauté artistique et culturelle prouve à quel point elle est capable d'affirmer son leadership avec force et conviction. D'une part, elle accepte de porter ce projet sans précédent et, d'autre part, elle démontre sa grande capacité de mobiliser les forces vives de tous les secteurs de la société dans ce grand projet rassembleur. Qui plus est, elle obtient des engagements fermes de tous les partenaires

interpellés dans l'atteinte de la vision fondamentale émise au départ, celle « d'inscrire les arts et la culture au cœur du projet de société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ». L'engagement de plusieurs centaines de personnes – représentant toutes les sphères de cette société – à toutes les étapes de réalisation de la démarche, démontre également la détermination et la volonté de tous les secteurs d'être parties prenantes de ce projet magistral.

Enfin, l'histoire démontre bien que le peuple acadien a su se tenir debout, souvent contre vents et marées, pour assurer sa pérennité. La grande ouverture d'esprit et l'engagement de toutes les personnes qui ont participé et qui participent encore au projet témoigne d'une réelle prise en charge de la part de la société acadienne pour s'assurer que les arts et la culture soient reconnus comme un *vecteur indéniable et une force motrice*, capables de provoquer un changement de mentalité en profondeur.

Par conséquent, le peuple acadien est invité à dépasser sa zone de confort et à faire appel à sa créativité, conditions essentielles qui, dans une perspective d'avenir, serviront de balises pour lancer l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans le 3^e millénaire, là où l'art sera plus accessible à tous les citoyens et citoyennes, leur procurant une vie culturelle riche et stimulante et leur permettant de rêver leur avenir.

RÉFLEXION

L'audace d'une artsphère en Acadie

ACADIE ET RÉSILIENCE RIMENT... et toutes deux, au rythme de la musique! La musique a lié et soudé les Acadiens pendant les temps difficiles. Tout comme la famille, qui assure la protection mutuelle, tout comme la religion, qui stimule la foi et la prière, la musique, au cœur des fêtes et des rites, est un vecteur de résilience qui agit comme agent de réparation collective. Ces trois composantes imbriquées les unes aux autres ont engendré au 18^e siècle la mise en œuvre d'un *Nous*, créant ainsi un lien collectif qui donne un sens à l'expérience commune. Le rêve d'un avenir meilleur, ensemble, devenait alors possible.

Ce rêve est exprimé avec éloquence dans *Pélagie-la-Charrette*¹, roman phare de la résilience acadienne, dans lequel la musique participe à la résilience des familles acadiennes déportées qui remontent le continent américain pour revenir chez elles : « Eh oui, vous n'alliez pas vous imaginer tout de même qu'un peuple marierait sa fille aînée sans sonner de la note et danser le cotillon. Tant pis si la vie vous a pris vos cornemuses et vos bombardes, voire vos violons dans la dernière fournée. Il vous reste vos cuillères et vos cuisses, messieurs-dames pour accompagner vos turluteries. »

Ce passage, tiré d'une histoire fictive, dont le roman primé du Goncourt en 1979 a fait connaître l'Acadie bien au-delà de ses frontières, rappelle que notre résilience collective passe par la musique. Il démontre que la littérature, qui est un outil de transmission de la mémoire, reconstruit ainsi l'origine confisquée par l'Autre. Elle devient plus qu'une écriture réparatrice, elle tisse la mythologie collective. Elle est révélatrice tant du rapport à Soi que du rapport à l'Autre. Elle permet l'expression de l'utopie, celle-là même qui est essentielle à l'imaginaire collectif dans sa projection vers l'avenir.

La Déportation est maintenant loin. Le Retour est terminé. La Dispersion a eu lieu. Notre avenir est aujourd'hui... et cela, sans équivoque, depuis que nous pouvons voir, lire, entendre et saisir le chemin parcouru depuis les cinquante dernières années. Depuis un demi-siècle, la société acadienne est engagée sur la voie d'un changement décisif. Elle s'appuie certes sur son histoire et ses traditions pour construire l'avenir, mais elle transforme aussi sa façon de se représenter culturellement et de s'exprimer artistiquement. Léonard Forest, Antonine Maillet, Roméo Savoie, 1755... ont innové, transgressé et renouvelé, de façon bien personnelle, avec la caméra, le crayon, le pinceau ou la guitare, la manière

de se réapproprier les référents, tant culturels qu'identitaires, ainsi que notre manière, à nous tous, d'occuper l'espace, notre espace. Le développement social, économique et politique de notre société n'aurait pu se faire sans cette base culturelle, sans une expression artistique qui célèbre notre patrimoine tout en y incorporant des éléments nouveaux et qui vivifie une identité inévitablement confrontée à l'avènement de la modernité.

L'avenir est aux communautés créatives

Souhaitée et endossée par les individus, la modernité est une réalité difficile à vivre pour toute société de petite taille. Elle remet en question la compatibilité de la poursuite de réalisations individuelles avec le bien commun. C'est face à un tel défi qu'un développement culturel concerté à l'échelle communautaire et une valorisation politique de l'expression artistique peuvent outiller l'Acadie pour contrebalancer la logique dominante de l'individu, sans toutefois la nier, et la doter de moyens de défense contre l'adversité, en complément aux lois protégeant nos droits linguistiques. Celles-ci, difficilement acquises, resteront pertinentes tant et aussi longtemps qu'il y aura une communauté et des individus pour leur donner une raison d'être.

1 MAILLET, Antonine, *Pélagie-la-Charrette*, Éd. Grasset, 1979.

Alors que la musique, la littérature, l'art visuel, le cinéma, la danse et la culture sont appréciés par toutes les générations, une croyance persiste selon laquelle ils ne sont pas essentiels, qu'ils sont même ni plus ni moins superflus... Or, l'expression artistique permet à une société d'être bien vivante et offre un ensemble de représentations culturelles, dont certaines sont liées au discours identitaire alors que d'autres sont davantage ancrées dans la réalité quotidienne et la dimension universelle. Une société privée d'expression artistique perd ses repères, sa vitalité, son dynamisme et son identité. C'est la mort. La culture, pour sa part, c'est une préhension du monde, c'est la référence à l'histoire et à l'âme d'un peuple. C'est aussi un réseau de relations sociales multiples et diverses, surtout à l'intérieur d'une communauté mais également avec l'extérieur. Les démarches personnelles alimentent des idées collectives et fondent une parole citoyenne. Une société qui choisit de valoriser la diversité culturelle, la diversité ethnique et la diversité artistique renouvelle et renforce son savoir être.

Dans une perspective concrète, l'avenir est aux communautés créatives, aux communautés qui exploitent le lien vital entre les arts, la culture et l'économie, non seulement pour la viabilité d'une ville ou d'une région, mais aussi pour l'épanouissement de l'individu citoyen. Alors que la créativité culturelle et artistique rend une ville plus stimulante et intéressante, en milieu rural, elle dynamise l'environnement et contribue à freiner l'exode. Le développement

culturel, tant amateur que professionnel, se fait à travers les centres culturels, les sociétés culturelles, les infrastructures et les institutions culturelles; toutes ces organisations qui regroupent les indispensables bénévoles. Du côté des arts, c'est la professionnalisation des artistes qui s'impose comme priorité; la pérennité de l'industrie culturelle en dépend.

Une artsphère à concevoir

L'Acadie doit aspirer à un idéal social, économique et politique en se dotant d'une vision adaptée à la réalité contemporaine caractérisée par une économie mondialisée et les nouvelles technologies. Pour ce faire, l'Acadie doit consolider ses acquis et anticiper la poursuite de son développement. L'Acadie doit déjà concevoir l'ébauche de son *artsphère*, un espace qui favorise la visibilité des échanges, la solidarité et qui sensibilise aux préoccupations majeures de la société d'aujourd'hui.

Notre *artsphère* porte notre volonté de produire nous-mêmes notre histoire, de canaliser notre action sociale, d'assurer notre pérennité, de construire une société francophone fière, forte et autonome.

Notre *artsphère* est au cœur d'une société ouverte et traversée par les courants de la modernité, de l'américanité et du cosmopolitisme.

Notre *artsphère* tisse un fil conducteur qui lie la production culturelle et artistique à une approche adaptée à notre espace en mutation,

tant au niveau individuel que collectif, et ce, dans toute sa subjectivité.

Notre *artsphère* vise la valorisation de la communauté afin que les individus puissent s'y épanouir, se sentir reconnus dans leurs particularités et leurs différences.

Notre *artsphère* devient un lieu d'innovation sociale qui déclenche des investissements et génère des retombées économiques.

Notre *artsphère* stimule, en raison de notre défi démographique, la nécessité d'une mise en commun des moyens en place et exige de l'audace pour revoir notre conception de l'expression culturelle et artistique, ainsi que son orientation politique.

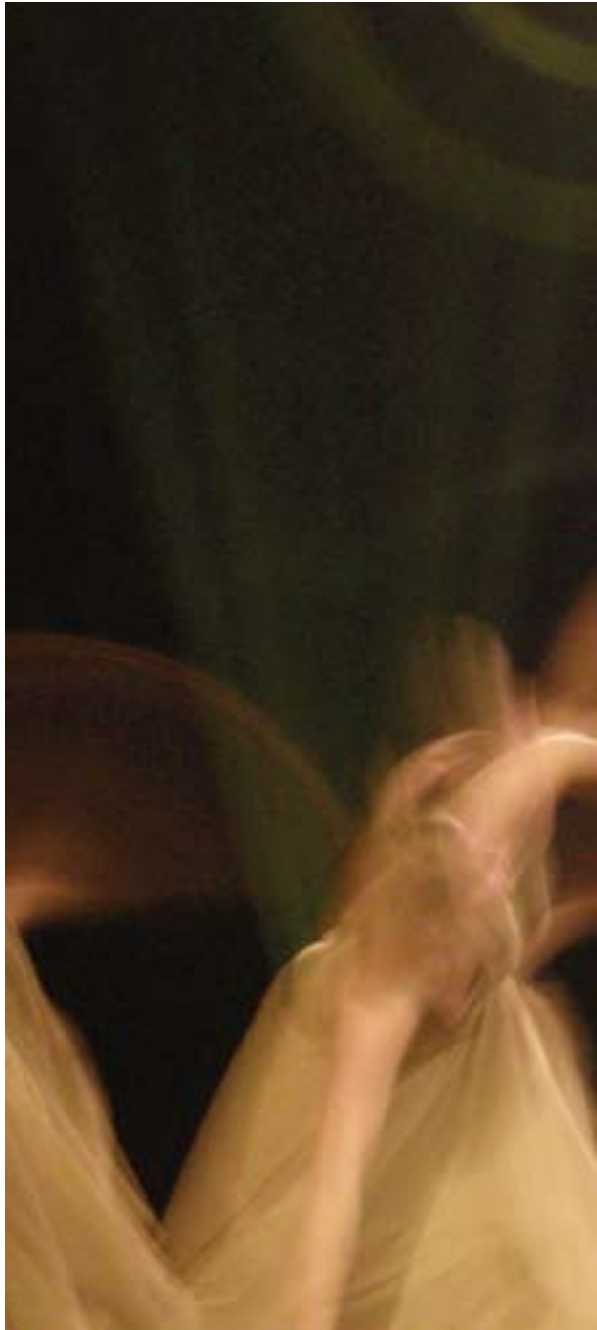
Notre *artsphère* stimule la cohésion sociale et offre un espace public pour toutes et tous.

Notre *artsphère* suscite un sentiment d'appartenance et permet l'expression d'une identité acadienne citoyenne.

Notre *artsphère* devient un espace culturel, économique et politique qui donne un sens au monde que nous habitons, à ce que nous sommes et à ce que nous voulons devenir.



Marie-Linda Lord
Titulaire,
Chaire de recherche
en études acadiennes
Université de Moncton





DEUXIÈME PARTIE
La stratégie globale

Luc Joël Berger, *Danse Acadie*. Grand gagnant du concours de photos du CMA 2009.



Introduction

La *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* se veut un outil d'accompagnement et une source d'inspiration pour tous ceux et celles qui s'engagent dans la mise en œuvre des recommandations issues du Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture tenu en Acadie du Nouveau-Brunswick, en mai 2007. Elle est le fruit de cinq années de travail accompli par près de 1 000 citoyennes et citoyens qui se sont impliqués avant, pendant et après la tenue de ce grand rassemblement, convaincus que les arts et la culture peuvent agir comme moteurs de développement formidables pour les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick. Ce document est aussi la toile de fond qui permet d'identifier le nouveau *continuum des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, formé de sept axes stratégiques de développement sous lesquels sont regroupées toutes les recommandations.

En adoptant une vision mobilisatrice dès le départ de ce grand projet, la société acadienne du Nouveau-Brunswick a mis le cap sur son

avenir. La présente stratégie sert donc de « **carte de navigation** » puisqu'elle présente une vue d'ensemble de la trajectoire que cette société doit suivre pour atteindre sa destination. Par ailleurs, si ce document se veut un guide, les *sept stratégies sectorielles*, qui découlent des axes stratégiques d'intervention et qui sont incluses dans cette stratégie globale, représentent les « **boussoles qui permettent aux navigateurs de déterminer leurs positions** ». Ainsi, cet outil d'accompagnement offrira aux principaux acteurs de la mise en œuvre, la possibilité d'ajuster le tir si les conditions qui prévalent aujourd'hui se présentent différemment dans l'avenir, et cela, sans pour autant perdre de vue leurs destinations.

La *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* est divisée en trois parties. La première décrit les principes fondamentaux qui guideront la mise en œuvre. La deuxième offre un portrait succinct de l'environnement dans lequel les arts et la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick évoluent en 2009. Enfin, et non la moindre, la troisième

partie est composée de sept stratégies sectorielles reliées aux axes de développement qui composent le nouveau « **continuum des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick** ». Ces stratégies ont été conçues par l'ensemble des leaders qui se sont engagés à donner suite aux États généraux afin que ce grand projet aboutisse à une réelle inclusion des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick et à leur reconnaissance comme force motrice jouant un rôle de premier plan dans l'épanouissement et le développement de l'Acadie toute entière.



MATHIEU LÉGER

Le collectif Moncton Sable présente *L'histoire de la maison qui brûle*, de France Daigle, avec Lynne Surette, Amélie Gosselin et Philip André Collette, 2007.



Grands fondements

La vision

« Inscrire les arts et la culture au cœur du projet de société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. »

La mission

« Mobiliser l'ensemble des forces vives de tous les secteurs de la société acadienne et engager les instances politiques et les partenaires gouvernementaux. »

Le continuum des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Ce continuum est composé de sept axes stratégiques de développement qui correspondent aux fonctions fondamentales et aux enjeux principaux de l'écosystème artistique et culturel. Dans la stratégie globale, ces axes deviennent des stratégies sectorielles.

- 1) Développement de l'artiste professionnel.le,
- 2) Développement de l'organisation artistique et culturelle,
- 3) Intégration des arts et de la culture en éducation,
- 4) Intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire,
- 5) Amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels,
- 6) Développement de la recherche en arts et culture,
- 7) Amélioration du positionnement et du rayonnement des arts et de la culture.

Décapité 3 : iceberg à l'ampoule



MATHIEU LÉGER / GALÉRIE D'ART LOUISE-ET-REUBEN-COHEN, UNIVERSITÉ DE MONCTON

Luc A. Charette, *Décapité 3 : iceberg à l'ampoule*, 2006.



Analyse de l'environnement en 2009

L'environnement qui influence le développement des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick a subi plusieurs modifications depuis la mise en marche du grand projet sociétal que représentent les États généraux des arts et de la culture. L'ensemble des travaux entamés, il y a cinq ans, a permis, d'une part, de faire valoir sans équivoque, le rôle primordial des arts et de la culture dans l'évolution de cette société. D'autre part, on constate que ce projet a contribué à un rapprochement indéniable entre ce secteur et les autres secteurs socioéconomiques¹ qui composent l'Acadie du Nouveau-Brunswick, de même qu'avec les partenaires gouvernementaux et institutionnels qui sont interpellés dans cette phase de mise en œuvre.

Cela étant dit, il apparaît qu'à ce moment-ci, une analyse sommaire de l'environnement s'avère nécessaire pour que l'on soit capable de bien cerner les principaux enjeux ainsi que les forces et les limites qui vont influencer la mise en œuvre des actions identifiées. L'analyse de

l'environnement repose principalement sur les grands enjeux transversaux qui influencent, sinon la totalité, au moins plusieurs des sept axes de développement qui correspondent aux fonctions fondamentales de l'écosystème artistique et culturel.²

Ces grands enjeux sont les suivants :

- 1) la concertation et le décloisonnement dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick,
- 2) la formation, le développement et la reconnaissance du statut des ressources humaines du secteur culturel de l'Acadie du N.-B.,
- 3) l'importance d'occuper l'espace public et médiatique,
- 4) le besoin de créer des alliances avec les autres communautés acadiennes et francophones du pays et d'ailleurs,
- 5) le financement et l'adaptation des programmes destinés aux artistes et aux organismes artistiques et culturels.

1. Ces secteurs socioéconomiques sont, entre autres, les municipalités, l'éducation primaire et secondaire, l'éducation post-secondaire, l'économie, la jeunesse, les femmes, la santé et le mieux-être et les communications.

2. Les enjeux spécifiques à chaque axe stratégique de développement sont présentés dans la troisième partie des stratégies sectorielles.

L'analyse de l'environnement qui suit fait ressortir deux aspects importants : les acquis et les limites.

1) *La concertation et le décloisonnement dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick*

LES ACQUIS

Tout au long de son histoire, l'Acadie du Nouveau-Brunswick a su faire preuve d'une grande capacité de concertation, surtout lorsque vint le temps de se regrouper autour d'événements rassembleurs tels que les grandes conventions nationales, les congrès mondiaux acadiens, les États généraux des arts et de la culture, etc., ou bien à travers les luttes qu'elle a menées – et qu'elle mène encore – pour obtenir une meilleure reconnaissance de son statut en tant que société distincte. Cette société est dotée aujourd'hui d'un nombre imposant d'organisations professionnelles et communautaires de langue française qui témoignent du degré de densité de la structure organisationnelle acadienne dans cette province et de la force de son pouvoir politique. Avec un taux de scolarisation plus élevé, la population acadienne du Nouveau-Brunswick jouit maintenant d'un meilleur niveau de vie et s'ouvre davantage à la nouveauté et à la modernité. Elle s'urbanise, se mondialise et est résolument déterminée à prendre sa place au sein de la Francophonie.

Pour sa part, le milieu artistique et culturel professionnel acadien de cette province fait preuve d'un dynamisme étonnant qui se manifeste par la qualité de sa production artistique et par le leadership qu'il exerce dans son dialogue avec les autres secteurs de la société. Les artistes professionnel.le.s, les travailleuses et les travailleurs culturels qui choisissent de vivre, de créer et de produire en Acadie du Nouveau-Brunswick sont de plus en plus nombreux. Enfin, au sein de la société acadienne, on assiste à une plus grande ouverture quant à la contribution essentielle des arts et de la culture à l'évolution de cette société.

LES LIMITES

Le plus grand défi qui se présente à celles et ceux qui ont à cœur un réel ancrage des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick vient du fait que cette société s'insère dans un monde où tout est axé sur la spécialisation, condition propice au cloisonnement. Il n'est pas rare aujourd'hui de constater à quel point les leaders acadiens sont isolés dans leurs domaines respectifs, situation qui a pour conséquence de réduire leur capacité de voir le portrait d'ensemble du peuple auquel ils appartiennent. Or, l'insertion des arts et de la culture dans l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick ne peut se faire sans une prise en compte des défis et de la capacité de tous les secteurs de cette société à bien saisir, comprendre et intégrer le concept de l'aménagement culturel du

territoire mis de l'avant dans le cadre des États généraux et son implication tant sur le plan des collaborations intersectorielles qu'au niveau de l'organisation physique des lieux. Les personnes impliquées devront consacrer beaucoup de temps et d'énergie, à l'intérieur comme à l'extérieur des secteurs, pour que les Acadiennes et les Acadiens apprennent à travailler de façon cohérente et complémentaire, condition essentielle pour maintenir l'esprit de collaboration qui émerge de ce grand projet.

2) *La formation, le développement professionnel et la reconnaissance du statut des ressources humaines du secteur culturel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*

LES ACQUIS

La société acadienne du Nouveau-Brunswick possède un nombre impressionnant d'artistes professionnel.le.s, de travailleuses et travailleurs culturels, de gestionnaires, d'entrepreneures et entrepreneurs qui composent l'ensemble des ressources humaines du secteur artistique et culturel. Le leadership exercé par les membres de ce secteur depuis une quarantaine d'années témoigne avec éloquence de sa vitalité et de sa force créatrice. Nombreux sont celles et ceux qui contribuent au développement de l'Acadie grâce à leurs créations et à leurs productions

mais également par leur engagement dans d'autres sphères d'activités. Dans ce sens, les ressources humaines du secteur culturel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ont acquis une notoriété incontestable dans la société où ils œuvrent. Sur le plan de l'enseignement, l'Université de Moncton offre des formations initiales dans plusieurs disciplines artistiques. Un peu plus de 40 ans après son ouverture, on est à même de constater que cette université a formé des centaines de jeunes qui, en grande partie, ont choisi de demeurer sur place une fois leurs études terminées. Cette situation explique d'ailleurs le nombre impressionnant d'artistes professionnels qui se trouve en Acadie du Nouveau-Brunswick. Pour leur part, certains organismes artistiques de création et de production, et plus récemment les collègues communautaires francophones du Nouveau-Brunswick, contribuent au développement professionnel de ces artistes ainsi qu'à celui des gestionnaires, des travailleuses et travailleurs culturels, grâce à de la formation continue offerte sous forme de cours, d'ateliers, de résidences d'artistes, etc.

LES LIMITES

Si les ressources humaines du secteur culturel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ont acquis une certaine reconnaissance au fil des ans, force est de constater toutefois qu'il en est tout autrement de leur statut socio-économique. Encore aujourd'hui, une majorité d'artistes professionnels doit exercer une activité rémunératrice

complémentaire afin de pouvoir pratiquer son art. De plus, les travailleuses et travailleurs culturels, les gestionnaires, les entrepreneures et entrepreneurs culturels disposent de conditions salariales qui ne s'apparentent pas aux autres secteurs de la société, et nombreux sont celles et ceux qui n'ont pas accès à des emplois rémunérés à temps plein. Sur le plan de la formation initiale, malgré l'apport important de l'Université de Moncton depuis 40 ans, certaines disciplines artistiques n'y sont toujours pas enseignées et il n'en existe pas destinée aux gestionnaires, entrepreneures et entrepreneurs culturels en Acadie du Nouveau-Brunswick. La pénurie de cours disponibles en milieu institutionnel en matière de formation de base a pour effet de retarder la professionnalisation de l'organisation artistique et culturelle. Ainsi, pour bon nombre de travailleuses et travailleurs culturels, l'accès à une profession ou à un métier passe par des formations qui se donnent à l'extérieur de la province, ou encore « sur le tas ». En matière de formation continue, peu de possibilités existent tant pour les artistes (ex. : résidences d'artistes, mentorat, jumelage entre artistes, etc.) que pour les gestionnaires qui œuvrent dans les domaines de l'organisation artistique et culturelle, tels que les diffuseurs, les promoteurs d'événements, les organisateurs de festivals, les gérants d'artistes, etc. Les seules formations existantes sont offertes sans une réelle prise en compte des besoins du milieu et sans concertation entre les différents prestataires de formation. Finalement,

concernant le maintien des ressources humaines du secteur culturel, les communautés acadiennes de la province, particulièrement celles en milieu rural, ont beaucoup de difficulté à maintenir en région des ressources artistiques et culturelles professionnelles qui ont tendance, comme ailleurs au pays, à se diriger vers les centres urbains, là où l'on trouve la majorité des artistes et des professionnels du secteur.

3) *L'importance d'occuper l'espace public et médiatique*

LES ACQUIS

Pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick, qui n'a pas de territoire géopolitique qui lui est propre, l'occupation de l'espace public et médiatique devient l'outil politique principal qui lui permet de s'affirmer. À cet égard, elle peut aujourd'hui compter sur un vaste réseau organisationnel qui s'est donné comme mission de mettre en valeur les réalisations et les aspirations de cette société. Au Nouveau-Brunswick, il existe un nombre imposant d'organismes acadiens qui revendiquent les droits du peuple acadien dans les secteurs des arts et de la culture, de l'éducation, de la justice, de la santé, des personnes âgées, des jeunes, des femmes, de la politique, de l'économie, etc.

Sur le plan médiatique, la présence de Radio-Canada Acadie (et de son réseau national), mais surtout, la création des radios communautaires réparties partout dans la province, celle

du quotidien *L'Acadie Nouvelle* et de plusieurs hebdomadaires régionaux, sont des outils de premier plan qui ont permis à la société acadienne de prendre possession de la place publique et d'accroître sa présence dans l'univers médiatique. Il en va de même avec les nouvelles formes de communication que sont le Web et les multimédia qui, par leur fonctionnement, abolissent les frontières et propulsent l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans le monde. De nombreux artistes et organismes sont d'ailleurs maintenant munis de sites Internet.

LES LIMITES

Malgré son dynamisme et sa vitalité, le vaste réseau organisationnel qui représente les intérêts de l'ensemble des secteurs de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est sous-financé et doit trop souvent composer avec des ressources limitées et une gestion par projet. Cette situation rend plus difficile la réalisation de son mandat et entraîne l'essoufflement de l'ensemble du personnel des organismes et institutions membres de ce réseau. Les défis reliés au statut linguistique de la province du Nouveau-Brunswick sont également des facteurs qui freinent le développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans l'espace public néo-brunswickois et canadien.

Sur le plan médiatique, la place réservée à l'Acadie dans le réseau national de la Société Radio-Canada est loin de répondre aux attentes de celles et ceux qui portent le flambeau de l'Acadie. Une étude récente publiée par Marie-

Linda Lord, titulaire de la Chaire de recherche en études acadiennes de l'Université de Moncton, fait ressortir que le réseau anglais de la CBC fait beaucoup plus de place à la nouvelle en provenance des provinces de l'Atlantique que ne le fait le réseau français de cette même société de la Couronne. Même si on assiste à l'amorce d'un dialogue entre la haute direction de la SRC et la Société nationale de l'Acadie, on est encore loin de l'objectif qui vise à ce que l'apport du peuple acadien à l'ensemble de la francophonie canadienne retienne plus d'attention médiatique et obtienne une place accrue dans la programmation de cette société publique. Enfin, même si la société acadienne occupe une place importante dans les autres médias de la province, peu des journalistes qui couvrent l'actualité artistique et culturelle sont capables d'agir à titre de critiques d'art, une situation que déplore la communauté artistique et culturelle.

4) *La création d'alliances avec les autres communautés acadiennes et francophones du pays et d'ailleurs*

LES ACQUIS ET LES LIMITES

En Atlantique

Le réseau de diffusion RADARTS et l'Alliance des arts et de la culture de l'Acadie (AACA), lesquels réunissent les principaux

acteurs provinciaux du développement artistique et culturel de l'Acadie de l'Atlantique, sont des atouts importants pour favoriser la création d'alliances entre les communautés acadiennes des quatre provinces de l'Atlantique. Par ailleurs, la tenue d'événements à portée atlantique comme les *Éloizes* et la *Francofête en Acadie* favorisent aussi une meilleure connaissance et circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens de l'Atlantique ainsi que la création d'alliances stratégiques entre ces quatre provinces. Malgré ces avancées, force est de constater que les communautés acadiennes des quatre provinces de l'Atlantique se connaissent mal, et ce, malgré l'action de la Société nationale de l'Acadie. Qui plus est, le rythme auquel elles évoluent varie beaucoup d'une province à l'autre. Malgré la présence d'organismes artistiques et culturels, de réseaux de diffusion et d'événements atlantiques dans ces régions, il existe, somme toute, peu d'initiatives interprovinciales de circulation et de promotion qui mettent en valeur et font mieux connaître les artistes et la production artistique de la grande Acadie. Les programmes de subvention fédéraux et provinciaux, quant à eux, ne favorisent pas le développement de tels projets.

Au Québec

Le succès de certains artistes de l'Acadie au Québec est indéniable et a un réel impact sur la connaissance que la société québécoise possède de l'Acadie. Par ailleurs, grâce au gouvernement du Québec, on assiste à l'émergence de

partenariats de plus en plus nombreux entre des associations et des organismes artistiques et culturels de l'Acadie et du Québec, favorisant ainsi le partage d'informations et de connaissances, tout en augmentant les occasions de circulation et de promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens. Cependant, la méconnaissance de la population québécoise à l'égard de l'Acadie est encore aujourd'hui problématique, en partie dû à l'absence d'artistes acadiens et de leurs œuvres au réseau national de Radio-Canada, mais également, au manque de collaborations structurées entre les secteurs artistiques et culturels de ces deux peuples francophones d'Amérique. On note à ce titre qu'il est plus facile pour les artistes acadiens qui ont fait des percées sur la scène internationale de se faire remarquer au Québec.

Ailleurs au Canada

Il existe au Canada de nombreux organismes de service aux arts et à la culture, voués à la promotion des artistes et de l'organisation artistique et culturelle. En ce qui concerne les communautés acadiennes et francophones qui se trouvent en situation minoritaire, la plupart de ces organismes sont regroupés au sein de la Fédération culturelle canadienne-française. Ainsi, la communauté artistique et culturelle de l'Acadie peut compter sur une voix nationale francophone forte et crédible pour se faire entendre et comprendre par les instances gouvernementales fédérales. Cependant,

la population francophone canadienne située à l'extérieur du Québec est répartie sur un vaste territoire qui s'étend d'est en ouest du pays et dont les réalités sociales, linguistiques, démographiques et économiques varient énormément d'une province à l'autre. Si le secteur artistique et culturel francophone peut compter sur un ensemble d'organisations professionnelles, il n'en demeure pas moins qu'à l'exception du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, la communauté acadienne et francophone répartie dans les autres provinces est peu nombreuse. Cette situation affecte la masse critique et par conséquent la possibilité d'établir des alliances fortes qui favorisent une meilleure connaissance et une meilleure circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie dans toutes les provinces.

À l'international

Depuis quelques années, le secteur artistique et culturel de l'Acadie s'est doté d'une *Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI)*. Les nombreuses initiatives entreprises dans le cadre de cette stratégie, gérée par la Société nationale de l'Acadie, ont permis à plusieurs centaines d'artistes, d'organismes artistiques et d'entreprises culturelles de l'Acadie de se produire, de circuler et d'établir des partenariats intéressants dans le cadre de festivals et événements importants, organisés principalement en France, en Belgique et en Suisse. Or, le sous-financement chronique de la SPAASI et le manque de moyens financiers

et matériels pour établir des alliances stratégiques et assurer le développement de nouveaux marchés sur la scène internationale privent le secteur artistique et culturel de l'Acadie du rayonnement dont il pourrait bénéficier. Par ailleurs, le manque de planification stratégique commune de tous les joueurs clés qui agissent sur la circulation et le rayonnement international empêche l'Acadie du Nouveau-Brunswick de réaliser des avancées réellement structurantes.

5) Le financement et l'adaptation des programmes destinés aux artistes et aux organismes artistiques et culturels

LES ACQUIS

L'ensemble des organismes qui représentent les intérêts de l'Acadie du Nouveau-Brunswick bénéficie d'appuis en provenance des gouvernements provincial et fédéral depuis de nombreuses années. Certains ministères des deux paliers de gouvernement offrent des programmes de financement réservés aux arts et à la culture. Au Nouveau-Brunswick, il s'agit notamment du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport par le biais de la Direction du développement des arts et du ministère des Affaires intergouvernementales. Par ailleurs, le Conseil des arts du Nouveau-

Brunswick (artsnb) et la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick sont aussi des sources de financement importantes pour le milieu artistique professionnel. Au fédéral, les artistes professionnels et l'organisation artistique et culturelle peuvent compter, entre autres, sur le soutien financier du ministère du Patrimoine canadien, du Conseil des Arts du Canada et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA). Depuis la tenue des États généraux des arts et de la culture, on constate une plus grande ouverture de la part des agences et ministères gouvernementaux de niveaux provincial et fédéral à l'égard des arts et de la culture ainsi qu'une meilleure compréhension des besoins spécifiques du secteur. Cette ouverture se manifeste par l'engagement de plusieurs bailleurs de fonds à appuyer la mise en œuvre des recommandations issues du Grand rassemblement 2007.

LES LIMITES

Néanmoins, la question du sous-financement demeure un point névralgique tant pour les artistes que pour les organismes artistiques et culturels. Les artistes vivent trop souvent sous le seuil de la pauvreté, en grande partie parce que leur statut professionnel n'est pas reconnu à sa juste valeur. Pour ce qui est des organismes artistiques et culturels, le sous-financement chronique affecte sérieusement leur capacité de remplir leurs mandats respectifs. Le personnel a peu accès à du perfectionnement professionnel, affectant sa capacité de bien répondre aux exigences de plus en plus

élevées du milieu artistique et culturel et des partenaires financiers assujettis à de nouveaux règlements en matière d'efficacité et d'imputabilité. Les programmes de financement offerts par les secteurs public et privé sont souvent mal adaptés aux besoins et à la réalité de la communauté artistique. Or, même s'il existe une plus grande ouverture de la part des détenteurs « des cordons de la bourse », la lourdeur organisationnelle des institutions publiques ne permet pas d'envisager de modifications importantes à court terme.

Enfin, le climat politique et la crise économique qui sévissent sur toute la planète se font sentir au Nouveau-Brunswick où l'on assiste à une multitude de coupures budgétaires tant au sein de l'appareil gouvernemental que dans les secteurs paragouvernementaux et privés. La durée de cette situation aura certainement des répercussions sur la capacité des partenaires financiers à investir davantage dans les arts et la culture à court terme.

Ceci est d'autant plus évident que les gouvernements en place n'ont pas encore compris qu'au Canada, les retombées économiques du secteur des arts et de la culture sont supérieures à plusieurs autres secteurs industriels. Cette situation pourrait affecter les échéanciers prévus pour la mise en œuvre des moyens et des actions décrits dans la *Stratégie globale*, car elle est en grande partie tributaire de la capacité des bailleurs de fonds à s'engager davantage, soit par l'augmentation des budgets, soit par l'amélioration et l'augmentation des programmes destinés aux arts et à la culture.



Stratégies sectorielles

Cette partie présente l'ensemble des actions proposées à travers les sept axes de développement qui composent le « continuum des arts et de la culture » dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick et qui constituent les sept stratégies sectorielles. Ces « plans d'action » qui font partie intégrante de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* dressent un état des lieux et décrivent concrètement les moyens qui seront pris pour atteindre cette grande vision d'intégration des arts et de la culture dans tous les secteurs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

Pour chacune des stratégies sectorielles, on retrouve : un énoncé de vision, les résultats visés à court, à moyen et à long terme, ainsi que les moyens et les actions choisis pour arriver à l'objectif ultime que s'est fixé la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Sont également identifiés dans ces stratégies, celles et ceux qui sont engagés à atteindre des résultats probants, qui à titre de porteurs d'actions, qui à titre de partenaires, pour assurer un ancrage réel des arts et de la culture dans l'ensemble de la société acadienne.

Stratégies sectorielles

1	Développement de l'artiste professionnel.....	83
2	Développement de l'organisation artistique et culturelle.....	99
3	Intégration des arts et de la culture en éducation.....	117
4	Intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire	132
5	Amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels.....	145
6	Développement de la recherche en arts et culture	165
7	Amélioration du positionnement et du rayonnement des arts et de la culture.....	174

1

Développement de l'artiste professionnel.le

Table des matières

1. Définition	83
2. État des lieux et enjeux.....	83
2.1 Analyse de l'environnement	83
2.2 Les enjeux.....	84
3. Énoncé de vision	88
4. Objectifs stratégiques	89
5. Résultats visés	89
6. Grille de mise en œuvre.....	91

1. Définition

La *Stratégie pour le développement de l'artiste professionnel.le* inclut tout ce qui touche l'artiste dans l'exercice de sa profession, qu'il soit émergent, établi ou ethnoculturel. Cette stratégie aborde les questions liées à la reconnaissance du statut professionnel de l'artiste et à l'amélioration de son statut socio-économique, à ses besoins en formation initiale et continue et à son développement professionnel. L'accès aux infrastructures artistiques et culturelles, la circulation et la promotion de ses œuvres, son intégration dans les autres secteurs de la société et son rayonnement sont traités à l'intérieur des autres stratégies sectorielles de la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*.

2. État des lieux et enjeux

2.1 Analyse de l'environnement

En Acadie du Nouveau-Brunswick, on retrouve aujourd'hui une multitude d'artistes professionnel.le.s dynamiques qui œuvrent dans toutes les disciplines artistiques que sont

la musique, le théâtre, la danse, les arts visuels, la littérature, le cinéma et les arts médiatiques. Depuis près de 40 ans, la société acadienne s'est enrichie d'un nombre impressionnant d'artistes professionnel.le.s formés soit à l'Université de Moncton, dans les domaines de la musique, de la littérature, des arts visuels et du théâtre, ou bien en dehors de la province, en poursuivant des études plus avancées et des formations dans d'autres disciplines disponibles seulement à l'extérieur. C'est le cas entre autres des écoles hautement spécialisées en danse, en théâtre et en production cinématographique et télévisuelle. En plus de celles et ceux qui ont acquis un statut professionnel par une formation initiale ici ou ailleurs, il y a aussi les artistes qui ont l'atteint à travers une pratique artistique de qualité sur le terrain et par la reconnaissance de leurs pairs.

Il est possible d'estimer qu'il existe aujourd'hui quatre générations d'artistes professionnels.le.s en Acadie du Nouveau-Brunswick. Il y a celles et ceux de la première génération qui ont commencé à exercer leur profession dans les années 1960 et 1970 et qui, en plus d'exercer leur art, ont créé les premières institutions artistiques et culturelles de l'Acadie contemporaine

(ex. : les départements des beaux-arts de l'Université de Moncton, le Théâtre populaire d'Acadie, le théâtre l'Escaouette, Phare Est, etc.).

Quelques artistes de cette génération ont dû s'expatrier pour se faire reconnaître, au départ au Québec, puis à l'échelon pancanadien et ensuite, à l'échelle internationale. Puis, il y a les artistes de la deuxième génération qui ont commencé à exercer leur art dans les années 1980 et qui se sont dotés d'outils pour faire reconnaître la profession d'artiste au sein de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

C'est ainsi que fut créée, en 1990, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB). Des artistes de cette génération sont également devenus des gestionnaires d'organismes artistiques et d'entreprises culturelles, principalement à but non lucratif, situés dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Les artistes professionnel.le.s de la troisième génération ont commencé, quant à eux, à exercer leur profession dans les années 1990. Cette période est marquée par la naissance de plusieurs entreprises artistiques et culturelles fonctionnant sur des bases privées, et ce, surtout, dans les arts de la scène. Les pratiques individuelles s'affirment mais se heurtent aux difficultés rencontrées lorsque l'on pratique en région périphérique.

Finalement, la quatrième génération d'artistes est celle qui exerce cette profession depuis

le début des années 2000 et qui est en train de définir son rapport à l'Acadie contemporaine dans un contexte de mondialisation. On peut affirmer que si des percées remarquables ont été faites dans ce domaine par des artistes, telles Antonine Maillet, Édith Butler, Angèle Arsenault, etc., c'est à cette étape-ci que l'on a vu le plus grand nombre d'artistes acadiens se produire sur la scène internationale et que la communauté artistique acadienne s'est enrichie de la présence croissante d'artistes ethnoculturels.

Les artistes professionnel.le.s qui œuvrent sur le territoire acadien du Nouveau-Brunswick sont regroupés en deux grandes catégories de pratiques artistiques : les artistes de création (ex. : les peintres, les sculpteurs, les auteurs, les paroliers, les dramaturges, les compositeurs, les chorégraphes, les scénaristes, etc.) et les artistes interprètes (ex. : les exécutants d'œuvres artistiques dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma, etc.). Aujourd'hui, ils sont plusieurs centaines à choisir sciemment de s'installer dans les communautés acadiennes pour y vivre et créer des œuvres qu'ils offrent aux publics jeunes et moins jeunes, d'ici et d'ailleurs. Grâce à eux, quatre compagnies de théâtre, trois centres d'artistes autogérés, de nombreux studios d'artistes et un nombre impressionnant de groupes de musique populaire ont été créés. Au fil des années, on a assisté au développement d'un milieu artistique professionnel, doté d'outils importants lui permettant de créer et de rayonner en Acadie et ailleurs.

Bien qu'il n'existe pas de données statistiques claires sur l'évolution du profil des artistes en Acadie, on peut estimer toutefois que, comparativement aux années 1960, il y a davantage d'artistes professionnel.le.s de toutes les disciplines artistiques dans les diverses régions acadiennes au Nouveau-Brunswick, un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants formés, davantage d'occasions de travail et une plus grande diversification du travail dans le secteur artistique et culturel en Acadie du Nouveau-Brunswick. Qu'ils soient Acadiennes et Acadiens de souche ou d'adoption, un plus grand nombre d'artistes sont déterminés à poursuivre leur carrière en Acadie du Nouveau-Brunswick dans des conditions respectueuses de leur développement professionnel et dans un environnement ouvert à l'expression artistique sous toutes ses formes.

2.2 Les enjeux

Cela étant dit, malgré les acquis indéniables des 40 dernières années, les artistes acadiens, issus pour la plupart d'un milieu minoritaire et évoluant dans une Acadie à prédominance rurale, ont encore aujourd'hui un grand besoin de reconnaissance. En effet, les artistes de l'Acadie contemporaine ont acquis une reconnaissance publique et sociale nettement supérieure à leur reconnaissance professionnelle et économique. Par ailleurs, ils ont toujours de grands besoins en matière de formation initiale et continue. Or, cette reconnaissance passe par la protection du statut des artistes à titre de travailleuses et travailleurs professionnels, par

des conditions économiques de vie qui reflètent la valeur de leur contribution professionnelle, et par l'accès à une formation qui répond à leurs besoins en matière de développement professionnel pour leur permettre d'atteindre pleinement leur potentiel en tant qu'artistes de création et interprètes.

a) L'enjeu de la reconnaissance du statut professionnel et celui de l'amélioration du statut socio-économique de l'artiste

Notons au départ le peu de recherches existantes sur l'évolution des diverses disciplines artistiques et les conditions socio-économiques des artistes en Acadie du Nouveau-Brunswick. Les États généraux des arts et de la culture ont permis de tracer le portrait suivant des grands enjeux auxquels les artistes sont confrontés en matière de reconnaissance du statut professionnel et d'amélioration de leur situation socio-économique.

La reconnaissance du statut professionnel

Malgré la présence de plus de 300 artistes professionnels en Acadie du Nouveau-Brunswick regroupés au sein de l'AAAPNB, force est de constater que le statut professionnel des artistes n'est pas reconnu. À titre d'exemple, il n'existe pas au Nouveau-Brunswick de loi sur le statut de l'artiste, ni d'instance permettant d'évaluer et de définir le statut professionnel

des artistes au plan légal. C'est une situation qui a pour effet la non reconnaissance de ce statut et l'existence d'inégalités socio-économiques flagrantes pour celles et ceux qui exercent cette profession. Il n'existe pas non plus de mécanisme de concertation gouvernemental apte à réfléchir aux enjeux et aux pistes de solution liés à la reconnaissance du statut professionnel des artistes, et ce, à partir d'un travail de recherche approprié. C'est pour palier à cette faiblesse que le milieu artistique professionnel acadien a identifié le besoin de créer un groupe de travail du premier ministre du Nouveau-Brunswick sur le statut de l'artiste qui verra à proposer des solutions aux enjeux de cette reconnaissance. Il veillera également à proposer des solutions pour améliorer la situation socio-économique des artistes (ex. : déductions d'impôts pour les revenus provenant d'une production artistique).

L'amélioration de la situation socio-économique des artistes

La capacité de vivre de son art est problématique pour les artistes des communautés acadiennes au Nouveau-Brunswick. Une étude de Hill Stratégies Recherche brosse un tableau de la situation socio-économique des artistes à partir des données du recensement de 2001 de Statistique Canada :

- Au Nouveau-Brunswick, le revenu moyen des artistes était de 15 437 \$, alors que celui de la population active était de 24 971 \$, soit un écart de 38 %¹

Quoique les chiffres permettant de connaître spécifiquement le revenu par discipline des artistes professionnels acadiens du Nouveau-Brunswick ne soient pas disponibles, cette même étude statistique permet de dresser le tableau suivant, par type de fonction artistique :

Tableau 1

Revenu annuel moyen des artistes des provinces de l'Atlantique et du Canada selon la fonction artistique²

Fonction artistique	Provinces de l'Atlantique	Canada
Acteur	12 905 \$	21 597 \$
Artisan	10 834 \$	15 533 \$
Danseur	s/o	14 587 \$
Musicien et chanteur	12 902 \$	16 090 \$
Peintre, sculpteur et autre artiste des arts plastiques	13 371 \$	18 666 \$
Auteur, rédacteur et écrivain	22 947 \$	31 911 \$

1. HILL STRATÉGIES RECHERCHE, *Regards statistiques sur les arts*, vol. 3, n° 2, octobre 2004.

2. Idem.

Une autre étude de Hill Stratégies Recherche, publiée en 2009 et fondée sur le recensement de 2006, confirme à nouveau que les artistes du Nouveau-Brunswick sont parmi les moins bien payés au Canada, leur revenu moyen étant en 2005 de 15 642 \$ alors que la moyenne canadienne était de 22 731 \$. Le revenu moyen des artistes du Nouveau-Brunswick se classe ainsi au 8^e rang des dix provinces canadiennes, avant la Saskatchewan (15 338 \$) et Terre-Neuve et Labrador (15 165 \$).

Malgré tout, les artistes acadiens et acadiennes de calibre professionnel continuent de créer et de produire. Grâce à leur dynamisme et à leur détermination, ils circulent et diffusent leurs œuvres en Acadie du Nouveau-Brunswick, mais aussi ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Cependant, au Nouveau-Brunswick, selon les informations obtenues dans le cadre des États généraux des arts et de la culture, il existe peu de financement destiné aux tournées et à la circulation des œuvres des artistes professionnels acadiens à l'intérieur de leur propre province. De plus, ces artistes n'ont pas suffisamment d'outils d'aide à la création et à l'interprétation. Enfin, ils sont sous-financés et lorsqu'ils ont accès à du financement, celui-ci n'est souvent pas adapté aux réalités régionales et rurales de communautés minoritaires de langue officielle. À titre d'exemple, l'antenne réseau de Radio-Canada, une institution publique dont le mandat est de refléter la réalité canadienne d'un océan à l'autre et un producteur très important, est encore

aujourd'hui très peu accessible aux artistes professionnels acadiens et acadiennes.

Cependant, malgré le manque de données sur la situation socio-économique des artistes francophones acadiens et acadiennes au Nouveau-Brunswick, on peut affirmer que l'offre de travail s'est diversifiée au cours des 40 dernières années et que les artistes ont trouvé différentes manières de se procurer un revenu annuel. Le bilan d'ensemble est toutefois mitigé car les avancées demeurent largement insuffisantes. C'est pourquoi, la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*, issue des États généraux des arts et de la culture, vise précisément à multiplier les sources de revenus des artistes en augmentant notamment les possibilités de travail dans les diverses sphères de la société (ex. : éducation, communautés, etc.).

b) L'enjeu de la formation initiale et continue des artistes dans toutes les disciplines artistiques

La formation initiale dans toutes les disciplines artistiques

L'Université de Moncton est la seule institution d'enseignement postsecondaire francophone à assurer la formation initiale professionnelle des artistes en Acadie du Nouveau-Brunswick.

- Le Département des arts visuels offre des cours de baccalauréat spécialisé en sculpture, en peinture, en estampe,

en céramique et en photographie. La première année du programme est aussi offerte au campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Le Département offre également une option éducation et compte implanter des programmes de formation en design intérieur et en multimédia.

- Le Département d'art dramatique offre présentement un baccalauréat spécialisé, axé sur la formation de l'acteur.
- Le Département de musique offre un programme de quatre ans conduisant au baccalauréat en musique avec un choix parmi les concentrations suivantes : générale, orientation en enseignement et orientation en interprétation. Le programme du baccalauréat avec orientation en enseignement est un programme de cinq ans.
- Le Département d'études françaises, bien que son objectif premier ne soit pas de former des artistes, propose un baccalauréat spécialisé et une majeure en littérature au campus de Moncton. Il offre un seul cours de création littéraire mais propose un programme de maîtrise en création littéraire. Les étudiantes et les étudiants ont la possibilité de suivre les deux premières années du programme au campus d'Edmundston et la première année au campus de Shippagan de l'Université de Moncton.

Notons que les départements d'art dramatique, d'arts visuels et de musique doivent assurer une *mise à niveau* en vue de donner une formation de niveau professionnel, car les cours d'arts dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et des Provinces maritimes ne sont pas suffisamment avancés pour permettre aux jeunes de s'inscrire directement au niveau du baccalauréat.

Par ailleurs, durant les dernières années, on assiste à de nombreuses demandes de formation dans toutes les disciplines artistiques, et de nouvelles filières de formation, tant aux niveaux collégial qu'universitaire, ont été développées. D'autres demandes touchent le besoin de concertation lié à la formation post-secondaire en arts et culture en milieu acadien et francophone. Les formations demandées sont les suivantes : la danse, la création littéraire, la dramaturgie, la scénarisation, la scénographie, la critique d'art, le cinéma et la télévision, le multimédia, la gestion en arts et culture (management culturel) et la gestion de carrière artistique. L'Université de Moncton, par l'intermédiaire de son comité du recteur sur les suivis des États généraux des arts et de la culture s'est penchée sur ces demandes, a évalué la capacité de l'institution à répondre à ces dernières et des actions sont déjà entreprises en vue d'élaborer de nouveaux programmes et de nouveaux cours.

Il va sans dire que dans l'évolution de la formation initiale offerte à l'Université de Moncton, cette dernière doit tenir compte de l'évolution de la pratique artistique. Dans son

offre de formation initiale dans les diverses disciplines artistiques, l'Université de Moncton doit non seulement répondre aux besoins exprimés par les artistes dans le cadre des États généraux mais aussi préserver, dans le cadre de la reconfiguration des programmes en cours, la possibilité pour ses diplômés d'accéder à une formation supérieure dans d'autres institutions en s'assurant que la formation initiale qu'elle dispense sera reconnue ailleurs dans l'ensemble du milieu universitaire.

La formation continue dans toutes les disciplines artistiques

Tout au long de sa carrière, l'artiste aura besoin de parfaire sa formation initiale par de la formation continue, incluant du perfectionnement professionnel dans sa discipline et de la formation liée au développement de carrière artistique.

Le perfectionnement professionnel des artistes

Le perfectionnement professionnel permet aux artistes de se perfectionner dans leur discipline et d'approfondir ou de mettre à jour leur formation initiale. S'il existe au Nouveau-Brunswick des offres ponctuelles de perfectionnement professionnel dans diverses disciplines artistiques, notamment en théâtre par le biais d'ateliers offerts par les compagnies, il n'existe pas dans cette province, et en particulier en milieu francophone, d'approche systématique et planifiée visant à combler les besoins de perfectionnement professionnel. Une première étape en ce sens, proposée par les participantes

et participants aux États généraux, a été la mise en place d'initiatives de concertation entre les institutions d'enseignement postsecondaires (Université de Moncton et collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick), les organismes de soutien aux arts et les différents paliers gouvernementaux pour identifier les besoins en matière de formation continue des artistes, pour permettre la conceptualisation de moyens et pour identifier des ressources pour combler de tels besoins (ex. : l'établissement d'une meilleure coordination de l'offre de formation continue dans les différentes disciplines artistiques, la création d'aides au déplacement dans le cas d'une formation continue suivie à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, etc.).

Le développement de carrière des artistes

L'accès des artistes professionnel.le.s à de la formation continue passe aussi par l'accès à des formations qui leur permettent de développer une carrière. En Acadie du Nouveau-Brunswick, l'artiste ayant pour caractéristique d'être très souvent l'entrepreneur de sa propre carrière, a besoin de compétences en gestion, en communications, en comptabilité et en marketing pour mener à bien son développement professionnel.

Dans le contexte du Nouveau-Brunswick, cela implique qu'il soit doté d'un certain nombre de compétences en gestion de carrière mais aussi, qu'il ait accès à des outils permettant l'intégration de ses œuvres dans divers milieux

notamment, celui de l'éducation. Il n'existe pas présentement au Nouveau-Brunswick de structures ou d'organismes qui possèdent les ressources nécessaires pour développer, offrir et coordonner la production de tels outils ou d'offrir de la formation continue.

3. Énoncé de vision

À la lumière des acquis et des défis identifiés dans l'état des lieux qui précède, la vision du développement de l'artiste professionnel.le suivante a été adoptée lors du Grand rassemblement des États généraux des arts et de la culture en mai 2007 :

Préambule¹

Le statut de l'artiste dans notre société est un indicateur de la qualité de vie. Les artistes professionnels doivent pouvoir gagner leur vie avec dignité. Leur travail est un élément central de la culture contemporaine. Les professionnels et professionnelles du secteur culturel se consacrent à la promotion et à la diffusion des produits culturels et à la gestion des associations et des organismes artistiques et patrimoniaux. Ces personnes font des recherches, documentent, préservent et interprètent les ressources culturelles pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Environnement créatif

Pour se réaliser pleinement, les artistes ont besoin d'un environnement respectueux de la liberté d'expression et ouvert aux nouvelles formes de création et d'expression. Ces créateurs et créatrices doivent avoir accès à des conditions et à des infrastructures qui favorisent la croissance, notamment des organismes culturels stables, soucieux de former des publics avertis et éclairés. Les artistes doivent également pouvoir compter sur des associations professionnelles solides pour défendre leurs intérêts ainsi que sur des industries et entreprises culturelles florissantes pour promouvoir et diffuser leurs œuvres.

Évaluation par les pairs

La liberté d'expression, l'intégrité de l'expression artistique et l'autonomie de l'artiste sont des valeurs fondamentales dans une société démocratique. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick partage ces valeurs et favorise l'excellence dans les arts en fournissant du financement au moyen d'un organisme indépendant – le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick – et d'un système d'évaluation par les pairs.

1. NOUVEAU-BRUNSWICK. MINISTÈRE DU MIEUX-ÊTRE, CULTURE ET SPORT. *La politique culturelle du Nouveau-Brunswick*, février 2002, p. 13.

Partenariats

Les partenariats entre les différents paliers de gouvernement, le secteur privé, les institutions culturelles et les organismes culturels encouragent et appuient les arts et le patrimoine de la province. Le gouvernement reconnaît que de tels partenariats favorisent un environnement propice à la créativité et à l'intégrité dans le travail des artistes et des professionnels et professionnelles du secteur culturel.

Stabilité

Les artistes et les professionnels du secteur culturel jouent un rôle essentiel en offrant au public diverses possibilités d'expériences culturelles enrichissantes. À ce titre, ils représentent des ressources humaines importantes. Le gouvernement reconnaît la valeur de leur travail et, en collaboration avec les autres intervenants et intervenantes, il appuie les initiatives et infrastructures culturelles qui favorisent la croissance et la continuité des organismes culturels.

Vision

Les artistes professionnels du Nouveau-Brunswick, qu'ils soient émergents, ethnoculturels ou établis, sont reconnus, appréciés et pleinement intégrés comme travailleuses et travailleurs hautement spécialisés qui contribuent à la qualité de vie de leur communauté et au rayonnement de leur province. Ils jouissent d'un revenu annuel qui s'apparente à celui de la population active professionnelle du Nouveau-Brunswick et ont accès aux outils dont ils ont besoin pour exprimer toute la diversité de leur créativité et cultiver l'excellence artistique.

4. Objectifs stratégiques

L'analyse des acquis et des enjeux permet de dégager plusieurs objectifs stratégiques pour assurer le développement de l'artiste professionnel.le. La plupart sont traités dans les six autres stratégies sectorielles de la *Stratégie globale*. Deux objectifs principaux sont abordés ici :

Objectif stratégique 1 : Assurer la reconnaissance du statut professionnel et l'amélioration du statut socioéconomique de l'artiste.

Objectif stratégique 2 : Améliorer la formation initiale et assurer la formation continue des artistes.

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. Le revenu annuel de l'artiste professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick a augmenté substantiellement et son statut professionnel et socioéconomique est protégé par une loi provinciale sur le statut de l'artiste ou par des mesures légales et fiscales qui lui confèrent un statut de travailleuse et de travailleur professionnel autonome ou indépendant. Cette loi ou ces mesures sont accompagnées d'initiatives appropriées qui assurent la mise en place de conditions propres à son épanouissement et à sa contribution à la société.

2. L'artiste professionnel.le bénéficie d'un large éventail de cours de formation initiale et continue, dans toutes les disciplines artistiques et à tous les niveaux de son développement professionnel. Offertes à l'intérieur comme à l'extérieur de la province, celles-ci lui permettent de se mesurer à ce qui se fait ici et ailleurs et de réaliser son plein potentiel artistique sans nécessairement s'expatrier à l'extérieur de la province.
3. L'artiste professionnel.le peut compter sur des appuis financiers adéquats sous forme de bourses, de stages, de mentorats, d'accompagnement, et accéder facilement aux informations utiles à son développement professionnel, pour améliorer sa production artistique et atteindre son plein potentiel de création artistique.
4. Le travail des artistes est davantage reconnu et mieux rémunéré et reçoit un plus grand appui, tant des gouvernements, des organismes artistiques et culturels, des entreprises culturelles que des autres secteurs de la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. Le comité du premier ministre a terminé son travail et un projet de loi sur le statut de l'artiste ou des mesures légales sont adoptés en chambre. Des mesures fiscales, axées sur l'amélioration du statut socioéconomique des artistes et des stratégies d'encouragement à faire carrière dans la province, sont également définies.

2. Les institutions d'enseignement postsecondaires ont révisé et amélioré les cours de formation initiale et continue offerts aux artistes de toutes les disciplines artistiques. Les gouvernements des paliers provincial et fédéral ont amélioré leurs programmes d'appuis aux artistes en matière de formation et de développement professionnel, et l'accessibilité de ceux-ci aux artistes qui vivent et créent en Acadie.
3. Les artistes sont mieux informés sur les formations variées offertes par les maisons d'enseignement postsecondaires et les possibilités de perfectionnement qui se trouvent ailleurs, aux niveaux national et international. Ils bénéficient d'appuis financiers améliorés de la part des agences et ministères gouvernementaux pour leur faciliter l'accès à des programmes de formation et de perfectionnement et disposent d'un centre de ressources et de services professionnels adapté à leurs besoins.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Un groupe de travail sur le statut de l'artiste est constitué par la province du Nouveau-Brunswick et des ressources humaines et financières suffisantes sont mises à sa disposition pour que le groupe puisse effectuer efficacement son travail.
2. Les institutions d'enseignement postsecondaires francophones du Nouveau-Brunswick et les gouvernements provincial et fédéral ont mis sur pied des groupes de travail

pour examiner de près leurs programmes respectifs existants en matière de formation et de développement professionnel, et pour identifier les lacunes et les moyens d'y répondre pour atteindre les exigences professionnelles de chaque discipline artistique.

3. Les responsables des milieux d'enseignement postsecondaires, associatifs et gouvernementaux ont identifié toutes les formations disponibles ou potentielles et des groupes de travail ont procédé à l'identification des mesures et des mécanismes les mieux appropriés pour assurer une bonne circulation des informations.
4. Un centre de ressources et de services professionnels a été créé au sein de l'AAAPNB et possède les ressources humaines et matérielles nécessaires afin de répondre aux besoins des artistes.

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

Assurer la reconnaissance du statut professionnel et l'amélioration du statut socioéconomique de l'artiste

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 La reconnaissance du statut professionnel de l'artiste <ul style="list-style-type: none"> Voir à l'adoption de mesures légales en vue d'assurer la reconnaissance du statut professionnel des artistes 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de mesures législatives identifiées qui assurent la reconnaissance du statut professionnel des artistes La pertinence des mesures légales identifiées pour assurer les droits d'auteur et les droits de propriété intellectuelle sur les produits artistiques acadiens du N.-B. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied le groupe de travail du premier ministre du Nouveau-Brunswick sur le statut de l'artiste S'assurer de la prise en compte, par le groupe de travail du premier ministre, de la réalité socioprofessionnelle des artistes émergents, établis et ethnoculturels de l'Acadie du N.-B. 	■			GNB (MÉCS)	AAAPNB, artsnb, ArtsLink NB
<ul style="list-style-type: none"> Assurer une meilleure reconnaissance des artistes ethnoculturels dans la société acadienne 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'artistes ethnoculturels professionnels connus et reconnus dans la société acadienne 	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que Métropolis Atlantique soit davantage appuyé pour faire de la recherche sur la situation et l'intégration des artistes ethnoculturels Identifier les meilleurs moyens pour rejoindre et intégrer les artistes des communautés ethnoculturelles 	■			AAAPNB	Métropolis Atlantique, U de M
			■			AAAPNB	Métropolis Atlantique, U de M
1.2 L'amélioration du statut socioéconomique de l'artiste <ul style="list-style-type: none"> Voir à la mise en place de mesures fiscales et légales en vue de l'amélioration de la situation socio-économique des artistes au Nouveau-Brunswick 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de mesures fiscales et légales adaptées à la profession d'artiste La qualité des mesures qui favorisent la circulation des artistes en début de carrière 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la prise en compte, par le groupe de travail du premier ministre, de la réalité socioéconomique des artistes émergents, établis et ethnoculturels de l'Acadie du N.-B. (ex. : accès à l'assurance emploi) 	■			GNB (MÉCS)	AAAPNB, artsnb, ArtsLink NB

Objectif stratégique 1 (suite)**Assurer la reconnaissance du statut professionnel et l'amélioration du statut socioéconomique de l'artiste**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.2 L'amélioration du statut socioéconomique de l'artiste (suite) <ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre et le montant des bourses de création, de résidences d'artistes, de production, de diffusion et de perfectionnement offerts aux artistes professionnels et augmenter le nombre de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de bourses et les sommes accordées 	<ul style="list-style-type: none"> Faire des représentations politiques au niveau provincial afin que le Conseil des arts du N.-B. reçoive davantage de financement pour augmenter le nombre et le montant des bourses allouées aux artistes professionnel.le.s 	ACTION CONTINUE			AAAPNB	GNB, ArtsLink NB, artsnb
		<ul style="list-style-type: none"> Faire des représentations politiques auprès du Conseil des Arts du Canada afin que le pourcentage de bourses accordées aux artistes professionnel.le.s de l'Acadie soit augmenté 	ACTION CONTINUE			AAAPNB	FCCF, CCA, PCH, CAC
	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la rémunération des artistes professionnel.le.s au sein des organisations artistiques et culturelles de l'Acadie du N.-B. 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre et la pertinence des grilles tarifaires adoptées 	<ul style="list-style-type: none"> Faire des représentations auprès des gouvernements, des agences gouvernementales et des diverses composantes de l'organisation artistique et culturelle pour améliorer les grilles de tarifs, augmenter l'embauche et assurer des conditions équitables pour les artistes émergents, établis et ethnoculturels 	ACTION CONTINUE			AAAPNB
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les possibilités de travail des artistes professionnel.le.s dans toutes les sphères de la société acadienne au Nouveau-Brunswick 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de grilles tarifaires adoptées Le nombre de partenaires communautaires qui se sont donnés des grilles de tarifs pour l'embauche d'artistes 	<ul style="list-style-type: none"> Faire des représentations auprès des institutions scolaires, des organismes communautaires, des municipalités et des ministères concernés pour améliorer les grilles de tarifs et assurer des conditions d'emploi équitables pour les artistes (ex. : politique culturelle et linguistique du ministère de l'Éducation, ministère des Affaires intergouvernementales, politiques culturelles des municipalités) 	ACTION CONTINUE			AAAPNB	MÉNBN, AFMNB, MÉCS, MAINB

Objectif stratégique 1 (suite)

Assurer la reconnaissance du statut professionnel et l'amélioration du statut socioéconomique de l'artiste

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
<p>1.2 L'amélioration du statut socioéconomique de l'artiste (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un appui plus cohérent et substantiel à la pratique artistique professionnelle en périphérie 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'artistes professionnels qui habitent et travaillent dans toutes les régions au Nouveau-Brunswick 	<ul style="list-style-type: none"> Faire des représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'auprès du Conseil des Arts du Canada afin que soient pris en compte les défis particuliers de la pratique artistique en périphérie dans l'élaboration des programmes de financement et l'attribution des subventions et de bourses 	ACTION CONTINUE			AAAPNB	FCCF, Gouv. du Canada (PCH), GNB (MÉCS), artsnb, ArtsLink NB
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en place de la politique d'achat dans la politique du livre du N.-B. 	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick 	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la représentation auprès du Gouvernement du Nouveau-Brunswick afin qu'il mette en place un comité bipartite sur la politique d'achat du livre et qu'il en assure son adoption 	■			Milieu de l'édition (auteurs, libraires, éditeurs), GNB, artsnb, ArtsLink NB	

Objectif stratégique 2**Améliorer la formation initiale et assurer la formation continue des artistes**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.1 La formation initiale des artistes <ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec l'Université Moncton à la mise en place des programmes de formation des cours répondant aux besoins exprimés par les artistes professionnel.le.s 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de programmes et de cours offerts Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits Le niveau de collaboration entre les différentes instances à l'intérieur de l'Université de Moncton 	<ul style="list-style-type: none"> Développer et instaurer un nouveau certificat ou une mineure en scénarisation 	■	■		U de M	AAAPNB, membres de la Table OAC
		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'enquête et la réflexion quant à l'instauration d'une mineure en danse 	■			U de M	
		<ul style="list-style-type: none"> Développer et instaurer des nouveaux cours en : <ul style="list-style-type: none"> animation théâtrale en milieux parascolaire et communautaire création littéraire axée sur la prose écriture dramatique 	■	■		U de M	
		<ul style="list-style-type: none"> Développer et instaurer un cours d'introduction à la culture acadienne 	■	■		U de M	
		<ul style="list-style-type: none"> Créer une passerelle de formation entre le département des arts visuels et celui d'art dramatique de manière à permettre aux étudiantes et étudiants qui le désirent d'avoir un complément de formation dans le champ de la scénographie 	■			U de M	
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les programmes existants dans la formation initiale des artistes 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de programmes existants maintenus 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir le financement nécessaire et mettre en place les mesures utiles pour assurer le maintien des programmes de formation initiale des artistes à l'Université de Moncton 	ACTION CONTINUE			U de M	Gouv. du Canada et GNB
<ul style="list-style-type: none"> Accorder un meilleur appui aux artistes qui doivent se former en dehors de la province 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'artistes ayant accès aux lieux de formation à l'extérieur du N.-B. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la représentation auprès des institutions postsecondaires à l'extérieur du Nouveau-Brunswick pour faciliter l'accès des artistes acadiens et acadiennes aux programmes de formation offerts dans ces institutions 	ACTION CONTINUE			GNB	AAAPNB, U de M
		<ul style="list-style-type: none"> Accroître le financement disponible aux étudiantes et étudiants qui souhaitent suivre une formation artistique professionnelle à l'extérieur du N.-B. 	ACTION CONTINUE			GNB	AAAPNB, ArtsLink NB, Table OAC, U de M

Objectif stratégique 2 (suite)
Améliorer la formation initiale et assurer la formation continue des artistes

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
<p>2.2 La formation continue des artistes</p> <p>i) Le perfectionnement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec l'Université de Moncton et les collèges communautaires francophones à la mise en place des occasions de perfectionnement professionnel dans toutes les disciplines artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de partenaires impliqués au sein du comité sur la formation continue des artistes • Le degré de satisfaction des artistes inscrits aux cours de perfectionnement professionnel • Le degré d'engagement du CRHSC du N.-B. • Le nombre de partenariats établis • Le nombre d'artistes qui bénéficient de formations offertes aux échelons national et international 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un comité sur la formation continue des artistes • Développer et instaurer des programmes et des cours de perfectionnement destinés aux artistes professionnel.le.s • S'assurer que le Conseil des ressources humaines du secteur culturel du Nouveau-Brunswick tienne compte des besoins en matière de formation continue des artistes professionnel.le.s acadiens et des liens à établir avec le Centre de ressources et de services professionnels de l'AAAPNB • Appuyer l'accès des artistes existants et nouveaux aux programmes de formation continue en partenariat avec des organismes et des institutions de formation et aux échelons national et international 	■	■		AAAPNB	artsnb, U de M, CCNB francophones
			■	■		U de M/CCNB	AAAPNB
			■	■		AAAPNB	CRHSC du N.-B.
			ACTION CONTINUE			AAAPNB	FCCF, AACA, SPAASI, CRHSC du N.-B., Gouv. du Canada et GNB, FCCF
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à la mise en place et à la complémentarité des initiatives liées à la formation continue des artistes professionnel.le.s de l'Acadie de l'Atlantique 	<ul style="list-style-type: none"> • Le degré d'accessibilité à l'ensemble des formations pour les artistes acadiens issus de toutes les provinces de l'atlantique 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des initiatives entre les membres de l'Alliance des arts de la culture de l'Acadie pour favoriser la mise en place et la complémentarité de la formation continue des artistes professionnel.le.s de l'Acadie de l'Atlantique 	■	■		AACA	Universités et collèges communautaires de l'Acadie de l'Atlantique, SNA, CRHSC et les conseils provinciaux en ressources humaines du secteur culturel

Objectif stratégique 2 (suite)**Améliorer la formation initiale et assurer la formation continue des artistes**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.2 La formation continue des artistes (suite) i) Le perfectionnement professionnel (suite) <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le partage d'outils de formation et d'expertise professionnels entre les secteurs artistiques et culturels des communautés acadiennes de l'Atlantique 	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'engagement des différents gouvernements 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'obtenir les ressources financières nécessaires pour se doter de moyens favorisant le partage d'outils de formation et d'expertise professionnels entre les secteurs artistiques et culturels des communautés acadiennes de l'Atlantique 	■	■		AACA	Gouv. du Canada, gouvernements des quatre provinces atlantiques, SNA
ii) Le développement de carrière <ul style="list-style-type: none"> Outiller les artistes acadiens pour les aider à poursuivre le développement de leur carrière 	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'accessibilité aux services offerts par le Centre de ressources et de services professionnels de l'AAAPNB Le degré de satisfaction des artistes à l'égard des informations et des services disponibles au Centre de ressources et de services professionnels de l'AAAPNB 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un Centre de ressources et de services professionnels pour les artistes pouvant les aiguiller vers les ressources dont ils ont besoin pour développer leurs compétences professionnelles Développer des boîtes à outils pratiques et adaptées aux besoins de chaque discipline, et les promouvoir auprès de divers utilisateurs potentiels (ex. : ministère de l'Éducation, municipalités, etc.) Aménager le site Internet du Centre de ressources et de services professionnels de l'AAAPNB pour diffuser des outils et donner accès à un ensemble de ressources pertinentes telles que des répertoires, des banques d'information, des occasions de perfectionnement, des types de contrats, des grilles de tarifs, etc. Organiser, au besoin, des sessions de formation et des ateliers de développement professionnel ponctuels pour répondre aux besoins spécifiques des artistes professionnel.le.s 	■	■		AAAPNB	Gouv. du Canada et GNB
			■	■		AAAPNB (Centre de ressources)	MÉN.B, AFMNB, MÉCS, CRHSC du N.-B.
			■	■		AAAPNB (Centre de ressources)	Gouv. du Canada et GNB
			■	■		AAAPNB (Centre de ressources)	CRHSC du N.-B., membres de la Table OAC, FCCF

Objectif stratégique 2 (suite)

Améliorer la formation initiale et assurer la formation continue des artistes

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.2 La formation continue des artistes (suite) ii) Le développement de carrière (suite) • Favoriser le développement professionnel des artistes acadiens à l'échelon des provinces atlantiques		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des représentations auprès des instances fédérales pour la mise en place de programmes de formation et de développement professionnel, adaptés aux besoins des artistes professionnel.le.s de l'Acadie de l'Atlantique œuvrant en région Participer au développement d'initiatives favorisant l'échange d'expertise artistique en Acadie de l'Atlantique 	■	■		AACA	SNA, FCCF, CRHSC national
			■	■		AACA	SNA, RADARTS



CAROL DOUCET COMMUNICATIONS

Pascal Lejeune, auteur-compositeur-interprète.



SÉBASTIEN VENTURA

Nathalie Paulin, soprano.

2

Développement de l'organisation artistique et culturelle

Table des matières

1. Définition.....	99
2. État des lieux et enjeux.....	99
2.1 Analyse de l'environnement.....	99
2.2 Les enjeux.....	101
3. Énoncé de vision.....	103
4. Objectifs stratégiques.....	103
5. Résultats visés.....	103
6. Grille de mise en œuvre.....	106
Lexique.....	113

1. Définition

La *Stratégie pour le développement de l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie au Nouveau-Brunswick* inclut une panoplie de moyens et d'actions touchant l'ensemble des organismes de création, de production, de diffusion, de développement culturel, de promotion et de conservation qui donnent ou facilitent l'accès du public aux arts, aux artistes et à leurs œuvres, à la culture et au patrimoine. Elle comprend également les festivals et événements artistiques professionnels et l'ensemble des entreprises culturelles (livre, disque, cinéma/télévision) liées à la création, à la production, à la distribution, à la mise en marché et à la conservation des produits culturels (voir le Lexique de l'organisation artistique et culturelle, à la page 112).

Quatre composantes forment l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle :

- a. infrastructures (installations) physiques artistiques et culturelles,
- b. organismes artistiques et culturels professionnels,

- c. festivals et événements artistiques professionnels,
- d. industries et entreprises culturelles.

2. État des lieux et enjeux

2.1 Analyse de l'environnement

a) Organismes artistiques et culturels

Pour soutenir le dynamisme des communautés dans le domaine artistique et culturel et professionnaliser le secteur, la société acadienne du Nouveau-Brunswick s'est dotée, au fil des ans, d'un nombre important d'infrastructures culturelles (organisations artistiques et culturelles et installations physiques) de création, de production, de promotion, de diffusion, de concertation et de représentation. Concrètement, en moins de 40 ans, le paysage culturel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick s'est considérablement enrichi. Grâce au leadership exercé par de nombreux artistes, gestionnaires et bénévoles, on compte aujourd'hui :

- une quarantaine d'organismes culturels régionaux, y compris 13 sociétés culturelles et une vingtaine de festivals et événements artistiques professionnels,

- quatre compagnies de théâtre professionnelles et des regroupements de théâtre professionnels proposant des productions occasionnellement,
- une dizaine d'organismes culturels provinciaux et interprovinciaux de représentation, de promotion et de diffusion des artistes acadiennes et acadiens et de leurs œuvres,
- trois centres scolaires communautaires francophones engagés dans le développement culturel,
- une dizaine de galeries d'art professionnelles, publiques et privées,
- trois centres professionnels d'artistes autogérés,
- deux centres culturels,
- une vingtaine d'infrastructures culturelles (organisations artistiques et culturelles et installations physiques) dans les écoles et les municipalités.

Il s'agit là d'un développement impressionnant, considérant la taille de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Toutefois, le poids des années, le sous-financement ainsi que la professionnalisation du secteur font qu'aujourd'hui plusieurs de ces infrastructures ont de la difficulté à s'acquitter de leur mandat et à offrir un soutien adéquat aux artistes acadiens et acadiennes. Le défi le plus important auquel sont confrontés les gestionnaires responsables des infrastructures culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est l'instabilité récurrente

des financements public et privé. Plus particulièrement, dans le cas des infrastructures de création, de production et de diffusion, leurs responsables sont aux prises avec d'importants défis financiers qui menacent l'avenir de certains lieux. Selon les résultats de l'étude sur l'état des lieux de création, de production et de diffusion de l'Acadie du Nouveau-Brunswick¹, plusieurs salles de spectacle, particulièrement en milieu scolaire, ne répondent plus aux normes actuelles de la diffusion professionnelle.

Par ailleurs, une étude sur l'organisation des infrastructures culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, réalisée dans le cadre des travaux des États généraux des arts et de la culture, révèle que près de 75 % des organismes artistiques et culturels professionnels fonctionnent sans les services de personnel à temps plein et disposent d'un budget total de moins de 35 000 \$². Le défi est énorme puisqu'une majorité de ces organismes ont le mandat de s'occuper de la création, de la production, de la promotion et de la diffusion d'œuvres d'artistes de l'Acadie et de l'extérieur dans des régions qui, le plus souvent, sont complètement dépourvues d'installations culturelles professionnelles. Selon les données de cette même étude, et bien que des projets soient en voie de

réalisation dans certaines communautés, seules les régions de Moncton, Dieppe et Caraquet sont vraiment dotées d'installations professionnelles de création, de production et de diffusion, et très peu d'organismes artistiques et culturels sont propriétaires ou gestionnaires de ces installations qui sont souvent la propriété des municipalités ou des écoles. Malgré tout, entre 2005 et 2009, plus de 1 000 créations dont plus de la moitié était l'œuvre d'artistes acadiens, ont été présentées dans les différentes localités acadiennes de la province. Pour ce qui est de la conservation des œuvres d'artistes acadiens, l'Acadie du Nouveau-Brunswick ne dispose d'aucune infrastructure ni de stratégie pour assurer la pérennité de son patrimoine artistique et culturel.

b) Festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Les festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont certainement l'une de nos plus importantes industries culturelles au Nouveau-Brunswick. Ils génèrent annuellement des retombées économiques estimées à près de 60 millions de dollars. Parmi ces festivals, on retrouve notamment le Festival acadien de Caraquet, la Foire brayonne d'Edmundston, la FrancoFête en Acadie, le Festival Frye, le Festival international du cinéma francophone en Acadie, le Festival international de musique Baroque, le Festival des arts visuels en Atlantique, l'événement Éloizes ainsi que les salons du livre

1. LÉGÈRE, René, FARRAH, Jeanne et VIENNEAU, Jean-Guy, État des infrastructures physiques disponibles pour la diffusion du produit culturel en Acadie du Nouveau-Brunswick, 2005.

2. Extrait du *Rapport synthèse final du Chantier infrastructures culturelles*, États généraux des arts et de la culture, 2007, p. 5.

d'Edmundston, de la Péninsule Acadienne et de Dieppe qui, à eux seuls, ont des retombées économiques directes de l'ordre de 25 millions de dollars. Actuellement, nous estimons qu'il existe plus d'une cinquantaine d'événements professionnels à caractère culturel et artistique en Acadie du Nouveau-Brunswick, chiffre qui serait à la hausse depuis 1994.

Même s'il existe des programmes fédéraux et provinciaux qui appuient les initiatives de cette industrie, l'accès à ces programmes demeure difficile et les montants accordés sont largement insuffisants. Malgré l'indéniable contribution des festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie au développement social, économique, artistique, culturel et touristique de la province, ces organismes ne sont pas pris en compte à leur juste valeur par les gouvernements fédéral, provincial et municipaux.

c) Industries et entreprises culturelles

La société acadienne du Nouveau-Brunswick compte près d'une soixantaine d'entreprises culturelles spécialisées dans les domaines de l'édition, de la musique, du cinéma, de la télévision, des multimédias, des métiers d'arts et des événements culturels et artistiques. Celles-ci participent à la production, à la promotion, à la diffusion et à la distribution de la quasi-totalité des albums, des livres, des films, des émissions de télévision, des spectacles et des événements culturels et artistiques que propose annuellement l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Or, elles doivent composer avec des

structures d'accompagnement mal adaptées en matière de création, de production, de promotion, de diffusion et de mise en marché. Elles sont également confrontées à des engagements financiers gouvernementaux insuffisants et font face à une pénurie grandissante de ressources humaines professionnelles dont le statut en tant que travailleurs culturels n'est pas pleinement reconnu. Cela a pour effet que celles-ci ne disposent pas des outils nécessaires pour affiner leur expertise professionnelle.

2.2 Les enjeux

Il y a quatre enjeux communs qui émanent de l'état des lieux et qui concernent l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle :

a) La représentation et la concertation stratégique

Le développement de l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick passe par la capacité des organismes et entreprises à imaginer ensemble des solutions aux défis identifiés, et ce, malgré les spécificités de chacun. Or, à part les tables de concertation mises en place dans le cadre des travaux des États généraux des arts et de la culture, et hormis certains organismes fédérateurs, tels que l'AAAPNB, le CPSC, RADARTS, etc., il n'existe pratiquement pas de regroupement d'organismes favorisant la représentation et la concertation à long terme. L'identification d'espaces de dialogue commun entre les différentes

composantes de l'organisation artistique et culturelle est donc essentielle pour répondre à cet enjeu.

b) L'amélioration et le renforcement des installations physiques de création, de production, de diffusion, de distribution, de mise en marché et de conservation et l'accès à celles-ci

Le développement des installations artistiques et culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick s'est fait en silo et de manière isolée, au fil des décennies. Aussi, l'amélioration et le renforcement de ces installations sont aujourd'hui étroitement liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de développement cohérent des infrastructures artistiques et culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Ce plan doit inclure des stratégies de construction, de rénovation, de modernisation, d'expansion et d'optimisation des installations culturelles et doit prendre en considération les actions en cours pour assurer l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire dans nos communautés, en lien avec le contenu du rapport final, *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, déposé à la province du Nouveau-Brunswick en 2008.

À cet égard, les municipalités acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick ont un rôle déterminant à jouer dans l'avancement de ce plan qui devra absolument prévoir des

mesures qui assurent l'acquisition d'équipements et le renouvellement des ressources humaines. Il devra également tenir compte de l'existence, au sein des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick, de nombreux bâtiments, édifices, salles, écoles, églises sous-utilisés ou non utilisés qui ne sont pas destinés à des activités artistiques et culturelles, mais qui pourraient être adaptés, aménagés et restaurés afin de servir à ce secteur.

Enfin, le financement nécessaire pour assurer la mise en œuvre de ce plan nécessitera des engagements financiers de la part des trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal). Or, à part le programme *Espace culturel* du Ministère du Patrimoine canadien dans lequel l'actuel gouvernement vient d'injecter un montant total de 60 millions de dollars pour 2009-2010 et 2010-2011, et le programme *Chantiers Canada*, financé conjointement par les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick, il n'existe pas de programmes provinciaux et municipaux directement liés au développement et au maintien des installations culturelles.

Par ailleurs, l'accès aux infrastructures par les artistes, les organismes artistiques et culturels, les organismes communautaires et les festivals et événements nécessite des investissements importants de la part des gestionnaires et des utilisateurs. Or, la reconnaissance des besoins spécifiques liés à la gestion d'infrastructures culturelles (financement de base et programmes spécifiques) et le peu de capacité

des artistes, des organismes communautaires et des festivals et événements à pouvoir payer pour l'utilisation de ces lieux ne sont souvent pas prises en considération dans les programmes de financement et le soutien communautaire accordé par les bailleurs de fonds.

c) Le renforcement des capacités organisationnelles des organismes, des festivals et événements et des entreprises culturelles

Le renforcement des capacités organisationnelles de l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est étroitement lié aux défis en matière de stabilité financière et de gouvernance que rencontrent les organismes, festivals et événements et entreprises culturelles, dont plusieurs sont sous-financés et ne reçoivent pas de financement sur une base pluriannuelle. Trop souvent ils sont aux prises avec une situation financière précaire, tributaires des subventions et des programmes d'emploi peu adaptés à la réalité du milieu artistique et culturel acadien. Plusieurs d'entre eux ne peuvent opérer sur une base annuelle, alors que la majorité aurait besoin de personnel permanent à temps plein. Enfin, les longs délais imposés par certains bailleurs de fond dans l'attribution du financement accentuent considérablement ces défis financiers.

L'organisation artistique et culturelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick rencontre aussi certains défis liés à la gouvernance de ses organismes. Une saine gestion passe par

des conseils d'administration et des instances démocratiques composés de bénévoles compétents et engagés. Cela nécessite un bon encadrement de la part des directions générales et des gestionnaires qui ne sont pas toujours dotés des compétences nécessaires pour réaliser leur mandat. Par ailleurs, compte-tenu des enjeux démographiques que rencontre la société acadienne au Nouveau-Brunswick, le bassin de bénévoles potentiels est plus restreint que par le passé.

d) Le développement des ressources humaines liées à l'organisation artistique et culturelle

Le développement des ressources humaines en gestion culturelle souffre du manque de reconnaissance du statut professionnel de ce groupe de travailleuses et de travailleurs par l'ensemble de la société, et conséquemment, il se traduit par un manque de programmes au sein des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick pour assurer une formation initiale. Il y a, d'autre part, très peu de programmes de perfectionnement destinés à cette catégorie professionnelle. Il existe bien des possibilités de formation continue sous forme d'ateliers offerts par certains collèges communautaires, certaines associations ou organismes de la province, mais l'arrimage des différentes initiatives et la complémentarité des cours offerts demeure un enjeu de taille.

3. Énoncé de vision

Un énoncé de vision est articulé pour chacune des catégories d'organismes de l'organisation artistique et culturelle.

Infrastructures culturelles – organismes artistiques et culturels

Les organismes artistiques et culturels professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont un modèle pour l'accompagnement et le soutien offerts aux artistes professionnels en matière de création, de production, de promotion, de diffusion, de conservation et de documentation de leurs œuvres. S'appuyant sur un bassin de travailleuses et travailleurs culturels et artistiques compétents, ils permettent la rencontre du public et de l'artiste dans un cadre professionnel.

Industries et entreprises culturelles

Partenaires incontournables du développement social, économique et identitaire du Nouveau-Brunswick, les industries et les entreprises culturelles acadiennes sont créatrices d'emplois et contribuent largement à la qualité de vie des artistes et des communautés. Elles permettent à l'Acadie de se faire connaître, de se faire entendre et d'être vue tout en alimentant la fierté de ses communautés.

Festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Les Festivals et événements artistiques professionnels sont reconnus comme des organismes incontournables par leur apport à la vitalité et à l'intégration des arts professionnels dans la communauté. Ils contribuent par le fait même au développement culturel, économique, touristique, social et identitaire de leurs milieux.

4. Objectifs stratégiques

À la suite de l'analyse des enjeux et de l'état des lieux, quatre objectifs stratégiques sont définis :

Objectif stratégique 1 : Assurer une meilleure représentation et une concertation qui soient stratégiques et efficaces.

Objectif stratégique 2 : Renforcer et améliorer les infrastructures physiques de création, de production, de diffusion, de distribution, de mise en marché et, l'accès à celles-ci.

Objectif stratégique 3 : Renforcer et améliorer les capacités organisationnelles des organismes artistiques et culturels, des festivals et événements et des entreprises culturelles.

Objectif stratégique 4 : Assurer le développement des ressources humaines liées à l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle.

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. Les installations artistiques et culturelles (infrastructures physiques) de création, de production, de diffusion, de distribution, de mise en marché et de conservation offrent des espaces et des lieux professionnels bien équipés, adéquatement financés et adaptés aux besoins des artistes, des organismes artistiques et culturels, des festivals et événements, des entrepreneurs culturels et des

organismes communautaires du Nouveau-Brunswick. Ces installations sont dotées de mécanismes de concertation plurisectorielle qui permettent la saine gestion et l'utilisation maximale des espaces et des lieux de création, de production, de diffusion et de conservation et, par le fait même, améliorent leur accès.

2. Les artistes professionnel.le.s, les organismes artistiques et culturels, les festivals et événements ainsi que les entreprises culturelles peuvent compter sur un réseau d'infrastructures artistiques et culturelles dont le financement est adéquat. Il est bien équipé et capable de mettre en valeur les œuvres et les produits culturels de toutes les disciplines artistiques, dans un cadre qui répond aux exigences de chaque discipline. De plus, il invite les publics à apprécier la contribution des arts et de la culture à leur juste valeur.
3. L'ensemble du personnel recruté pour travailler au sein des infrastructures artistiques et culturelles est qualifié, compétent, formé, reconnu et bien rémunéré.
4. Les industries et les entreprises culturelles contribuent fortement au développement économique, social et culturel de la province grâce à une stratégie de développement provinciale efficace et des programmes de financement adaptés à leurs besoins spécifiques.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

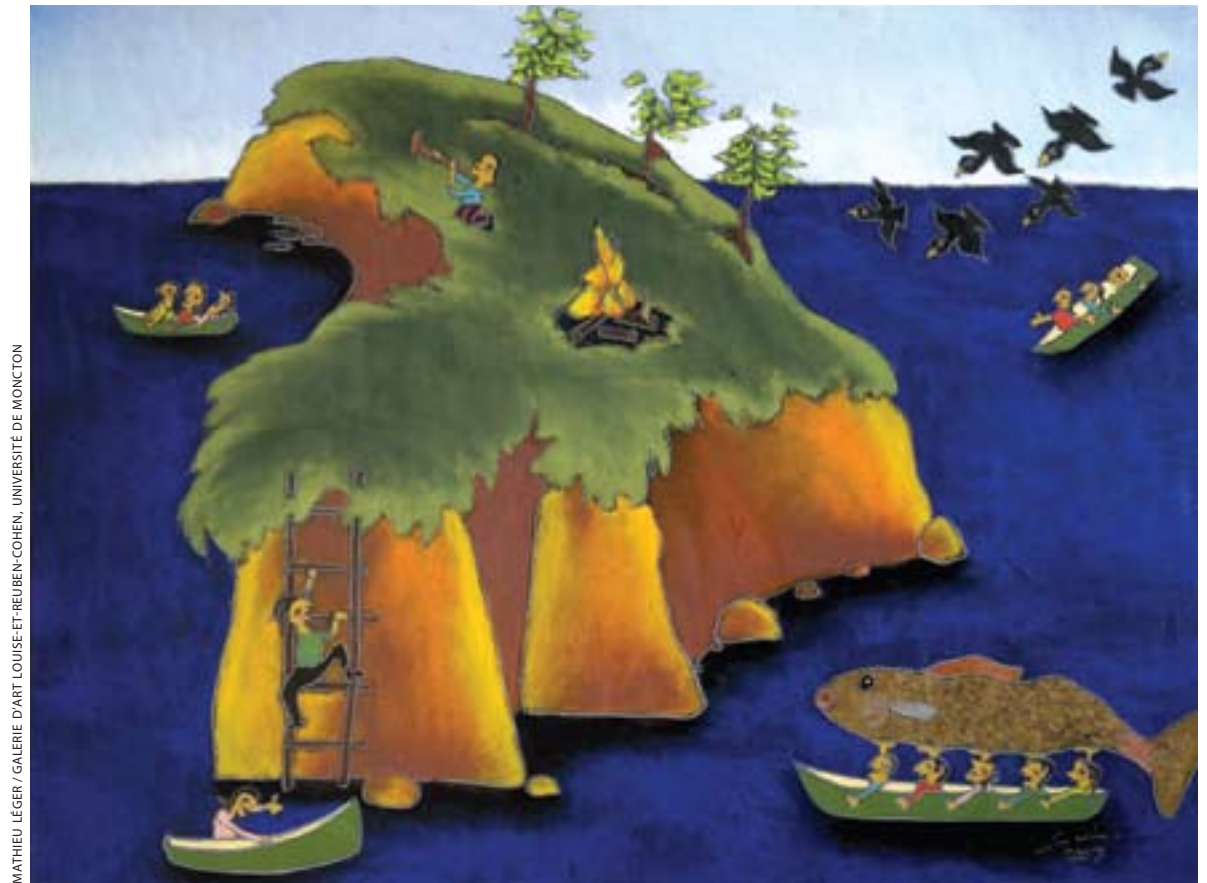
1. Le plan de développement des installations artistiques et culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est en cours de réalisation grâce à la rénovation et à la construction de nouveaux lieux.
2. L'accès aux infrastructures existantes est amélioré grâce à la mise en place de programmes et de mesures destinés aux artistes et aux gestionnaires des lieux culturels.
3. L'ensemble du personnel embauché pour travailler au sein des infrastructures artistiques et culturelles a accès à des programmes de formation et de perfectionnement professionnels, adaptés à leurs besoins et qui leur permettent d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à la réalisation de leurs mandats. La rémunération du personnel du milieu culturel a été révisée à la hausse pour refléter leur contribution à titre de professionnels.
4. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick implique les industries et les entreprises culturelles dans la mise en place de sa *Stratégie de développement des industries et entreprises culturelles*. Celles-ci peuvent faire valoir leurs besoins spécifiques et proposer des programmes plus aptes à répondre aux exigences de leurs secteurs.

5. Les organismes artistiques et culturels, les festivals et événements et les entreprises culturelles ont accès à un financement de base pluriannuel qui leur permet d'embaucher des ressources humaines professionnelles sur une base permanente, d'offrir un encadrement adéquat aux bénévoles impliqués, d'améliorer la gouvernance et de répondre à leurs mandats respectifs.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Les organismes artistiques de création et de production, de diffusion et de promotion, de conservation et les entreprises culturelles ont la capacité de se rencontrer annuellement par l'entremise de mécanismes de concertation stratégiques et disposent de stratégies de représentations communes efficaces pour assurer l'avancement et la reconnaissance de chacune des catégories qui composent l'organisation artistique et culturelle.
2. Les institutions d'enseignement postsecondaires, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel du Nouveau-Brunswick et les gouvernements de niveaux provincial et fédéral ont mis sur pied des groupes de travail pour examiner leurs programmes respectifs en matière de formation et de développement professionnel, et pour identifier les lacunes et les actions à entreprendre pour répondre aux exigences professionnelles des artistes et de l'ensemble des ressources humaines du secteur culturel.

3. Les responsables des milieux d'enseignement postsecondaire, associatifs et gouvernementaux ont défini toutes les formations disponibles ou potentielles et des groupes de travail ont procédé à l'identification des mesures et des mécanismes les mieux appropriés pour assurer une bonne circulation des informations.
4. La province du Nouveau-Brunswick a mis sur pied un comité consultatif composé de représentantes et de représentants des ministères, des institutions financières, des industries et entreprises culturelles, des artistes, des gestionnaires d'organismes culturels incluant les festivals et événements pour élaborer le cadre d'une stratégie de développement des industries et entreprises culturelles au Nouveau-Brunswick.
5. Les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick sont dotées d'un plan de développement des installations artistiques et culturelles adapté aux besoins de l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle.



Raymond Martin, *La fête*, 2003.

MATHIEU LÉGER / GALÉRIE D'ART LOUISE-ET-REUBEN COHEN, UNIVERSITÉ DE MONCTON

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

Assurer une meilleure représentation et une concertation qui soient stratégiques et efficaces

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 Mettre en place des mécanismes de concertation	<p>Le nombre de rencontres de concertation stratégique</p> <p>Le degré de satisfaction des membres de la Table F&ÉAPANB</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir, sur une base annuelle, des rencontres de concertation stratégiques impliquant les diverses composantes de l'organisation artistique et culturelle dans le cadre des différentes instances de concertation communautaires existantes, et dans les festivals et événements de soutien aux industries culturelles, notamment : <ol style="list-style-type: none"> Rencontres des organismes artistiques de création et de production dans le cadre des réunions du secteur des arts, de la culture et des communications du Forum des organismes acadiens/SANB Rencontres des organismes de diffusion et de promotion dans le cadre des rencontres de RADARTS, CPSC, etc. Rencontres des entreprises culturelles par industrie (incluant tous les maillons de la chaîne de la création, de la production, de la diffusion et de la distribution) dans le cadre des salons du livre (littérature), du FICFA (cinéma), de la Francofête en Acadie (arts de la scène) et de Musique NB (musique) Assurer le fonctionnement et la pérennité de la Table de concertation Festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 					
			ACTION CONTINUE			SANB/Forum de concertation des organismes acadiens	Organismes artistiques de création et de production
			ACTION CONTINUE			RADARTS, CPSC	Organismes de diffusion et de promotion
			ACTION CONTINUE			Salons du livre, FICFA, Francofête en Acadie, Musique NB	Entreprises culturelles
			ACTION CONTINUE			Table F&ÉAPANB du N.-B.	Gouv. du Canada et GNB, municipalités francophones
1.2 Élaborer des stratégies de représentation communes	Le nombre de stratégies définies	<ul style="list-style-type: none"> Former, au besoin, des coalitions pour une durée ponctuelle, réunissant l'ensemble des composantes de l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick pour assurer le développement du secteur artistique et culturel 	ACTION CONTINUE			Table OAC	Membres de la Table OAC et secteur artistique et culturel

Objectif stratégique 2

Renforcer et améliorer les infrastructures physiques de création, de production, de diffusion, de distribution, de mise en marché et l'accès à celles-ci

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.1 Développer des stratégies communautaires concertées en matière d'acquisition et d'amélioration des installations artistiques et culturelles	La qualité et la pertinence du plan de développement des installations	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de développement des installations artistiques et culturelles de l'Acadie du Nouveau-Brunswick 	■			AFMNB	Tables OAC, ACT et F&ÉAPNB et AAAPNB
	Le degré d'utilisation du plan de développement par les différents paliers gouvernementaux, les institutions, les organismes et les communautés	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de nouveaux programmes ou de nouvelles initiatives favorisant l'accès aux infrastructures par les artistes, les organismes artistiques et culturels et les festivals et événements 	■			MÉCS	PCH, AAAPNB, CAC, artsnb, Tables OAC, ACT et F&ÉAPNB
2.2 Mettre en place des concertations communautaires liées à la gestion et à l'utilisation des installations artistiques et culturelles	<p>Le nombre d'initiatives mises en place pour favoriser l'accès aux infrastructures</p> <p>Le degré d'efficacité des concertations communautaires</p> <p>Le degré d'utilisation des installations disponibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la création de mécanismes de concertation plurisectoriels, dans les différentes communautés, pour une saine gestion et une utilisation maximale des installations artistiques et culturelles de création, de production, de diffusion et de conservation 	ACTION CONTINUE			Table OAC, Table ACT	CPSC, sociétés culturelles, AFMNB, municipalités, centres culturels, écoles et districts scolaires

Objectif stratégique 3**Renforcer et améliorer les capacités organisationnelles des organismes artistiques et culturels, des festivals et événements et des entreprises culturelles**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.1 Améliorer et accroître le financement		Organismes artistiques et culturels de création, de production, de promotion et de diffusion					
	Le nombre de programmes qui bénéficient d'un financement pluriannuel et les sommes accordées	<ul style="list-style-type: none"> Développer et créer des programmes accompagnés d'un financement pluriannuel pour assurer le fonctionnement de base des organismes artistiques et culturels, des festivals et événements et des entreprises culturelles afin de leur permettre de remplir leurs mandats respectifs Assurer l'arrimage des programmes fédéraux et provinciaux en matière de financement de base 	■			MÉCS, PCH, CAC, artsnb	AAAPNB, Tables OAC et F&ÉAPANB
		Festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du N.-B. (F&ÉAPANB)					
	Le dépôt de l'étude sur l'impact des festivals et événements	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur l'impact social, économique, culturel et touristique des F&ÉAPANB 	■			Table F&ÉAPANB	AAAPNB, Table OAC, CCA, FCCF, AFMNB
	La qualité et l'efficacité des stratégies	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des stratégies de représentation politique et de sensibilisation auprès des bailleurs de fonds fédéraux, provinciaux et municipaux pour faire reconnaître l'apport social et la valeur économique des F&ÉAPANB 	■			Table F&ÉAPANB	AAAPNB, Table OAC, CCA, FCCF, AFMNB
Le nombre de partenariats établis							
Le nombre d'artistes ethnoculturels et multiculturels intégrés à la programmation des F&ÉAPANB		<ul style="list-style-type: none"> Développer des partenariats avec le ministère du Tourisme et des Parcs du N.-B. pour mettre en valeur les F&ÉAPANB 	■			Table F&ÉAPANB	Ministère du Tourisme et des Parcs du N.-B.

Objectif stratégique 3 (suite)

Renforcer et améliorer les capacités organisationnelles des organismes artistiques et culturels, des festivals et événements et des entreprises culturelles

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires	
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)			
3.1 Améliorer et accroître le financement (suite)		<ul style="list-style-type: none"> Développer, par l'entremise des programmes de financement existants, des initiatives favorisant une plus grande participation des artistes ethnoculturels et multiculturels (anglophones et autochtones) dans la programmation des F&ÉAPANB 	■	■		MÉCS, PCH	CAC, AAAPNB, Tables OAC et F&ÉAPANB	
	Le degré de complémentarité des programmes de financement	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un dialogue actif pour assurer la complémentarité et l'efficacité des trois structures provinciales de financement des arts et de la culture que sont artsnb, la province du N.-B. et la Fondation des arts du N.-B. 	■			MÉCS	artsnb, FANB	
	La pertinence de la stratégie élaborée par la province	<p>Entreprises culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie pour soutenir le développement des industries et entreprises culturelles de la province du N.-B. 	■			MÉCS	Membres du Comité consultatif du N.-B. sur les industries et entreprises culturelles, APÉCA, Réseau Entreprises NB, Fédération des caisses populaires acadiennes	
	Le degré de satisfaction des entreprises culturelles							
	Le nombre de programmes de financement développés au sein de la Fédération des caisses							
L'application de la politique d'achat		<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un groupe de travail composé de représentantes et de représentants de la Fédération des caisses populaires acadiennes et de gestionnaires culturels professionnels pour identifier la mise en place possible, par la Fédération, de programmes de financement adaptés aux besoins des artistes et du secteur artistique et culturel Réaliser une étude de faisabilité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'achat du livre pour le gouvernement du N.-B. 	■	■		AAAPNB, organismes et entreprises artistiques et culturelles	MÉCS, FANB, Fédération des caisses populaires acadiennes	
			■	■		MÉCS	Comité sur la politique du livre	

Objectif stratégique 3 (suite)**Renforcer et améliorer les capacités organisationnelles des organismes artistiques et culturels, des festivals et événements et des entreprises culturelles**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.1 Améliorer et accroître le financement (suite)	<p>L'efficacité de la mise en œuvre de la politique provinciale de conservation</p> <p>Le nombre d'organismes et d'institutions de conservation faisant partie du réseau</p>	<p>Organismes de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la politique provinciale de conservation en matière d'acquisition, de restauration, de gestion et de diffusion Créer un réseau des organismes de conservation afin de favoriser la concertation, le partage des meilleures pratiques et l'arrimage des banques de données et d'archivage à l'échelle de la province 	ACTION CONTINUE			MÉCS/ Direction du patrimoine	Table OAC, organismes de conservation (Musée NB, VHA, Musée acadien, Centre de recherche en études acadiennes, Table OAC, GAUM, Archives provinciales du N.-B., Galerie d'art Beaverbrook et la Banque d'œuvre d'art du N.-B.)
3.2 Améliorer la gouvernance	Le nombre et la qualité de la formation offerte	<ul style="list-style-type: none"> Offrir de la formation destinée aux membres des conseils d'administration des organismes artistiques et culturels et des festivals et événements 	ACTION CONTINUE			CRHSC du N.-B.	Tables OAC et F&ÉAPANB
3.3 Recruter et encadrer les bénévoles	Le degré d'accessibilité aux programmes de formation ainsi qu'aux boîtes à outils	<ul style="list-style-type: none"> Répertorier et rendre accessible les programmes existants de formation, d'encadrement, de renouvellement et de rétention des bénévoles destinés aux gestionnaires culturels Rendre accessible les boîtes à outils existantes destinées aux gestionnaires culturels et aux membres des conseils d'administration de l'organisation artistique et culturelle 	■			CRHSC du N.-B.	MÉPFT, PCH, Tables OAC et F&ÉAPANB
					CRHSC du N.-B.	CRHSC national, CPSC, Tables OAC et F&ÉAPANB	

Objectif stratégique 4

Assurer le développement des ressources humaines liées à l'organisation artistique et culturelle

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
4.1 Assurer la reconnaissance du statut professionnel et l'amélioration du statut socio-économique des gestionnaires, des entrepreneurs et entrepreneurs et des travailleuses et travailleurs culturels	Le nombre et le niveau de compétence des gestionnaires, travailleuses et travailleurs, entrepreneures et entrepreneurs culturels et des ressources professionnelles présents au conseil	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un conseil des ressources humaines du secteur culturel du N.-B. (CRHSC du N.-B.) inspiré et arrimé à celui qui existe au niveau national 	■			MÈCS, Comité de mise sur pied composé de partenaires communautaires	AAAPNB, organismes et entreprises artistiques et culturelles, MÉPFT, Table F&ÉAPANB
	Le degré de satisfaction des gestionnaires, entrepreneures et entrepreneurs et des travailleuses et travailleurs culturels	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la prise en compte, par le CRHSC du N.-B., des besoins spécifiques de chacune des composantes de l'organisation artistique et culturelle dans l'élaboration ou l'adaptation des chartes de compétences et des échelles salariales des travailleuses et travailleurs culturels, tel qu'adopté au niveau national 	ACTION CONTINUE			CRHSC du N.-B.	Organismes et entreprises artistiques et culturelles, Tables F&ÉAPANB et OAC
4.2 Améliorer la formation de base et le perfectionnement professionnel des gestionnaires, des travailleuses et travailleurs et des entrepreneures et entrepreneurs culturels	La qualité du programme court en gestion des arts et de la culture offert à l'U de M et le degré de satisfaction des étudiantes et des étudiants qui y sont inscrits	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un comité de travail chargé d'évaluer les besoins de formation en gestion culturelle et en production technique, de développer des stratégies d'offre de formation, d'identifier les partenaires en lien avec les actions à entreprendre et d'identifier les sources de financement possibles 	■			AAAPNB, CRHSC du N.-B.	U de M, CCNB, Table OAC
	Le nombre et la variété de formations collégiales développées	<ul style="list-style-type: none"> Créer un programme court en gestion des arts et de la culture conçu à partir des besoins identifiés par le secteur artistique et culturel et dispensé par la Faculté d'administration et dispensé par la Faculté d'administration de l'U de M via l'éducation permanente 	■	■		U de M, Faculté d'administration/Éducation permanente	AAAPNB, Tables OAC et F&ÉAPANB
	La qualité de la formation offerte et le degré de satisfaction des étudiantes et des étudiants qui y sont inscrits	<ul style="list-style-type: none"> Développer des formations collégiales en management culturel, en production technique ainsi qu'en cinéma et télévision 	■	■		CCNB francophones	AAAPNB, Tables OAC et F&ÉAPANB

Objectif stratégique 4 (suite)**Assurer le développement des ressources humaines liées à l'organisation artistique et culturelle**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
4.2 Améliorer la formation de base et le perfectionnement professionnel des gestionnaires, des travailleuses, des travailleurs, des entrepreneurs et des entrepreneurs culturels (suite)	La qualité des échanges entre les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de mécanismes de concertation entre l'Université de Moncton et les collèges communautaires francophones du N.-B. pour la formation des gestionnaires, des travailleuses, des travailleurs, des entrepreneurs et des entrepreneurs culturels 	■			U de M, CCNB	Table OAC, AAAPNB, CRHSC du N.-B.
	L'augmentation des programmes de financement de soutien à la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> Créer des programmes de formation continue en partenariat avec des institutions de formation au national et à l'international, destinés aux artistes, aux gestionnaires et aux ressources humaines associées aux industries culturelles 	■	■		CRHSC du N.-B., SPAASI	Table OAC, AAAPNB, organismes et entreprises artistiques et culturelles, U de M, CCNB
		<ul style="list-style-type: none"> Créer des programmes de financement afin de soutenir les entreprises culturelles qui offrent de la formation continue à leur personnel 	■			MÉCS (stratégie industries culturelles)	MÉPFT, CRHSC du N.-B.
		<ul style="list-style-type: none"> Créer et appuyer le développement de programmes de mentorat favorisant le partage et le transfert des connaissances et des meilleures pratiques pour les gestionnaires et les travailleurs culturels 	■	■		GNB, PCH	CRHSC du N.-B. MÉPFT, CAC, Table F&ÉAPANB, CAPACOA

Lexique de l'organisation artistique et culturelle

a. Installations artistiques, culturelles et patrimoniales

Infrastructures qui aident l'artiste dans son travail et permettent la rencontre entre le public, l'artiste, les œuvres, les produits culturels et le patrimoine. Elles comprennent des espaces de création, de production, de diffusion et de conservation.

Catégories :

Infrastructures de création et de production : salles de répétitions, centres culturels, ateliers, studios d'artistes, studios d'enregistrement, centres d'artistes, équipement et matériaux, etc.

Infrastructures de diffusion : salles de spectacles, galeries d'art, centres culturels, bibliothèques, salles communautaires, sites touristiques, écoles, centres d'artistes, équipement et matériaux.

Infrastructures patrimoniales et muséales : musées historiques et musées d'art, sites historiques, centres d'archivage.

b. Organismes artistiques et culturels

Organismes sans but lucratif qui se consacrent à un ou plusieurs des volets suivants : développement culturel, création, production, diffusion, promotion (service aux arts), conservation d'œuvres d'art de façon professionnelle.

Cinq catégories :

Organisme de développement culturel

Organisme sans but lucratif qui favorise le développement culturel dans la communauté en offrant des activités artistiques et culturelles, en faisant la promotion des artistes émergents et amateurs, en appuyant les membres du milieu culturel et en sensibilisant le public aux arts et au patrimoine (ex. : sociétés culturelles, CPSC, services culturels municipaux, etc.).

Organismes de création et de production

Organismes artistiques professionnels sans but lucratif qui se consacrent à la création et la production d'œuvres artistiques : compagnies de théâtre (ex. : TPA, théâtre l'Escaouette, etc.), troupes de danse (ex. : Ballet atlantique, etc.), organismes de création en arts visuels (ex. : Imago, le groupe Existe) et centres d'artistes autogérés.

Cinq catégories : (suite)

Organismes de diffusion

Organismes sans but lucratif qui assurent la circulation des artistes et la diffusion des œuvres : sociétés culturelles, festivals et événements, réseaux de diffusion, compagnies artistiques professionnelles de diffusion des œuvres, centres scolaires communautaires, diffuseurs de séries (ex. : Théâtre Capitol, Société du monument Lefèbvre, etc.), galeries d'art (ex. : GAUM, Galerie Sans Nom, etc.) et autres structures de diffusion professionnelle (ex. : Église historique de Barachois, musées, bibliothèques publiques).

Organismes de promotion – Service aux arts et à la culture

Organisme sans but lucratif de service aux arts, à la diffusion et au développement culturel :

Association professionnelle d'artistes : Organisme sans but lucratif qui vise l'amélioration des conditions de vie professionnelle des artistes et qui favorise directement les intérêts des artistes, des créatrices et des créateurs, des organismes artistiques et de l'ensemble du milieu artistique par des activités liées à l'élaboration de politiques, à la prestation de services professionnels, à la sensibilisation du public et à la défense des arts (ex. : AAAPNB).

Regroupement d'organismes de développement culturel : Organisme sans but lucratif qui regroupe un ensemble d'organismes dans le but d'assurer le développement culturel dans la communauté en offrant des activités artistiques et culturelles, en faisant la promotion des jeunes artistes, en appuyant les membres du milieu culturel et en sensibilisant le public aux arts et au patrimoine (ex. : CPSC).

Regroupement de diffuseurs : Organismes sans but lucratif qui regroupe un ensemble d'organismes dont le but est d'assurer la circulation et la diffusion des artistes et de leurs œuvres (ex. : RADARTS).

Organisme patrimonial et muséal

Organisme sans but lucratif qui œuvre à la collection, la conservation, l'archivage, et la mise en valeur des artefacts, des œuvres d'art et du patrimoine culturel et collectif : organismes de généalogie, organismes de promotion du patrimoine, sociétés historiques etc. (ex. : Musée acadien, VHA, éco-musées).

c. Festivals et événements artistiques professionnels

• **Festivals et événements artistiques professionnels :**

Organismes sans but lucratif ou festivals et événements rattachés à un OSBL qui présentent, sur une base annuelle et périodique, majoritairement des artistes professionnel.le.s ou des activités artistiques et culturelles professionnelles. Leur programmation se décline sur une période concentrée dont le contenu et la langue de fonctionnement sont d'au moins 50 % francophone. Ils font la diffusion et la promotion des artistes professionnel.le.s et offrent un encadrement professionnel (ex. : Festival acadien de Caraquet, Foire brayonne, Les Éloizes, FAVA, Symposium d'art nature, Festival Frye, etc.).

c. Festivals et événements artistiques professionnels (suite)

- **Festivals et événements de développement culturel**

Organismes sans but lucratif ou festivals et événements rattachés à un OSBL qui présentent, sur une base façon annuelle et périodique, des activités artistiques et culturelles favorisant le développement culturel dans un encadrement professionnel (ex. : Festival de théâtre communautaire, Gala de la chanson de Caraquet, etc.).

- **Festivals et événements de soutien aux industries culturelles**

Organismes sans but lucratif ou festivals et événements rattachés à un OSBL qui présentent, sur une base annuelle et périodique, des activités artistiques et culturelles qui apportent un soutien aux industries et entreprises culturelles dans un encadrement professionnel (ex. : salons du livre, FICFA, Festival Frye, etc.).

d. Entreprises culturelles

Entreprises culturelles à but lucratif ou sans but lucratif qui se consacrent à la création, à la production, à la distribution et à la mise en marché des produits culturels

Entreprises, entrepreneures et entrepreneurs de création et de production

Entreprises culturelles à but non lucratif ou lucratif assurant la création et la production de produits culturels, notamment le livre, le disque, le cinéma/télévision, les métiers d'art, etc.); les maisons de production en cinéma (ex. : Phare Est, Cojak, Connexion, Ça tourne, etc.); les maisons d'éditions (Perce-Neige, La Grande Marée, Boutons d'or Acadie, etc.); les studios d'enregistrement; les studios de cinéma et de télévision (ex. : Cojak, etc.) et les ateliers d'artistes.

Entreprises culturelles de distribution et de mise en marché

Entreprises culturelles à but non lucratif ou lucratif assurant la distribution et la mise en marché des produits culturels, notamment le livre, le disque, le cinéma et la télévision, les métiers d'art, les arts visuels, etc.); compagnie de distribution (ex. : Distribution Plages ltée); librairies (ex. : Pélagie, La Grande Ourse); salles de cinéma (ex. : Cinécentre, Cinéma Péninsule, etc.); salons des artisans; cafés et bars; galeries commerciales; etc.



YVON CORMIER

Les auteurs-compositeurs-interprètes Mathieu D'Astous et Ginette Ahier.



YVON CORMIER

Hélène Godin, auteure-compositrice-interprète.



KARINE WADE

Calixte Duguay, auteur-compositeur-interprète.

3

Intégration des arts et de la culture en éducation

Table des matières

1. Définition	117
2. État des lieux et enjeux.....	117
2.1 Analyse de l'environnement	117
2.2 Les enjeux.....	120
3. Énoncé de vision.....	121
4. Objectifs stratégiques	122
5. Résultats visés	122
6. Grille de mise en œuvre.....	124

1. Définition

La stratégie pour l'intégration des arts et de la culture en éducation inclut toutes les initiatives qui touchent l'élaboration d'une vision partagée en matière d'éducation en milieu minoritaire acadien au Nouveau-Brunswick, l'enseignement des arts et de la culture en milieu scolaire, l'intégration des artistes et de leurs œuvres au milieu de l'éducation et le partenariat école/communauté dans le processus d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire.

2. État des lieux et enjeux

2.1 Analyse de l'environnement

S'appuyant sur les conclusions des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, il est possible de brosser le portrait suivant des acquis en matière d'enseignement des arts et de la culture en milieu scolaire, d'intégration des artistes et de leurs œuvres au milieu de l'éducation et de partenariat école/communauté dans le processus d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire.

a) L'enseignement des arts et de la culture

- L'enseignement des arts est obligatoire de la maternelle à la 9^e année. Jusqu'en 6^e année, les élèves suivent des cours d'éducation musicale et des cours d'arts visuels; et de la 7^e à la 9^e année, ils doivent choisir une de ces deux matières.
- De la 10^e à la 12^e année, les cours d'art deviennent optionnels et le choix des cours offerts (musique, arts visuels et art dramatique) varie d'une école à l'autre

en fonction de la présence d'enseignantes et d'enseignants spécialistes.

- Des cours en ligne en arts visuels et médiatiques sont maintenant accessibles et un autre en création musicale le sera à partir de 2010.
- Le volet *Histoire et patrimoine* se trouve dans tous les programmes d'études, jusqu'en 8^e année.
- En 10^e année, les élèves suivent le cours Histoire du monde de 1604 à nos jours. En 11^e année, le cours Histoire du Canada comporte un volet sur l'histoire de l'Acadie alors que le cours Histoire de l'Acadie est offert en option en 12^e année.

b) Les ressources pédagogiques

- Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a fait appel à des artistes de l'Atlantique pour écrire et illustrer du matériel pédagogique varié, destiné à différents niveaux scolaires. La trousse *FrançArts* contient entre autres des reproductions d'œuvres d'artistes acadiens. Elle est conçue pour enrichir le programme de français des 7^e et 8^e années et vise à faire connaître aux élèves les artistes d'ici.
- Des fiches pédagogiques pour l'enseignement des instruments d'harmonie ont été élaborées. Le Ministère s'est occupé de l'impression, en collaboration avec la galerie d'art de l'Université de

Moncton, d'un guide d'accompagnement du site Web ARTothèque qui présente 20 artistes visuels contemporains de l'Acadie (biographies, entrevues vidéos, plus de 400 œuvres).

- Le Ministère met en place un portail culturel destiné au personnel enseignant. Celui-ci y accède par intranet.
- Sur l'initiative de la FCCF, de l'ACELF et de la FCDEF, une trousse du passeur culturel, destinée à sensibiliser les directions d'école, est en cours de réalisation.
- Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a procédé à l'achat de ressources pédagogiques supplémentaires en musique (niveaux de la 6^e à la 8^e année et de la 9^e à la 12^e année) et, en arts visuels, pour les niveaux de la 1^{re} à la 6^e année (disponibles en septembre 2009) et de la 9^e à la 12^e année.

c) Le corps enseignant

- Dans la grande majorité des cas, l'enseignement musical est offert dès la maternelle par un personnel enseignant spécialisé.
- Dans la grande majorité des cas, l'enseignement des arts visuels est offert par des enseignantes et enseignants généralistes jusqu'en 8^e année et par un personnel enseignant spécialisé au niveau secondaire.

- L'enseignement du théâtre est offert dans la majorité des cas par des enseignantes et enseignants de français.

d) La formation des enseignantes et enseignants spécialistes

L'Université de Moncton offre :

- Un baccalauréat combiné en musique et en éducation d'une durée de cinq ans.
- Un baccalauréat en arts visuels auquel doit s'ajouter un deuxième diplôme en éducation d'une durée de deux ans, portant ainsi la formation à six ans.
- Un projet de mineure en art dramatique est à l'étude; il permettrait d'offrir une formation, en cinq ans, à des étudiantes et étudiants en éducation.

Par ailleurs, l'Université de Moncton n'offre pas de formation en danse.

e) La formation artistique des enseignantes et des enseignants généralistes

- Les étudiantes et étudiants inscrits au Baccalauréat ès arts/Baccalauréat en éducation (Primaire) de l'Université de Moncton reçoivent deux cours obligatoires de deux crédits chacun dans le domaine des arts, soit : Arts plastiques au primaire et Didactique de la musique.

f) Le perfectionnement et la formation continue

- Le ministère de l'Éducation offre des formations à l'ensemble des enseignantes et des enseignants, en particulier, lors de l'implantation de nouveaux programmes, ou encore, lors de la modification ou de la mise à jour de programmes d'études.
- Les districts scolaires offrent des formations ponctuelles sur les suivis aux programmes existants. Ils encouragent et mettent sur pied des communautés d'apprentissage professionnel (CAP).
- L'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick offre parfois des ateliers thématiques touchant au domaine des arts et de la culture dans le cadre de ses congrès et colloques.
- Une nouvelle association d'enseignantes et d'enseignants en musique a été mise sur pied en 2009 avec la création de l'Association des musiciens éducateurs (AME) qui a tenu son premier congrès les 30 avril et 1^{er} mai 2009. Cette association a entre autres pour caractéristique d'offrir des sessions de perfectionnement professionnel à ses membres.

g) L'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire

Depuis les années 2000, les écoles francophones du Nouveau-Brunswick sont beaucoup plus conscientes de leur double mandat, à la fois éducatif et identitaire, et ces dernières ont amorcé un virage afin d'accorder plus de place aux arts et à la culture.

- Les districts scolaires adoptent des politiques et des directives culturelles qui suscitent l'arrivée d'intervenantes et d'intervenants culturels dans les districts et dans les écoles. Ces derniers organisent des activités en collaboration avec les ressources du milieu : artistes, organismes et événements culturels, centres patrimoniaux, etc. Ces initiatives bénéficient du financement du Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE).
- L'école a aujourd'hui accès à beaucoup plus de produits culturels que dans le passé et à des produits de meilleure qualité.
- Des initiatives provinciales, tel le programme *GénieArts*, permettent d'intégrer les arts et la culture dans l'enseignement.

- D'autres initiatives permettent aux élèves de vivre des expériences artistiques en milieu scolaire, ou encore, d'être mis en contact avec les artistes professionnels et leurs œuvres. Il s'agit notamment du réseau *Cerf-Volant*, du projet *Art sur roues*, du concours *Accros de la chanson*, du *Festival de théâtre jeunesse*, des *Jeunesses musicales* et des salons du livre.

h) Les partenariats entre l'école et la communauté

Il existe quelques initiatives et institutions au Nouveau-Brunswick qui favorisent les partenariats entre l'école et la communauté. Il s'agit de :

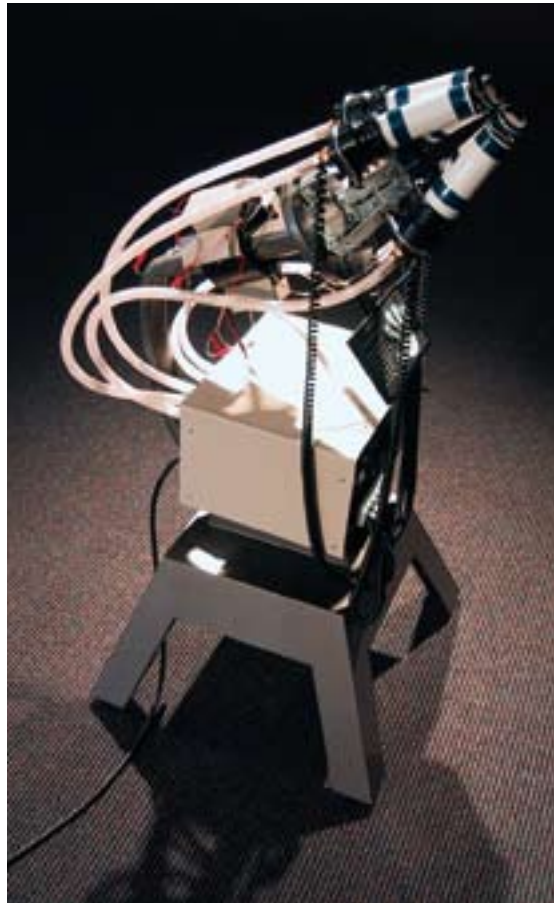
- trois centres scolaires communautaires,
- 16 projets pilotes associés au modèle d'écoles communautaires accréditées qui sont en phase d'expérimentation,
- la Table de concertation éducation, arts et culture et du comité de travail Arts et culture en éducation,
- la mise sur pied, à l'automne 2009, de la Commission sur l'école francophone¹ qui a déposé son rapport en juin 2009.

1. Commission sur l'école francophone. *L'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : une voie vers l'autosuffisance linguistique et culturelle*, Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, juin 2009. (<http://www.gnb.ca/0000/publications/comm/Rapport%20CEF.pdf>)

2.2 Les enjeux

Si la communauté acadienne et francophone a fait certains progrès en matière d'intégration des arts et de la culture en éducation, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire pour que les arts et la culture jouent pleinement leur rôle, tant au plan de l'amélioration de la réussite scolaire qu'au plan de la construction identitaire. À cet égard, il est possible de faire les constats suivants :

- l'absence d'une vision globale et partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation,
- l'absence d'une politique linguistique et culturelle régissant le secteur francophone du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick,
- l'absence dans la mission de l'école acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick du lien à établir entre la réussite scolaire et la construction identitaire, et d'une reconnaissance du rôle primordial joué par les arts et la culture dans la construction de l'identité linguistique et culturelle,
- les disparités entre les districts scolaires et les écoles quant à l'importance accordée aux arts et à la culture,
- la fragilité des acquis en matière d'initiatives d'intégration des arts et de la culture en éducation,



Gérald Beaulieu, *I. D.*, 2002.

- le manque de perfectionnement et d'outils mis à la disposition du corps enseignant, lui permettant de mieux remplir son rôle de « passeur culturel »,
- la pénurie d'enseignantes et d'enseignants spécialisés en arts,

- le manque d'outils favorisant l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire,
- les lacunes en matière de partenariat école/communauté/ressources artistiques et culturelles du milieu dans le processus d'intégration des arts et de la culture en éducation.

Quatre enjeux principaux ressortent de l'état des lieux qui précède en matière d'intégration des arts et de la culture dans les écoles acadiennes au Nouveau-Brunswick :

- a) l'adoption d'une vision partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation,
- b) l'amélioration de l'enseignement des arts et de la culture en milieu scolaire,
- c) l'intégration accrue des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire,
- d) le renforcement du partenariat école/communauté dans le processus d'intégration des arts et de la culture en éducation.

Dans la présente stratégie, quatre objectifs d'intervention découlent des enjeux précédents; le premier visant l'adoption d'une vision partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation.

3. Énoncé de vision

La vision suivante a été adoptée lors du Grand rassemblement des États généraux pour être ensuite validée par tous les divers acteurs du secteur francophone du système d'éducation au Nouveau-Brunswick.

L'adoption d'une vision partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation

Préambule

L'art et la culture sont indispensables à nos vies, car ils contribuent au développement personnel et esthétique de toutes et tous et constituent un mode privilégié de communication et d'expression de l'être. L'artiste contribue à l'épanouissement de la communauté éducative en créant des œuvres d'art qui permettent aux élèves de s'interroger sur la culture et en proposant d'autres points de vue, d'autres regards sur le monde.

Énoncé de vision

L'école acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick intègre les arts et la culture au cœur de la formation. Elle se veut un lieu d'apprentissage et d'épanouissement essentiel au développement culturel qui privilégie les arts en tant que mode d'expression et outil de développement de la personne. Elle offre à chaque élève des apprentissages de qualité dans toutes les disciplines artistiques. Grâce à l'éducation artistique et culturelle et au contact avec les artistes et leurs œuvres, l'élève, dès son entrée à l'école, développe sa créativité, construit son identité, apprécie la richesse de son patrimoine culturel, devient une citoyenne ou un citoyen fier de son appartenance à sa communauté et contribue à l'essor de celle-ci tout en s'ouvrant sur le monde.

Dans les suites du Grand rassemblement de mai 2007, le ministère de l'Éducation s'est engagé à assurer les suivis aux recommandations le concernant ainsi que ses partenaires, par la mise sur pied d'une Table de concertation éducation, arts et culture, coprésidée par le ministère de l'Éducation et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB). Cette table permanente, fondée en janvier 2008, a pour mandat de :

- favoriser le développement d'une vision commune à long terme,
- faire le point sur la mise en œuvre des recommandations ainsi que les résultats obtenus,
- concerter les actions en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations.

La Table de concertation éducation, arts et culture s'est donnée un comité de travail (Arts et culture en éducation) qui a pour mandat de développer une stratégie de mise en œuvre des recommandations des États généraux touchant le secteur de l'éducation, en plus de veiller à la mise en œuvre de certaines de ces recommandations. Le 10 mars 2009, ce comité déposait à la table de concertation, le document intitulé *Plan d'action pour assurer la mise en œuvre de la stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation*. C'est ce plan d'action, tel

que validé par la Table de concertation², qui constitue le fondement de la présente stratégie d'intégration des arts et de la culture en éducation.

4. Objectifs stratégiques

À la suite de l'analyse des enjeux et de l'état des lieux, quatre objectifs stratégiques sont identifiés :

Objectif stratégique 1 : S'assurer de l'adhésion à la vision partagée et de son intégration par l'ensemble des composantes de la société acadienne au Nouveau-Brunswick,

Objectif stratégique 2 : Améliorer l'enseignement des arts et de la culture en milieu scolaire,

Objectif stratégique 3 : Accroître l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire,

Objectif stratégique 4 : Renforcer le partenariat école/communauté dans le processus d'intégration des arts et de la culture en éducation.

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. La vision partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation est connue, comprise et acceptée par l'ensemble des intervenants clefs du secteur francophone du ministère de l'Éducation, des organismes membres de la Table de concertation éducation, arts et culture et des organismes acadiens.
2. Le ministère de l'Éducation a mis en œuvre sa politique linguistique et culturelle qui spécifie que la réussite scolaire et la construction identitaire font partie intégrante de la mission de l'école acadienne et francophone.
3. L'enseignement de toutes les disciplines artistiques est offert dans toutes les écoles de la province du Nouveau-Brunswick par des spécialistes de l'enseignement des arts capables d'offrir une gamme complète de formations aux élèves qui fréquentent ces écoles. Ces spécialistes peuvent autant compter sur l'appui d'enseignantes et d'enseignants généralistes, formés au rôle de passeur culturel en lien direct avec l'enseignement en milieu minoritaire, que sur des animatrices, animateurs et agents de développement culturels et communautaires reconnus pour leurs compétences en animation culturelle et en intervention communautaire.

4. Le personnel enseignant spécialisé en enseignement des arts peut compter sur des conditions de travail appropriées, aptes à assurer un enseignement de qualité.
5. Tous les élèves des écoles acadiennes et francophones ont des contacts fréquents et soutenus avec les artistes professionnels et leurs œuvres par le biais d'initiatives existantes comme *GénieArts*, *Arts sur roue*, *Jeunesses musicales*, *Accros de la chanson*, *Festival de théâtre Jeunesse*, etc., et par de nouvelles initiatives qui favorisent le rapprochement entre les artistes et les élèves.
6. La communauté artistique contribue à l'élaboration de projets qui favorisent l'initiation et la compréhension des diverses formes d'expression artistique chez les élèves, le personnel enseignant et les membres de la communauté, et par conséquent, le développement de la créativité sur le plan individuel et collectif.
7. La communauté, et les parents en particulier, sont sensibilisés au fait que la politique linguistique et culturelle du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick contribue à développer la créativité et à favoriser la construction identitaire, l'appréciation du patrimoine culturel et l'ouverture sur le monde des élèves qui fréquentent les écoles acadiennes et francophones.

2. Comité de travail Arts et culture en éducation/Bureau de suivis des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick. Procès verbal de la réunion du 10 mars 2009.

8. Les écoles peuvent compter sur des mécanismes de concertation communautaires développés par le MÉNB et les districts scolaires qui favorisent l'établissement de partenariats durables avec les communautés et les ressources artistiques et culturelles de leurs milieux respectifs, en lien avec le concept d'aménagement culturel du territoire.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. La *Vision partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation* est connue de l'ensemble des secteurs de la société acadienne au Nouveau-Brunswick et des mécanismes de mise en œuvre ont été développés au sein du secteur de l'éducation. L'information a été diffusée dans les districts scolaires et les écoles.
2. La politique linguistique et culturelle pour les écoles acadiennes et francophones est lancée et des initiatives pour en assurer la mise en œuvre sont en place à tous les échelons du secteur de l'éducation.
3. Le groupe de travail qui évalue la faisabilité d'ajouter un crédit d'étude obligatoire dans une forme d'expression artistique est en place et il remplit son mandat.
4. La stratégie de recrutement du personnel enseignant spécialisé dans l'enseignement des arts est en place et des initiatives proactives sont utilisées pour recruter des enseignantes et enseignants spécialisés et les maintenir dans toutes les écoles de niveaux primaire et secondaire.

5. Des volets sur le rôle de passeur culturel des futurs enseignants et enseignantes sont introduits dans certains cours obligatoires de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton.
6. De nouvelles initiatives et un financement accru sont en place pour favoriser la tournée des artistes acadiens en milieu scolaire.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. La *Vision partagée de l'intégration des arts et de la culture en éducation* est connue de plusieurs secteurs de la société acadienne au Nouveau-Brunswick et des mécanismes de mise en œuvre sont en cours d'élaboration au sein du secteur de l'éducation. L'information a été diffusée dans les districts scolaires et les écoles.
2. Le ministère de l'Éducation s'est doté d'une politique linguistique et culturelle qui spécifie que la réussite scolaire et la construction identitaire font partie intégrante de la mission de l'école acadienne et francophone.
3. Des moyens sont mis à la disposition du milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes à l'importance des arts et de la créativité dans leur cheminement personnel, professionnel et identitaire.
4. Les conditions de travail des enseignantes et enseignants itinérants ont été améliorées.
5. Une stratégie de recrutement des élèves démontrant des intérêts et des aptitudes artistiques est en place.

6. Des boîtes à outils pour favoriser l'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire sont élaborées et disponibles.
7. Le programme *GénieArts* est consolidé et son développement est assuré.
8. Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, appuyé par le PLOE, et, possiblement, par la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick, fournit un financement adéquat et la pérennité des initiatives existantes et à venir en matière d'intégration des arts et de la culture en éducation est assurée.

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

S'assurer de l'adhésion à la vision partagée et de son intégration par l'ensemble des composantes de la société acadienne du Nouveau-Brunswick

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 Sensibiliser tous les partenaires en éducation et de la communauté acadienne à l'énoncé de vision	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'écoles qui adhèrent à la vision partagée Le degré d'engagement des éducateurs et éducatrices à l'égard de cette vision Le degré de compréhension des parents et des autres partenaires à l'égard de la vision partagée 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter et promouvoir la vision dans les congrès, les AGA et les forums de tous les membres de la Table de concertation éducation, arts et culture Présenter la vision aux organismes membres du Forum de concertation des organismes acadiens et la promouvoir Présenter la vision à tous les échelons du secteur francophone du ministère de l'Éducation et la promouvoir Promouvoir la vision par l'entremise des médias ou de tout autre moyen jugé approprié 	ACTION CONTINUE			Tous les organismes membres de la Table ÉAC	AAAPNB
			ACTION CONTINUE			AAAPNB	Secteur éducation du Forum de concertation
			ACTION CONTINUE			MÉNBN	Table ÉAC
			■	■	■	AAAPNB, MÉNBN	Table ÉAC
1.2 Intégrer la vision partagée dans une politique linguistique et culturelle du secteur francophone du MÉNBN, et les politiques linguistiques et culturelles des districts scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de districts scolaires et d'écoles qui adhèrent à la nouvelle politique linguistique et culturelle du ministère de l'Éducation et qui la mettent en pratique Le pourcentage d'écoles qui mettent en pratique la politique linguistique et culturelle du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et adopter une politique linguistique et culturelle pour les écoles acadiennes et francophones qui reconnaît la double mission de l'école en milieu minoritaire : la réussite scolaire et la construction identitaire Reconnaître dans cette politique linguistique et culturelle le rôle des arts et la culture comme moyen privilégié de construction identitaire Mettre en œuvre, dans chaque district scolaire, la politique linguistique et culturelle inspirée de la politique provinciale et cela, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun 	■	■	■	MÉNBN	Table ÉAC
			■	■	■	MÉNBN	Table ÉAC
			■	■	■	CED, FCENB	MÉNBN

Objectif stratégique 2

Améliorer l'enseignement des arts et de la culture en milieu scolaire

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.1 Améliorer le statut des cours d'arts au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> La place occupée par les cours d'arts dans le curriculum scolaire La perception et le degré de satisfaction des élèves à l'égard des cours d'arts 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un groupe de travail pour évaluer la faisabilité d'ajouter un crédit d'étude obligatoire dans une forme d'expression artistique pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires Explorer un ensemble de moyens pour sensibiliser les jeunes à l'importance des arts et de la créativité dans leur cheminement personnel, professionnel et identitaire 		■		MÉN B	DS, AAAPNB
				■		MÉN B et son Groupe de travail sur la valorisation des cours d'art dans les écoles	DS, FJFNB, AAAPNB
2.2 Recruter du personnel enseignant spécialisé en arts	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de postes en éducation artistique comblés par des enseignantes et des enseignants spécialistes 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de recrutement 		■		DS/MÉN B	ADEFNB, FENB
2.3 Mettre en place des conditions favorisant un enseignement de qualité	<ul style="list-style-type: none"> Le degré de satisfaction du personnel enseignant spécialisé en arts à l'égard des conditions de travail Le taux de rétention du personnel enseignant spécialisé en arts, surtout dans les régions rurales 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les moyens nécessaires pour que le personnel enseignant itinérant puisse donner un enseignement de qualité (ex. : déterminer le temps de préparation et de déplacement et l'inclure dans le temps d'enseignement; permettre l'accès à un local adapté aux besoins de la matière enseignée; établir une offre de cours sur une base semestrielle, etc.) Rendre accessible au personnel enseignant l'équipement et les ressources pédagogiques nécessaires pour assurer des apprentissages artistiques de qualité Adopter un budget pour le renouvellement de l'équipement nécessaire à l'éducation artistique à tous les niveaux 	■			MÉN B/DS, ADEFNB	FENB
				■		DS, ADEFNB	MÉN B
				■		MÉN B	DS

Objectif stratégique 2 (suite)**Améliorer l'enseignement des arts et de la culture en milieu scolaire**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.4 Assurer la relève en enseignement des arts	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans des cours combinés d'enseignement des arts ou dans une mineure dans une discipline artistique 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de recrutement des élèves qui démontrent des intérêts et des aptitudes artistiques 	■			DS, U de M (bureau de recrutement)	MÉNFB, FJFNB, AAAPNB, AFPNB
2.5 Bonifier l'offre de formation en enseignement des arts	<ul style="list-style-type: none"> L'accroissement de l'accès à de nouvelles formations spécialisées Le nombre accru de diplômés spécialisés en enseignement des arts Le nombre accru d'activités de sensibilisation de l'ensemble des étudiantes et étudiants universitaires au rôle de passeur culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Développer et instaurer deux nouveaux programmes d'études : une mineure en art dramatique et un baccalauréat d'une durée de 5 ans combiné arts visuels et éducation Introduire un volet sur l'enseignement par les arts dans certains cours obligatoires de la Faculté des sciences de l'éducation Sensibiliser les futurs enseignantes et enseignants à leur rôle de passeur culturel incluant, entre autres, l'élaboration, par chaque étudiante et étudiant d'un portfolio culturel qui sera évalué tout au long de la formation de 5 ans 	■ PHASE DE DÉVELOPPEMENT	■ PHASE D'INSTAURATION		U de M : Direction du département d'art dramatique/ Direction du département des arts visuels	
			ACTION CONTINUE			U de M : Faculté des sciences de l'éducation	U de M/Comité du recteur sur les suivis des ÉG, MÉNB
			ACTION CONTINUE			U de M : Faculté des sciences de l'éducation	

Objectif stratégique 2

Améliorer l'enseignement des arts et de la culture en milieu scolaire

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.6 Améliorer les possibilités de perfectionnement des maîtres en matière d'enseignement des arts (spécialistes) et d'enseignement par les arts (pour tous les enseignantes et enseignants)	<ul style="list-style-type: none"> L'accès accru du personnel enseignant à une approche plus méthodique de perfectionnement professionnel en matière d'arts et de culture Un nombre accru d'enseignantes et d'enseignants conscients du rôle des arts et de la culture comme outil pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre de référence en matière de perfectionnement pour mettre à profit les arts et la culture comme mode d'apprentissage, de développement global de l'élève et de construction identitaire 	■			MÉN	DS, partenaires en éducation, partenaires de la communauté, U de M
		<ul style="list-style-type: none"> Inclure, dans le cadre de référence, une composante qui vise le développement de compétences en ce qui a trait à l'utilisation des arts comme outils pédagogiques 	■			MÉN/DS	
		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de perfectionnement en lien avec le cadre de référence commun 		■		DS	
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le plan d'action en matière de perfectionnement pédagogique du corps enseignant en lien avec le cadre de référence 		■		DS	
		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et diffuser des boîtes à outils favorisant l'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire. 	■	■		DS	

Objectif stratégique 3**Accroître l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.1 Assurer la pérennité des initiatives existantes d'intégration des arts en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'initiatives artistiques présentées dans les écoles sur une base continue Le nombre d'artistes qui circulent dans les écoles Un financement accru pour soutenir les initiatives artistiques offertes dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Consolider et développer le programme GénieArts Créer un programme de financement pour les initiatives d'intégration des arts en éducation (à l'exception de GénieArts) qui appuie la mission éducative de l'école en milieu minoritaire, soit la réussite scolaire et la construction identitaire Assurer le financement d'initiatives d'intégration des arts et de la culture en éducation par l'entremise du PLOE 	■			MÉNBN, MÉCS	AAAPNB, FJFNB
			■			MÉNBN, MÉCS	Organismes artistiques et culturels porteurs des initiatives
			■			MÉNBN	Table ÉAC
3.2 Assurer le développement de nouvelles initiatives d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Une augmentation accrue du financement pour soutenir les initiatives d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire Un nombre accru d'artistes et de leurs œuvres qui circulent dans les écoles acadiennes et francophones de la province 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la participation de la Fondation des arts du N.-B. au développement de nouvelles initiatives par : a) l'intégration, dans sa programmation, d'un volet arts et culture en éducation; et b) la promotion et le soutien pour la création d'un fonds en vue d'améliorer le financement des initiatives d'intégration des arts en milieu scolaire Faire en sorte que tout financement provenant d'une fondation ou d'autres sources s'ajoute aux fonds publics de manière à ce que ces nouveaux fonds jouent un rôle de levier pour les initiatives d'intégration des arts et de la culture en éducation Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles initiatives en vue de favoriser la tournée des artistes acadiens en milieu scolaire 	■			MÉNBN, MÉCS	FANB, AAAPNB, Table ÉAC
				■		MÉNBN, MÉCS	AAAPNB, Table ÉAC
				■		GNB (MÉCS)	AAAPNB, CPSC, RADARTS

Objectif stratégique 3 (suite)

Accroître l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.3 Consolider les initiatives en matière d'animation culturelle et communautaire dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de postes comblés qui sont affectés à l'animation culturelle, au développement linguistique et à la construction identitaire dans les écoles francophones de la province Une enveloppe budgétaire bonifiée pour assurer la pérennité des postes et des initiatives en matière d'animation culturelle et de développement culturel et communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Négocier avec le gouvernement fédéral des enveloppes budgétaires adéquates pour le financement de l'éducation en milieu minoritaire et, en particulier, pour garantir aux écoles acadiennes de la province la présence d'un personnel spécialisé d'animation culturelle et l'augmentation des postes associés au développement linguistique et à la construction identitaire S'engager financièrement à assumer sa part des coûts des activités et des postes liés à la construction identitaire en milieu d'éducation francophone Mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer la pérennité des postes et des initiatives liés au développement culturel, linguistique, identitaire et communautaire dans toutes les écoles acadiennes de la province 	■			GNB/ MÉN/DS	Gouv. du Canada
				■		GNB	
					■		MÉN/DS
3.4 Améliorer l'accès des artistes et de leurs œuvres aux infrastructures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Un nombre accru de locaux situés dans les écoles utilisés par les artistes et organisateurs d'événements artistiques et culturels Le nombre d'écoles qui offrent activement leurs locaux pour des activités de nature artistique et culturelle Le degré de satisfaction des utilisateurs de ces locaux à des fins artistiques et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la politique 407 de manière à faciliter l'accès des artistes et des organismes artistiques, culturels et communautaires aux locaux scolaires Promouvoir activement la politique 407 auprès de la communauté Sensibiliser les directions d'école au lien à établir entre l'utilisation des écoles par la communauté et la construction identitaire en milieu acadien et francophone 	ACTION CONTINUE			MÉN/DS	Table ÉAC
			ACTION CONTINUE			DS/écoles	AAAPNB, CPSC, Table ÉAC
			ACTION CONTINUE			DS	Table ÉAC

Objectif stratégique 4**Renforcer le partenariat école/communauté dans le processus d'intégration des arts et de la culture en éducation**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
4.1 Accroître la capacité des écoles à devenir des foyers d'épanouissement culturel pour la communauté	• Le nombre de partenariats établis par les écoles avec les communautés et les ressources artistiques et culturelles du milieu	• Établir des mécanismes de concertation communautaires pour la création de partenariats durables entre l'école, la communauté et les ressources artistiques et culturelles du milieu	■			MÉN/DS, AAAPNB	Organismes artistiques et culturels du milieu, AFMNB
	• Le nombre de projets d'aménagement culturel du territoire établis en partenariat avec les districts scolaires et les écoles	• Familiariser l'ensemble des intervenants des districts scolaires au concept d'aménagement culturel du territoire	■			Membres de la Table ACT	DS, MÉNB
	• Le nombre de districts scolaires qui siègent aux comités d'aménagement culturel du territoire	• Inciter les intervenantes et les intervenants des districts scolaires à siéger à de futurs comités régionaux et locaux qui favorisent l'aménagement culturel du territoire	■			Membres de la Table ACT	DS, MÉNB
	• La pérennité des partenariats entre les écoles et la communauté	• Sensibiliser le personnel des écoles à l'importance d'établir des partenariats avec les ressources artistiques et culturelles du milieu	ACTION CONTINUE			DS, écoles, CPAE	Membres de la Table OAC
4.2 Accroître les capacités de la communauté artistique et culturelle à contribuer au succès de l'école	• Le nombre d'initiatives artistiques et culturelles présenté dans les écoles annuellement	• Intégrer les arts et la culture dans les écoles en tant que moyen privilégié de construction identitaire	■			MÉN/DS, CED	Table ÉAC, AAAPNB
	• L'accroissement de la contribution de la communauté artistique et culturelle à la vitalité de l'école et de la communauté	• Établir des partenariats entre les écoles, la communauté et les projets d'aménagement culturel du territoire en vue d'une meilleure intégration des arts et de la culture en milieu scolaire et dans la communauté		■		MÉN/DS, CED, écoles	Table ÉAC, Table ACT CPSC, AFMNB, AAAPNB
	• Le nombre d'écoles communautaires qui ont participé à des projets pilotes d'intégration des arts et de la culture en milieu scolaire	• Mettre sur pied des projets pilotes visant l'expérimentation de partenariats entre l'école communautaire, le concept d'aménagement culturel du territoire et le projet de sensibilisation des jeunes à leur rôle de passeur culturel (Anim'Action) de la Fédération des jeunes francophones du N.-B.	■			MÉN/DS (DTIS), AAAPNB, FJFNB, CPSC	Table ACT



FLORIAN LEVESQUE

Paul Bossé, poète.



FLORIAN LEVESQUE

Rose Després, poète et Paul Arseneau, réalisateur et scénariste.



EDITIONS PERCE-NEIGE

Serge Patrice Thibodeau, écrivain et directeur des éditions Perce-Neige.

4

Intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire

Table des matières

1. Définition	132
2. État des lieux et enjeux.....	133
2.1 Analyse de l'environnement	133
2.2 Les enjeux.....	134
3. Énoncé de vision.....	136
4. Objectifs stratégiques	136
5. Résultats visés	136
6. Grille de mise en œuvre.....	138

1. Définition

La *Stratégie pour l'intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire* inclut une variété de ressources, de moyens et d'initiatives visant à planifier et à réaliser le développement des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick en les dotant de tous les outils artistiques et culturels nécessaires à leur épanouissement. Ce développement passe par la mobilisation de tous les secteurs, par l'adhésion à une vision commune du concept d'aménagement culturel du territoire (ACT) et par son intégration dans toutes les sphères de la société acadienne. L'amélioration de la concertation et de la gouvernance, le développement des ressources humaines et la mise en commun des ressources financières et matérielles sont au cœur de la présente stratégie.

Préambule

Dans un monde axé sur la culture du savoir et des communications, les communautés qui se démarquent par leur dynamisme sont celles qui valorisent la créativité de l'ensemble de leurs citoyennes et citoyens. Ces communautés ont compris qu'en plaçant le secteur des arts et de la culture au cœur même de leur développement, elles offriraient à toutes et tous l'occasion de mieux comprendre comment la force créatrice de l'imagination peut jouer un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de vie de tous ceux et celles qui y résident. C'est dans cet esprit que s'articule le concept d'aménagement culturel du territoire en Acadie du Nouveau-Brunswick.

L'aménagement culturel du territoire

L'aménagement culturel du territoire est un concept organisationnel et une approche particulière du développement culturel selon lesquels tous les secteurs d'une communauté se mobilisent pour élaborer et réaliser ensemble des stratégies d'intégration des arts et de la culture sur leur territoire. Grâce au développement d'une vision commune, à la mise en place de mécanismes de concertation plurisectorielle, au partage des connaissances en matière d'action culturelle, à une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles et à une plus grande complémentarité des projets réalisés en arts et culture, l'aménagement culturel du territoire permet aux communautés de se développer en tirant le meilleur parti du potentiel artistique et culturel de leurs régions.

En provoquant des rencontres significatives entre les artistes, leurs œuvres et l'ensemble des citoyennes et des citoyens, en favorisant la participation de toutes les couches de la société à des expériences créatives, l'aménagement culturel du territoire démocratise l'accès de toute la population aux arts et à la culture et renforce l'identité individuelle et collective. Il améliore la qualité de vie, la créativité, la santé et renforce le tissu social et le développement économique de la communauté.

Dans le contexte de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, la délimitation du territoire visé s'appuie sur les liens naturels existants entre les communautés qui l'habitent.

2. État des lieux et enjeux

2.1 Analyse de l'environnement

a) La place des arts et de la culture dans les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick

Historiquement, en Acadie du Nouveau-Brunswick, les institutions d'enseignement et les congrégations religieuses ont été déterminantes pour assurer l'intégration des arts et de la culture dans les communautés. Pour plusieurs générations, ces organisations ont été les principales et presque uniques ressources donnant accès aux arts et à la culture, et encore aujourd'hui, malgré la disparition de plusieurs d'entre elles, l'impact de leurs actions est bien tangible. Ainsi, de nombreux leaders acadiens, formés dans ces institutions, ont développé une sensibilité à l'égard des arts et ont favorisé leur intégration dans la société acadienne.

On peut maintenant affirmer que les artistes professionnels et l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle ont su assez bien s'intégrer aux forces vives de leurs communautés, et ce, malgré les défis qu'ils rencontrent. La production artistique acadienne est devenue un moteur de créativité dans plusieurs régions. Au fil des générations, le contact entre les artistes professionnels, les organismes artistiques et culturels et la population a eu un effet positif sur leur mieux-être, sur l'essor économique de leurs milieux respectifs et sur le développement d'un sentiment d'appartenance et de fierté au sein de la communauté acadienne.

Cela étant dit, la place qu'occupent les arts et la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick varie beaucoup d'une région à une autre. Alors que certaines communautés sont devenues des centres névralgiques où les arts et la culture sont bien encadrés et valorisés, d'autres, de taille plus petite, n'ont pas de pouvoir décisionnel réel et leur capacité financière est limitée. À ceci s'ajoute l'absence, dans certaines de ces régions, d'artistes professionnels, d'organismes artistiques et culturels professionnels et de leaders communautaires engagés dans les arts et la culture. Le manque de vision commune, de connaissance et de compréhension de la chaîne des arts et de la culture, ainsi que les ressources financières limitées et le manque d'engagement réel de l'ensemble des secteurs de la société ne permettent pas toujours aux arts et la culture de contribuer pleinement au développement de la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

b) Le développement culturel communautaire

Nous constatons que le développement culturel des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick a été presque exclusivement assumé par les sociétés culturelles. Aujourd'hui, 13 sociétés culturelles et trois centres scolaires communautaires œuvrent dans le développement culturel communautaire et sont regroupés sous le Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC). Leurs activités reposent presque entièrement sur le dévouement de

nombreux bénévoles. La plupart ne disposent pas de personnel à temps plein et portent souvent seuls la responsabilité du développement culturel de leur région.

Aux prises avec un sous-financement chronique et une situation financière précaire, ces sociétés doivent composer avec l'essoufflement des bénévoles, le manque de formation et d'outils d'accompagnement et les défis liés à la concertation et au partage des responsabilités. Tout cela fragilise le développement culturel communautaire et la capacité du secteur à pleinement intégrer les arts et la culture dans leurs territoires respectifs. Ce manque de ressources les limite dans leurs capacités de bien se positionner au sein de leurs propres communautés et d'assurer le leadership qu'on peut attendre de ces sociétés culturelles.

Par ailleurs, d'autres intervenants communautaires et municipaux sont aujourd'hui susceptibles de contribuer à l'intégration des arts et de la culture. Il s'agit d'agentes et d'agents culturels et communautaires dans les écoles, de directions des loisirs des municipalités, d'agentes et d'agents de développement en santé et mieux-être, etc. À la lumière de ces informations, il apparaît qu'il faut repenser l'aménagement culturel de toutes les régions en mobilisant l'ensemble des secteurs de la société, en tenant compte des réalités démographiques, des ressources humaines et financières disponibles, et de l'état et de la répartition des installations artistiques et culturelles.

2.2 Les enjeux

Quatre enjeux principaux ressortent de l'analyse de la situation ci-dessus :

a) L'adhésion à une vision commune et à l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire

L'adhésion à une vision commune et l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire reposent sur les considérations suivantes :

- la nécessité d'approfondir ce concept afin d'assurer sa pleine compréhension par l'ensemble des secteurs de la société acadienne;
- la nécessité d'assurer l'accompagnement de la démarche, tant au plan provincial, régional que local. À cet égard, il faut reconnaître que l'implantation du concept ACT dans une région donnée peut s'entreprendre de différentes manières et nécessite de la flexibilité et de la souplesse dans l'accompagnement. Si une planification stratégique communautaire pour l'intégration des arts et de la culture semble le moyen le plus cohérent pour amorcer une telle démarche, un projet artistique ou culturel concret et mobilisateur peut aussi susciter la création d'une dynamique communautaire constructive qui favorise la concertation entre les différents secteurs et l'implantation du concept;

- l'exigence d'intégrer le concept ACT dans les politiques culturelles ou les stratégies culturelles des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick;
- l'arrimage, essentiel, du concept d'aménagement culturel du territoire avec les stratégies de développement des autres secteurs de la société acadienne (ex. : stratégie du mieux-être communautaire en français, stratégie du mieux-être de la province du Nouveau-Brunswick, concept d'école communautaire du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick);
- la prise en compte des particularités et des disparités régionales au sein des différentes communautés acadiennes;
- la spécificité des communautés vivant en milieu minoritaire et le rôle de celles-ci dans la construction identitaire

b) La concertation et la gouvernance

L'intégration du concept ACT doit s'inscrire dans le projet de transformation de la gouvernance locale qui est en cours au Nouveau-Brunswick. Le rapport Finn, *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, déposé à la Province du Nouveau-Brunswick, en 2008, vise à atteindre les résultats suivants :

- Tous les résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick sont représentés et gouvernés par des conseils municipaux élus;
- Les gouvernements municipaux constitués sont au nombre de 53 dans l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick;
- Les districts de services locaux actuels, les communautés rurales, les villages et la plupart des villes sont reconstitués en entités municipales élargies;
- Des districts de services régionaux sont créés.

c) La mise en commun des ressources financières et matérielles

Si l'Acadie s'est grandement appuyée sur la coopération pour assurer son développement, force est de constater aujourd'hui que la spécialisation du travail « en silo » a isolé les différents secteurs de la société les uns des autres. Cette réalité ne favorise pas le développement de stratégies communes et la mise en commun des ressources financières et matérielles. Voilà pourquoi, l'identification des ressources disponibles (infrastructures, ressources humaines, financement) et le développement de stratégies concertées qui tiendraient compte des besoins spécifiques de chacun des partenaires sont cruciaux pour assurer l'intégration des arts et de la culture dans les communautés acadiennes de la province.



MATHEU LÉGER / GALÉRIE D'ART LOUISE-ET-REUBEN-COHEN, UNIVERSITÉ DE MONCTON

André Lapointe, *Forêt noire*, 2000.

d) Le développement des ressources humaines

La mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire dans les communautés acadiennes doit s'appuyer sur la présence de ressources humaines professionnelles du secteur artistique et culturel (artistes, gestionnaires, travailleuses et travailleurs culturels). Or, les défis de maintien de ces ressources, le manque de reconnaissance de leur statut professionnel et la nécessité d'améliorer leur statut socio-économique, particulièrement dans les milieux ruraux, sont des facteurs importants à considérer.

Par ailleurs, les besoins en formation initiale et en formation continue destinées aux principaux acteurs et actrices du développement culturel, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants des autres secteurs de la société acadienne impliqués dans l'intégration du concept ACT, doivent aussi être pris en charge pour que tous ces leaders communautaires puissent pleinement assumer leurs mandats.

e) Le développement des installations artistiques et culturelles

Enfin, le développement et la consolidation des installations artistiques et culturelles sont fondamentaux à la réussite de l'aménagement culturel d'un territoire.

3. Énoncé de vision

Vision

Par l'aménagement culturel de leurs territoires, les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick s'affirment comme étant des communautés créatives, prospères et solidaires qui rassemblent les forces vives afin d'assurer le plein épanouissement artistique, culturel, économique, social et politique de leurs citoyennes et de leurs citoyens. Elles élaborent, de manière concertée et cohérente avec tous les secteurs de la société, des stratégies d'aménagement culturel qui démocratisent l'accès aux arts et à la culture, développent la créativité et l'engagement des citoyennes et des citoyens, renforcent le tissu social des collectivités, contribuent à l'amélioration de la santé et du mieux-être et assurent le développement intégré et viable de la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

4. Objectifs stratégiques

À la suite de l'analyse de l'état des lieux et des enjeux, quatre objectifs stratégiques sont identifiés.

Objectif stratégique 1 : Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans tous les secteurs de la population.

Objectif stratégique 2 : Améliorer la concertation et la gouvernance des arts et de la culture aux niveaux provincial, régional et local.

Objectif stratégique 3 : Assurer la mise en commun des ressources financières et matérielles.

Objectif stratégique 4 : Accroître les compétences des ressources humaines en aménagement culturel du territoire.

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. L'ensemble de la société acadienne au Nouveau-Brunswick connaît, comprend et applique le concept d'aménagement culturel du territoire, et les forces vives de tous secteurs de la société sont conscientisés et intègrent le concept dans leurs modèles de gouvernance respectifs.
2. Grâce au concept d'aménagement culturel du territoire, les leaders de tous les secteurs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick intègrent pleinement les arts et de la culture

dans leur développement social, économique, culturel et touristique. Des projets mobilisateurs et novateurs sont en place et les artistes et les gestionnaires culturels reçoivent les appuis nécessaires pour mettre en valeur l'expression artistique et la contribution essentielle de leurs œuvres au développement des communautés acadiennes.

3. Les forces vives de chaque secteur sont regroupées autour de la communauté artistique pour l'appuyer et l'aider à se doter des outils professionnels nécessaires à son développement. Par conséquent, les artistes accèdent à des lieux de création, de production et de diffusion professionnels qui mettent en valeur leur production artistique.
4. La communauté artistique jouit d'un partenariat durable établi avec tous les secteurs de la société acadienne. Ce partenariat renforce les liens et permet aux communautés de valoriser la production artistique et, aux écoles, d'agir comme foyer d'épanouissement culturel, tant pour les élèves que pour le public en général.
5. La concertation et la gouvernance aux niveaux provincial, régional et local contribuent au plein développement des communautés acadiennes et constituent une opportunité d'augmenter le pouvoir d'agir collectivement pour l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. Les communautés, en partenariat avec le milieu associatif, communautaire et culturel, adoptent le concept d'aménagement culturel du territoire, tel que proposé par les États généraux, pour appuyer la communauté artistique et intégrer pleinement les artistes et leurs œuvres dans tous les secteurs qui constituent la société acadienne.
2. Tous les secteurs d'intervention d'une communauté ont été identifiés et les intervenants interpellés pour développer des partenariats dans le but d'intégrer les arts et la culture au cœur même de leur société. À ce titre, les besoins des artistes en matière de création, de production, de diffusion et de promotion ont été définis et un plan d'action a été adopté pour assurer la mise en place de tous les outils et les infrastructures nécessaires aux artistes et aux organismes artistiques et culturels en vue de la réalisation de leur contribution unique dans l'évolution de chaque communauté.
3. Des négociations ont été entamées pour créer un lien fort entre les artistes, l'organisation artistique et culturelle, la communauté et l'école dans le but d'unir les efforts et d'identifier le rôle de chacun dans l'épanouissement culturel des jeunes et des moins jeunes.
4. Les sources de financement des initiatives en aménagement culturel du territoire sont diversifiées et accessibles.
5. La formation offerte en développement culturel communautaire est accessible aux animatrices et animateurs culturels et communautaires, aux directions des loisirs, aux agents de développement économique communautaire, aux agentes et agents de développement culturel communautaire présents dans les écoles communautaires et aux leaders des différents secteurs de la société acadienne.
6. Les ressources humaines œuvrant à l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire sont formées, outillées et bien rémunérées.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Des projets pilotes en aménagement culturel du territoire sont mis sur pied afin de mesurer la faisabilité d'une telle approche et d'identifier les outils nécessaires à son application. Ces projets sont réalisés dans des régions ayant des réalités et des capacités différentes pour permettre de bien mesurer le degré de créativité des communautés impliquées et la capacité de celles-ci à répondre aux besoins de la communauté artistique et culturelle de chaque milieu.
2. Les communautés ont identifié tous les secteurs qui les composent, et les intervenantes et intervenants clés sont invités à se regrouper pour se doter de mécanismes pouvant mener à des partenariats capables d'assurer l'intégration des arts et de la culture au cœur même de leur développement. Ces personnes représentent toutes les composantes qui constituent ces communautés, qu'elles soient en milieu rural ou en milieu urbain.
3. Des joueurs clés de tous les secteurs des communautés, les écoles et le secteur artistique et culturel collaborent pour créer des partenariats école/communauté qui favorisent l'intégration des arts et de la culture dans les écoles.
4. Les communautés acadiennes et les intervenantes et intervenants artistiques et culturels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick disposent d'un guide d'accompagnement et de boîtes à outils en aménagement culturel du territoire qui contribuent à la sensibilisation et à la promotion du concept dans les différentes sphères de la société acadienne.

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans toutes les sphères de la population

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 Approfondir et intégrer le concept d'ACT dans tous les secteurs de la société acadienne	Le nombre de guides imprimés et distribués	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir, produire, distribuer et mettre à jour régulièrement un guide d'accompagnement en aménagement culturel du territoire, comme outil de formation, d'accompagnement, de sensibilisation et de promotion auprès de l'ensemble des intervenantes et intervenants impliqués Développer et offrir de la formation en aménagement culturel du territoire destinée aux intervenantes et intervenants des différents secteurs de la société acadienne, tant aux niveaux provincial, régional et local Poursuivre les démarches d'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire par l'accompagnement des projets pilotes existants et le développement de nouveaux projets Poursuivre les démarches visant l'intégration du concept d'ACT dans les écoles communautaires existantes et à venir 	ACTION CONTINUE			AAAPNB, CPSC	Table ACT, GNB, Gouv. du Canada
	Le degré de satisfaction des utilisateurs et utilisatrices		ACTION CONTINUE			CPSC	Table ACT, U de M, CCNB
	Le nombre et la qualité des formations offertes		■	■		AAAPNB, CPSC, AFMNB	FJFNB, MÉNB (écoles communautaires), sociétés culturelles, U de M, Gouv. du Canada et GNB
	Le nombre de projets mis en place		■	■		MÉNB (écoles communautaires), AAAPNB, CPSC, AFMNB	FJFNB, sociétés culturelles, U de M, Gouv. du Canada et GNB

Objectif stratégique 1 (suite)

Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans toutes les sphères de la population

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 Approfondir et intégrer le concept d'ACT dans tous les secteurs de la société acadienne (suite)	Le nombre de partenaires membres de la Table ACT qui ont intégré le concept dans leurs politiques respectives	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les initiatives plurisectorielles (économie, tourisme, santé, culture, etc.) favorisant l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire dans les communautés acadiennes au Nouveau-Brunswick 	ACTION CONTINUE			Membres de la Table ACT	SANB/Secteur arts, culture, communication du Forum de concertation des organismes acadiens
		<ul style="list-style-type: none"> Arrimer le concept d'ACT à la politique culturelle du N.-B. et dans les programmes gouvernementaux concernés 	■			GNB	Membres de la Table ACT
		<ul style="list-style-type: none"> Arrimer le concept d'ACT à la Stratégie du mieux-être en français du N.-B., mis en place par le Réseau-action Communautaire (RAC) de la Société Santé et Mieux-être en français du N.-B. et le Mouvement Acadien des communautés en santé du N.-B. inc. 	■			MACS SSMEFNB (RAC)	Membres de la Table ACT
		<ul style="list-style-type: none"> Encourager et favoriser l'adhésion, la participation et la contribution des festivals et événements artistiques professionnels au concept et aux initiatives d'aménagement culturel du territoire dans les communautés 	ACTION CONTINUE			Table ACT	Table F&ÉAPANB
1.2 Faire de la sensibilisation, de la promotion et de la représentation pour assurer l'intégration du concept d'ACT	Le nombre et la qualité des outils développés	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils de communications électroniques (site web, bulletin électronique, etc.) accessibles à l'ensemble des intervenantes, intervenants et partenaires intéressés à l'intégration du concept d'ACT 	■	■		CPSC, AAAPNB	Membres de la Table ACT, municipalités, CapAcadie
	Le pourcentage d'intervenantes et d'intervenants se référant aux outils Le degré de compréhension du concept d'ACT	<ul style="list-style-type: none"> Présenter le concept d'ACT dans les congrès, réunions annuelles et forums des organismes leaders des différents secteurs de la société acadienne au N.-B. et dans les rencontres avec les partenaires publics et communautaires aux niveaux provincial, pan-atlantique et fédéral 	ACTION CONTINUE			Membres de la Table ACT	SANB, AACA, SNA, FCCF, FCFA, Gouv. du Canada et GNB

Objectif stratégique 1 (suite)

**Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick
au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans toutes les sphères de la population**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.2 Faire de la sensibilisation, de la promotion et de la représentation pour assurer l'intégration du concept d'ACT (suite)	Le degré d'intérêt manifesté par les anglophones et les autochtones du N.-B.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'appropriation des différents outils d'accompagnement et l'intégration du concept d'ACT par les autres communautés linguistiques et culturelles du N.-B., notamment par la mise en place d'un mécanisme de dialogue et d'échanges réguliers Élaborer une stratégie de représentation politique et de sensibilisation au concept d'ACT destinée aux instances publiques municipales, provinciale et fédérale 	■	■		GNB et artsnb	Membres de la Table ACT
	Le degré d'engagement des partenaires, des instances publiques et des communautés à l'intégration du concept d'ACT		ACTION CONTINUE	Membres de la Table ACT	FCCF, SNA, SANB		
1.3 Accompagner les démarches terrain en ACT	Le nombre d'organismes qui offrent de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et appuyer les organismes existants ou à venir capables d'accompagner et de former des intervenantes et des intervenants à la démarche d'ACT 	■	■		Membres de la Table ACT	Gouv. du Canada et GNB

Objectif stratégique 2
Améliorer la concertation et la gouvernance des arts et de la culture
aux niveaux provincial, régional et local par le biais d'initiatives concertées

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.1 Consolider les mécanismes de concertation existants	Le taux de participation des membres de la Table ACT	Sur le plan provincial : <ul style="list-style-type: none"> Assurer la permanence de la Table de concertation provinciale en aménagement culturel du territoire 	ACTION CONTINUE			Membres de la Table ACT	Gouv. du Canada et GNB
	Le nombre d'initiatives	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et outiller un organisme du secteur artistique et culturel qui assurera, à moyen terme, le fonctionnement et la coordination de la Table de concertation provinciale en ACT 	■				Gouv. du Canada et GNB
		Sur les plans régional et local : <ul style="list-style-type: none"> Susciter et appuyer la mise sur pied de tables de concertation régionales ou de regroupement de communautés d'intérêts qui souhaitent s'engager dans une démarche d'ACT 	ACTION CONTINUE				Municipalités, sociétés culturelles, Gouv. du Canada et GNB, DS, écoles
2. Développer de nouveaux modèles de gouvernance des arts et de la culture en lien avec le concept ACT	Le nombre de municipalités, de districts de services régionaux et d'écoles communautaires qui ont adopté le concept	Sur les plans régional et local : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer le concept d'ACT dans les planifications stratégiques communautaires des municipalités 	■	■		AFMNB et municipalités	RDÉE NB, CPSC, AAAPNB
	Le degré d'intégration du concept	<ul style="list-style-type: none"> Participer activement à l'intégration du concept d'ACT dans les nouveaux districts de services régionaux et dans la réforme de la gouvernance locale 	■	■		AFMNB et municipalités	GNB, Table ACT
		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'arrimage des mécanismes de concertations communautaires visant le renforcement des collaborations écoles-communautés et ceux liés à l'aménagement culturel du territoire 	ACTION CONTINUE			MÉN (écoles communautaires)	DS CED, APFNB, municipalités, écoles

Objectif stratégique 3**Assurer la mise en commun des ressources financières et matérielles**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.1 Diversifier et augmenter les sources de financement	Le nombre de municipalités qui appliquent la politique du 1 % à l'acquisition d'œuvres d'art	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et assurer l'application de la politique du 1 % du budget d'immobilisation des municipalités touchant l'acquisition d'œuvres d'art 	ACTION CONTINUE			AFMNB et municipalités	Table ACT
	La proportion des budgets de fonctionnement des municipalités allouée aux arts et à la culture	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les municipalités francophones du N.-B. à bonifier leurs investissements en art et culture 	■	■		AFMNB	Table ACT, municipalités francophones du N.-B.
	Le nombre de mesures incitatives adoptées	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement de politiques pour assurer la mise en place de mesures incitatives pour la réalisation d'activités artistiques et culturelles dans les municipalités francophones du N.-B. (ex. : attribuer 1 % du budget des grandes conférences et des événements à des manifestations artistiques) 	■	■		AFMNB	Table ACT, municipalités francophones du N.-B.
3.2 Favoriser la complémentarité et le partage des installations culturelles	L'adoption du plan de développement des installations	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec l'AFMNB en vue d'élaborer le plan de développement des installations artistiques et culturelles de l'Acadie du N.-B. 	■			AFMNB	Tables OAC et ACT, AAAPNB
	Le degré d'adhésion à ce plan par les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Développer des initiatives entre les municipalités francophones du N.-B. pour assurer l'échange d'expertises et le partage de pratiques exemplaires en matière de gestion des installations culturelles 	■	■		AFMNB	Municipalités, Tables ACT, OAC et F&ÉAPANB, MÉNB (écoles communautaires)
	Le degré de satisfaction des usagers des installations						

Objectif stratégique 4

Accroître les compétences des ressources humaines en aménagement culturel du territoire

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
4.1 Offrir de la formation et contribuer au développement professionnel en ACT	Le nombre de formations offertes	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un programme de formation et des cours de perfectionnement professionnel en développement culturel communautaire basés sur le concept d'aménagement culturel du territoire. Les formations seront destinées aux animatrices et animateurs culturels et communautaires, aux directions des loisirs, aux agentes et agents de développement économique communautaire et aux agentes et agents de développement culturel communautaire présents dans les écoles communautaires, etc. Développer et offrir des formations communautaires ponctuelles en ACT, adaptées aux besoins des animatrices et animateurs culturels et communautaires, des directions de loisirs, des agentes et agents de développement économique communautaire, aux agentes et agents de développement culturel communautaire présents dans les écoles communautaires et aux leaders des différents secteurs de la société acadienne engagés dans l'ACT 	■	■		U de M, CCNB	MÉPFT, MÈCS, CRHSC (national et du N.-B.), MÉNB (écoles communautaires)
	Le nombre d'intervenantes et d'intervenants de tous les secteurs ayant reçus de la formation						
	Le degré de satisfaction des participantes et des participants ayant reçus de la formation		ACTION CONTINUE			CPSC	U de M, CCNB, AAAPNB
4.2 Développer des outils d'accompagnement en ACT	Le nombre de leaders, d'intervenantes et d'intervenants communautaires ayant accès à la boîte à outils	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et réaliser une boîte à outils en ACT, intégrée au contenu du guide d'accompagnement en ACT, destinée aux leaders, aux intervenantes et intervenants communautaires de tous les secteurs impliqués dans la réalisation de stratégies en aménagement culturel du territoire aux niveaux régional et local 	■			AAAPNB, CPSC	Table ACT, CRHSC (national et du N.-B.), FCCF, artsnb, MÉNB (écoles communautaires)
	Le degré de satisfaction des utilisateurs et utilisatrices de la boîte à outils						



YVON CORMIER

Denis Lanteigne en entrevue avec Anne-Marie Parenteau, chroniqueuse culturelle à la Société Radio-Canada.



YVON CORMIER

Une partie des œuvres d'art exposées lors du Grand rassemblement.

5

Amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels

Table des matières

1. Définition	145
2. État des lieux et enjeux.....	146
2.1 Analyse de l'environnement	146
2.2 Les enjeux.....	153
3. Énoncé de vision	154
4. Objectifs stratégiques	154
5. Résultats visés	155
6. Grille de mise en œuvre.....	156
7. Lexique	163

1. Définition

La *Stratégie pour l'amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels* touche l'ensemble des disciplines artistiques et vise les artistes professionnels, les organismes artistiques et culturels de création, de production, de promotion, de développement culturel, de diffusion et de conservation, ainsi que les industries et entreprises culturelles (film, télévision, multimédias, disque, livre et métiers d'arts). Elle présente un état de la situation actuelle en matière de diffusion et de promotion, identifie les principaux enjeux liés à ce genre d'activités et propose une série de moyens et d'actions qui favorisent la promotion et la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick à l'intérieur des divers marchés, du Nouveau-Brunswick, de l'Atlantique, du Québec, des autres provinces canadiennes et sur la scène internationale. Elle propose également une panoplie d'actions liées à la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels de la société acadienne du Nouveau-Brunswick dans ces mêmes marchés ainsi que dans les médias locaux, régionaux, provinciaux et nationaux.

N'abordant pas les questions liées au financement de base des organismes artistiques et culturels, des réseaux de diffusion, des festivals et événements et des entreprises culturelles (celles-ci étant abordées dans la *Stratégie pour le développement de l'organisation artistique et culturelle*), elle traite en somme des enjeux et des moyens rattachés à la **réalisation d'initiatives et de projets pris en charge par l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle**.

De plus, sur la base du constat qu'en matière de circulation et de promotion, les enjeux et les besoins varient énormément d'une forme d'art à l'autre, la Stratégie propose que chaque discipline artistique se dote d'une stratégie propre et identifie des initiatives spécifiques à son secteur qui tiennent compte de l'ensemble des composantes de la chaîne des arts et de la culture (ex. : la chaîne du livre). Elle s'attarde ici principalement aux **enjeux transversaux** et définit des **moyens et des actions communs** à l'ensemble des disciplines artistiques.

Enfin, parce que les enjeux liés à la circulation et à la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens du Nouveau-Brunswick dépassent largement les frontières de cette province et touchent l'ensemble des

communautés acadiennes des provinces de l'Atlantique, la Stratégie propose des moyens et des actions à la hauteur de cette dimension.

Note au lecteur : Lors de l'élaboration de cette stratégie, il a été constaté que les définitions concernant la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels variaient énormément d'un milieu, d'un territoire ou d'un marché à l'autre. Aussi, dans le but d'en obtenir une compréhension commune, certaines définitions sont proposées dans le Lexique qui figure à la page 163.

2. État des lieux et enjeux

2.1 Analyse de l'environnement

a) La circulation et la promotion – les acquis

La circulation et la promotion au Nouveau-Brunswick

Au cours des quarante dernières années, l'Acadie du Nouveau-Brunswick a vu apparaître bon nombre d'organismes artistiques et culturels et d'entreprises culturelles qui assurent, en plus de leurs mandats initiaux pour certains d'entre eux, la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels.

Les organismes artistiques de création et de production, les festivals et événements, les organismes de développement culturel et de promotion et les réseaux de diffusion sont les principaux intervenants qui assurent la circulation et la promotion des artistes et des œuvres au Nouveau-Brunswick et dans les autres marchés. Les industries et les entreprises culturelles, quant à elles, s'occupent de distribution, de mise en marché, de développement de nouveaux marchés et de promotion des produits culturels (livre, disque, film, etc.).

Les principaux acteurs de ce secteur dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick peuvent être répartis de la manière suivante :

Diffusion

Arts de la scène (musique, théâtre, danse) : les sociétés culturelles, les centres scolaires communautaires, les festivals et événements, les réseaux de diffusion, les compagnies artistiques de création pour la diffusion d'œuvres (TPA, théâtre l'Escaouette, etc.), les diffuseurs de séries (Théâtre Capitol, Société du monument Lefèbvre, etc.), et autres structures de diffusion professionnelle (Église historique de Barachois, etc.).

Littérature : les maisons d'édition (Bouton d'or Acadie, Perce-Neige, La Grande Marée, etc.), les bibliothèques publiques, les salons du livre, les librairies (Pélagie, La Grande Ourse, Matulu, etc.).

Musique : les radios communautaires, la radio et la télévision de la Société Radio-Canada, les radios privées, les sites Web, la télévision communautaire Rogers.

Cinéma/vidéo, télévision, multimédias : les télédiffuseurs (Radio-Canada Acadie, CHAU-TV, ONF, Rogers, etc.), les portails d'information, de communication et de promotion sur Internet (CapAcadie), les festivals et événements (FICFA, etc.).

Métiers d'art : les festivals et événements, certaines sociétés culturelles.

Arts visuels : les festivals et événements, les galeries d'art (ex : GAUM, Galerie Sans Nom, Galerie Bernard-Jean, les musées, etc.).

Distribution

Musique : Distribution Plages

Films, vidéo, documentaires, émissions de télévision, multimédias : il n'existe aucun organisme de distribution de films en Acadie du Nouveau-Brunswick, sauf l'Office national du film (ONF) qui distribue ses propres productions.

Livres : il n'existe aucune maison de distribution de livres en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Métiers d'art : des salons de métiers d'art existent au Québec, en Nouvelle-Écosse et ailleurs au pays, mais il y a très peu de mécanismes de distribution pour cette industrie au Nouveau-Brunswick.

Arts visuels : les galeries d'art commerciales.

Promotion

Arts de la scène : les sociétés culturelles et les centres scolaires communautaires, les compagnies de création (théâtre, danse), le service des Loisirs socioculturels de l'Université de Moncton, le Théâtre Capitol, les membres de RADARTS, les festivals et événements.

Arts visuels : les galeries d'arts, les festivals et événements (FAVA, Moisson d'ART, etc.)

Musique : Musique NB inc., les sociétés culturelles, les festivals et événements, les réseaux de diffusion.

Cinéma/vidéo, télévision, multimédias : les festivals et événements (FICFA, l'événement Éloizes, etc.)

Livres : les salons du livre, les maisons d'éditions, les librairies.

Métiers d'arts : le Conseil d'artisanat du Nouveau-Brunswick, les festivals et événements.

Autres initiatives de circulation et de promotion

Dans les communautés acadiennes des autres provinces atlantiques, la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens est principalement assurée par les organismes de développement artistique et culturel que sont la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCIPE), le Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RCFTNL) et la Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse (FéCANE). À la fin des années 1990 et au début des années 2000, on assiste à la création d'organismes et d'événements spécialisés dans la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels qui ont profondément transformé le paysage de la diffusion au Nouveau-Brunswick et ailleurs, en Atlantique. L'arrivée de festivals et d'événements de promotion majeurs (FAVA, FICFA, Francofête en Acadie, Les Éloizes, etc.), la création du Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène, RADARTS, celui du réseau scolaire Cerf-Volant, et, quelques années plus tard, la mise en place de la *Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI)*, ont donné au secteur des arts et de la culture une visibilité sans précédent. Ces nouveaux organismes et événements sont venus s'ajouter à ceux qui assumaient seuls ce mandat au cours des décennies précédentes (ex. : le Festival Acadien de Caraquet, la Foire brayonne, les sociétés culturelles, les

compagnies de théâtre etc.). Voici une courte description des principaux organismes et événements spécialisés :

RADARTS et son réseau Cerf-Volant : Fondé en 2001, RADARTS est rapidement devenu le plus important réseau de diffusion francophone des arts de la scène au Canada atlantique, en regroupant des diffuseurs des quatre provinces. Visant à augmenter la circulation de spectacles, surtout francophones, et la création artistique, il offre à ses 42 membres diffuseurs de spectacles professionnels et du réseau scolaire des services de formation, de développement de l'auditoire et de circulation de spectacles. Cet organisme a pour mandat de favoriser, de développer et de bonifier des stratégies ainsi que de coordonner des moyens de diffusion efficaces pour augmenter la circulation de spectacles et la création artistique dans les provinces de l'Atlantique. Préoccupé par l'accès de la jeunesse aux arts et à la culture, RADARTS a mis sur pied le réseau scolaire Cerf-Volant qui assure la coordination d'un réseau de spectacles et d'ateliers professionnels et éducatifs en langue française dans les écoles acadiennes et francophones de l'Atlantique et certaines écoles d'immersion française affiliées à ses membres.

La FrancoFête en Acadie : Événement annuel, dont c'est la 13^e édition en 2009, dédié à la promotion des arts de la scène, qui réunit aussi bien les diffuseurs, les artistes et les professionnels des arts de la scène que le

grand public. Produit par RADARTS, cette manifestation principalement consacrée à la musique, accueille des programmeurs de l'Atlantique, d'ailleurs au Canada et d'Europe. Elle propose une sélection de vitrines et de spectacles de qualité qui permettent de découvrir de nouveaux artistes ou les plus récentes créations des artistes établis. Différentes manifestations artistiques telles que le Cercle SOCAN et le Coup de Cœur francophone viennent compléter cet événement phare pour la diffusion des arts de la scène.

Contact-Acadie : Marché francophone des arts de la scène au Canada Atlantique. Depuis 1997, Contact-Acadie est associé à l'événement FrancoFête en Acadie. Cette activité a pour but de favoriser le développement du marché des arts de la scène francophone dans les provinces de l'Atlantique. Il permet aussi de créer de nouveaux débouchés pour les artistes de la scène, tant en Atlantique qu'au niveau international.

La SPAASI : La **Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale** a été conçue en 1999 par un consortium d'organismes responsables des arts et de la culture. Ces organismes cherchaient à bonifier les initiatives entreprises depuis quelques années, en vue de répondre à un besoin pressant de faire connaître la création acadienne à l'extérieur de l'Acadie de l'Atlantique, soit au Québec et ailleurs dans la francophonie mondiale. La SPAASI a été

confiée, pour son mandat pan-atlantique, à la Société Nationale de l'Acadie (SNA) qui agit à titre de porte-parole du peuple acadien sur la scène internationale, signe des ententes avec la France et la Communauté Wallonie-Bruxelles et mène plusieurs initiatives culturelles sur les scènes régionale et internationale.

Depuis 2002, grâce à l'appui de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), du programme Routes commerciales de Patrimoine canadien et des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, la SNA, par l'entremise de la SPAASI, a entrepris avec succès plusieurs initiatives. Parmi celles-ci, on note des missions de l'industrie musicale et culturelle acadienne aux Déferlantes francophones de Capbreton, en France, la bonification du volet international de la FrancoFête pour en faire l'événement principal à l'exportation dans le domaine de la musique du Canada francophone, le premier marché du cinéma acadien et des régions francophones du Canada lors du Festival international de cinéma francophone en Acadie, et les Nuits acadiennes à Paris.

Par ailleurs, la SPAASI se veut un mécanisme capable de soutenir les artistes professionnels et les industries culturelles qui cherchent à se faire connaître à l'international tout en étant un complément à plusieurs autres initiatives individuelles ou collectives, qui facilitent

déjà la présence des artistes dans ce marché. Cette stratégie vise à aborder l'international dans un esprit plus commercial, mieux adapté aux réalités des marchés européens francophones de façon à donner des résultats concrets et mesurables à long terme. Selon sa vocation communautaire d'ensemble, la SPAASI vise à répondre à des besoins d'une population cible d'artistes, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'organismes culturels acadiens localisés dans les quatre provinces du Canada atlantique : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. L'Europe, notamment la France, la Belgique et la Suisse qui sont des marchés naturels en raison de la langue et de liens déjà tissés, est la région d'exportation privilégiée jusqu'à présent par la SPAASI.

Les Éloizes : L'événement Éloizes agit comme un événement phare pour la promotion des artistes et des œuvres. Produit et coordonné par l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), il est divisé en deux volets :

a) **La Soirée des Éloizes**, un événement unique en son genre, non seulement au Canada atlantique mais dans l'ensemble du pays (et fort probablement hors frontières), souligne l'excellence artistique en attribuant des *prix Éloizes* aux artistes de toutes les disciplines et aux intervenantes et intervenants associés directement au développement artistique et culturel

en Acadie. Ce volet contribue ainsi au rayonnement et à la visibilité des arts et de la culture, au rapprochement des Acadiennes et Acadiens répartis dans les quatre provinces de cette région du pays et au rayonnement de l'Acadie toute entière en dehors de ses frontières.

b) **Une série de manifestations artistiques pluridisciplinaires** qui se déroulent en marge de la Soirée des Éloizes et qui ont pour objectif de démystifier la création artistique, d'élargir le bassin de diffusion des œuvres de création, d'augmenter la sensibilité du public au rôle essentiel des arts et de la culture dans le développement de l'Acadie et de laisser un legs aux communautés participantes.

La circulation et la promotion dans les médias

Les principaux médias acadiens qui font la promotion de l'ensemble des disciplines artistiques sont : les radios communautaires et privées, la radio et la télévision de Radio-Canada Acadie, le quotidien *L'Acadie Nouvelle*, les hebdomadaires des différentes communautés acadiennes et le portail CapAcadie.com.

La radio : Depuis une vingtaine d'années, le paysage médiatique acadien a subi une transformation profonde au Nouveau-Brunswick et en Atlantique grâce à l'arrivée des **radios communautaires acadiennes** dans plusieurs régions francophones des quatre provinces. Au Nouveau-Brunswick, les neuf radios

communautaires, regroupées au sein de l'association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick (ARCANB), rejoignent chaque jour 70 % de la population acadienne du Nouveau-Brunswick et leur impact sur la promotion des artistes et la transformation du paysage médiatique francophone a été majeur. Dans les autres provinces de l'Atlantique, on retrouve des radios communautaires principalement en Nouvelle-Écosse, dans les régions de Chéticamp et de la Baie Sainte-Marie. Celles-ci ont donné une voix médiatique forte aux Acadiennes et Acadiens de cette province. Par ailleurs, la radio de Radio-Canada Acadie, présente partout sur le territoire atlantique grâce à ses stations de Moncton, d'Halifax et de Charlottetown, assure aussi une large couverture médiatique qui favorise la promotion des arts et de la culture de l'Acadie.

La télévision : Radio-Canada Acadie demeure encore aujourd'hui le principal outil télévisuel qui assure la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels sur la scène atlantique. Au cours des 50 dernières années, cette télévision a produit et diffusé un nombre impressionnant d'émissions à caractère culturel, mettant en relief la vitalité des artistes et du secteur culturel de l'Acadie. Production d'émissions de variétés, coproduction et diffusion de films, couvertures d'événements culturels sont quelques-unes des actions réalisées par cette société d'état

afin d'assurer la réalisation de son mandat. Par ailleurs, la télévision communautaire Rogers joue aussi, depuis quelques années, un rôle important dans la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens. La captation de certains événements artistiques et la couverture culturelle au niveau local assurent au milieu artistique professionnel acadien une visibilité indéniable qui le rapproche des publics qu'il souhaite desservir.

Les journaux francophones en Atlantique : Au Nouveau-Brunswick, la création du journal *L'Acadie Nouvelle*, seul quotidien de langue française, et de plusieurs journaux hebdomadaires dans les différentes communautés acadiennes de la province, contribuent à promouvoir et à diffuser des œuvres des artistes de l'Acadie. Ailleurs, en Atlantique, on retrouve deux hebdomadaires : *Le Courrier* de la Nouvelle-Écosse et *La Voix Acadienne* de l'Île-du-Prince-Édouard, et un bimensuel : *Le Gaboteur* de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les nouveaux médias : CapAcadie.com est un portail d'information, de communication et de promotion unique qui s'est donné pour objectif de regrouper, en un seul point, un maximum de ressources acadiennes et francophones de l'Atlantique afin d'informer, de divertir et de promouvoir l'Acadie sur Internet. Mis en ligne pour la première fois en 1998 à titre de projet universitaire, CapAcadie.com a connu une évolution

considérable depuis sa création. À la fin de l'année 2007, Les éditions de *L'Acadie Nouvelle* (1984) ltée et la firme de marketing intégré Bristol annoncent qu'ils unissent leurs efforts pour créer CapAcadie inc., une nouvelle entreprise de média interactif qui vise à faire du populaire CapAcadie.com un des espaces privilégiés de l'Acadie sur la toile. Ce site est un outil de promotion incontournable pour le secteur artistique et culturel de l'Acadie car il rassemble en un même lieu de l'information culturelle en provenance de différents médias. Enfin, il existe en Acadie du Nouveau Brunswick, des organismes de développement communautaire qui utilisent les nouveaux médias comme moteur de promotion et de diffusion (La collectivité ingénieuse de la Péninsule acadienne-CIPA, etc.). L'utilisation de ces nouveaux médias permet de rejoindre de plus larges publics et d'accéder à de nouveaux marchés sur les scènes provinciale, nationale et internationale.

a) La circulation et la promotion – les limites

i) En matière de circulation

Les défis rencontrés pour améliorer la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Canada et sur la scène internationale sont assujettis :

- aux programmes gouvernementaux fédéraux et provinciaux mal adaptés à la réalité du secteur artistique et culturel de l'Acadie,
- au sous-financement accordé pour la réalisation d'initiatives en matière de diffusion, de distribution, de développement de public et de marchés,
- à la capacité des municipalités de contribuer à la circulation et à la promotion des arts et de la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick,
- à la taille restreinte du marché francophone des provinces de l'Atlantique,
- au manque de stratégies communautaires cohérentes ou de politiques sur la diffusion en Acadie du Nouveau-Brunswick,
- au manque de concertation et d'alliances stratégiques à long terme entre les leaders de la diffusion dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick et ceux des autres communautés acadiennes de l'Atlantique,
- aux besoins de formation et de perfectionnement professionnels des ressources humaines associées à ces activités.

La circulation au Nouveau-Brunswick : Selon l'*Étude portant sur la circulation des ressources et les infrastructures de diffusion dont dispose le secteur des arts, de la culture et*

des communications de l'Acadie du Nouveau-Brunswick¹, le besoin de planification à court, moyen et long termes, ceux en rénovation et en implantation d'installations artistiques et culturelles de diffusion, les lacunes liées au développement de stratégies de tournées, de mise en marché et de promotion ainsi que l'absence de politiques ou de stratégies culturelles dans la plupart des villes et villages de l'Acadie du Nouveau-Brunswick sont au cœur des défis que rencontre le secteur de la diffusion. Compte tenu du marché francophone d'à peine 250 000 personnes au Nouveau-Brunswick et considérant la conjoncture économique difficile, particulièrement à l'extérieur des grands centres que sont Moncton, Saint-Jean et Fredericton, la réalisation d'initiatives de diffusion et de distribution demeure fragile dans l'ensemble du territoire de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. La situation est d'autant plus grave que les marchés traditionnels des produits culturels acadiens continuent d'être largement concurrencés par les produits culturels en provenance des États-Unis et, dans une moindre mesure, du Québec. L'Acadie du Nouveau-Brunswick se trouve donc dans une situation où elle doit, pour rivaliser avec ses concurrents,

maintenir la qualité de ses produits, en assurer une meilleure promotion, une meilleure diffusion et en augmenter l'accessibilité. Sur le plan du développement du public, la fragmentation des publics et les nouvelles tendances en création, en production, en lecture et en visionnement, générées par les nouveaux médias, exigent une grande adaptation de la part des artistes et du milieu des communications et imposent le développement de nouvelles stratégies de diffusion.

La circulation en Atlantique : Selon les données de Statistique Canada citées dans l'étude de N. Barrieau : « les ménages du Canada atlantique (toutes langues confondues) ont dépensé en 2002, en moyenne, 1 204 \$ pour des produits et services culturels, dont 86 \$ pour des disques compacts, cassettes, vidéos et vidéodisques, 74 \$ pour aller au cinéma, 71 \$ pour des livres (excluant les livres scolaires), 67 \$ pour des œuvres d'arts visuels et 41 \$ pour assister à des représentations d'arts d'interprétation² ». En plus d'avoir un impact sur l'offre, le bassin de francophones au Canada atlantique crée une demande régionale de produits culturels de langue française. Le succès local et régional de la chanson, du théâtre, du livre et du cinéma acadiens témoigne de la vitalité de cette culture. Cela dit, il est clair que le

marché régional pour les produits culturels de l'Atlantique, toutes langues confondues, est restreint. Par ailleurs, les ressources dont disposent les principaux organismes et entreprises responsables de la circulation dans ces territoires sont limitées. « Plusieurs artistes du Canada atlantique continuent à gérer eux-mêmes leur carrière, portant le chapeau de l'agent, du promoteur, du distributeur, etc. De nos jours, le besoin pour les entrepreneurs culturels de perfectionner leurs habiletés en affaires et en management est impérieux.³ »

La circulation sur les scènes nationale et internationale : « L'exportation de biens et services culturels au Canada représente environ cinq milliards de dollars annuellement. La part du Canada atlantique dans les activités d'exportation à ce chapitre est peut-être marginale, mais il s'agit d'un marché en pleine expansion. Entre 2000 et 2002, la valeur des exportations des biens de la culture du Canada atlantique a augmenté de 48,3 %, passant de 11,8 millions de dollars à 17,4 millions de dollars. Au cours de la même période, la croissance des exportations dans l'ensemble du Canada était de 10,2 %. Il n'en demeure pas moins que l'étroitesse des marchés régional et national incite les entrepreneurs culturels de la région, comme tous les autres entrepreneurs,

1. VIENNEAU, Jean-Guy, JGV Consultants, LÉGÈRE, René, Productions KLEF et FARRAH, Jeanne, Consultante. *Étude portant sur la circulation des ressources et les infrastructures de diffusion dont dispose le secteur des arts, de la culture et des communications de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, 2005.

2. BARRIEAU, Nicole, *Le secteur culturel au Canada Atlantique : impact économique et potentiel d'exportation*, Institut de recherches sur le développement régional, Université de Moncton, 2004, p. 12.

3. SHUBIK, Martin. *Culture and Commerce*, Journal of Cultural Economics, vol. 23, 1999, 19 p.

à se tourner vers l'extérieur.⁴ » Toujours selon l'étude Barrieau, « au plan de la production culturelle, un nombre croissant d'artistes et d'entrepreneurs du Canada atlantique font leur marque sur les scènes nationale et internationale.⁵ » Parmi les artistes, entreprises et produits culturels francophones des provinces de l'Atlantique ayant goûté au succès sur les marchés étrangers, mentionnons l'auteure Antonine Maillet, la maison d'édition Perce-Neige, les chanteuses Marie-Jo Thério, Nathalie Paulin, Michèle Losier, les groupes Barachois et Grand Dérangement, le Théâtre populaire d'Acadie, etc. « Malgré ces percées notables, le nombre d'artistes et d'entrepreneurs culturels du Canada atlantique qui ont véritablement fait leur marque sur les marchés étrangers demeure très restreint. Dans le cas des artistes qui ont percé sur la scène internationale, leur carrière est le plus souvent gérée à partir d'un autre endroit, notamment de Montréal et de Toronto. En fait, les artistes et les entrepreneurs culturels de la région de l'Atlantique sont plus nombreux à se buter à des problèmes liés au financement, à la mise en marché, à la promotion et à la distribution.⁶ »

ii) En matière de promotion

Les événements artistiques et culturels de promotion : Le sous-financement chronique des événements artistiques et culturels qui assurent la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie est le principal facteur qui empêche le développement de ces manifestations phares pour l'Acadie. Par ailleurs, les limites démographiques que vit la grande Acadie de l'Atlantique et la condition de peuple dit « minoritaire » sont des éléments qui ne sont pas étrangers aux défis que les organisateurs de ces grands événements rencontrent pour réaliser leur plein mandat. Par ailleurs, le bassin de créateurs professionnels capables d'assurer une production artistique suffisamment volumineuse pour nourrir la programmation de ces événements sur une base annuelle pose parfois problème.

Les médias : L'amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels et, plus largement, le rayonnement de la culture acadienne, passent par la mise en place d'outils de communication efficaces et adéquatement financés. Sans nier les progrès réalisés durant les dernières années, il reste beaucoup à faire pour que les médias, tant nationaux qu'acadiens, deviennent de véritables passerelles entre les artistes et les différents publics de la province

et d'ailleurs au pays. La présence des artistes acadiens et de leurs œuvres dans les médias nationaux demeure encore aujourd'hui très marginale. Par ailleurs, le peu de couverture que les médias anglophones accordent au secteur artistique et culturel acadien prive les artistes de cette société d'un accès au public anglophone et francophile. L'inverse est aussi vrai.

Les radios : Le sous-financement des radios communautaires, les défis qu'elles rencontrent en matière de revenus publicitaires, l'étroitesse des marchés auxquels elles ont accès et le peu de moyens dont elles disposent pour former du personnel et des bénévoles ayant les compétences pour assurer une promotion adéquate des arts et de la culture, fragilisent leurs actions et minimisent leur impact sur le développement du secteur artistique et culturel de l'Acadie.

La télévision : Malgré les efforts et les réalisations de Radio-Canada Acadie, malgré la présence à l'écran de téléseries, telle Belle-Baie, etc., la Société Radio-Canada (SRC) ne consacre à la francophonie de l'Atlantique que 1,4 p. 100 de sa couverture totale et 0,7 p. 100 du total des intervenants qu'elle met en valeur⁷. Dans son journal télévisé

4. BARRIEAU, Nicole, *Le secteur culturel au Canada Atlantique : impact économique et potentiel d'exportation*, Institut de recherches sur le développement régional, Université de Moncton, 2004, p. 11.

5. Idem, p. 13.

6. Idem, p. 13.

7. LORD, Marie-Linda, MARTEL, Dominique, *Où sont les régions au réseau national de la SRC? Un pays, deux télé-journaux nationaux : Le Québec en français – le Canada en anglais*, réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Société nationale de l'Acadie et la Chaire de recherche en études acadiennes, avril 2009, 250 p.

quotidien au national, la SRC accorde une attention particulière au Québec, et plus particulièrement à Montréal, ne reflétant pas ainsi la diversité régionale du pays. La production artistique et culturelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick se trouve ainsi privée d'une visibilité et d'une promotion essentielles à son développement. On constate également que la crise économique actuelle fragilise énormément l'unique réseau public de radio diffusion qu'est Radio-Canada. D'importantes coupures affectent sa programmation au niveau régional, faisant disparaître des émissions pertinentes et essentielles pour le développement de l'Acadie toute entière. Enfin, cette société d'état est trop souvent tributaire de décisions d'ordre politique qui influencent sa capacité de mettre en valeur la production artistique acadienne, privant ainsi la population canadienne, d'un contenu original et unique.

Les nouveaux médias : Le positionnement du secteur des arts et de la culture de l'Acadie dans les nouveaux médias est essentiel à l'épanouissement et au rayonnement de l'Acadie sur les scènes provinciale, atlantique, nationale et internationale. Les artistes professionnels, l'ensemble des intervenants culturels et le secteur des communications ont donc intérêt à travailler ensemble pour que les nouveaux outils qui se retrouvent sur

le Web (sites Internet, blogs, etc.) soient à leur service et assurent leur plein épanouissement. Il est indéniable que les nouveaux médias, considérés comme de puissants outils de changement qui permettent une très large exposition sans frontières et qui offrent un potentiel inégalé de développement de publics auprès des jeunes et moins jeunes, sont le nouvel enjeu du siècle ; leurs effets sur le monde de la communication et l'avenir des arts et de la culture de l'Acadie est indéniable. Aussi, le défi est lancé de créer du contenu culturel acadien novateur, interactif et stimulant.

2.2 Les enjeux

Compte tenu de l'analyse de l'environnement qui précède, deux enjeux sont retenus :

- a) L'accroissement de la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Québec, ailleurs au Canada et sur la scène internationale
- b) L'accroissement de la promotion des artistes, des œuvres et de produits culturels dans les différents marchés et dans les médias locaux, régionaux et nationaux



PRODUCTIONS PHARE EST

Sur le plateau de tournage de la série télévisée *Belle-Baie*.

3. Énoncé de vision

Préambule

La contribution des artistes professionnel.le.s de l'Acadie à la qualité de vie de leurs communautés passe par un meilleur accès du public à leurs œuvres et produits culturels. Pour ce faire, les artistes doivent bénéficier d'un large éventail de moyens de diffusion pour faire circuler leurs créations. C'est par le biais d'une représentation forte, d'appuis professionnels compétents et de réseaux de diffusion dotés d'installations artistiques culturelles adéquates que leur contribution sera mise en valeur et que toutes les possibilités en matière de diffusion et de promotion leur seront offertes. Ainsi encadrées, leurs œuvres circuleront plus facilement et les artistes pourront renforcer leurs liens avec les publics acadiens et ceux d'ailleurs. Leur situation socio-économique sera améliorée, leur production artistique sera appréciée à sa juste valeur et il en découlera un développement culturel, social, économique et identitaire profitable aux communautés.

Vision

Les artistes professionnel.le.s de l'Acadie, leurs œuvres et leurs produits culturels sont connus, appréciés et circulent à l'intérieur des marchés les plus porteurs, tant en Acadie que dans l'ensemble de la Francophonie. Ces artistes peuvent compter sur des réseaux de diffusion et de distribution bien structurés, jouissent d'outils de promotion efficaces et sont pleinement intégrés dans l'ensemble des médias sur les scènes provinciale, atlantique, canadienne et internationale, contribuant ainsi au développement et au rayonnement de l'Acadie toute entière.

4. Objectifs stratégiques

Pour faire suite à l'analyse de l'environnement et compte tenu des enjeux, deux objectifs stratégiques sont retenus.

Objectif stratégique 1 : Accroître la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Québec, dans les autres provinces canadiennes et sur la scène internationale.

Objectif stratégique 2 : Accroître la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Québec, dans les autres provinces canadiennes et sur la scène internationale.

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. Les artistes professionnel.le.s, les organismes artistiques et culturels et les entreprises culturelles sont appuyés dans leurs efforts de diffusion et de promotion par des programmes et des stratégies qui tiennent compte de leurs réalités.
2. Des programmes d'appuis aux initiatives de développement de publics sont en place et les organismes peuvent compter sur un financement pluriannuel pour leurs activités de promotion et de diffusion.
3. Les artistes professionnel.le.s, les organismes artistiques et culturels et les entreprises culturelles sont branchés et le produit culturel acadien figure dans les nouvelles plates-formes de diffusion et de promotion.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. Tous les programmes de financement de niveaux provincial et fédéral ont été bonifiés de manière à répondre adéquatement aux besoins des artistes professionnel.le.s, des infrastructures artistiques et culturelles et des entreprises culturelles impliqués dans la promotion et la diffusion de la production artistique et culturelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Les responsables de la promotion et de la diffusion ont identifié

plusieurs nouveaux marchés qui sont déjà développés ou en voie de développement, et ce, dans toutes les disciplines artistiques tant au Canada, en Europe qu'aux États-Unis.

2. Les programmes d'appuis financiers ont été révisés et adaptés aux besoins des artistes professionnel.le.s, des responsables des infrastructures artistiques et culturelles et des entreprises culturelles qui peuvent compter sur un financement pluriannuel pour la réalisation de leurs mandats et de leurs initiatives de promotion et de diffusion.
3. Les nouvelles plates-formes de diffusion du produit culturel ont été identifiées et documentées de manière à ce que les responsables de la diffusion et de la promotion puissent se familiariser avec leur mode de fonctionnement et identifier comment celles-ci peuvent être mises à la disposition de la production artistique acadienne.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Les ministères et agences de niveaux provincial et fédéral ont révisé leurs programmes de financement de manière à identifier les modifications qui s'imposent pour que leurs critères soient liés directement aux besoins exprimés par les artistes professionnel.le.s, les infrastructures artistiques et culturelles et les entreprises culturelles de l'Acadie. Ces modifications facilitent les

efforts de promotion et de diffusion de la production artistique acadienne dans toutes les disciplines et dans les marchés les plus porteurs sur le plan provincial, national et international.

2. Les ministères et agences de niveaux provincial et fédéral révisent leurs critères respectifs en matière de financement des organisations artistiques et culturelles et des entreprises culturelles pour inclure une clause de financement pluriannuel, accompagnée des critères qui s'y rattachent, en tenant compte des besoins exprimés par les organisations et entreprises artistiques et culturelles acadiennes.
3. La Direction du développement des arts du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick travaille à la création et à la mise en œuvre d'un programme de financement provincial destiné aux tournées d'artistes et de productions artistiques pour toutes les disciplines.
4. Le groupe de travail chargé d'approfondir le contenu d'une stratégie communautaire ou d'une politique de la promotion et de la diffusion des artistes, des œuvres et des produits culturels pour la société acadienne du Nouveau-Brunswick a terminé son travail et déposé ses recommandations à la table de concertation de l'organisation artistique et culturelle.

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

Accroître la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, dans les autres provinces du Canada et à l'international

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires	
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)			
1.1 Créer de nouveaux programmes et améliorer les programmes de financement existants afin qu'ils soient davantage adaptés à la réalité de la circulation du secteur artistique et culturel de l'Acadie	Le nombre d'initiatives financées	<p>Circulation au Nouveau-Brunswick</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et mettre en œuvre un programme de financement provincial destiné aux tournées d'artistes et de productions artistiques de toutes les disciplines Mettre sur pied un groupe de travail qui approfondira le contenu d'une stratégie communautaire ou d'une politique de promotion et de diffusion des artistes, des œuvres et des produits culturels dans la société acadienne du N.-B. Cette stratégie ou politique sera accompagnée d'initiatives de développement de marchés et de publics et visera avant tout à renforcer les rapports du citoyen avec l'art, à permettre la rencontre entre l'artiste et son public et à accroître la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels au N.-B., en Atlantique, ou ailleurs au Canada et à l'international <p>Circulation en Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer le financement d'initiatives favorisant un accroissement de la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens sur la scène atlantique <p>Circulation et promotion dans tous les marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclure dans la stratégie des industries et des entreprises culturelles du N.-B. des initiatives et des programmes qui tiennent compte des besoins et de la réalité actuelle de la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie du N.-B. 	■			GNB/MÉCS	AAAPNB, Table OAC	
	Le nombre d'artistes, d'œuvres et de produits culturels de l'Acadie qui circulent en Atlantique		■					Table OAC
	Le nombre de programmes mis en place						Gouv. du Canada/APÉCA	
	Le degré de satisfaction de l'ensemble des intervenants culturels							
			ACTION CONTINUE					
			■	■		GNB/MÉCS	Table OAC	

Objectif stratégique 1 (suite)

Accroître la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, dans les autres provinces du Canada et à l'international

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires	
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)			
1.1 Créer de nouveaux programmes et améliorer les programmes de financement existants afin qu'ils soient davantage adaptés à la réalité de la circulation du secteur artistique et culturel de l'Acadie (suite)		<p>Circulation à l'intérieur de tous les marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapter les programmes de financement existants et développer de nouveaux programmes au sein de l'APÉCA et des autres instances fédérales concernées afin qu'ils tiennent compte des besoins et de la réalité actuelle de la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie du N.-B. à l'intérieur de tous les marchés 	■	■		Gouv. du Canada / APÉCA	AACA, RADARTS, SPAASI, Gouv. du Canada / autres ministères fédéraux concernés	
1.2 Consolider et développer les publics et les marchés les plus porteurs	<p>Le degré d'efficacité des stratégies mises en place</p> <p>L'augmentation des publics, des marchés et de la promotion</p>	<p>Développement des publics au N.-B.</p> <ul style="list-style-type: none"> Concevoir et réaliser des stratégies efficaces de développement de public et de marchés qui s'appuient sur les résultats et outils obtenus par le projet pilote du Conseil des arts du Canada, <i>Développer l'engagement du public envers les arts</i> Développer des initiatives stratégiques entre les festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du N.-B. et le ministère Tourisme et Parcs du N.-B. en vue d'accroître le public, d'augmenter le potentiel de développement de marchés et d'augmenter les occasions de promotion et de rayonnement de ces organisations 	■	■		Table OAC	CAC, Gouv. du Canada/PCH, GNB/MÉCS, artsnb	
1.3 Renforcer les alliances stratégiques et le réseautage favorisant la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie	<p>Le nombre de partenariats établis</p> <p>Une augmentation des initiatives de diffusion en Atlantique</p> <p>Une augmentation de la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels sur les scènes nationale et internationale</p>	<p>Partenariats au Nouveau-Brunswick</p> <ul style="list-style-type: none"> Consolider et développer des partenariats entre les festivals et événements artistiques professionnels qui soutiennent la diffusion des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens à l'intérieur des différents marchés et territoires ciblés <p>Partenariats dans les provinces de l'Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la mise en réseau d'organismes et d'événements et la création d'initiatives favorisant la diffusion des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie de l'Atlantique, de toutes les disciplines artistiques 	ACTION CONTINUE				Table F&ÉAPNB	RADARTS, CPSC, Gouv. du Canada et GNB
			ACTION CONTINUE			AACA	Francofête, FAVA, FICFA, Éloizes, RADARTS, etc.	

Objectif stratégique 1 (suite)

**Accroître la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels
au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, dans les autres provinces du Canada et à l'international**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.3 Renforcer les alliances stratégiques et le réseautage favorisant la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie (suite)		<p>Partenariats avec les autres provinces canadiennes et sur la scène internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager le développement d'initiatives de coopérations artistiques et culturelles avec les communautés acadiennes et franco-phones situées à l'extérieur des quatre provinces de l'Atlantique 	■	■		AACA	SPAASI, RADARTS, Gouvernements du Québec et du Canada, FCCF, SNA
		<p>Partenariats dans tous les marchés francophones</p> <ul style="list-style-type: none"> Consolider et développer des partenariats avec les réseaux culturels de la Francophonie qui favorisent la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie 	ACTION CONTINUE			SPAASI	RADARTS, AACA, Gouvernements du Québec et du Canada, FCCF, SNA, gouvernements de la France, de la communauté française de Belgique, de la Louisiane, etc.
4. Augmenter le nombre d'artistes, d'œuvres et de produits culturels acadiens dans les différents marchés et réseaux ciblés	<p>Une augmentation des tournées au N.-B. et dans les quatre provinces de l'Atlantique</p> <p>Une augmentation des artistes et des œuvres de l'Acadie dans les programmations ainsi que dans celles des festivals et événements de l'Atlantique</p> <p>La fréquence et le volume de location</p>	<p>Collaborations dans les provinces de l'Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie pour favoriser l'augmentation de la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels de l'Acadie dans les quatre provinces de l'Atlantique 	ACTION CONTINUE			AACA	SNA, FCCF, RADARTS
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec l'organisme RADARTS afin d'accroître et de rendre prioritaire la circulation des artistes et des œuvres de l'Acadie dans les programmations annuelles de ses membres 	ACTION CONTINUE			AACA	RADARTS, organismes artistiques et culturels régionaux, provinciaux et atlantiques
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les festivals et événements ayant un mandat atlantique afin qu'ils développent des initiatives de diffusion assurant la circulation des artistes et des œuvres de leurs disciplines respectives dans les communautés acadiennes de l'Atlantique 	ACTION CONTINUE			AACA F&ÉAPANB	Francofête, FAVA, FICFA, Éloizes, RADARTS

Objectif stratégique 1 (suite)

**Accroître la circulation des artistes, des œuvres et des produits culturels
au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, dans les autres provinces du Canada et à l'international**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.4 Augmenter le nombre d'artistes, d'œuvres et de produits culturels acadiens dans les différents marchés et réseaux ciblés (suite)		<ul style="list-style-type: none"> Créer une cinémathèque de la production audiovisuelle acadienne 	■	■		FICFA	Gouv. du Canada/PCH, GNB/MÉCS, U de M, ONF et Association des producteurs du N.-B.

Objectif stratégique 2

Accroître la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Québec et dans les autres provinces canadiennes

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.1 Développer une stratégie de promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels à l'intérieures des marchés provinciaux, nationaux et internationaux	Le degré de satisfaction des usagers du catalogue	<p>Outils promotionnels sur le Web destinés à tous les marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Concevoir et réaliser un catalogue promotionnel des produits culturels acadiens qui sera disponible sur le Web et en version papier <p>• Créer et assurer le maintien d'un portail Web en arts et culture en lien avec les intervenant et les intervenantes du secteur artistique et culturel de l'Acadie</p> <p>Partenariats en Atlantique</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir des partenariats avec des organismes de communication déjà existants pour la création d'initiatives de communication, de réseautage, de distribution, de diffusion et de promotion des artistes des œuvres et des produits culturels acadiens en Atlantique <p>Initiatives de promotion destinées à tous les marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des initiatives communes de promotion et de marketing comme les missions commerciales entre les partenaires du secteur culturel et ceux des secteurs public et privé 	■	ACTION CONTINUE	ACTION CONTINUE	AACA/CIPA	AAAPNB, gouvernements fédéral et provinciaux, CapAcadie, Tables OAC et ACT
	Le nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs du portail et leur degré de satisfaction					AACA/CIPA	AAAPNB, PCH, provinces du N.-B., de la N.-É., de l'Î.-P.-É. et de T.-N.-L., CapAcadie, artsnb, CAC, FCCF, Tables OAC et ACT
	Le nombre d'initiatives de communication mises en place					AACA	Médias acadiens (journaux, télé, radio, radios communautaires, Web)
	Le nombre de missions commerciales effectuées					SPAASI	Partenaires du secteur culturel, privé et public

Objectif stratégique 2 (suite)
Accroître la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels
au Nouveau-Brunswick, en Atlantique, au Québec et dans les autres provinces canadiennes

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.2 Améliorer l'intégration des artistes, des œuvres et des produits culturels dans les médias locaux, régionaux et nationaux	Le taux de participation	Couverture médiatique au N.-B. <ul style="list-style-type: none"> Organiser un atelier sur la critique journalistique en arts et culture Organiser, en 2010, un colloque sur la couverture médiatique des arts et de la culture 	■			AAAPNB/ Chaire Roméo LeBlanc en journalisme de l'U de M	Médias acadiens (journaux, télé, radio, radios communautaires, Web)
	Une augmentation de la couverture médiatique		■				
	Le degré d'efficacité de la stratégie de communication		■				
	Une augmentation des activités de promotion	Partenariats médias en Atlantique <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'élaboration d'ententes de partenariat entre les médias acadiens des quatre provinces de l'Atlantique afin d'augmenter la couverture médiatique culturelle de l'Acadie dans ces provinces 			AAAC		
	Le degré d'efficacité de la stratégie de communication						
	La mise en commun des événements artistiques et culturels sur les sites Web culturels des provinces atlantiques	Stratégies communication destinées au Canada <ul style="list-style-type: none"> Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour assurer une meilleure promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels dans les médias acadiens, anglophones et nationaux 			ACTION CONTINUE	AAAC	
	Le degré de satisfaction des provinces atlantiques quant à l'intégration du secteur sur CapAcadie		<ul style="list-style-type: none"> Développer entre les organismes de communications et le secteur artistique et culturel de l'Acadie, des mécanismes de communication et de réseautage afin d'améliorer la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens 			ACTION CONTINUE	
	Le nombre de radios communautaires ayant accès à des programmes de financement						
Le dépôt de l'étude d'impact	Promotion destinée au Nouveau-Brunswick <ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de communication commune pour assurer une meilleure promotion des festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du N.-B. 			ACTION CONTINUE	F&ÉAPANB		

Objectif stratégique 2 (suite)**Accroître la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.2 Améliorer l'intégration des artistes et des œuvres et des produits culturels dans les médias locaux, régionaux et nationaux (suite)		Promotion Web destinée au marché de l'Atlantique <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les portails Web des provinces atlantiques favorisent la mise en commun des événements en arts et culture de l'Acadie de l'Atlantique et suscitent l'échange d'information culturelle en provenance de l'ensemble des communautés acadiennes des provinces de l'Atlantique 	ACTION CONTINUE			AACA	CapAcadie, portails Web des provinces de l'Atlantique
		<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le secteur acadien des arts et de la culture des quatre provinces atlantiques soit bien représenté au sein du portail CapAcadie 	■			AACA	CapAcadie
		Promotion radio au Nouveau-Brunswick <ul style="list-style-type: none"> • Créer des programmes de financement destinés aux radios communautaires pour favoriser le développement d'initiatives touchant la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels acadiens et l'accessibilité de ceux-ci à ces radios 	■			GNB/MÉCS Gouv. du Canada/ APÉCA	ARCANB, AAPNB, Table OAC, ARC du Canada
		<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une étude permettant de déterminer le profil des radios communautaires francophones et leur impact sur la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels 	■			ARCANB	Gouv. du Canada, gouvernements des provinces de l'Atlantique
2.3 Consolider les organismes de diffusion et de promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels	Le degré d'engagement des provinces	Promotion en Atlantique <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les organismes culturels et porte-paroles des communautés acadiennes de chacune des quatre provinces atlantiques pour que ces dernières s'engagent dans la recherche de financement à l'intérieur de leurs réseaux respectifs pour soutenir l'événement Éloizes 	ACTION CONTINUE			AACA	SNA, organismes porte-parole, organismes jeunesse, organismes artistiques et culturels
	Le nombre d'initiatives réalisées		Promotion internationale <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la SPAASI dans la réalisation de ses activités de promotion et de diffusion des artistes, des œuvres et de produits culturels sur les marchés nationaux et internationaux 	■			GNB, APÉCA, PCH et MAÉCI

Lexique de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels

Circulation : Différentes initiatives liées à la diffusion, la distribution et la mise en marché des artistes, des œuvres et des produits culturels au sein de divers marchés.

Promotion : Un ensemble de moyens et d'outils mis en œuvre pour promouvoir une ou un artiste, une œuvre, un produit culturel ou un événement.

Production : Une structure générale administrative, technique et artistique, conduisant à la réalisation d'un spectacle, d'une œuvre ou d'un produit culturel.

Producteur : Un producteur de musique est la personne ou l'entreprise qui finance l'enregistrement et les tâches nécessaires à la réalisation d'un disque. Un producteur de cinéma finance ou coordonne les financements d'un film et contrôle les dépenses. Un producteur de télévision coordonne et contrôle tous les aspects de la production d'une émission de télévision ou d'un téléfilm.

Diffusion : La présentation de spectacles, d'œuvres, de produits culturels ou d'artistes professionnels, dans une communauté.

Diffuseur pluridisciplinaire : Diffuseur présentant une programmation artistique variée comportant plusieurs disciplines ou genres des arts de la scène professionnels.

Diffuseur spécialisé : Diffuseur présentant une programmation artistique axée sur un domaine ciblé des arts de la scène professionnels. Les diffuseurs spécialisés peuvent notamment se concentrer sur une discipline comme le théâtre, la musique, la danse.

Distribution : Opération de mise sur le marché et de promotion d'une œuvre ou d'un produit culturel par des distributeurs (ex. : les disquaires, les maisons d'édition, les agences de distribution, les agents d'artistes, les galeries d'arts, etc.). L'apparition de l'outil Internet dans la distribution joue aussi un rôle important dans le développement du marché des produits culturels.

Développement de public : Processus à long terme visant à encourager et à aider les membres d'une communauté à s'intéresser aux arts et à s'impliquer davantage dans ceux-ci. Ce sont également des actions stratégiques visant à accroître et à diversifier le public sur un territoire délimité. Cette activité fait appel à la segmentation de marché et à l'alliance de l'activité de diffusion avec son ou ses publics cibles.

Développement de marchés : Actions stratégiques visant l'élargissement du territoire de diffusion d'une ou d'un artiste, d'une œuvre, d'un produit culturel et l'élargissement du public.

Marketing/mise en marché : L'art d'atteindre les segments de marché susceptibles de s'intéresser à un produit culturel donné en tenant compte de facteurs commerciaux tels que le prix, la distribution et la promotion, afin de mettre le produit en contact avec un nombre suffisant de consommateurs et d'atteindre des objectifs raisonnables en lien avec la mission d'un organisme ou d'une entreprise.

Sources :

Guide pratique de développement de public – Lexique – Maître diffuseur, http://www.maitrediffuseur.ca/pages/fr/GPDP_Menu3.aspx

Conseil des Arts du Canada, <http://www.conseildesarts.ca/>

Wikipédia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>



GILLES LANDRY

Angèle Arsenault, auteure-compositrice-interprète.



YVON CORMIER

Joseph Edgar, auteur-compositeur-interprète.

6

Développement de la recherche en arts et culture

Table des matières

1. Définition	165
2. État des lieux et enjeux.....	166
2.1 Analyse de l'environnement	166
2.2 Les enjeux.....	166
3. Énoncé de vision.....	168
4. Objectifs stratégiques	168
5. Résultats visés	168
6. Grille de mise en œuvre.....	170

1. Définition

La *Stratégie pour le développement de la Recherche en Arts et culture en Acadie* inclut l'ensemble des moyens à utiliser et des actions à mener de manière à répondre aux besoins de recherche pour l'ensemble de l'écosystème artistique et culturel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Dans les faits, celle-ci est une stratégie transversale qui tient compte des besoins de recherche exprimés dans le cadre des États généraux des arts et de la culture et que l'on retrouve dans les six autres stratégies sectorielles de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

L'écosystème culturel comprend les sept stratégies sectorielles qui sont :

- 1) Développement de l'artiste professionnel.le,
- 2) Développement de l'organisation artistique et culturelle,
- 3) Intégration des arts et de la culture en éducation,
- 4) Intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire,
- 5) Amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels,
- 6) Développement de la recherche en arts et culture,
- 7) Amélioration du positionnement et du rayonnement des arts et de la culture.

2. État des lieux

2.1 Analyse de l'environnement

Le lieu principal d'élaboration de recherches sur les arts et la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick c'est l'Université de Moncton. Dans une moindre mesure, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) commande des recherches ponctuelles sur les disciplines artistiques de manière à alimenter le développement des programmes de soutien aux arts et aux artistes. La Direction du développement des arts du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport n'a pas en son sein de service de recherche.

Par ailleurs, en 2008-2009, le MÊCS a soutenu, en lien avec le bureau de suivis des États généraux des arts et de la culture et d'autres partenaires, un processus de réflexion sur la pertinence de créer un Conseil des ressources humaines du secteur culturel. Des expertes et des experts de diverses disciplines en sciences sociales font aussi des recherches commanditées par des institutions et organismes communautaires sur certains aspects du secteur des arts et de la culture en Acadie du Nouveau-Brunswick. Qui plus est, la Conférence canadienne des arts, Hill Stratégies Recherche et la Fédération culturelle canadienne-française compilent et rendent accessibles certaines données sur le secteur des arts et de la culture au niveau provincial et à l'échelle pancanadienne.

2.2 Les enjeux

Dans le cadre des consultations qui ont précédé le Grand rassemblement des États généraux de mai 2007, le manque de recherches et de données sur le secteur des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick a souvent été constaté par divers chantiers, situation qui rendait difficile la tâche d'établir l'état des lieux.

Parmi les besoins exprimés, pour les artistes, on retrouve celui de mieux circonscrire les enjeux entourant la reconnaissance du statut de l'artiste créateur, celui de mieux évaluer la situation socio-économique des artistes professionnels au Nouveau-Brunswick, leur apport dans le développement identitaire de la société acadienne et celui d'obtenir un portrait plus précis de l'état de développement de chacune des disciplines artistiques dans la province.

Le chantier *Industries et entreprises culturelles* fait ressortir le besoin de documenter les retombées économiques et sociales des secteurs de la culture et des communications en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Enfin, l'enjeu de la conservation, de l'archivage et de la mise en valeur du patrimoine artistique acadien fait également partie des préoccupations de recherche exprimées.

Pour sa part, le chantier *Communauté, arts et culture* a recommandé la création d'une instance provinciale d'aménagement culturel du territoire (ACT) qui agirait comme centre de

ressources apte à alimenter des projets d'aménagement culturel du territoire par le biais d'outils d'accompagnement. Cette recommandation laisse présager un besoin de recherches sur le terrain permettant d'évaluer l'ensemble des composantes du continuum culturel (ex. : l'état des lieux en matière d'infrastructures culturelles dans toutes les régions, la santé financière des organismes et infrastructures culturelles, les conditions de gouvernance et leurs impacts sur les intégrations des arts et de la culture, etc.). Les besoins de recherche exprimés touchent à plusieurs dimensions de l'écosystème culturel qui émane de la démarche des États-généraux.

a) Le manque de recherche en arts et culture à l'Université de Moncton

Malgré l'absence d'un état des lieux du développement de la recherche en arts et culture en Acadie et plus particulièrement à l'Université de Moncton, le comité du recteur sur les suivis des États généraux a fait l'évaluation suivante de la situation. De l'avis des membres de ce comité, il existe actuellement à l'Université de Moncton davantage de recherches sur diverses dimensions de la culture acadienne que de recherches sur les arts. Toujours selon les membres de ce comité, à première vue, il existe peu de recherches en arts visuels, en musique, en théâtre, en cinéma (filmographie acadienne), et en danse, la majeure partie des recherches existantes se concentrent sur la littérature,

la sociolinguistique et l'histoire. De plus, comme il existe peu d'études doctorales dans le domaine des arts, il existe donc peu de chercheurs et chercheurs en la matière. Selon les membres du comité du recteur, il faudrait :

- établir l'état des lieux du développement de la recherche sur les arts en Acadie,
- identifier les failles et les richesses,
- cerner les enjeux de diffusion de la recherche et ceux de son financement,
- cerner les mandats des chaires d'études à l'Université de Moncton et définir comment elles pourraient répondre aux besoins de recherche exprimés dans le cadre des États généraux des arts et de la culture.

À la lumière des informations qui précèdent, on peut conclure que les travaux de recherche portant sur la contribution des arts et de la culture au développement de la société acadienne sont quasi inexistantes.

b) La prise en charge institutionnelle des besoins de recherche identifiés dans le cadre des États généraux

Des échanges entre le comité du recteur sur les suivis des États généraux et la Chaire de recherche en études acadiennes (CRÉA), à l'hiver et au printemps 2009, ont permis de constater que cette dernière, qui est le résultat d'une réorganisation récente des études acadiennes à

l'Université de Moncton¹, pourrait être le point d'ancrage de la recherche en arts et culture au sein de cette université. Une telle éventualité n'excluerait pas la possibilité de partenariats avec des chaires existantes ou en voie de développement dans cette institution.

Au terme de ces échanges, les deux parties concernées ont convenu de la création d'un conseil d'aménagement culturel du territoire à l'automne 2009. Ce conseil pourrait être une instance de concertation formée de représentantes et de représentants de l'Université, d'organisations artistiques et culturelles, de l'AAAPNB et de chercheurs et chercheuses en arts et culture. Son rôle serait d'identifier les besoins de recherche, d'évaluer les ressources nécessaires pour les réaliser et susciter, par divers moyens, le développement de projets de recherches fondamentales et appliquées en arts et culture en Acadie.

1. Une restructuration des études acadiennes en 2007 à l'Université de Moncton a eu pour effet à la fois de transformer ou de préciser le mandat d'organismes existants (ex. : celui du Centre d'études acadiennes et celui de la Chaire d'études acadiennes), et de susciter la création de l'Institut d'études acadiennes. Le Centre d'études acadiennes (CÉA) est devenu essentiellement un centre d'archivage, alors que le mandat de la Chaire d'études acadiennes (devenue aujourd'hui la Chaire de recherche en études acadiennes - CRÉA) en est un de développement de la recherche. Pour sa part, l'Institut d'études acadiennes (IEA) a pour mandat principal, la publication et la diffusion des recherches sur l'Acadie.

c) L'arrimage des initiatives de recherche et le développement de partenariats

Afin de maximiser l'apport des ressources existantes en matière de recherche sur les arts et la culture en Acadie, il est possible d'envisager des partenariats entre la Chaire de recherche en études acadiennes (CRÉA) et des centres de recherches ou des instituts existants à l'Université de Moncton, tels que le Centre de recherche en linguistique appliquée, l'Institut d'études acadiennes, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, le Centre d'études acadiennes et le Centre de recherche et de développement en éducation. La Chaire pourrait également établir des partenariats avec d'autres institutions de recherche situées à l'extérieur de l'Université de Moncton. À titre d'exemple, elle pourrait étudier le potentiel de la nouvelle chaire de recherche créée conjointement entre Mount Allison University et l'Université de Moncton sur les arts, les loisirs et le tourisme culturel. Elle pourrait également envisager un partenariat avec le nouveau programme de recherche intitulé *Research Nexus in Creativity and Management of Cultural Resources* à Mount Allison².

2. www.mta.ca/research_activities/ASUP%20Campus%20Summary.pdf

Comme le Nouveau-Brunswick ne possède pas encore, à l'instar d'autres provinces, de conseil des ressources humaines du secteur culturel apte à définir les besoins de recherche liés au développement des ressources humaines en arts et culture, la Chaire pourrait suivre de près le projet de création d'un tel conseil au Nouveau-Brunswick. La Chaire pourrait aussi identifier des partenariats possibles pour des initiatives de recherche en arts et culture à l'échelon des Provinces atlantiques (ex. : en lien avec l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse), au national (ex. : par l'entremise de la Conférence canadienne des arts, de Hill Stratégies Recherche, de la FCCF, etc.) et à l'international (ex. : l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, en France).

3. Énoncé de vision

À la lumière des acquis et des défis identifiés dans l'état des lieux qui précède, voici la vision du développement de la recherche en arts et culture en Acadie du Nouveau-Brunswick.

Vision

Partie intégrante de notre société, le secteur des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick a accès à des recherches qui tiennent compte de ses besoins et qui sont capables de l'informer et d'orienter ses initiatives de développement. Il peut compter sur des données qualitatives et quantitatives résultant de recherches fondamentales et appliquées pour être en mesure d'améliorer son potentiel de développement, et pour entreprendre des initiatives structurantes qui contribuent à l'évolution de la communauté artistique et culturelle et au développement socioculturel et économique de l'Acadie.

4. Objectifs stratégiques

À la suite de l'analyse de l'environnement et des enjeux qui précèdent, deux objectifs stratégiques sont retenus. Il s'agit de :

Objectif stratégique 1 : Assurer la prise en charge institutionnelle et le développement de la recherche en arts et culture

Objectif stratégique 2 : Assurer l'arrimage des initiatives de recherche et le développement de partenariats

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. Les artistes professionnels et l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ont pleinement accès aux données qualitatives et quantitatives résultant de recherches fondamentales et appliquées pour orienter leurs initiatives de développement et leur permettre d'entreprendre des initiatives structurantes qui contribuent à l'évolution de leur secteur et au développement socioculturel et économique de l'Acadie.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. L'Université de Moncton a inclus un volet de recherche sur les arts et la culture dans ses projets de recherches fondamentales et appliquées effectuées par la Chaire de recherche en études acadiennes (CRÉA). Elle travaille conjointement avec le secteur des arts et de la culture dans l'identification de ses besoins et a entamé des démarches pour répondre aux besoins de ce secteur. Ces démarches font en sorte que les intervenantes et intervenants du secteur des arts et de la culture peuvent obtenir des données essentielles leur permettant de réaliser des analyses en profondeur et d'identifier les pistes à suivre pour atteindre le plein potentiel de leurs mandats respectifs.
2. Les organismes de soutien aux arts et ceux responsables de la recherche aux échelons provincial, atlantique et national sont davantage sensibilisés aux besoins de recherches spécifique à la communauté artistique et à l'organisation artistique et culturelle de la société acadienne. Ils adoptent leurs programmes de financement de manière à favoriser le développement de la recherche en arts et culture en Acadie.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Des échanges se poursuivent entre l'Université de Moncton (comité du recteur), la Chaire de recherche en études acadiennes (CRÉA) et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick pour clarifier le rôle de l'Université dans la production de recherches fondamentales et appliquées sur le continuum artistique et culturel en Acadie du Nouveau-Brunswick.

2. L'engagement de l'Université se traduit, dans un premier temps, par la création d'un conseil d'aménagement culturel du territoire en lien avec la Chaire de recherche en études acadiennes (CRÉA) qui mènera à une planification du développement de la recherche en arts et culture tenant compte des préoccupations exprimées dans le cadre des États généraux.



MATHIEU LÉGER / GALÉRIE D'ART LOUISE-ET-REUBEN-COHEN, UNIVERSITÉ DE MONCTON

Ghislaine McLaughlin, *Proche d'Antan*, 2003.

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

Assurer la prise en charge institutionnelle et le développement de la recherche en arts et culture

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 Mettre en place une concertation en vue de développer la recherche en arts et culture à l'Université de Moncton, et de répondre aux besoins de recherche exprimés dans le cadre des États généraux	La qualité de la concertation entamée	<ul style="list-style-type: none"> Créer un conseil d'aménagement culturel du territoire en lien avec la Chaire de recherche en études acadiennes 	■			CRÉA, en collaboration avec l'AAAPNB	U de M, représentantes et représentants des Tables OAC et ACT, chercheuses et chercheurs en arts et culture, artsnb, représentantes et représentants du CRHSC du N.-B.
1.2 Développer la recherche sur le secteur des arts et de la culture en Acadie	Le nombre et la qualité des recherches effectuées	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un état des lieux du développement de la recherche en arts et culture au sein de l'Université de Moncton 	■			CRÉA / U de M	Membres du Conseil d'aménagement culturel du territoire
	Le degré de satisfaction des intervenantes et des intervenants en arts et culture par rapport aux recherches réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Établir un plan d'action en matière de développement de la recherche en arts et culture et identifier les priorités à court, moyen et long termes en tenant compte des besoins de recherches exprimés dans le cadre des États généraux 	■			CRÉA / U de M	Membres du Conseil d'aménagement culturel du territoire
		<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des projets de recherches tenant compte du plan d'action développé de façon conjointe entre la Chaire de recherche en études acadiennes et le Conseil d'aménagement culturel du territoire Conscientiser le CRHSC du N.-B. aux besoins de recherches en matière de développement de ressources humaines pour la communauté artistique et l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie du N.-B. 		ACTION CONTINUE		AAAPNB	Tables OAC et ACT, artsnb, U de M
						CRÉA	Conseil d'aménagement culturel du territoire

Objectif stratégique 1 (suite)

Assurer la prise en charge institutionnelle et le développement de la recherche en arts et culture

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.3 Effectuer de la représentation et des initiatives de sensibilisation pour favoriser le développement de la recherche en arts et culture en Acadie		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les gestionnaires des programmes fédéraux de recherches universitaires aux besoins de recherches en arts et culture de l'Acadie (ex. : les gestionnaires du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada) 	ACTION CONTINUE			CRÉA, IÉA, AAAPNB	Membres du conseil d'aménagement culturel
		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les partenaires publics ainsi que les organismes de soutien aux arts, tels le CRHSC national et celui du N.-B., le Conseil des Arts du Canada, Patrimoine canadien ainsi que la Conférence canadienne des arts, Hill Stratégies Recherche et Statistique Canada aux besoins de recherche de la communauté artistique et de l'organisation artistique et culturelle de la société acadienne du N.-B. 		■	■	Membres du Conseil d'aménagement culturel du territoire	Chaire de recherche en études acadiennes, AAAPNB, FCCF, CCA, AACA, SNA, SANB, U de M
		<ul style="list-style-type: none"> Faire de la représentation auprès de Statistique Canada pour que celle-ci inclue davantage de questions sur les arts et la culture dans ses recensements 		■	■	Membres du Conseil d'aménagement culturel du territoire	AAAPNB, FCCF, CCA, AACA, SNA, SANB, U de M

Objectif stratégique 2**Assurer l'arrimage des initiatives de recherche et le développement de partenariats**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.1 Arrimer les initiatives de recherche	Le nombre d'initiatives de recherche en arts et culture créées	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la mise en place de partenariats en matière de recherches sur les arts et la culture entre la Chaire de recherche en études acadiennes et d'autres chaires existantes à l'U de M 	ACTION CONTINUE			CRÉA	Membres du Conseil d'aménagement culturel du territoire
	Le nombre de partenariats établis	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins communs en recherche, arrimer les initiatives et identifier les partenariats possibles avec d'autres chaires d'études ou projets de recherche en arts et culture au N.-B. 	ACTION CONTINUE			CRÉA	Membres du Conseil d'aménagement culturel du territoire, U de M, Mount Allison University, CRHSC du N.-B., Table OAC, groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste
	La qualité des partenariats dans le domaine de la recherche sur les arts et la culture	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le développement de collaborations entre les institutions postsecondaires francophones des Provinces atlantiques pour le développement de la recherche en arts et culture 	ACTION CONTINUE			AACA	U de M, Université Ste-Anne
		<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins communs en recherche, favoriser les échanges, arrimer les initiatives et identifier les partenariats possibles avec d'autres chaires d'études ou projets de recherche en arts et culture à l'échelon national 	ACTION CONTINUE			CRÉA	U de M, CCA, Hill Stratégies Recherche, CAC, CRHSC national, FCCF

Objectif stratégique 2 (suite)

Assurer l'arrimage des initiatives de recherche et le développement de partenariats

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.2 Accroître l'accessibilité à des données sur le secteur des arts et de la culture en Acadie du N.-B.	Le nombre d'organismes artistiques et culturels ayant accès à des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la diffusion et le partage de données statistiques sur les arts et la culture et les résultats de la recherche en la matière, au niveau provincial, atlantique et national 	ACTION CONTINUE			CRÉA	U de M, CCA, Hill Stratégies Recherche, CAC, CRHSC national, FCCF, Membres du Conseil d'aménagement culturel du territoire
	Le degré de satisfaction à l'égard des données accessibles	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que la Chaire de recherche en études acadiennes fasse la promotion de son mandat et son travail de manière à susciter davantage de projets de recherche et de recherches en arts et culture 	ACTION CONTINUE			CRÉA	

7

Amélioration du positionnement et du rayonnement des arts et de la culture

Table des matières

1. Définition	174
2. État des lieux.....	174
2.1 Analyse de l'environnement	174
2.2 Les enjeux.....	178
3. Énoncé de vision.....	178
4. Objectifs stratégiques	178
5. Résultats visés	179
6. Grille de mise en œuvre.....	181

1. Définition

La *Stratégie pour l'amélioration du positionnement et du rayonnement des arts et de la culture de la société acadienne du Nouveau-Brunswick* comprend un ensemble d'initiatives et de moyens artistiques et politiques qui visent à renforcer la place des arts et de la culture de l'Acadie dans l'ensemble de la Francophonie, contribuant pleinement ainsi au rayonnement du peuple acadien. Par ailleurs, elle a pour objectif plus spécifique de proposer une série d'actions qui touchent le renforcement des collaborations artistiques et culturelles entre les différentes régions de l'Acadie de l'Atlantique. À cet égard, la stratégie souligne la majorité des actions identifiées par l'**Alliance des arts et de la culture de l'Acadie** pour renforcer la place qu'occupent les arts et la culture dans toutes les sphères des communautés acadiennes des quatre provinces atlantiques. Enfin, bien qu'elle touche principalement la société acadienne du Nouveau-Brunswick, cette stratégie vise également à assurer un meilleur positionnement de la grande Acadie et un accroissement de son rayonnement à travers les différentes communautés acadiennes de l'Atlantique, du Québec, d'ailleurs au Canada et en Amérique.

2. État des lieux et enjeux

2.1 Analyse de l'environnement

a) Place des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans la Francophonie

Depuis une cinquantaine d'années, la société acadienne du Nouveau-Brunswick a développé des alliances, des ententes et des collaborations avec de nombreuses communautés francophones tant au Canada qu'à l'étranger. Grâce au soutien des différents gouvernements et au dynamisme d'Acadiennes et d'Acadiens de tous les secteurs, l'Acadie du Nouveau-Brunswick peut aujourd'hui compter sur des partenaires solides présents dans toute la Francophonie. À cet égard, le secteur des arts et de la culture a assumé un important leadership au fil des ans, en s'associant à des réseaux culturels crédibles et en participant à de nombreux festivals et événements d'envergure tant en Europe qu'en Amérique. Ces actions culturelles ont permis à la société acadienne du Nouveau-Brunswick de rayonner et d'accroître la visibilité du peuple acadien.

Les arts et la culture ont toujours été des *cartes de visite* formidables pour promouvoir la société et lui donner accès aux autres cultures. À titre d'exemple, la province du Nouveau-Brunswick fait très souvent appel aux artistes professionnels et aux organismes artistiques acadiens pour assurer l'animation culturelle de ses missions promotionnelles dans différents pays. Sans forcément favoriser le développement de nouveaux marchés pour les artistes impliqués, ces stratégies promotionnelles sont des occasions de visibilité et de rayonnement pour le secteur des arts et de la culture et pour l'Acadie toute entière.

Par ailleurs, les liens privilégiés que l'Acadie du Nouveau-Brunswick a tissés avec le Québec ont été construits en grande partie grâce aux échanges artistiques et culturels entre ces deux peuples francophones d'Amérique. Le leadership du secteur des arts et de la culture de la société acadienne du Nouveau-Brunswick n'est véritablement pas étranger au dynamisme et à la vitalité dont fait preuve l'Acadie au sein de la francophonie canadienne.

Or, malgré ces avancées importantes et ces réalisations tangibles, la place qu'occupe l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans la grande famille francophone demeure fragile. Pour rayonner davantage, cette société doit pouvoir compter sur des alliances plus nombreuses et plus structurantes. Elle doit élargir ses collaborations à d'autres communautés francophones et francophiles dans le monde. La place qu'elle occupe dans l'espace public et médiatique francophone n'est pas proportionnelle à sa vitalité.

Aussi, le développement de stratégies de représentation politique efficaces et soutenues et le développement de projets structurants à long terme doivent être au cœur de ses préoccupations. De plus, pour réellement contribuer au rayonnement de l'Acadie, le secteur des arts et de la culture doit, quant à lui, accroître sa présence dans toutes les sphères de l'espace public. Cela se traduira par une présence accrue dans les médias nationaux et internationaux, par une plus grande participation des artistes aux événements culturels de la Francophonie et par la nomination de davantage d'artistes et de gestionnaires culturels acadiens aux conseils d'administration des grandes institutions culturelles nationales telles que le Conseil des Arts du Canada, l'École nationale de théâtre du Canada, la Société Radio-Canada, TV5, etc. Les organismes acadiens de service aux arts qui agissent en tant que porte-paroles de ce secteur doivent être dotés des ressources nécessaires pour accroître leurs activités de représentation politique auprès des différentes instances concernées.

La province du Nouveau-Brunswick, partenaire essentiel du développement de la société acadienne du Nouveau-Brunswick devra augmenter sa contribution financière afin de faire rayonner davantage l'Acadie dans le monde. Lors de ses missions promotionnelles à l'étranger, elle s'assurera, d'une part, que les artistes acadiens qui y participent, reçoivent des cachets appropriés et puissent travailler dans des conditions professionnelles acceptables; et d'autre part, elle veillera à ce que les artistes,

les gestionnaires et les entrepreneurs culturels puissent pleinement profiter de ces missions pour établir des liens d'affaires et des partenariats solides avec les principaux acteurs culturels des pays visités.

b) Renforcement des collaborations artistiques et culturelles entre les différentes régions de l'Acadie de l'Atlantique et celles d'ailleurs au Canada

Dès 1881, le peuple acadien s'est doté d'un organisme de représentation politique afin d'assurer son rayonnement et le renforcement des collaborations entre les différentes régions acadiennes de l'Atlantique. La **Société nationale de l'Acadie**, qui regroupe aujourd'hui les organismes porte-paroles acadiens et les associations jeunesse des quatre provinces atlantiques, à qui s'ajoute une représentation de la Louisiane et de St-Pierre-et-Miquelon, a pour mandat 1) de représenter le peuple acadien aux niveaux atlantique, national et international; 2) de valoriser l'identité du peuple acadien, et particulièrement celle des provinces de l'Atlantique, d'en soutenir les réalisations et de promouvoir les succès; 3) de favoriser la concertation et le réseautage des organismes acadiens des quatre provinces de l'Atlantique et finalement 4) d'assurer l'organisation d'activités et de manifestations d'envergure du peuple acadien. Au cours de son histoire, et malgré ses ressources financières limitées, la SNA s'est acquittée de son mandat avec beaucoup de leadership; les actions qu'elle a menées pour

assurer l'épanouissement du peuple acadien de l'Atlantique ont été nombreuses.

Cependant, force est de constater que l'Acadie de l'Atlantique est répartie de manière inégale sur le territoire des quatre provinces de l'Atlantique et le poids démographique (33 % de la population au Nouveau-Brunswick, 4 % en Nouvelle-Écosse, 4 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 0,5 % à Terre-Neuve-et-Labrador) a un impact important sur le poids politique et le niveau de développement de chacune des régions. La population de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick est nettement plus importante que celle des autres provinces atlantiques. Cela se traduit par un nombre beaucoup plus élevé d'institutions, d'organismes et de ressources humaines et matérielles. Dans l'histoire des relations entre les communautés acadiennes de l'Atlantique, le déséquilibre politique entre la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick et les autres provinces atlantiques est toujours présent et les communautés acadiennes de chaque province ont tendance à se développer de manière isolée les unes des autres.

Le mode de gouvernance de ces communautés n'est pas étranger à cet état de fait car il varie énormément d'une province à l'autre, et a forcément un impact sur la gouvernance des arts et de la culture. Ainsi, dans certaines provinces, les organismes responsables des arts et de la culture sont intégrés aux organismes porte-paroles (ex. : la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard est intégrée à la Société Saint-Thomas d'Aquin, le Réseau

culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador, à la FFTNL). En Nouvelle-Écosse, la Fédération culturelle acadienne qui représente tant le secteur artistique que le secteur culturel, est un organisme autonome qui n'est pas rattaché directement à l'organisme porte-parole. Enfin, au Nouveau-Brunswick, il existe deux organismes autonomes distincts pour assurer la gouvernance : l'AAAPNB pour les arts et le CPSC, pour la culture.

Par ailleurs, les disparités régionales en matière de financement des arts et de la culture affectent aussi la capacité de ce secteur à travailler avec efficacité à l'intégration des arts et de la culture dans toutes les sphères d'activités des communautés acadiennes de l'Atlantique et notamment dans le milieu scolaire francophone. Les écoles acadiennes de l'Atlantique ont un rôle fondamental à jouer pour assurer le renforcement de l'identité acadienne et le rayonnement de l'Acadie; celles-ci doivent être appuyées par une organisation artistique et culturelle adéquatement outillée dans toutes les communautés acadiennes de l'Atlantique.

Sur le plan de l'organisation artistique et culturelle, on retrouve, en Atlantique, quelques organismes et événements ayant des mandats pan-atlantiques, tels que le réseau RADARTS, la FrancoFête en Acadie, l'Académie des arts et des lettres et la Soirée des Éloizes, le Festival des arts visuels en Atlantique, la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale gérée par la SNA, etc. Malgré la présence de ces organismes et événements et malgré les collaborations intéressantes établies

depuis quelques décennies, les frontières géopolitiques qui divisent les différentes communautés acadiennes de l'Atlantique posent, encore aujourd'hui, des défis importants de concrétisation de projets communs entre les artistes et les organisations artistiques et culturelles des quatre provinces. Si plusieurs initiatives interprovinciales ont été entreprises dans toutes les disciplines artistiques, celles-ci n'ont pas réussi cependant à être pleinement consolidées, car aucune structure n'est capable d'en assurer la pérennité, et le financement n'est souvent pas au rendez-vous.

Pour financer leurs initiatives interprovinciales, les gestionnaires du milieu des arts et de la culture de l'Acadie de l'Atlantique utilisent, en général, les programmes existants, et en l'absence de fonds spécifique destiné à des initiatives pan-atlantiques, ils déposent des demandes de financement dans chacune des provinces concernées par un projet. Par ailleurs, il existe un réel manque de financement de base permettant aux organismes de réaliser leurs mandats respectifs. Ceci augmente le fardeau administratif des organismes et événements dont les ressources financières et humaines sont déjà insuffisantes. Une étude de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)¹ démontre qu'en 2004-2005 les organismes artistiques et

1. Fédération culturelle canadienne-française, *Étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales. Mise à jour des tableaux pour les années 2003-2004 et 2004-2005*, mars 2007

culturels de l'Atlantique recevaient 18 % du financement en vertu des ententes Canada-communautés alors que la moyenne nationale était de 24,2 % (41,4 % pour l'Ontario et 21 % pour l'Ouest et le Nord). Cet écart entraîne un impact important sur la capacité des organismes de l'Atlantique à développer des collaborations interprovinciales et pan-atlantiques.

Depuis 2006, un comité atlantique sur la culture a été mis sur pied dans le cadre de l'*Entente Canada/provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur (EPCE)*.² Cette entente fédérale-provinciale fait partie intégrante des plans à long terme des gouvernements fédéral et provinciaux qui visent à développer l'exportation au Canada atlantique. L'entente est gérée conjointement par le gouvernement du Canada et les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique et son volet destiné à l'exportation a permis la réalisation de plusieurs initiatives atlantiques en appuyant financièrement quelques initiatives comme la SPAASI, le Festival du film de l'Atlantique, etc. Cette entente reconnaît l'importance des exportations pour les entreprises du Canada atlantique et pour l'économie de la région en général, car celles-ci créent un emploi sur trois dans le Canada atlantique; chaque million de dollars d'exportation soutenant de 8 à 10 emplois. Puisque le marché interne au Canada atlantique ne compte que 2,3 millions de personnes, tous reconnaissent

que l'augmentation des exportations est essentielle à la croissance de l'économie de la région. L'*Entente Canada/provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur* prendra fin en mars 2010 et les partenaires sont présentement en période de discussion pour la poursuite de celle-ci.

Pour sa part, le ministère du Patrimoine canadien a investi exceptionnellement des fonds supplémentaires au niveau national et régional en 2007-2008 et 2008-2009. Les projets ayant une portée pan-atlantique étaient alors encouragés. Or, peu de projets de ce type en provenance des communautés ont été soumis à ce fonds stratégique, car il n'existait pas encore de structure de concertation pour que les intervenants des arts et de la culture puissent élaborer et coordonner des projets communs. Par ailleurs, les appels à soumissions ont toujours été annoncés très tardivement et le caractère aléatoire de ce financement ne permettait ni la planification à long terme ni la consolidation d'activités qui puissent permettre un impact réel et des retombées durables.

Voilà pourquoi, afin de palier ce manque de structure de concertation et de représentation politique, les principaux intervenants et intervenants des arts et de la culture des communautés acadiennes des Provinces atlantiques ont profité de la démarche des États généraux des arts et de la culture pour se doter d'une structure de concertation et d'une voix politique forte, l'**Alliance des arts et de la culture de l'Acadie**. La mise en place de cet outil de concertation permettra dans l'avenir d'agir

sur des enjeux communs, de poser des gestes solidaires et d'offrir un mécanisme d'appui mutuel aux artistes et aux organismes artistiques et culturels provinciaux pour contrer les défis particuliers qu'ils rencontrent. La création de cette Alliance favorisera l'émergence d'un écosystème qui permet de lever les obstacles qui freinent l'épanouissement et le rayonnement de l'Acadie de l'Atlantique. Celle-ci travaille, entre autre, à :

- obtenir un fonds atlantique qui assure la pérennité des organismes et événements artistiques et culturels dont et les actions augmentent le rayonnement de la communauté artistique et de l'Acadie à travers les quatre provinces atlantiques, mais aussi ailleurs au Canada et à l'international,
- fournir au secteur des arts et de la culture acadien des quatre provinces atlantiques un espace de dialogue qui assure le renforcement et l'accroissement de collaborations,
- identifier et mettre en œuvre des initiatives structurantes qui augmentent la visibilité et la circulation des artistes et de leurs œuvres en Atlantique, dans l'ensemble de la Francophonie et ailleurs dans le monde.

Enfin, le secteur des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick est grandement préoccupé par le manque d'outils dont il dispose pour solidifier ses collaborations avec les communautés acadiennes situées au

2. Cette entente est gérée par l'APÉCA et les provinces de l'Atlantique. Voir <http://www.acoa-apeca.gc.ca/Fran%C3%A7ais/EPCE/Pages/accueil.aspx>

Québec (Îles-de-la-Madeleine, Gaspésie, Côte nord etc.), ailleurs au Canada et en Louisiane. Ces coopérations sont essentielles pour renforcer l'identité du peuple acadien et assurer son développement et son rayonnement dans le monde. Aussi, des stratégies de représentation politique et des actions de réseautage doivent être au cœur des démarches que le secteur des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick effectuera au cours des prochaines années, pour le bénéfice de l'Acadie toute entière.

2.2 Les enjeux

Quatre enjeux principaux ressortent de l'analyse de la situation ci-dessus :

- a) L'accroissement de la capacité du secteur des arts et de la culture de l'Acadie du Nouveau-Brunswick à contribuer à l'épanouissement de l'Acadie.
- b) L'augmentation du financement pour assurer le positionnement du secteur des arts et de la culture et de l'Acadie dans la Francophonie.
- c) L'augmentation du rayonnement des artistes et de la production artistique et culturelle dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'aux niveaux national et international.
- d) L'accès aux moyens de concertation pour stimuler la communauté artistique et culturelle et permettre des échanges qui favoriseront le positionnement et le rayonnement de l'Acadie.

3. Énoncé de vision

Vision

L'Acadie rayonne au sein de la Francophonie et le peuple acadien y occupe une place de choix grâce à la contribution du secteur des arts et de la culture de la société acadienne du Nouveau-Brunswick et des communautés acadiennes de l'Atlantique. Ce secteur dispose d'outils nécessaires pour se concerter et se mobiliser autour de projets communs. Dotés d'une voix politique forte et solidaire, les artistes professionnel.le.s et l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie de l'Atlantique sont présents et reconnus dans l'espace public et médiatique national et international. Ils contribuent, grâce à leur vitalité et leur créativité, au rayonnement du peuple acadien dans le monde.

4. Objectifs stratégiques

À la suite de l'analyse de l'environnement et des enjeux quatre objectifs stratégiques sont retenus en vue d'améliorer le positionnement et le rayonnement des arts et de la culture.

Objectif stratégique 1 : Accroître la capacité du secteur des arts et de la culture à contribuer à l'épanouissement de l'Acadie.

Objectif stratégique 2 : Assurer l'augmentation du financement et améliorer le positionnement du secteur des arts et de la culture dans la Francophonie.

Objectif stratégique 3 : Augmenter le rayonnement des artistes et de la production artistique et culturelle dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'aux niveaux national et international.

Objectif stratégique 4 : Améliorer et renforcer la concertation pour stimuler la communauté artistique et culturelle et permettre des échanges qui favoriseront le positionnement et le rayonnement de l'Acadie.

5. Résultats visés

Résultats ultimes (6-10 ans)

1. Les intervenantes et les intervenants du secteur des arts et de la culture de l'Acadie de l'Atlantique ont accès à un fonds permanent de financement pour réaliser leurs initiatives. Ce secteur participe activement à l'épanouissement de l'Acadie en mettant en valeur l'apport des artistes professionnel.le.s et de l'organisation artistique et culturelle au développement d'une identité unique et créative, capable de contribuer pleinement à l'ensemble de la Francophonie.
2. Le secteur des arts et de la culture est bien soutenu par des partenaires financiers des trois paliers de gouvernement et du secteur privé. Forts de ces appuis, les organismes porte-paroles des arts et de la culture peuvent faire valoir leurs besoins spécifiques, obtenir de meilleures conditions de production, et augmenter le rayonnement des artistes de l'Acadie sur le territoire atlantique, ailleurs au Canada et à l'international.

3. Les instances décisionnelles culturelles, communautaires, privées, et gouvernementales des provinces atlantiques et de la scène fédérale intègrent des représentantes et des représentants de la société acadienne dans leurs conseils d'administration et reconnaissent les besoins du secteur des arts et de la culture de l'Acadie de l'Atlantique et sa contribution à toutes les sphères qui concernent les arts et la culture tant au niveau local, provincial et national.
4. L'Alliance des arts et de la culture de l'Acadie joue un rôle de catalyseur et est une voix politique forte pour les artistes professionnel.le.s et les organismes artistiques et culturels de l'Acadie de l'Atlantique en favorisant des échanges professionnels entre eux, de la formation, des occasions de réseautage, des projets de diffusion et de promotion communs et en planifiant des stratégies de représentation politique efficaces.
5. L'Acadie occupe une place importante dans l'espace public et médiatique francophone grâce à des initiatives soutenues mettant en valeur les artistes professionnel.le.s de l'Acadie, leurs œuvres et leurs produits culturels.
6. Les arts et la culture sont intégrés dans toutes les sphères des communautés acadiennes de l'Acadie de l'Atlantique.

Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. Les programmes d'appuis financiers des partenaires des trois paliers de gouvernement ont été révisés et adaptés aux besoins des artistes professionnel.le.s et de l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle de l'Acadie de l'Atlantique. Ces partenaires sont engagés à bonifier leurs programmes d'appuis pour augmenter l'aide financière disponible et pour inclure toutes les organisations impliquées dans l'amélioration des conditions de vie, de production, de diffusion, de promotion et de distribution de la production artistique acadienne.
2. Des négociations ont été entreprises auprès de toutes les instances décisionnelles culturelles, communautaires, privées, et gouvernementales des trois paliers de gouvernement pour que celles-ci réservent une place, dans leurs conseils d'administration, aux représentantes et représentants de la société acadienne. Par conséquent, la société acadienne participe pleinement au processus de prise de décisions qui concernent la communauté artistique et les travailleurs culturels qui œuvrent sur le territoire de l'Acadie de l'Atlantique.

3. La pérennité de l'Alliance des arts et de la culture de l'Acadie est assurée et ses sources de financement sont sécurisées. Son rôle et ses modalités de fonctionnement sont bien définis et sont complémentaires aux autres organismes artistiques et culturels qui œuvrent au niveau atlantique.
4. Les artistes professionnel.le.s, leurs œuvres et leurs produits culturels sont davantage présents dans les écoles acadiennes des quatre provinces de l'Atlantique.
3. Les membres de l'Alliance des arts et de la culture de l'Acadie ont défini le rôle, les modalités de fonctionnement, les besoins financiers de l'Alliance et les partenaires potentiels qui assureront sa pérennité. Les négociations pour obtenir un financement adéquat sont en cours et les principaux partenaires artistiques et culturels et les pouvoirs publics contribuent à l'élaboration et à la réalisation d'actions structurantes pour l'Acadie de l'Atlantique.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Les programmes existants d'appuis financiers des différents paliers gouvernementaux ont été identifiés et évalués pour relever leurs impacts positifs ou négatifs sur la communauté artistique et culturelle de l'Acadie de l'Atlantique. Les ajustements qui s'avèrent nécessaires ont été soulevés par les intervenantes et les intervenants artistiques et culturels, en partenariat avec ces partenaires financiers.
2. Des échanges ont été effectués avec la direction de chaque instance décisionnelle culturelle, communautaire, privée, et gouvernementale pour faire valoir l'importance d'une participation de la société acadienne au processus de prise de décision de leurs organisations par le biais d'un siège réservé à leur conseil d'administration respectif.



Jacques Arseneault, *Le fédéral*, 2002.

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

Accroître la capacité du secteur des arts et de la culture à contribuer à l'épanouissement de l'Acadie

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 Renforcer les capacités organisationnelles de l'ensemble de l'organisation artistique et culturelle et accroître les collaborations panatlantiques	L'ampleur de l'enveloppe budgétaire associée à ce fonds atlantique	<ul style="list-style-type: none"> Créer et maintenir un fonds permanent atlantique pour assurer la pérennité des organismes, des événements artistiques et culturels et des initiatives de l'Acadie qui contribuent à son rayonnement dans les quatre provinces de l'Atlantique, mais aussi ailleurs au Canada et à l'international 	ACTION CONTINUE			Gouv. du Canada/ PCH/APÉCA, Ministère des gouv. locaux	Gouvernements provinciaux des quatre provinces de l'Atlantique, AACA
1.2 Développer les ressources humaines du secteur culturel	Le nombre de formations offertes	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le partage d'outils professionnel de formation et d'expertise entre les secteurs artistiques et culturels des communautés acadiennes de l'Atlantique 	ACTION CONTINUE			AACA	Universités et collèges communautaires de l'Acadie de l'Atlantique, CRHSC (national et provinciaux)
	La qualité des programmes de formation et de développement professionnel mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer à la mise en place et à la complémentarité des initiatives liées à la formation continue des artistes et des gestionnaires culturels de l'Acadie de l'Atlantique 	ACTION CONTINUE			AACA	
	Le degré de satisfaction des intervenantes et des intervenants sur la formation offerte	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des représentations auprès des instances fédérales pour la mise en place de programmes de formation et de développement professionnel adaptés aux besoins des artistes et des gestionnaires culturels de l'Acadie de l'Atlantique œuvrant en région 	ACTION CONTINUE			AACA	SNA, FCCF, CRHSC (national et provinciaux)
		<ul style="list-style-type: none"> Rendre accessible à l'ensemble des intervenantes et intervenants artistiques et culturels de l'Acadie de l'Atlantique une formation en aménagement culturel du territoire 	ACTION CONTINUE			AACA	Table ACT, U de M, CRHSC du N.-B.

Objectif stratégique 2**Assurer l'augmentation du financement et améliorer le positionnement du secteur des arts et de la culture**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
2.1 Effectuer de la représentation politique pour assurer le positionnement du secteur des arts et de la culture dans toutes les sphères publiques et augmenter son financement ici en Acadie et ailleurs	La pertinence des critères d'évaluation des programmes	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les besoins spécifiques des artistes professionnel.le.s et des organismes artistiques et culturels qui vivent à l'extérieur des grands centres à travers l'établissement et l'application de critères d'évaluation des programmes de financement 	ACTION CONTINUE			Gouv. du Canada et gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique	AACA
	Le nombre de représentants de la société acadienne qui siège au sein de divers conseils d'administration	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de représentation afin d'accroître la présence d'Acadiennes et d'Acadiens au sein des conseils d'administration des institutions nationales qui soutiennent la création, la production et la diffusion tels la Société Radio-Canada, MUSICACTION, le Fonds canadien de la télévision, le CRTC, le Conseil des Arts du Canada, l'ONF, Téléfilm Canada, etc. 	■			AACA, en collaboration avec la SNA	Membres de la SNA, FCCF, SRC, MUSICACTION, FCT, CRTC, CAC, ONF, Téléfilm Canada
	Le nombre de sièges créés pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Représenter activement les artistes professionnel.le.s et les organismes artistiques et culturels auprès de l'ensemble des organismes de concertation, de représentation et de financement pour les inciter à créer des sièges jeunesse au sein de leurs conseils d'administration 	■	■		AAAPNB, FJFNB	SNA, SANB, FCCF, gouvernements du Canada et des quatre provinces de l'Atlantique
	L'augmentation du financement offert aux organismes et associations	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la représentation sur les scènes atlantique et fédérale pour assurer le financement des associations et des organismes provinciaux des arts et de la culture 	ACTION CONTINUE			AACA	SNA, FCCF, gouvernements fédéral et provinciaux de l'Atlantique

Objectif stratégique 3

Augmenter le rayonnement des artistes et de la production artistique et culturelle dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'aux niveaux national et international

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.1 Effectuer de la représentation politique auprès des instances concernées et assurer le développement de divers types d'initiatives	Le degré de la présence acadienne dans la programmation radiophonique et télévisuelle	<ul style="list-style-type: none"> Accentuer les revendications pour obtenir une juste place des créations des artistes professionnels et des industries culturelles de l'Acadie dans la programmation de la radio et de la télévision de la Société Radio-Canada 	■	■		AACA	AAAPNB, FCCF, SRC, SNA, SANB
	Le nombre d'années de fonctionnement de l'AACA	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre les démarches nécessaires auprès des bailleurs de fonds pour assurer la pérennité de l'Alliance des arts et de la culture de l'Acadie 	■			AACA	FCCF, SNA, gouvernements fédéral et des quatre provinces de l'Atlantique
	La mise en place d'un fonds atlantique	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la création et le maintien d'un fonds atlantique favorisant la réalisation d'initiatives panatlantiques orientées vers la concertation, la consolidation des événements artistiques et culturels panatlantiques, la circulation et la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels 	■			AACA	FCCF, SNA, gouvernements fédéral et des quatre provinces de l'Atlantique
	La qualité et la pertinence des mécanismes mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Développer des mécanismes de communication, de réseautage et des initiatives de promotion avec le secteur des médias 				AACA	Médias acadiens communautaires, publics et privés (journaux, télé, radio, radios communautaires, Web)
	Le nombre de programmes mis en place	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer de la représentation sur les scènes atlantique et fédérale pour s'assurer du maintien et du développement de programmes favorisant l'amélioration et le renforcement des installations artistiques et culturelles dans les communautés acadiennes de l'Atlantique 				AACA	AFMNB, SNA, SANB, FCCF, Table OAC
			ACTION CONTINUE				
			ACTION CONTINUE				

Objectif stratégique 3 (suite)**Augmenter le rayonnement des artistes et de la production artistique et culturelle dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'aux niveaux national et international**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.2 Accroître l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire	Le degré d'adhésion à la vision de l'école acadienne	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir au sein des diverses instances de l'Acadie de l'Atlantique une vision commune de l'école acadienne et de l'importance du rôle des arts et de la culture dans la construction identitaire des Acadiennes et des Acadiens 	■	■		AACA	SNA, ministères de l'éducation des provinces, districts et conseils scolaires
	Une augmentation de la présence des artistes, des œuvres et des produits culturels dans les écoles acadiennes de l'Atlantique	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la présence des artistes, des œuvres et des produits culturels provenant des différentes communautés acadiennes de l'Acadie de l'Atlantique dans les systèmes scolaires de chaque province atlantique 	■	■		AACA	RADARTS, ministères de l'éducation, districts et conseils scolaires, organismes artistiques et culturels, organismes jeunesse
		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les instances scolaires à utiliser les ressources artistiques professionnelles de l'Acadie de l'Atlantique dans toutes les initiatives touchant l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire, notamment grâce à la trousse du <i>passer culturel</i> 	ACTION CONTINUE			AACA	FCCF, RADARTS, ministères de l'éducation, districts et conseils scolaires, organismes artistiques et culturels de l'Acadie de l'Atlantique, organismes jeunesse

Objectif stratégique 3 (suite)

Augmenter le rayonnement des artistes et de la production artistique et culturelle dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'aux niveaux national et international

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.2 Accroître l'intégration des artistes et de leurs œuvres en milieu scolaire (suite)	Une amélioration des compétences des intervenantes et des intervenants culturels Le nombre de partenariats établis	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le partage des boîtes à outils conçues pour développer les compétences des artistes, des animatrices et des animateurs communautaires et culturels ainsi que des <i>passseurs culturels</i> œuvrant en milieu scolaire 	■	■		AACA	FCCF, organismes artistiques et culturels de l'Acadie de l'Atlantique, ministères de l'Éducation, districts et conseils scolaires
		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les écoles des communautés acadiennes de l'Atlantique à l'importance d'établir des partenariats avec les ressources professionnelles artistiques et culturelles de leurs milieux respectifs 	■	■		AACA	RADARTS, ministères de l'éducation, districts et conseils scolaires, organismes artistiques et culturels de l'Acadie de l'Atlantique, Univ. Ste-Anne, FéCANE

Objectif stratégique 3 (suite)**Augmenter le rayonnement des artistes et de la production artistique et culturelle dans les provinces de l'Atlantique ainsi qu'aux niveaux national et international**

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
3.3 Augmenter la capacité du secteur des arts et de la culture de l'Acadie de l'Atlantique à réaliser des projets et à effectuer des activités de promotion et de réseautage avec l'ensemble de la Francophonie	Le nombre et la qualité des collaborations artistiques et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la réalisation de collaborations artistiques et culturelles entre le secteur artistique et culturel de l'Acadie de l'Atlantique et les différentes régions francophones du Canada, particulièrement celles où se trouvent des Acadiennes et des Acadiens 	ACTION CONTINUE			AACA	Gouvernements du Canada, du Québec et des autres provinces canadiennes, Table OAC, RADARTS, FCCF
	Le taux de satisfaction des artistes impliqués	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la réalisation de collaborations artistiques et culturelles du secteur artistique et culturel de l'Acadie de l'Atlantique avec les différentes régions de la Francophonie, tant en Europe qu'ailleurs dans le monde 	ACTION CONTINUE			AACA	Gouvernements du Canada et des quatre provinces de l'Atlantique, SPAASI, RADARTS,
		<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et accroître la participation des artistes professionnel.e.s de l'Acadie du N.-B. et de leurs œuvres aux missions promotionnelles effectuées dans divers pays 	ACTION CONTINUE			GNB	AAAPNB, Table OAC

Objectif stratégique 4

Améliorer et renforcer la concertation pour stimuler la communauté artistique et culturelle et permettre des échanges qui favoriseront le positionnement et le rayonnement de l'Acadie

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
4.1 Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges	Le nombre de réseaux créés	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la création de réseaux qui permettent aux artistes et aux organismes artistiques et culturels de bénéficier des expériences de création des artistes d'ici et d'ailleurs, toutes générations confondues, afin que ceux-ci puissent contribuer au rayonnement de l'Acadie Favoriser la mise en place de mécanismes de collaboration (ententes, échanges de services etc.) entre les secteurs artistiques et culturels des communautés acadiennes de l'Atlantique, qui encouragent le partage des connaissances et des meilleures pratiques 	ACTION CONTINUE			AACA	Gouv. du Canada, gouvernements provinciaux des quatre provinces de l'Atlantique, CAC, conseils des arts provinciaux de l'Atlantique
	Le nombre et la qualité des mécanismes mis en place		ACTION CONTINUE			AACA	

Acronymes

AAAPNB	Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick	CÉA	Centre d'études acadiennes
AACA	Alliance des arts et de la culture de l'Acadie	CED	Conseils d'éducation de district
ACELF	Association canadienne d'éducation de langue française	CIPA	Collectivité ingénieuse de la Péninsule acadienne
ADEFNB	Association des directions d'écoles francophones du Nouveau-Brunswick	CPAE	Comités parentaux d'appui à l'école
AEFNB	Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick	CPSC	Conseil provincial des sociétés culturelles
AGA	Assemblée générale annuelle	CRÉA	Chaire de recherche en études acadiennes
AFMNB	Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick	CRHSC	Conseil des ressources humaines du secteur culturel (national)
AFPNB	Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick	CRHSC du N.-B.	Conseil des ressources humaines du secteur culturel du Nouveau-Brunswick
AME	Association des musiciens éducateurs	CRSHC	Conseil de recherche en sciences humaines du Canada
APÉCA	Agence de promotion économique du Canada atlantique	CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
ARC	Association des radios communautaires du Canada	DS	Districts scolaires
ARCANB	Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick	DTIS	Direction de la transformation et de l'innovation stratégique
ArtsLink NB	Association des artistes et organisations artistiques et culturelles anglophones du N.-B.	ÉG	États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick
artsnb	Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	FANB	Fondation des arts du Nouveau-Brunswick
CAC	Conseil des Arts du Canada	FAVA	Festival des arts visuels en atlantique
CAP	Communautés d'apprentissage professionnel	FCCF	Fédération culturelle canadienne-française
CAPACOA	Canadian Arts Presenting Association / L'Association canadienne des organismes artistiques	FCDEF	Fédération canadienne des directions d'école francophone
CCA	Conférence canadienne des arts	FCENB	Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick
CCNB	Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick	FCIPE	Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard
		FCT	Fonds canadien de la télévision
		FéCANE	Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse

FFTNL	Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador	SANB	Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
FICFA	Festival international du cinéma francophone en Acadie	SDR	Société de développement régional du Nouveau-Brunswick
FJFNB	Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick	SNA	Société nationale de l'Acadie
GAUM	Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen de l'Université de Moncton	SPAASI	Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale
GNB	Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SRC	Société Radio-Canada
IEA	Institut d'études acadiennes	SSMEFNB	Société Santé Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick
MACS	Mouvement acadien des communautés en santé	Table ACT	Table de concertation aménagement culturel du territoire
MAÉCI	Ministère des affaires étrangères et du commerce international	Table ÉAC	Table de concertation éducation, arts et culture
MAINB	Ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick	Table F&ÉAPANB	Table de concertation festivals et événements artistiques professionnels de l'Acadie du N.-B.
MÉCS	Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport	Table OAC	Table de concertation de organisation artistique et culturelle
MÉNBN	Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick	U de M	Université de Moncton
MÉPFT	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	VHA	Village Historique Acadien
MTPNB	Ministère du Tourisme et des Parcs du Nouveau-Brunswick		
N.-B.	Nouveau-Brunswick		
ONF	Office national du film		
OSBL	Organisme sans but lucratif		
PCH	Ministère du patrimoine canadien		
PLOE	Programme des langues officielles dans l'enseignement		
RAC	Réseau-action Communautaire		
RADARTS	Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène		
RCFTNL	Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador		

Liste des participantes et des participants

Comité d'orientation

Secteur sociopolitique

Anne Hébert
Directrice générale
du Conseil économique
du N.-B.

Anne Lowe
Doyenne de la
Faculté d'Éducation
et représentante de
l'Université de Moncton

Edmond Paulin
Représentant des organismes
en éducation du Forum
de concertation
des organismes acadiens

Gilles Arseneault
Directeur général
Radio Beauséjour inc.

Gilles Vienneau
Représentant du secteur
de la santé du Forum
de concertation
des organismes acadiens

Lise Ouellette
Directrice générale
de l'Association francophone
des municipalités du N.-B.

Marie-Pierre Simard/
Daniel Thériault/
Raymond Guy LeBlanc
Représentants de la SAANB

Mylène Dugas/
Éric Mathieu Doucet
Représentants des
organismes jeunesse
du Forum de concertation
des organismes acadiens

Rachelle Diotte
Représentante
de la Fédération des femmes
acadiennes et francophones
du Nouveau-Brunswick

Secteur des arts et de la culture

Carmen Gibbs
Directrice générale
de l'AAAPNB

Cécile Chevrier
Présidente des
Productions Phare Est

Jac Gautreau
Entrepreneur culturel

Louise Lemieux
Présidente de l'AAAPNB
et des ÉG

Maurice Arseneault
Directeur
artistique et général
Théâtre populaire d'Acadie

Marc Chouinard
Directeur général
Théâtre Capitol

Marcia Babineau
Directrice
artistique et générale
Théâtre l'Escaouette

Philip André Collette
Artiste professionnel

Raymonde Boulay-LeBlanc
Directrice générale
Conseil provincial
des sociétés culturelles

Renée Blanchar
Artiste professionnelle

Personnel de l'AAAPNB**Équipe permanente**

Carmen Gibbs
Directrice générale

Dominic Langlois
Agent de développement
et responsable
de l'Événement Éloizes

Jacinthe Breau
Responsable des
communications et
des relations publiques

Line Massé
Responsable
de la gestion financière

Monique Melanson
Adjointe administrative

Équipes associées aux États généraux des arts et de la culture

René Cormier
Directeur

**Personnel associé aux
grands chantiers et au
Grand rassemblement 2007**

Chantal Abord-Hugon
Coordonnatrice
des chantiers Éducation
et Pan-atlantique

Florian Levesque
Responsable
des communications

Jac Gautreau
Conception site Web
et outils communication

Nancy Juneau
Consultante, rédactrice
et coanimatrice du
Grand rassemblement 2007

Paulette Thériault
Coordonnatrice
du chantier Communications,
arts et culture

Philippe Beaulieu
Coordonnateur des chantiers
Artiste créateur et
Communautés, arts et culture

Raphaëlle Valay-Nadeau
Directrice adjointe
du bureau des ÉG

René Légère
Coordonnateur des chantiers
Infrastructures culturelles
et Industries culturelles

**Autres personnes
ressources**

Édith Brideau
Françoise Enguehard
Mathieu Wade
Mike Van de Weghe
Ronald Bourgeois
Réjeanne Arsenault

**Personnel associé aux
suivis des États généraux
et à l'élaboration
de la Stratégie globale**

Florian Levesque
Responsable
des communications

Jacinthe Comeau
Directrice adjointe

Monique Gauvin
Directrice de la recherche
et du développement
des politiques

Rachel Gauvin
Consultante et rédactrice

**Membres des différents conseils d'administration
de l'AAAPNB de 2004 à 2009**

Amélie Gosselin	Louise Lemieux
Calixte Duguay	Lynne Surette
David Lonergan	Manon Melanson
Denis Lanteigne	Marie-Pierre Valay Nadeau
Georgette Bourgeois	Michèle Turgeon
Gilbert LeBlanc	Paul Arseneau
Isabelle Roy	Pauline Bujold
Jac Gautreau	Philip André Collette
Jacques Lanteigne	Raymonde Fortin
Jacques P. Ouellet	René Poirier
Janie Mallet	Rodolphe Caron
Jean Surette	Rose Després
Jean-François Mallet	Samuel Caron
Jeanne LeBlanc Mullin	Sébastien Belzile
Johanne Landry	Suzanne Chiasson
Lise Rocher	

**Équipe de travail –
Grand rassemblement 2007**

Amélie Gosselin	Marie-Joëlle Bergeron
Anna Savoie	Marjo Albert
Bernard Dugas	Martine N. Thériault
Carmen Gibbs	Mathieu Roy
Carol Doucet	Mélanie LeBlanc
Chantal Cadieux	Mike Van De Weghe
Claudine Rousselle	Monique Poirier
Denis JP Lanteigne	Nancy Juneau
Denis Lanteigne	Nicolas Gendron
Dion Cyr	Norbert Gionet
Dominic Langlois	Normand Chassé
Florian Levesque	Normand Thériault
François Émond	Paul Butler
Gracia Couturier	Paul Ward
Jac Gautreau	Philip André Colette
Jacinthe Breau	Philippe Beaulieu
Joanne Dugas	Pierre Blanchard
Karine Wade	Raphaëlle Valay Nadeau
Kevin McIntyre	René Cormier
Line Massé	René Légère
Lizon Thériault	René Poirier
Louise Lemieux	Robert Landry
Marc Landry	Sylvie Albert
Marc Poirier	Yvon Cormier
Marcel Arsenault	Yvon Lanteigne
Margo Albert	

Partenaires financiers publics et privés

Partenaires fédéraux	Partenaires provinciaux	Autres partenaires publics	Partenaires communautaires et privés	Partenaires médias
<p>Gouvernement du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Patrimoine canadien • Agence de promotion économique du Canada Atlantique <p>Agences fédérales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil des Arts du Canada • Office national du film du Canada 	<p>Province du Nouveau-Brunswick</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport • Ministère des Affaires intergouvernementales • Ministère de l'Éducation • Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail • Société de développement régional (SDR) • Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau du Québec dans les provinces de l'Atlantique • Consulat général de France dans les provinces de l'Atlantique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération culturelle canadiennefrançaise • Caisses populaires acadiennes • Ville de Caraquet • Corporation de développement du Grand Caraquet • Université de Moncton • Entreprise Péninsule • KPMG • Festival acadien de Caraquet • CCNB – Péninsule acadienne • David Foulem Architecte • Super 8 • Coop de Caraquet • Festivin 	<ul style="list-style-type: none"> • Radio-Canada Acadie et le réseau national • ARCANB et ses membres • <i>L'Acadie Nouvelle</i> • Télévision Rogers • La SuperStation CKLE-CJVA • CJEM • Aliant

Liste des individus ayant participé à la démarche des États généraux des arts et de la culture

Albert Arsenault	André Potvin	Antoine Landry	Bruno Cormier	Christian KIT Goguen
Adeline Masson	André Roy	Armand Caron	Calixte Duguay	Christian Michaud
Agnès Champagne	André Wilson	Astrid Gibbs	Carlos Gomez	Christiane St-Pierre
Alain Clavet	Andrée Cormier	Aube Giroux	Carole Bherer	Christien LeBlanc
Alain Lavallée	Andrée Daigle	Aurore Thériault	Carole Boucher	Christine Richard
Alain LeBlanc	Andrée Melissa Doiron	Barbara J. Dugas	Carole Doucet	Chuck Arsenault
Alain Pineau	André-Guy Landry	Barbara Losier	Carole Savoie	Claire DesRoches
Alain Poitras	Andreï Zaharia	Béatrice Caillé	Carole Trottier	Claire LeBlanc
Albert Belzile	Angèle Cormier	Béatrice Savoie-Mecking	Caroline Arsenault	Claire Normand
Alex Gravel	Annick Landry	Béatrice Valay-Nadeau	Caroline LeBel	Claire Voyer
Alex Thériault	Anika Lirette	Benoit Duguay	Caroline Sheehy	Claire Wilkshire
Alexandra Flood	Annick Fougère	Benoit Henry	Cécile Arsenault	Clara Doucet
Alexandre Bilodeau	Anita Landry	Benoit Locas	Cécile Chevrier	Clarence LeBreton
Alexandre Robichaud	Anna Girouard	Bernard Dugas	Cécile d'Entremont-Bourque	Claude Giroux
Alexis Andrew	Anne Compton	Bernard Paulin	Cécile Lanteigne	Claude Joli-Coeur
Alexis Couture	Anne E. Bertrand	Bernice Butler	Chantal Abord-Hugon	Claude LeBouthillier
Alicia Roy-Fournier	Anne Hébert	Bernice Doiron-Chiasson	Chantal Cadieux	Claude Léger
Aline Landry	Anne Lowe	Bertrand Beaulieu	Chantal Dionne	Claude Schryer
Allain Basque	Anne-Marie Gammon	Bertrand Dugas	Charles LeBlanc	Claudette Charest Chouinard
Allain Boisvert	Anne-Marie LeBlanc	Bertrand LeBlanc	Charles-Antoine LeBlanc	Claudine Thériault
Allain Roy	Anne-Marie Sirois	Beth Powning	Charline Lanteigne	Colette LeBlanc
Allan Cooper	Annick Schulz	Bettie Arseneault	Chris Butler	Colette McLaughlin
André Arseneau	Annie Laplante	Brian Branch	Chrissy Lorette	Cynthia Boudreau
André Blais	Annie Roy	Brigitte Clavette	Christian Blanchard	Cynthia McGraw-L'écuyer
André Lapointe	Annie Vadnais	Brigitte Harrison	Christian Essiambre	Cyrilda Poirier
André Paulin	Annik Lauriaut	Brigitte Lavigne	Christian Gallant	Cyrille Sippley

Damien Robitaille	Diana LeBlanc	François Émond	Gilles Barrette	Ingrid Mueller
Daniel Bérubé	Diane Albert-Ouellette	François Savoie	Gilles Bryar	Irène Savoie
Daniel Bourgeois	Diane Losier	Françoise Enguehard	Gilles Vienneau	Isabelle Bonnin
Daniel Martin	Dji Haché	Françoise Thibault	Gina Girard	Isabelle Cormier
Daniel Thériault	Dorice Pinet	Gabriel Malenfant	Gina St-Laurent	Isabelle McKee-Allain
Danielle Routhier	Doris Noël	Gabrielle Maillet	Ginette Ahier	Isabelle Roy
Dano LeBlanc	Dyane Léger	Gabrielle Poirier	Ginette Duguay	Isabelle Thériault
David Adams	Edmond Paulin	Gaétan Mallet	Ginette Pellerin	Isabelle Violette
David Boutin	Elaine Thimot	Gaétane Lévesque-Dupont	Ginette Savoie	Ivan Vanhecke
David Foulem	Élisabeth Marier	Gary LeBlanc	Gino LeBlanc	Jacques Léger
David Lonergan	Élise Desveaux Graves	Gary Sappier Jr.	Gisèle Ouellette	Jacques Levesque
David Umholtz	Ellen Barry	Geneviève Bouffard	Gloria Gravel	Jacques Ouellette
Dawn Arnold	Éric A. Haché	Geneviève d'Ortunla	Gracia Couturier	Jacques P. Ouellet
Deborah Drisdell	Éric Cormier	Geneviève St-Pierre	Guillaume Chiasson	Jacques Turgeon
Deborah Robichaud	Éric Mathieu Doucet	Georges Blanchette	Guy Léveillé	Jake Powning
Denis Bertrand	Éric Thériault	Georges Goguen	Guy Tremblay	Jane Fullerton
Denis Bourgeois	Etienne Lévesque	Gérald Allain	Harvey Levesque	Janice Goguen
Denis Hachey	Fernande Paulin	Gérald Richard	Hélène Devarenes	Janie Girouard
Denis Lanteigne	France Caissy	Géraline Babineau	Hélène Godin	Janie Mallet
Denis Richard	France H. Levesque	Germain Blanchard	Henri-Eugène Duguay	Jean Babineau
Denis Surette	France Lévesque	Gerry Collins	Henri-Paul Guignard	Jean Gaudet
Denise Comeau	France Martin-Bouchard	Ghislain Labbé	Henri-Pierre Duguay	Jean Lanteigne
Denise Violette	Francine Brideau	Ghislaine Foulem	Herménégilde Chiasson	Jean Léger
Denyse Tério	Francine S.-Wallace	Gilbert LeBlanc	Ian Mcintyre	Jean Saint-Cyr
Désirs et fils	Francis Sonier	Gilbert Losier	Ilkay Silk	Jean Surette
Desmond Maillet	François Albert	Gilles Arsenaault	Imelda Perley	Jean-Bernard Lafontaine

Jean-Claude Bellefeuille	Joël Boudreau	Kelly Cooper	Lise-Anne Beaulieu	Marc André Morais
Jean-Claude LeBlanc	Joël Culligan	Khaled Abed	Lisette Cormier Noël	Marc Beaulieu
Jean-Denis Boudreau	Johanne Carrier	Khalid El Idrissi	Lizon Thériault	Marc Chouinard
Jean-Eudes Savoie	Johanne Huard	Kim Cormier	Lloyd Salomone	Marc Cormier
Jean-François Mallet	John Barlow	L'Harmonie de l'Odyssée	Lou Poirier	Marc Daigle
Jean-François Richard	John Christenson	Laurence Chamberlain-Bérubé	Louis Doucet	Marc Gauthier
Jean-Guy Doucet	Jonathan Snow	Le Collectif Taupe	Louis LeBouthillier	Marc Haentjens
Jean-Guy Levesque	José Babin	Lee Saunders	Louise B. Somers	Marc Paulin
Jean-Guy Rioux	Josée Nadeau	Len Falkenstein	Louise Fiset	Marcel Lavoie
Jean-Marc Fournier	Joseph Edgar	Léon Richard	Louise Imbeault	Marcia Babineau
Jean-Marie Pit Benoît	Jules Boudreau	Leonard Goguen	Louiselle Noël	Marguerite Maillet
Jean-Marie Nadeau	Jules Chiasson	Les Païens	Louis-Paul Savoie	Maria Paré
Jean-Michel Vienneau	Julie Basque	Lia Tran	Louis-Philippe Gauthier	Marie Cadieux
Jeanne Farrah	Julie Caissie	Lina Bourgeois	Luc A. Charette	Marie Claude Hébert
Jeanne LeBlanc-Mullin	Julie Coulombe	Lina Le Gal	Luc Caron	Marie Cormier
Jean-Pascal Comeau	Julie Duguay	Linda Haché	Luc Martin	Marie Hélène Allain
Jean-Pierre Caissie	Julie Goguen	Linda Lafortune	Luc Rondeau	Marie Linda Lord
Jean-Sébastien Roy	Julie LeFrançois	Line Godbout	Lucie LeBouthillier	Marie-Anne Ferron
Jennifer Bélanger	Julien Cormier	Line Pinet	Ludmila Knezkova-Hussey	Marie-Ève Amélie Cormier
Jérôme Luc Paulin	Juliette Breau Barrette	Line Thibodeau	Lyne Haché-LeBlanc	Marie-Ève Cormier
Joane Dugas	Juliette Sippley	Lise Dubois	Lynn Downing	Marie-France Landry
Joanne Bouchard	Karen Lanteigne	Lise Leblanc	Lynne Surette	Marie-Hélène McGraw
Jo-Anne Elder	Karine Gallant	Lise Ouellette	Madeleine Blanchard	Marie-Jeanne Chiasson Noël
Joanne LeBlanc-Skyrie	Kassim Doumbia	Lise Robichaud	Maire-Jeanne Chiasson-Noël	Marie-Jo Thério
Jocelyne Comeau	Kathleen Rice	Lise Rochon	Manon Melanson	Marie-Joëlle Bergeron
Jocelyne Poirier	Katia Canciani	Lise Toupin	Marc « Chops » Arsenault	Marielle Poirier

Marie-Paule Thériault	Mélanie Fournier	Monique LeBlanc	Oana Presicareanu	Philippe Beaulieu
Marie-Pier Roussel	Mélanie Lavoie	Monique Poirier	Odette Robichaud	Philippe Lanteigne
Marie-Pierre Simard	Mélanie LeBlanc	Monique Richard	Olivia Pacaud	Phyllis Gibbs-Turbide
Marie-Pierre Valay Nadeau	Mélanie Léger	Murielle Savoie	Oumou Soumaré	Phyllis Grant
Marie-Renée Duguay	Melvin Gallant	Mury Justin	Pascal Lejeune	Pierre Bourbeau
Marie-Thérèse François	Michel Carrier	Nadia Dampousse	Patrice Castonguay	Pierre Cormier
Marie-Thérèse Landry	Michel Chiasson	Nancy Benoit	Paul Arseneau	Pierre Foucher
Mariette Théberge	Michel Côté	Natalie Bernardin	Paul Belliveau	Pierre Godin
Mario Leblanc	Michel de Noncourt	Natasha Dugas	Paul Bossé	Pierre Lavoie
Marjolaine Albert	Michel Landry	Nathalie Cormier	Paul Gallant	Pierre Robichaud
Marjolaine Hébert	Michel Nadeau	Nathalie Dubois	Paul LeBlanc	Pierre-André Thériault
Mark Blagrove	Michel Robichaud	Nathalie Lanteigne	Paul Losier	Pierre-Luc Lanteigne
Marshall Button	Michèle Bouchard	Nathalie LeBlanc	Paul Marcel Albert	Pierre-Marcel Desjardins
Martin Lacelle	Michèle Routier	Ned Bear	Paul Ouellette	Rachel Gauvin
Martin Théberge	Michèle Turgeon	Nelson Michaud	Paul Robichaud	Rachelle Dugas
Martine Aubé	Michelle Bush	Nicole Bujold	Paula Doyon	Radio-Radio
Martine Cadieux	Michelle Smith	Nicole Desjardins	Paul-Émile Comeau	Ramzi Saad
Martine Thériault	Mireille Bourgeois	Nicole Dupéré	Paulette Gagnon	Raoul Boudreau
Martine Thériault-Allain	Mirelle Cyr	Nicole Haché	Paulette Robert	Raymond Bernard
Maryse Arseneault	Mona Landry	Nicole Marquis	Paulette Thériault	Raymond Sewell
Mathilde Cramet	Monelle Perron	Nicole Richard	Pauline Bourque	Raymonde Boulay-LeBlanc
Maurice Arseneault	Monic Gallant	Nisk Imbeault	Pauline Bujold	Raymonde Fortin
Maurice Basque	Monica Lang	Noëlla Roy	Pauline Dugas	Réaldine Robichaud
Maurice Langlais	Monique Bastarache	Nora Saucier	Pauline Pinto Saint-Laurent	Rebekah Chassé
Maurice LeBlanc	Monique Duclos	Norbert Gionet	Peter Powning	Réginald Godin
May Bouchard	Monique Landry	Normand Godin	Philip André Collette	Réginald Paulin

Réjean Poirier	Rodney Doucet	Serge Patrice Thibodeau	Sylvie Martin	Yvan Vanhecke
Réjean Roy	Rodolphe Caron	Shaun Fergusson	Sylvie Mousseau	Yves Blanchard
Réjeanne Arsenault	Roger Doucet	Shayla Perreault-Newcomb	Sylvie Nadeau	Yvon Bourque
Remi Goupil	Roger E. Cormier	Simon Brault	Sylvie Toupin	Yvon Duguay
Rénald Haché	Roger Gaudet	Solange Haché	Sylvio Allain	Yvon Lanteigne
René Legacy	Roger Lord	Sonya Malaborza	Tara Francis	Yvon LeBlanc
René Rossignol	Roger Vautour	Sophie Lacroix	Thaddeus Hollownia	Yvon Roy
René-Daniel Dubois	Roland Bryar	Stéphane Maddix-Albert	Théo Brideau	Zénobie Robichaud Haché
Richard Caissie	Roland Charest	Stéphane Rémillard	Théo O'Neil	etc.
Richard Hornsby	Roland Gauvin	Stéphane Robichaud	Thérèse Melanson	Note :
Richard J. Léger	Ron Durelle	Stéphanie Wheaton	Thérèse Finn-McGraw	L'AAAPNB désire remercier
Richard MacQueen	Ron White	Stephen Tobias	Tim Borlase	toutes les personnes dont
Richard Maurel	Ronald Bourgeois	Sue Mills	Tim Hogan	les noms n'apparaissent pas
Ricky Côté	Ronald Caissie	Susan Wallace	Tony Murray	dans cette liste et qui ont
Rino Levesque	Rosalie Ferron	Susanne Alexander	Valier Santerre	contribué avec générosité
Rino Morin Rossignol	Rose Poirier	Suzanne Bourque	Valma Chiasson	à cet important projet.
Robert Blanchard	Roseline Doiron	Suzanne Chiasson	Vanessa Moeller	
Robert Boudreau	Rose-Marie Poitras	Suzanne Cy	Vicky Lentz	
Robert Corbeil	Rose-Marie Doiron	Suzanne Hill	Vicky Mazerolle	
Robert Desveaux	Ross Leckie	Suzanne Jeanson	Victor Tétreault	
Robert Frenette	Samuel Chiasson	Suzanne Léger	Violette Lanteigne	
Robert G. Landry	Sarah Anthony	Suzette Lagacé	Wayne Burley	
Robert Laurie	Sébastien Clavette	Sylvain Aumont	Wendy Johnston	
Robert Melanson	Sébastien Leclerc	Sylvie Albert	Xavier Georges	
Robert Paquette	Sébastien Michaud	Sylvie Desjardins	Yannick Mainville	
Roch Nadon	Serge Collin	Sylvie Levesque-Finn	Yolande Bourgeois	

Médias

Radio-Canada Acadie

Abbé Lanteigne	Mathieu Babin
Agathe Arsenault	Michael Hayes
Anne-Marie Parenteau	Michel Caissie
Brigitte Lavoie	Michel Charron
Christine Madore	Michèle Brideau
Claire Collette	Micheline Rioux
Claire Hendy	Norbert Melanson
Claudine McGraw	Paul Butler
Cynthia Boudreau	Paul Landry
Denis Butler	Paul Ward
Denis Robichaud	Pierre Fournier
Eric Losier	Pierre LeBlanc
Francine Hébert	René Godin
Geneviève Arsenault	René Landry
Guy LeBlanc	Rhéal Michon
Jonathan Lanteigne	Ricky Landry
Katherine Kilfoil	Robert Malenfant
Katherine-Lune Rolet	Roger Cormier
Kenneth Hébert	Samuel Chiasson
Kevin McIntyre	Solange Landry
Léo Thériault	Stéphane Basque
Louise Duguay	Stéphane Landry
Marcel Arsenault	Terry Cottreau
Margot Albert	Valmond Bourque
Martine Blanchard	Wayne Gaudet

CHAU-TVA

Isabelle Damphouse
Jacques Briand

L'Acadie Nouvelle

Jessica Ébacher
Mario Landry
Réal Fradette
Sylvie Mousseau
Bertin Couturier

Télévision Rogers

Bernard Landry
Cindy Ross
Guylaine Mallet
Léo-Paul Poirier
Lynne Royer-Zammit
Serge Roy

CKRO

Donald Noël
Janique Doiron
Michel Jacob
Patrice Chiasson
Réjean Hébert
Rosaire Haché

CKLE

Nicole Breau

Groupe Triptyque inc.

Paul Bossé
Éric Cormier
Sam Grana
Marc « Chops » Arseneault

Stratégie globale

pour l'intégration

des arts et de la culture

dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick

La *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* est issue des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, un vaste projet sociétal réalisé entre 2004 et 2009 qui constitue un exemple remarquable de mobilisation citoyenne.

Divisée en deux parties, cette stratégie brosse un bref portrait de l'Acadie, présente la démarche choisie par les citoyennes et les citoyens pour mener à bien ce projet, et propose une panoplie de moyens et d'initiatives pour réussir l'intégration des arts et de la culture dans tous les secteurs de cette société.

Réalisée par l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) et ses nombreux partenaires, cette stratégie qui ressemble à une *carte de navigation artistique et culturelle* guidera l'ensemble de la société acadienne et servira de *boussole* à celles et ceux qui souhaitent s'engager pour une réelle intégration des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick, au cours des dix prochaines années.



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick



L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick remercie ses principaux partenaires financiers pour la réalisation de ce projet.



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

artsnb
artsnb.ca

Secrétariat
aux affaires
culturelles
Québec